LES MŒURS

LE DROIT PUBLIC ET PRIVÉ

DU JAPON

De toutes les manifestations auxquelles un peuple est conduit par le développement naturel de ses facultés, nulle ne reflète mieux son génie, ne révèle plus clairement son caractère que sa législation. C'est là que chaque nation dépose le secret des tendances et des forces créatrices dont les évolutions constituent sa grandeur ou sa décadence. Tous les monumens de l'histoire romaine eussent-ils péri, nous retrouverions encore dans l'aride lecture du *Corpus juris* un tableau fidèle de la société qui vivait à Rome, de sa constitution civile et politique, de ses idées morales, de son idéal social. L'histoire du droit peut aussi nous renseigner mieux qu'une sèche chronique sur ce moyen âge japonais qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. C'est dans le développement de ses institutions fondamentales que nous nous proposons d'étudier ce peuple si curieux, cette société si complète et si raffinée, où l'Europe retrouve avec surprise le tableau des âges qui ont disparu pour elle. Pourtant qu'on ne s'y trompe pas, le mot *droit* réveille avant tout chez nous l'idée de la justice absolue appliquée comme principe dirigeant aux actions humaines : c'est ainsi qu'il peut être opposé tour à tour à la force, à l'injustice, à la légalité; il est à la morale comme une circonférence plus petite, mais concentrique, et, tandis qu'elle nous crée de simples devoirs, il nous impose des obligations. Précise ou confuse, cette notion se trouve au fond de tous les esprits, elle est pour l'homme un élément de son identité morale, et devient l'apanage des hommes libres, des races indépendantes et progressives qui ont marqué chacun de leurs pas dans l'histoire par les perfectionnemens que l'idée du droit a reçus dans leur sein. Chaque grande

époque en a donné sa définition et s'est du même coup définie elle-même dans ses tendances et ses aptitudes. Toutefois cette notion ainsi comprise ne peut surgir là où l'homme n'est rien, où l'individu, dominé par une nécessité aveugle, ne compte plus que comme une molécule d'un organisme étranger, où sa nature fléchit devant l'immobilité des castes, où sa liberté, se heurtant contre les hauteurs mystérieuses de la théocratie, s'enferme dans le cercle infranchissable tracé autour de lui par une puissance supérieure. Aussi chez les races indolentes et asservies de l'extrême Orient le principe de libre examen s'efface devant une soumission aveugle à des traditions obscures et à des formes permanentes, et tandis que l'homme des pays libres se place pour raisonner au-dessus des faits ou des lois écrites, un Chinois ou un Japonais acceptera comme nécessités dominantes et directrices ces lois écrites ou ces faits existans. Pour lui, la belle parole de Bossuet n'existe pas, il répondrait au contraire qu'il n'y a pas de droit en dehors de l'autorité.

Dans ce sommeil de la conscience individuelle, les hommes, habitués à écouter la voix du maître avant celle de la nature même, n'ont d'autre lien social que l'obéissance affermie par la crainte, par les sanctions pénales et par l'opinion publique. Il se forme au milieu d'eux une série de préceptes conventionnels qu'on observe par habitude, par conviction ou par respect humain, mais qu'on n'examine pas et dont aucun n'a pris racine dans les profondeurs du moi. Il en résulte une grande fixité dans l'état social, une grande facilité à gouverner, et, tandis que chez nous le mouvement perpétuel des esprits détruit sans cesse à mesure qu'il fonde, en Orient, si quelque grand homme a réalisé une conception puissante, elle se perpétue par l'inertie de ceux qui la subissent. On ne saurait nier toutefois qu'il en résulte aussi une grande faiblesse, car il n'y a pas de véritable cohésion sociale là où il n'y a pas d'hommes habitués à penser en commun, à se rencontrer dans un même idéal. Si le seul lien qui les unisse est le respect machinal d'un même pouvoir, le jour où ce pouvoir tombe, où l'autorité disparaît devant le scepticisme, il reste une poussière humaine, mais plus de nation.

Au contact du scepticisme étranger, sous l'influence des coups d'état et des perturbations sociales, un éparpillement semblable menace de s'accomplir au Japon. La nature complexe de son ancienne constitution et les qualités particulières de la race japonaise permettront peut-être d'en ralentir la marche ou d'en supprimer les dangers : nous aurons à en indiquer les causes et les remèdes; mais nous devons avant tout présenter le tableau des institutions politiques et privées telles qu'elles résultent des usages encore plus que des lois. Quels furent aux différentes périodes de son histoire l'organisation des pouvoirs, les rapports des classes

privilégiées avec le peuple? Comment le droit politique se trouvait-il reflété dans les coutumes privées? Qu'était-ce en un mot que la société japonaise, qu'en reste-t-il et qu'en peut-on faire? Telles sont les questions auxquelles, après plusieurs années d'observation attentive, nous essaierons de répondre sans nous flatter de les trancher définitivement.

I.

En dehors des temps fabuleux qui dépassent toutes les chronologies connues, l'histoire du Japon se divise en deux périodes que les Japonais appellent l'une *oshei*, et l'autre *hashei*. La première s'étend depuis 660 avant Jésus-Christ jusqu'à 1192 après; c'est celle pendant laquelle s'exerça le pouvoir des *mikados*. La seconde, commencée en 1192, ne s'est terminée qu'en 1868; elle correspond au pouvoir des *shogoun* ou commandans militaires, que les Européens se sont obstinés à désigner depuis longtemps par l'expression impropre de *taïkoun*. Il s'en faut bien que cette date de 1192 marque un changement brusque opéré dans les institutions du pays; elle n'a été choisie, comme celle qui marque chez nous la fin du moyen âge, que pour indiquer le point culminant d'une transition lente, poursuivie à travers les siècles. C'est seulement au commencement du XVIIe siècle, avec Yéyas, que le shogounat devint une institution légale et incontestée. Au point de vue particulier qui nous occupe, ce qu'il importe d'étudier dans la première période, c'est l'origine du pouvoir impérial, ses moyens de conservation et aussi ses élémens de faiblesse et de dissolution.

Les conquérans, Malais ou Chinois, qui au début de l'époque historique s'emparèrent du sol semblent s'y être établis en maîtres exclusifs sans se mêler à la population aborigène des Yessos ou Aïnos, qui recula devant eux. Leurs chefs, les mikados, étaient avant tout des chefs militaires; leur pouvoir conserva quelque force tant qu'ils eurent à combattre vers l'est les habitans primitifs. C'est pendant cette période qu'on essaya, sans y parvenir, d'extirper l'odieuse coutume d'enterrer les vivans avec les morts; plus tard on remplaça ces victimes humaines par des images de bois. Ce pouvoir des mikados dut s'affaiblir dès que la conquête achevée le rendit inutile et à charge aux vainqueurs, et c'est alors qu'il revêtit le caractère religieux. On vit apparaître le sintoïsme, — culte des *kamis* ou génies protecteurs, dont le souverain est le descendant charnel, — et le mythe du glaive, du miroir et du sceau remis par Zenshio-Daijin à ses héritiers mortels. La théocratie sintoïste remplace l'autorité militaire, elle dut bientôt elle-même céder le pas au bouddhisme (600 ans après Jésus-Christ).

Cependant les nouveau-venus, qu'il faut appeler désormais les Japonais, prenaient possession du sol en guerriers laboureurs à la façon des anciens Germains. Ils s'habituèrent à vivre dans une sorte d'indépendance. Ceux qu'une infirmité physique ou leur penchant naturel éloignait du métier des armes se vouèrent exclusivement à l'agriculture; les autres abandonnèrent tout travail, se tinrent prêts à répondre à l'appel de l'empereur en cas de guerre, et prirent ainsi vis-à-vis des premiers le rôle de protecteurs, prélude d'une féodalité bien plus militaire que territoriale, fondée au profit de quelques potentats qui ne tardèrent pas à devenir les maîtres du pays. Loin de s'en inquiéter, la cour impériale crut avoir assuré son salut en s'évertuant à fomenter la discorde entre les différens clans et à perpétuer des guerres civiles dans lesquelles elle devait finalement disparaître.

Par quels moyens espérait-elle maintenir sa suprématie? En premier lieu, elle avait fait alliance avec la religion. Le mikado était le descendant des dieux, le chef et le souverain juge du clergé, le fondateur des temples les plus célèbres, le distributeur des gros « bénéfices » et des dîmes énormes attribuées aux bonzeries. Il disposait de toute l'influence monastique, qui était grande; on voyait des criminels échapper à la justice et des usurpateurs même éviter le châtiment en se mettant sous la protection des monastères, qui exerçaient un véritable droit d'asile. Les temples servaient en même temps d'écoles, et entre les mains des prêtres bouddhistes l'enseignement, emprunté tout entier aux livres chinois, inculquait aux générations le respect du souverain comme un dogme fondamental. Les desservans laïques des temples ou *mya* sintoïstes formaient de leur côté une véritable armée et assuraient la centralisation impériale tout au moins dans le domaine religieux. Enfin les empereurs consacraient cette union avec le clergé en se faisant eux-mêmes raser la tête après leurs fréquentes abdications, forcées ou volontaires. Le sacerdoce offrait ainsi aux monarques incapables ou aux candidats évincés un refuge qui fait involontairement songer à nos derniers Mérovingiens.

On chercha un autre élément de durée dans l'immobilité de la dynastie. Au début, le pouvoir était héréditaire et transmis le plus souvent au fils aîné, quoiqu'il n'y eût pas de règle à cet égard. A défaut d'héritier mâle, l'empereur choisissait par adoption son successeur, ou bien une fille, veuve ou sœur, montait sur le trône. Outre les fils d'impératrice, les fils d'une des douze concubines officielles attachées à la cour sous le titre de servantes de l'impératrice pouvaient devenir héritiers; mais, sous l'influence des idées chinoises, afin de donner plus de fixité au pouvoir, afin d'écarter aussi es compétitions que la faculté d'adopter devait susciter autour du

trône, on établit quatre familles impériales, *shi-shin-wo,* qui eurent le privilége exclusif de fournir des monarques, soit en cas d'extinction de la ligne directe, soit même en cas d'indignité de l'héritier du sang. Ces familles, dont les deux premières ont encore des représentans, portaient les noms d'Arisungawa, Fushimi, Katsura, Kumin. Au-dessous d'elles se plaçaient dans une hiérarchie toute conventionnelle les cinq familles adjointes ou *gosekkaï.* Leurs membres résidaient autour du palais dans des enceintes séparées et entouraient constamment la personne royale. Aussitôt dépouillés de leurs fonctions militaires, les mikados, condamnés à l'existence claustrale du sérail, tombèrent aux mains d'un entourage intrigant, à qui toutes les ambitions étaient permises. Le caractère particulier de cette cour était en effet l'origine identique de tous ceux qui en faisaient partie. Les *kugés* étaient des descendans soit des lignes collatérales, soit des bâtards nés des douze concubines officielles, par conséquent tous parens des mikados. Ils se rasaient la tête, se laquaient les dents, portaient un seul sabre, et, ne se mariant qu'entre eux, formaient une caste à part, fière de sa naissance et des priviléges qui s'y rattachaient, de sa préséance sur les chefs militaires les plus importans, de son inscription sur le « grand-livre de la noblesse, » de son droit exclusif d'approcher le descendant des dieux. Pendant longtemps, ils exercèrent seuls ce qui restait de pouvoir à l'empereur; si puissans qu'ils fussent chez eux, les chefs de clans n'avaient pas entrée à la cour et ne pouvaient s'emparer de la direction des affaires. L'étiquette orientale et le prestige mystérieux de ce gouvernement invisible retardèrent pendant longtemps une chute imminente.

En résumé, la forme du gouvernement à cette époque était un despotisme théocratique, superposé à une oligarchie guerrière, l'un représentant une volonté sans moyens d'action, l'autre une force sans unité de direction. Ce dualisme, qu'on retrouve à toutes les époques de l'histoire du Japon et jusqu'à nos jours, est inhérent à la nature même de l'esprit national, qui échappe à la centralisation et recherche les petits groupes, le fractionnement, le morcellement infini. Ce qu'il faut dire, c'est que la domination du mikado, absolue sur les cinq provinces qui entouraient Kioto, était très paternelle.

Il paraît difficile chez nous de réprimer un sourire quand on parle de gouvernement paternel; mais le mot reçoit ici son acception vraie et ne représente pas une pure fiction. A côté de quelques monstres, l'histoire mentionne la plupart du temps les noms de souverains bienfaisans. Non-seulement la sagesse chinoise prise à la lettre, mais la raison d'état elle-même leur trace cette voie. Épargner les petits, ne pas s'aliéner les masses, se préoccuper de leur bien-être, prendre indirectement leur avis sans avoir l'air de les consulter,

sont d'antiques traditions que le passé a léguées au présent. Il est facile de les observer à l'égard d'une foule obéissante et résignée, qui, loin de songer à contester le principe de l'autorité, n'y voit que l'émanation d'une puissance supérieure et nécessaire; bienfaisante ou malfaisante, libérale ou oppressive, elle demeure toujours incontestable comme l'empire d'un père sur ses enfans. C'est à ce titre de père spirituel que l'empereur offrait ses prières pour le bonheur du peuple, faisait des distributions de riz, consacrait des temples, ouvrait des routes et des canaux. D'ailleurs le souverain n'exerçait pas le pouvoir lui-même; il le délégua de bonne heure à un *kwambaku* ou premier ministre, qui seul signait les décrets. A l'heure qu'il est, c'est encore l'empereur qui parle dans les actes publics, et c'est le premier ministre qui signe. Les grands dignitaires ne sont que les interprètes de la volonté mystérieuse d'un oracle muet. De là une forme particulière de la responsabilité ministérielle assez digne de remarque. Veut-on exclure un ministre, veut-on retirer un décret impopulaire, on déclare que le ministre a mal compris et mal rendu la pensée du monarque. Comme le prince rebelle et l'assassin sont accusés d'avoir troublé le sommeil auguste de leur souverain, sa volonté est le critérium infaillible, universel, du bien et du mal.

Le mikado était, comme il l'est encore aujourd'hui, propriétaire éminent de tout le territoire de l'empire; mais ce droit nominal ne s'étendait avec efficacité que sur les *Gokinaï* ou cinq provinces qui entouraient Kioto et dont il touchait les impôts sous forme de rentes en nature. La cour était bien loin de vivre dans le faste; les constructions de cette époque qui subsistent encore, notamment le palais de Kioto, n'attestent pas une grande splendeur. A part les vêtemens, les parures, les meubles précieux, la vie antique était simple au Japon, et le budget restreint du prince lui permettait à peine d'entretenir une cour embarrassante et nombreuse. Aussi beaucoup de *kugés* en étaient-ils réduits à gagner modestement leur vie en se faisant maîtres d'escrime, de musique, ou professeurs de cuisine, de poésie et de dessin, occupations que beaucoup conservent aujourd'hui malgré la restauration du pouvoir impérial, qui ne les a pas tous enrichis. Il se forma ainsi dans la capitale un centre de lumières, une société cultivée et raffinée, où se développèrent les belles-lettres, les sciences, les arts importés de la Chine. Ce fut non-seulement la suprématie religieuse, mais la supériorité intellectuelle, qui devint le privilége de la noblesse de cour, et cela ne servit qu'à augmenter son dédain pour l'ignorance de la caste militaire et à l'isoler des clans qui devaient la réduire bientôt au néant.

On a vu toutes les causes de dissolution qui menaçaient l'état; il en reste une dernière à signaler. « Vous ne pouvez, dit Confucius,

habiter sous le même ciel que le meurtrier de votre père. » La solidarité dans la famille japonaise, comme dans la famille germanique, se résume dans le principe que les fautes d'un seul sont communes à tous, et que les insultes faites à l'un s'adressent à l'autre. Elle renfermait sans doute le germe de grandes vertus, et réunissait dans une même main des forces éparses; mais, née dans le clan, elle n'en dépassait pas les limites, et ne s'élevait pas de la tribu à la nation. Nulle considération ne dominant la fidélité due au patron, aucune ne pouvait prévaloir contre son honneur et contre la poursuite de ses vengeances. Si l'on ajoute que dans les sociétés mal policées la *vendetta* remplace forcément l'action impuissante de la justice, on conçoit que les dynasties militaires ne pouvaient se faire que des guerres d'extermination. Le jour où l'une d'elles aurait réussi à désarmer tous ses ennemis, elle devait arriver à la toute-puissance. Quinze siècles s'écoulèrent dans ces luttes intestines, d'où la maison de Minamoto sortit victorieuse, maîtresse d'un pays jonché de ruines et aussi mal préparé dans cette longue anarchie pour la soumission que pour la liberté. Elle avait démembré et anéanti les forces rivales, elle avait brisé les ressorts de la puissance sacerdotale en se servant comme instrument du christianisme, qui venait de faire son apparition, elle s'était donné, par une brillante expédition en Corée, le prestige de la conquête; il lui restait à profiter d'un succès momentané pour assurer l'avenir et fixer les destinées du pays dans une organisation stable, fondée sur ses instincts invincibles et ses réels besoins. Ce fut l'œuvre de Yéyas.

II.

Le voyageur qui sort d'Yeddo par la porte du nord ne tarde pas à rencontrer une large avenue de sapins, au bout de laquelle, après trois jours de marche, il vient se heurter au pied des montagnes de Nikko. Au milieu d'une riche végétation, dans une solitude grandiose, s'élèvent des temples qui dépassent en réputation et en richesse tous ceux que possède le Japon. C'est là que voulut reposer le soldat-législateur, le plus grand homme de son pays, qui, après avoir fermé l'ère des guerres civiles, assurait à la nation deux siècles et demi d'une profonde paix. En parcourant le monument qui survit à son œuvre, le désir s'éveille de connaître les hommes et les choses de ce temps, de savoir quels furent les ressorts du gouvernement et de la société qui reçurent alors une si puissante impulsion. Il est dans la vie des peuples une heure critique que l'on pourrait appeler l'heure du législateur; c'est quand, épuisée par les grandes luttes et les secousses intérieures, la société, avide de repos et lasse de chimères, contemple autour d'elle les désastres

de l'anarchie et prend le parti de les effacer, si elle est libre, ou de les laisser réparer par la main d'un maître, si elle est esclave. Les lois dans lesquelles une nation immobilise alors son avenir ne sont souvent que des transactions que la lassitude arrache à l'esprit de progrès et de nouveauté; mais, tandis que chez certains peuples la mobilité des esprits force le législateur à reprendre perpétuellement son œuvre, chez d'autres l'activité législative ne répond qu'à de rares évolutions et ne s'éveille qu'à de longs intervalles.

Yéyas fut un de ces réformateurs heureux qui trouvent au même moment leur œuvre préparée et leur génie prêt. Issu d'une famille d'origine impériale, entouré de serviteurs dévoués qui l'avaient aidé à vaincre, maître de la rébellion, il songea à éterniser au profit de sa postérité une domination pacifique, et au profit de son pays une forme de gouvernement immuable. Tout ne lui appartient pas dans ses lois; on retrouve dans la partie morale l'influence de Confucius, la théorie des cinq devoirs réciproques de souverain et de sujet, de père et de fils, de mari et de femme, d'aîné et de cadet, d'ami et d'ami, l'examen personnel de soi-même et toute la philosophie contemplative et froide des écoles chinoises. Sa sagacité lui enseignait qu'il faut dans les réformes conserver tout ce qu'on peut du passé, et qu'il n'est pas dans les édifices nouveaux de matériaux plus solides que ceux qui ont subi déjà l'épreuve du temps. Œuvre composite où se mêlent des préceptes de morale, des lois constitutionnelles, des pénalités, des souvenirs personnels et des conseils sur l'art de gouverner, la législation de Yéyas a beaucoup plus le caractère d'un testament que celui d'un code. Les recommandations d'un politique habile et dissimulé y tiennent trop de place pour être impunément soumises aux regards des profanes; aussi ne pouvaient-elles être consultées que par certains dignitaires.

La première nécessité qui s'imposait au shogoun était de régler définitivement ses rapports avec le gouvernement du mikado. Reléguer celui-ci à Kioto et s'établir à Yeddo, c'était quelque chose, ce n'était pas assez. Le souverain était confiné dans un modeste palais, au milieu d'une ville dominée de tous côtés par des montagnes, et dont la seule issue vers la mer était gardée par le château d'Osaka, magnifique forteresse confiée à un fidèle du shogoun. Dans Kioto même résidait un de ses délégués sous le titre de gouverneur, et avec la mission réelle d'exercer une surveillance incessante sur tous les actes de la cour et jusque sur la police intérieure. En même temps les fonctions de grand-prêtre du temple de Heizan à Yeddo furent confiées à l'un des proches parens du mikado, afin qu'on eût toujours sous la main, sinon un otage, du moins un rival à lui opposer en cas de conflit. D'autre part le shogoun est seul en rapport avec la cour de Kioto, à laquelle aucun

daïmio n'a d'hommage à rendre; aussi, sauf les hommes sûrs qu'on lui adresse, le souverain prisonnier n'a-t-il jamais l'occasion de voir un des grands feudataires. Point de contributions à leur demander, point d'ordres à leur donner; le séjour même de Kioto leur est interdit: on évite ainsi une conspiration de l'aristocratie sous la bannière du prince semblable à celle qui a précisément réussi en 1868. Le shogoun prend à sa charge personnelle toutes les dépenses d'entretien de la cour, et affecte à cette partie du budget toutes les taxes perçues sur les routes, ponts, bacs, etc. Ainsi isolé, le monarque fainéant n'était plus à redouter; mais il restait à faire tourner au profit du nouveau pouvoir les élémens de force et de centralisation de l'ancien. L'autorité ecclésiastique rayonnait autour de Kioto : c'est là qu'elle avait son centre d'action; il fut déplacé. Les tribunaux ecclésiastiques furent transférés à Yeddo. Si affaiblie que fût l'autorité impériale, elle n'en conservait pas moins un prestige que Yéyas sut maintenir pour se l'approprier. Il lui demanda l'investiture et la consécration solennelle d'un pouvoir qu'on ne pouvait ni lui ôter, ni lui contester. Reconnaissant une supériorité nominale qui ne pouvait militer qu'à son profit, il donna lui-même l'exemple d'un respect à distance pour le trône.

Tranquille désormais du côté de son auguste rival, il reste au législateur le soin d'assurer la paisible possession de la toute-puissance à ses descendans. Il laisse sous leur domination immédiate les plus riches provinces du Japon, celles qui ont la plus grande importance commerciale. Quelques chefs des plus fidèles familles qui l'entourent doivent constituer une petite oligarchie solidaire et s'accorder sur le choix d'un successeur à défaut d'héritier mâle. Le choix du chef confié aux grands dignitaires rivaux constitue sans aucun doute le point faible du système, il a été l'origine de bien des luttes obscures et l'une des causes qui en ont amené la chute.

A ses successeurs et à ceux qu'il croit intéressés à la grandeur du shogounat, le testateur adresse à plusieurs reprises des avertissemens dont quelques-uns semblent empreints d'une naïveté un peu factice, tandis que d'autres nous offrent la révélation curieuse de ce que pensait, il y a trois siècles, un Machiavel oriental s'inspirant de la sagesse chinoise.

« Article 76. ... Un homme ordinaire est comme un outil. Or chaque outil a son usage propre et séparé; le marteau ne répond pas au besoin du ciseau, et la vrille ne peut servir de scie. Chaque individu a précisément son emploi spécial de la même manière. Servez-vous d'un sage pour la sagesse, d'un homme brave pour le courage, d'un homme robuste pour la force; la maladie même d'un homme malade peut servir; en un mot servez-vous de chacun suivant son aptitude individuelle. Pas

plus qu'une vrille ne remplace une scie, un ignorant ou un homme faible ne peut remplir le rôle d'un homme fort et ne peut le remplacer. C'est en adoptant ou en rejetant ce principe qu'on montre son habileté ou son incapacité. »

Cet ensemble de préceptes constitue un corps de doctrine, une sorte de catéchisme politique dont tout homme en place était imbu et qui a servi de guide à plusieurs générations. Aujourd'hui encore bien des choses que l'on croit changées parce que les mots ont varié demeurent identiques, et les enseignemens du soupçonneux despote, les traditions qu'il a laissées après les avoir lui-même reçues, demeurent encore l'explication la plus satisfaisante de beaucoup d'actes. A un étranger qui lui demandait jadis pourquoi en se rendant au conseil les fonctionnaires se faisaient toujours porter au pas de course dans leur litière, un conseiller répondit : « C'est que nous pourrions être forcés une fois par hasard de nous hâter pour quelque affaire pressante. Or, en nous voyant courir, le peuple serait effrayé, tandis qu'ainsi il en a l'habitude. »

La cour domptée, la dynastie assise, il restait à en assurer la stabilité en faisant concourir à ce but toutes les forces vives de la nation. Le peuple n'est qu'un troupeau, la noblesse des *kugés* est sans force, mais il reste d'une part l'ancienne aristocratie des clans, vaincue et non réconciliée, de l'autre l'aristocratie nouvelle qui entoure le shogoun, mais ne tardera pas à s'entre-déchirer de nouveau, si l'on n'y met obstacle. Apaiser et désarmer les uns, contenter et contenir les autres, en leur laissant tous les moyens de faire le bien sans aucune liberté de faire le mal, prémunir son système contre le pouvoir excessif de ceux qui doivent le soutenir, aussi bien que contre les résistances de ceux qui peuvent l'attaquer, tel sera le plan de notre organisateur.

Chaque daïmio reste étranger aux autres et doit se tenir strictement renfermé dans l'exercice de ses fonctions de cour; n'ayant entre eux aucun rapport officiel, ils ne peuvent former ces ligues qui seules pourraient leur permettre de résister au gouvernement, plus fort que chacun d'eux isolément. Les précautions prises à cet égard descendent jusqu'à la minutie; s'ils sont appelés au château pour délibérer, c'est dans des salles séparées. Forcés de venir chaque année à Yeddo rendre leurs devoirs au chef suprême et d'y laisser le reste du temps leur famille en otage, ils ne s'y rencontreront jamais avec leurs voisins territoriaux; un officier chargé de leur indiquer l'époque de leur séjour marquera des époques différentes aux seigneurs de deux clans contigus. Cette obligation de séjour à Yeddo fait involontairement songer à la noblesse de France contrainte de venir saluer le roi-soleil et allant s'entasser dans les galetas de Versailles. La coutume avait

existé sous les mikados, mais elle était tombée en désuétude; Yéyas la fit revivre, et, pour s'assurer des familles comme otages, il défendit aux garnisons chargées de surveiller les défilés des montagnes de laisser passer aucune femme venant de Yeddo.

Si l'alliance des principicules entre eux est repoussée, en revanche la solidarité intérieure du clan est respectée. Les devoirs du vassal ou *bayshin* envers son seigneur sont rigoureusement tracés. Il lui est seulement interdit de s'immoler par un suicide sur le tombeau de son maître, ancienne coutume qui avait déjà presque entièrement disparu alors. Désespérant sans doute de briser ces liens, les *Cent-Lois* les consolident sans leur permettre de s'étendre.

Ainsi renfermé dans sa principauté, le daïmio y jouit d'une autonomie limitée au début, mais qui s'est constamment accrue. Aujourd'hui que toute cette aristocratie foncière a disparu, c'est au théâtre ou au roman qu'il faut demander de nous restituer le tableau de ces petits dynastes à peu près indépendans qui levaient les impôts à leur gré, façonnaient des lois, élevaient des temples, rendaient la justice dans leurs cours seigneuriales, faisaient la police, exigeaient et obtenaient des populations un respect sans bornes, tenaient autour d'eux une véritable cour, s'entouraient d'une armée de fidèles, et, suivant qu'ils étaient cruels ou bienfaisans, remplissaient le pays de ruines ou le comblaient de prospérité. « Combien est vrai ce principe de Confucius que la bonté ou la méchanceté du prince se reflète dans la contrée! » s'écrie avec douleur l'auteur du *Spectre de Sakura,* l'un des plus émouvans récits qu'on ait écrits en japonais des exactions d'un daïmio. Celui-là était un tyran sans entrailles, seigneur d'une province où s'élèvent encore les remparts du château de Sakura. Ses ministres pressuraient le peuple et le chargeaient de taxes si lourdes que les malheureux paysans résolurent de demander grâce à Yeddo. On détermine, non sans peine, Sogoro, le plus ancien du village, à se mettre à la tête des pétitionnaires; arrivé à Yeddo, il jette son mémoire dans la litière d'un membre du conseil. Le lendemain, Sogoro est appelé auprès du personnage, qui lui fait dire : « On vous pardonne pour cette fois votre manque de déférence envers votre prince, mais une autre fois vous serez puni; rentrez chez vous, et acceptez un mal que nous ne pouvons empêcher. » Sogoro, désolé, mais non découragé, va retrouver ses compagnons, et l'on arrête un parti désespéré; l'un d'eux se chargera de remettre un mémoire au shogoun Jémitsu en personne. C'est encore à Sogoro qu'échoit cette périlleuse mission. Embusqué sous un pont voisin d'Ouéno, où le prince devait passer, il s'élance au moment où paraît la litière impériale et jette sa pétition, qui arrive à son adresse malgré la résistance de l'escorte. Cependant le shogoun a lu le mémoire et l'a renvoyé au daïmio ac-

cusé. Celui-ci sent sa faute, il prend le parti d'abolir toutes les taxes arbitraires en rejetant tous les torts sur ses ministres, qu'il disgracie, mais en même temps il se fait livrer le malheureux Sogoro. Revenu à Sakura, il tient lui-même ses assises, et en séance solennelle prononce ce jugement : « attendu que vous vous êtes mis à la tête des villages, — attendu que vous avez fait appel direct au gouvernement, suprême insulte pour votre maître, — attendu que vous avez présenté un mémoire au gorodjio, — attendu que vous avez conspiré, — pour ces quatre crimes, vous êtes condamné à mourir crucifié, votre femme à mourir de la même mort, vos enfans à être décapités. » Le dernier des enfans avait sept ans. Quant aux compagnons de Sogoro, ils étaient simplement bannis. En vain le peuple et le clergé joignent leurs supplications pour obtenir, sinon la grâce de Sogoro, du moins celle de sa famille; le prince reste inflexible. Le supplice s'accomplit; les deux époux, étendus sur leur croix, voient périr leurs trois enfans, qui les exhortent stoïquement à la fermeté; eux-mêmes se répètent qu'ils vont se retrouver bientôt dans le séjour des dieux. Les bourreaux, en leur donnant le dernier coup de lance, font amende honorable; mais les prêtres ne sont autorisés à leur donner la sépulture qu'après trois jours d'exposition. Enfin tous les biens de la famille sont confisqués. Cependant la femme du daïmio ne tarde pas à tomber malade, elle est hantée par des spectres; chaque nuit, sa chambre se remplit de fantômes assemblés, de multitudes en larmes. Le prince se rend auprès d'elle pour la rassurer; mais à son tour il voit avec horreur se dresser devant lui Sogoro et sa femme étendus sur leur croix, entourés de leurs enfans, qui saisissent la princesse par les mains en la menaçant de tous les tourmens de l'enfer. Il se jette sur son sabre, mais l'apparition s'évanouit avec un bruit épouvantable pour recommencer ensuite chaque nuit; la princesse en meurt, le daïmio lui-même en devient fou, et ne recouvre la raison qu'après avoir consacré à la mémoire de ses victimes un temple où il leur fait rendre des honneurs presque divins.

Malgré ces rares exactions, le pouvoir des daïmios était généralement protecteur. Une grande partie des revenus de la province se dépensait sur place, et les redevances, profitant ainsi à ceux qui les payaient, paraissaient moins lourdes. L'absence d'échanges était un obstacle à l'activité commerciale, mais elle assurait le pauvre contre la cherté des denrées de première nécessité. Les arts, que la protection d'un gouvernement généreux peut seule empêcher de verser dans l'industrie et le métier, vivaient en sécurité sous cette égide. Entretenu par le prince, l'artiste travaillait à l'aise, sans impatience, et ne mettait au jour que des œuvres achevées; on ne refera plus ces magnifiques laques d'or, ces peintures sur émail,

ces ciselures sur métaux, toutes ces œuvres de patience qui exigeaient de longues années de labeur avant de donner un profit. Chaque année, au retour de Yeddo, le possesseur d'une province devait y faire une tournée d'inspection pour s'assurer du bon ordre et veiller aux réformes nécessaires, et nous venons de voir quel soin il mettait à étouffer les plaintes avant qu'elles n'arrivassent à Yeddo. Les feudataires n'étaient pas d'ailleurs exempts de tout contrôle. Leur juridiction seigneuriale était, du moins pour les plus petits, limitée à certaines pénalités; les simples possesseurs de *siro* (château) ne pouvaient infliger la peine capitale et devaient, le cas échéant, en référer au gouvernement central.

Au-dessous des daïmios et à leur charge vivait une petite aristocratie pensionnaire, nombreuse, et revêtue de priviléges importans. Le *samouraï* avait le droit de porter deux sabres et de ne payer en voyage que ce qu'il voulait, c'est-à-dire de voyager à peu près gratis à la charge des aubergistes. Il était séparé du peuple par une ligne infranchissable; il pouvait, comme le prince, entretenir à côté de la femme légitime une *mékaké* (concubine).

Enfin, bien au-dessous de cette classe privilégiée à divers degrés, vivait la classe populaire, divisée en catégories (paysans, artisans, marchands), n'offrant pas d'intérêt au point de vue du droit public, troupeau soumis et obéissant, pour lequel le législateur recommande une large sollicitude, dont lui-même donne l'exemple, mais de qui il attend en échange une docilité sans bornes. C'est sur cette assise de roche primitive que repose toute la constitution. « Le peuple est la base de l'empire » (art. 15). Du shogoun au plus petit fonctionnaire, chacun a envers lui des devoirs dictés par la morale et proclamés par la loi. Le gouvernement doit s'efforcer de le pourvoir à bon marché des alimens nécessaires et veiller sur l'accaparement; le chef de l'état doit « le considérer avec des yeux de mère » (art. 98). Il doit pour aider le peuple donner la paix à l'état. Les nobles de tous rangs lui doivent bienveillance, douceur et protection. C'est à ces enseignemens que se bornent les *Cent-Lois*. On y chercherait en vain quels sont les droits de cette foule et quel recours lui est ouvert quand ils sont violés. On a vu ce qu'il en peut coûter pour exercer le droit de pétition; les autres droits ne sont même pas soupçonnés à l'heure qu'il est. Le droit public, entendu comme réglant les rapports de l'autorité avec l'individu, se réduit à ce double conseil : « obéissez ! » donné aux uns, « n'ordonnez que le bien, » donné aux autres. A cet égard, tous les détenteurs de la force sont solidaires contre la plèbe. Quiconque porte le sabre doit exiger d'elle un respect illimité; quiconque est ou se croit insulté doit punir immédiatement le coupable. Rien n'est plus digne d'être noté sur ce point que les termes de l'article 45 :

« Article 45. — Les samouraï sont les maîtres des quatre classes. Agriculteurs, artisans et marchands ne doivent pas se conduire envers eux d'une façon grossière. Par cette expression, on doit entendre *une façon autre que celle à laquelle on s'attend de la part de quelqu'un;* un samouraï ne doit pas hésiter à trancher la tête à un manant qui s'est conduit envers lui *d'une façon autre que celle qu'il attendait.* »

Le souvenir de ce terrible article est resté encore vivant malgré l'abrogation. Eût-il cent fois raison, un homme du peuple, un portefaix par exemple, ne discute jamais avec un officier; il se prosterne en déclarant qu'il a complétement tort, mais qu'il supplie l'autre, uniquement par générosité, de lui accorder la chose demandée, vu qu'il est chargé de famille. Malheur au brutal qui se laisserait aller à lever la main; il aurait l'humiliation de s'entendre dire « merci » par un homme à genoux. Si absolu qu'il soit en théorie, ce despotisme des privilégiés est tempéré par une grande douceur de manières au moins chez les nobles d'ancienne race. Traiter les inférieurs avec politesse et bonté est en tous lieux une des vertus aristocratiques dont le secret n'appartient pas aux parvenus.

Ces deux enseignemens d'une si haute portée sociale, l'obéissance du faible, la bienveillance des forts, prennent la première place dans l'éducation publique, et l'on sait que nulle part elle n'est plus répandue qu'au Japon; mais là comme ailleurs se retrouve la division infranchissable entre patriciens et plébéiens. Tandis que ces derniers ne recevaient qu'une instruction primaire, n'apprenaient que l'écriture courante et quelques préceptes de morale, les premiers seuls, outre les différens exercices du corps, pouvaient être initiés par les bonzes aux mystères de l'écriture chinoise et de la littérature sacrée et profane. Nul ne pouvait nourrir l'espoir de s'élever de l'une à l'autre caste, fût-ce même par un mérite extraordinaire. Les médecins des bourgs qui faisaient partie du peuple ne pouvaient recevoir de terres à titre de récompenses, si merveilleuses que fussent leurs cures, « de peur, dit la loi, que, possesseurs d'un bien foncier, ils ne deviennent négligens dans leurs fonctions, » mais en réalité de peur d'entretenir chez eux et chez d'autres l'ambition déraisonnable de s'anoblir, — périlleuse profession d'ailleurs dont le moindre inconvénient était de goûter tous les remèdes avant de les présenter à un daïmio. Cette aristocratie veut se clore, se fermer, elle en subira un jour les conséquences.

III.

On sait quelle organisation puissante et solide avait reçue la société japonaise. Dans ce mécanisme, tout a sa place marquée; chaque

molécule sociale appartient à un groupe qui lui-même se rattache par des rapports nécessaires à l'ensemble. Tout se tient et s'enchaîne. Nul n'échappe à cette série d'engrenages; le *ronine* (l'homme flottant), celui qui a renoncé à son clan ou trahi son prince, n'a plus ni famille, ni patrie; il devient un étranger, un ennemi public. L'individu se sent paralysé par une force supérieure, rivé à sa position humble ou élevée comme le zoophyte à son rocher. Il sent peser au-dessus de lui et se dresser de toutes parts autour de lui des nécessités invincibles; tout l'avertit de ne pas se révolter contre une destinée qu'il ne peut refaire, ni changer. Nulle société n'est stable sans doute, si ces sentimens n'y sont admis et ces nécessités reconnues; mais, tandis que l'homme de grande race les raisonne et les accepte, l'homme de race inférieure les subit aveuglément. Cette étude resterait incomplète, si nous n'essayions d'indiquer quel esprit général cimentait tout l'édifice que nous avons décrit, quelles précautions étaient prises pour le consolider et en écarter les causes de ruine.

Quel législateur n'a fait ce rêve : assurer à son œuvre l'immutabilité? L'Orient seul a donné de tels témoignages de piété à ses précepteurs. Yéyas revient à plusieurs reprises sur ce sujet. « Alors, connaissant la loi, j'ai fait une innovation; que cela ne se fasse plus à l'avenir! » et ailleurs : « il est défendu de changer un règlement vicieux, si, sans qu'on s'aperçoive du vice, il est demeuré en vigueur plus de cinquante ans. » Il ne se contente pas de platoniques conseils; il se préoccupe d'écarter tous les dangers d'innovation. Le plus grand de tous eût été la présence des étrangers. Déjà sous le prédécesseur de Yéyas avaient commencé les persécutions contre le christianisme provoquées par l'attitude même de ses adhérens. On n'ignore pas à quel massacre épouvantable elles aboutirent quelques années après lui. De toutes les religions, c'est la seule qui soit exclue par les *Cent-Lois* de la tolérance universelle; le principe de l'église romaine qui place la souveraineté en dehors de l'état était en opposition trop flagrante avec les desseins du despote. Quant aux étrangers, — expulsés progressivement du Japon, — ils furent relégués dans le petit îlot de Désima, où la soif du gain retint quelques Hollandais au prix de mille vexations.

L'empire était désormais fermé. Défense fut faite aux indigènes de voyager à l'extérieur sans une autorisation, et la forme même des jonques fut réglée de manière à leur interdire les longs voyages. On retrouve encore comme une trace de ces prohibitions dans l'accueil soupçonneux que rencontrent parfois à leur retour ceux que le gouvernement envoie en Europe. « Dans les rares occasions où l'on sera forcé d'entrer en relations avec les barbares, il faudra du moins se tenir sur une grande réserve et leur imposer par l'appareil mili-

taire, la bonne tenue des troupes et l'apparence de la prospérité. »

Les innovations extérieures écartées, il s'agissait de prémunir contre le mouvement naturel des esprits l'immobilité des castes, le palladium du système. Ici la loi n'avait rien à faire, les mœurs suffisaient. La réglementation minutieuse du législateur ne fait que donner une direction fixe à une tendance préexistante. Tout homme apporte en naissant ou reçoit dès le berceau le sentiment qu'il est l'inférieur ou le supérieur de quelqu'un. La théorie des droits civils repose tout entière sur le code du cérémonial, l'étiquette constitue à elle seule le droit public. Conserver exactement la place qui lui appartient dans la hiérarchie est pour chacun le premier des devoirs et le plus sacré des droits. On se fait un point d'honneur de ne pas transgresser ces règles, qu'on rougirait d'ignorer; celui-là même que la crainte du châtiment n'empêcherait pas de violer la loi est réduit par la peur du ridicule et du mépris à observer l'étiquette. Qui la méprise se condamne et se déshonore; la pire des hontes est une grossièreté. Le chef-d'œuvre de l'esprit aristocratique dans l'extrême Orient, c'est, pour emprunter l'expression célèbre de Joseph de Maistre, d'avoir « encanaillé » la résistance. Contrainte de se modeler dans des formes immobiles, dans des dehors permanens, dans des phrases faites d'avance, la pensée finit à son tour par s'y cristalliser. L'imagination n'évoque plus rien en dehors de formes jugées immuables parce qu'elles n'ont jamais changé; tous les mouvemens prennent une régularité mécanique; la société se meut sur place et la nation se fixe dans un moule où on la retrouve identique à plusieurs siècles de distance, comme ces villes antiques qui sortent momifiées des laves d'un volcan.

Encore une fois, ce caractère bien tranché s'était manifesté chez les Japonais avant Yéyas; il n'eut qu'à s'en servir. Le palais du shogoun devint un séjour mystérieux et presque divin; c'était profanation d'y faire entendre une querelle ou d'y manquer de respect même à un égal; y tirer l'épée était un crime puni de la mort et de la confiscation. On y avait marqué les divers endroits où chacun, suivant son rang, devait descendre de sa litière avant d'entrer. Nul, à l'exception des « hôtes d'honneur, » ne pouvait franchir à cheval la dernière enceinte; ce fut, il y a quelques années, une révolution quand le même droit fut donné aux ministres. Les règles les plus minutieuses fixèrent les prérogatives dont jouissait chaque rang hiérarchique, le degré d'inflexion du salut, les salles de réception, les appellations, les postes désignés dans le château aux gardes d'honneur, le nombre des suivans dont on pouvait se faire escorter à la ville et en voyage, les préséances, les honneurs dus à chacun par le peuple, la question des rencontres de deux cortèges sur une même route, si fertile en sanglans épisodes, la nature et la

quotité des présens à offrir au shogoun, en un mot tous les détails de cette orgueilleuse domesticité contre laquelle les aristocraties déchues échangent volontiers leur indépendance. Ainsi se transforma en instrument de gouvernement et en moyen de conservation cette politesse extérieure et formaliste qui dut sans doute son origine à une réaction contre la brutalité des mœurs primitives. Une ancienne loi du prince de Satzouma permettait à quiconque avait été insulté de tuer l'insulteur, mais à la condition de s'ouvrir le ventre immédiatement.

Comme il y a deux nations superposées l'une à l'autre, la noblesse et le peuple, il y a deux codes de morale et deux codes criminels, celui du *samouraï* et celui du vilain. Le premier enseigne le point d'honneur, la fidélité à toute épreuve au seigneur, les devoirs qu'entraîne le port du sabre, le mépris de la mort, la compassion pour les faibles. Il ne frappe le délinquant d'aucune peine, mais il le déclare déshonoré s'il a failli, et ce déshonneur ne peut être couvert que par le *harakiri*. Aussi tout homme d'épée doit-il apprendre de bonne heure le cérémonial de cette opération, savoir composer son attitude, s'il y joue le rôle principal, connaître les devoirs d'un bon coadjuteur, pouvoir notamment faire sauter d'un coup la tête d'un ami pour lui épargner la souffrance quand il s'est donné le coup mortel. Si le *samouraï* se rend coupable de quelque délit de droit commun, vol, adultère, il est dégradé, c'est-à-dire qu'il perd la prérogative de s'ouvrir le ventre, qu'il meurt supplicié et que sa pension est alors confisquée à ses héritiers. Le suicide judiciaire était en honneur comme à Rome sous les césars, c'était un acte de courage qui dispensait le juge de prononcer un jugement et qui mettait la mémoire à l'abri de la honte. Quant au roturier, on n'exige de lui que probité et subordination ; mais, comme le point d'honneur n'existe pas pour lui, c'est par la sévérité excessive des châtimens qu'il sera contenu. Ce qui caractérise la législation pénale, c'est l'arbitraire et l'inégalité des peines suivant les castes; le droit pénal se résume à peu près ainsi : punissez tout ce qui vous semblera mauvais, autant qu'il vous paraîtra nécessaire.

On a vu quelle justice sommaire pouvaient se faire à eux-mêmes les samouraï; l'exécution des sentences récemment encore était instantanée; au sortir du tribunal, le condamné était décapité. Huit palefreniers d'Owari en ayant maltraité un du prince Midzuno-kami, celui-ci demanda justice, et séance tenante, devant lui, on trancha la tête des huit coupables. La procédure repose sur l'emploi de la torture; il nous est pénible de dire qu'elle est encore journellement employée contre les accusés reconnus coupables, pour leur arracher l'aveu de leur crime. Ainsi l'exige la coutume d'après la-

quelle nul ne peut être exécuté, s'il n'a signé lui-même sa sentence.

Où la liberté n'existe pas, la conscience humaine ne peut arriver à son complet développement; la pure lumière intérieure de l'âme est éclipsée par le flambeau vacillant des lois conventionnelles, comme la lampe solitaire du penseur par les clartés douteuses d'une aube d'hiver. Qui tremble sans cesse ne réfléchit jamais, et c'est à la rigueur des pénalités de suppléer alors à la droiture des esprits : on sait quelle fut la sévérité des lois japonaises et la cruauté des supplices. L'exemple de la Chine introduisit au Japon des châtimens barbares qui contrastent avec la douceur des mœurs. Le vol au-dessus de 10 rios (50 francs) était puni de mort; la décollation par le sabre, l'étranglement, la mise en croix, le transpercement par la lance, n'étaient pas les seuls modes d'exécution. Il y a soixante ans, un valet qui avait assassiné son maître après avoir séduit sa fille fut exposé pendant trois jours à Riongokou-Bashi, l'un des ponts les plus fréquentés de Yeddo, et chaque passant devait lui donner un coup de scie. Il y a huit ans, une courtisane incendiaire fut brûlée à petit feu. En 1868, une mère infanticide fut précipitée au fond d'une vasque d'eau bouillante.

Encore mieux que le choix des peines, la qualification des crimes révèle la pensée politique que nous avons retrouvée partout : consolider le pouvoir. C'est ainsi que le silence gardé par celui qui avait connaissance d'un crime était puni comme le crime même, dût-on livrer un frère ou un père, car le souverain est le père suprême que l'on trahit par la non-révélation. C'est ainsi que la moindre atteinte aux propriétés du shogoun était punie comme un parricide. Il y avait jadis peine de mort contre quiconque tuait un des canards sauvages qui viennent chaque hiver s'abattre en foule sur les larges canaux du Siro (château). Un enfant, en jetant une pierre, eut le malheur d'en tuer un. Saisi par la police, il est amené devant le juge avec ses parens éplorés; on n'oublie pas d'apporter le corps du délit. Le juge, après l'avoir attentivement considéré, leur dit : « La loi est formelle; si l'enfant a tué l'oiseau, je dois le condamner à mort; mais, si l'animal est sauf, votre fils est innocent : or ce canard n'est peut-être qu'étourdi par le coup, et, pour moi, j'ai idée qu'il en reviendra. Emportez-le chez vous, soignez-le bien, et, si demain il est guéri, rapportez-le-moi; je mettrai alors l'enfant en liberté. » Voilà le père plus désolé que jamais, il gémit et se désespère en palpant ce volatile déjà raidi par la mort; mais la mère, avertie par son instinct, a lu dans la pensée du juge. Elle court acheter dans une volière un beau canard mandarin et le rapporte triomphante au juge, qui lui dit en souriant malgré lui : « Je vous l'avais bien dit qu'il en reviendrait. » On voit par là quel rôle tout-

puissant s'attribuait le juge, et quel arbitraire parfois bienfaisant régnait dans l'application de la loi.

Le *sin-ritz-ko-rio* ou loi pénale réformée, quoique de rédaction moderne, est empreint du même esprit de rigueur et d'inégalité. On y peut suivre la transformation actuelle de la société japonaise. Tandis qu'autrefois pour le même fait le noble était puni d'*heimon* (arrêts forcés), et le roturier emprisonné ou battu, aujourd'hui les peines corporelles peuvent être évitées par l'un et l'autre en payant une amende ou plutôt une composition tarifée; voici l'aristocratie d'argent qui paraît à la place de l'aristocratie de naissance. L'article 52 des *Cent-Lois* avait maintenu le droit de vengeance personnelle, et l'avait seulement astreint à une déclaration préalable; le nouveau gouvernement veut détruire l'esprit de clan et punit la *vendetta*, la centralisation s'essaie à renverser l'indépendance locale; mais, avant d'arriver à la récente période législative, il nous reste à examiner les conditions d'existence de cette oligarchie.

Tout système hiérarchique, pour être complet, doit se refléter dans les choses; c'est sur le sol même qu'il doit avoir ses premières assises. A des classes de personnes correspondent nécessairement des classes de terre ou des titres divers de possession; l'échelle des domaines représente celle des castes. Au mikado revenait le domaine éminent sur tout le territoire de l'empire; en acceptant sa suzeraineté théorique et en lui demandant l'investiture, le shogoun s'interdisait de porter la main sur ses droits; mais il s'en réservait l'exercice et disposait en fait des terres à son gré. L'état jouissait, en vertu de son domaine éminent, du droit de chasse et de l'exploitation des mines. « L'or, dit un auteur japonais, est comme les ossemens du corps humain qui ne se renouvellent pas, tandis que le sang et les chairs se renouvellent, de sorte qu'exploiter les mines, c'est épuiser et par suite appauvrir le pays. » Étrange économie politique, encore mal désapprise! Les daïmios n'étaient légalement investis que de l'administration et de la jouissance à perpétuité de leurs provinces; ils se considéraient néanmoins par un long usage comme nantis de la propriété et capables de la transmettre à leurs *bayshin* ou vavassaux. Ces derniers n'étaient en réalité que des usufruitiers perpétuels, incapables d'aliéner directement, et à défaut de descendans l'usufruit retournait au seigneur. Quant aux paysans, ils n'étaient que des fermiers détenant la terre en vertu d'une emphytéose à perpétuité, à charge d'une redevance annuelle dont le chiffre variait suivant les lieux. Les femmes, n'étant aptes ni à cultiver, ni à porter les armes, ne pouvaient posséder ni à titre de métairie, ni à titre de seigneurie féodale; les étrangers ne pouvaient devenir propriétaires du sol d'aucune façon. Il en est encore ainsi aujourd'hui, et l'une des me-

sures les plus graves qui s'imposent au gouvernement est d'asseoir du même coup sur de nouvelles bases et la propriété et l'impôt.

La hiérarchie a pris possession du sol, comment va-t-elle l'administrer? Il faudrait, pour répondre à cette question, passer en revue toute la série des règlemens et des usages administratifs sous le fardeau desquels gémissait le Japon, dénombrer cette armée de fonctionnaires grands et petits, qui transmettent l'action du gouvernement, récapituler tous les services qu'ils rendaient au pays et tous les abus qu'ils commettaient à son détriment. Nulle part, sauf en Chine, le fonctionnarisme ne s'est plus librement épanoui; mais, laissant de côté mille règles de détail relatives à la voirie, à l'agriculture, à la garde des frontières stratégiques de Yeddo, au prix des transports, aux deuils, aux bateleurs en plein vent et nécromanciens, aux plaisirs permis, tolérés ou défendus, à l'ordre public extérieur, nous nous bornerons à quelques indications sur la police générale.

On ne saurait imaginer la patience et la sagacité déployées par les Japonais dans cette branche de l'administration, bien plus considérable chez eux que partout ailleurs. C'est à peine si le mot de police est assez compréhensif pour embrasser les divers services qui assurent l'exécution des règlemens innombrables sur la voirie, les transports, les tarifs des prix, les prérogatives des voyageurs suivant leur classe et leur qualité, la tenue des maisons, le personnel des auberges, les registres d'inscription des voyageurs, les mesures à prendre en cas d'incendie, la surveillance des marchés, la vérification des poids et mesures, la proscription du christianisme, la mendicité et le vagabondage. A chaque pas, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, l'individu trouve devant lui un fonctionnaire chargé de lui dicter ses actions, de le mener par la main, de le contrôler et de le punir. Tout nouveau-né est inscrit sur un registre tenu dans chaque village où l'on ouvre un feuillet à chaque nouvel habitant, comme un commerçant ouvre un compte à un client; c'est le *ninbetseu*, à la fois livre de l'état civil et sommier de police. Là sont relatés tous les incidens de la vie, le nom qu'on donne à l'enfant le trentième jour après sa naissance si c'est une fille, le trente et unième jour si c'est un garçon, la secte à laquelle il appartient, l'adoption dont il est l'objet, la profession qu'il embrasse, les délits dont il se rend coupable, les voyages qu'il fait, le mariage, le moment où il devient chef de famille, les noms et le nombre de ses enfans, le divorce, la retraite, le genre de mort; le feuillet n'est clos que lorsque les prêtres ont adressé au *nanushi* un certificat de sépulture.

En dehors de cette action officielle, la police en avait une occulte, encore plus puissante; l'article 90 des *Cent-Lois* disait : « Dans les

cas d'enquête, si la puissance publique est convenablement dirigée, il n'est rien, entre le ciel et la terre, dans les demeures même des « barbares » répandues aux quatre coins du globe, sous les racines du gazon ou sous la surface terrestre, qui puisse échapper à ses recherches. La seule chose difficile à découvrir est le fil insaisissable du cœur humain. Yoritomo adopta à cet égard un plan ingénieux dû à Sotokotoku, de la dynastie de Daïto (Chine); il voulut obtenir comme un reflet des cœurs en suspendant de l'or et des promesses de récompenses aux écriteaux répandus dans les carrefours des capitales. Cette coutume existe encore, mais il est à craindre que l'on ne trouve pas chez les samouraï de dispositions conformes à son esprit. » Cet encouragement à la délation pouvait en effet ne pas suffire, et une classe d'espions, *me katchi*, y suppléa. Ils occupaient diverses fonctions nominales, se présentaient comme domestiques chez les personnages dangereux, chez les daïmios qu'on voulait surveiller, dans les maisons de thé qui servaient souvent de lieu de rendez-vous aux conspirateurs, plus tard chez les Européens dont on voulut connaître la conduite, écrivaient tout ce qu'ils voyaient ou entendaient, et parfois *filaient* un criminel ou un suspect pendant des semaines avant de le dénoncer. Chaque daïmio avait à son tour sa police secrète, et l'on pouvait dire que, de trois Japonais qui se trouvaient ensemble, il y en avait deux qui faisaient le métier d'espions. L'histoire du shogounat est celle de vingt complots toujours découverts; mais, si l'espionnage est une tentation inévitable du despotisme, il n'y a pas de plus sûr moyen d'abâtardissement pour une aristocratie. L'homme le plus courageux se replie et se courbe sous cette puissance occulte qui échappe à toute résistance : la nation politique y perd son ressort et sa virilité; la chute de l'ancien régime japonais en est un exemple dont le nouveau fera bien de profiter.

Telle est, dans ses traits généraux, cette organisation sociale que le passé a léguée au présent. Formée d'élémens divers et hostiles que l'habileté d'un grand homme avait su mettre en harmonie, maintenue par un heureux concours des lois avec les mœurs, elle a prouvé par un silence de près de trois siècles dans son histoire quelle était sa stabilité. Toute personne, toute chose avait sa place nécessaire, sa sphère déterminée, son action limitée, ses devoirs tracés d'avance, ses règles infranchissables; mais cet organisme, si admirablement disposé pour fonctionner sur place, était incapable de mouvement et de progrès, il devait se fausser au premier effort. Cet édifice si solide était exposé, comme tout ce qui ne se renouvelle pas, aux lois du temps et de la vétusté; le jour où une cause extérieure vint l'ébranler, il devait chanceler et s'effondrer au premier choc.

IV.

Les années 1867-1870 seront marquées dans l'histoire du Japon par deux péripéties importantes que l'on confond souvent. Le mikado, après avoir renversé le shogoun, a repris l'exercice direct du pouvoir, et du même coup le gouvernement central a déposé l'aristocratie indépendante et repris l'administration du pays. Le descendant de Yéyas n'a pas même essayé de conserver un commandement déserté par la noblesse qui devait le soutenir; celle-ci s'est résignée sans trop de murmures à résilier une autorité qu'elle ne savait plus exercer. Quelques résistances locales, quelques batailles gagnées d'avance, ont donné au coup d'état la consécration de la victoire et le facile prestige de la clémence. Une nouvelle puissance s'est substituée à l'ancienne; une révolution qui semblait de nature à bouleverser l'état de fond en comble s'est accomplie sans tumulte, et de cette savante constitution que nous avons étudiée il n'est plus resté que des ruines. Quelles circonstances ont amené la catastrophe? Pourquoi cette féodalité, qui semblait si solidement liée au sol, en a-t-elle été détachée soudainement et sans bruit, comme ces îlots de verdure que les grands fleuves d'Amérique rongent en silence et emportent sourdement en une nuit? Et d'ailleurs sa disparition est-elle complète, n'en subsiste-t-il pas des débris? Que peut-on faire encore de ces élémens épars, et quelle est la tâche de l'avenir? Ce sont là des questions auxquelles nous essaierons de répondre. D'abord quelles sont les institutions du moyen âge japonais qui ont survécu au désastre? Nous les rencontrerons dans le droit privé.

Les perturbations politiques, si complètes qu'elles soient, ne changent pas en un jour l'esprit d'une nation ni l'état de ses mœurs. Au-dessous des formes variables de gouvernement, il subsiste un élément immobile, comparable à ces couches profondes que ne troublent pas les agitations de la surface. Au régime disparu survit la société civile qui le portait et lui servait de substratum; il ne dépend pas du régime nouveau de la transformer à son tour d'un coup de baguette. C'est une œuvre qui réclame avant tout le secours du temps. La constitution de la famille, de la propriété, de la corporation, de la commune, reste sensiblement la même, et c'est poursuivre une entreprise chimérique que de vouloir la renouveler sans tenir compte des coutumes établies, des sentimens régnans, des préjugés séculaires. Le législateur ne doit jamais toucher que d'une main timide à ces lois civiles où une nation dépose ses aspirations et ses croyances. En cette matière, toute réforme est fatale qui n'est point accompagnée d'un changement parallèle dans la direction des esprits.

Ce que César dit des Gaulois, *le peuple est presque regardé comme esclave*, résume les droits politiques de la nation japonaise. Les nobles y sont nés pour gouverner, les autres pour obéir; il y a des fonctionnaires et des administrés; il ne faut y chercher ni citoyens, ni liberté individuelle, ni égalité civile. L'homme du peuple ne peut ni porter des armes, ni monter à cheval, ni se faire porter en *kango*, ni s'habiller d'une certaine façon, ni se marier ou disposer de ses biens de la même manière que les privilégiés. Ne l'interrogez pas sur ses droits civils, il n'en a pas, ou n'en a que par une tolérance qui peut cesser sans qu'il s'en étonne. Les coutumes, qui varient d'une province à l'autre, assez précises sur les droits civils du *samourai*, sont muettes sur ceux du roturier. Voilà pour l'égalité civile.

Quant à la liberté individuelle, si les anciennes prohibitions de voyager d'une province à l'autre, de sortir de l'empire, d'entretenir des relations avec les étrangers, d'embrasser et de pratiquer la religion chrétienne, sont tombées, elles peuvent renaître au gré du pouvoir. Un décret changera la forme des chapeaux ou ordonnera l'adoption d'une nouvelle coiffure sans exciter l'hilarité, ni l'indignation. Les hommes ne se sentent pas plus libres dans l'état que l'enfant sous l'autorité paternelle. La monarchie absolue a rempli l'esprit public de son image et formé les institutions privées sur le modèle du gouvernement.

Ce rapport intime se manifeste avant tout dans la famille. Sous la double influence du despotisme et de la féodalité, le droit domestique a concentré toute l'autorité dans une seule personne, le chef de la communauté. Comme tous les peuples orientaux, le Japon n'a donné à la femme qu'une place secondaire dans la vie sociale. Nubile à douze ou treize ans, elle n'est qu'une enfant à l'âge où elle peut déjà charmer, et la raison ne lui vient qu'à l'âge où elle atteint une précoce décadence. La femme n'est dans les premiers temps que la fille aînée de son mari, dans la suite qu'une ménagère soumise; la maternité seule lui donne quelque considération. « La femme, dit Confucius, doit obéir à son père quand elle est jeune, à son époux quand elle est mariée, à ses enfans quand elle devient veuve. »

Le mariage est un contrat purement civil, où la religion n'intervient pas. Il est généralement précédé des fiançailles, tantôt simples, si les parties n'échangent qu'une promesse de vive voix, tantôt solennelles, si elles s'engagent par écrit et par l'accomplissement de certains rites. Jamais un garçon, encore moins une fille, n'osent parler de mariage à leurs parens; s'ils se sentent une inclination qu'ils désirent consacrer, ils demandent à une personne tierce d'en faire part à leur père et mère. Souvent, sans même consulter leurs enfans, et alors qu'ils sont en bas âge, les parens les fiancent avec une famille dont ils briguent l'alliance, et les en-

fans ne peuvent briser le contrat, à moins que le fiancé ne trouve un bon parti à offrir à la future qu'il repousse; sinon, il peut être contraint par les magistrats d'accomplir la promesse faite en son nom. Les fiançailles solennelles constituent entre les futurs époux un lien aussi indissoluble que le mariage. Ils doivent en cas de mort porter le deuil l'un de l'autre, et autrefois la jeune fille qui avait eu le malheur de perdre son fiancé était regardée comme veuve, devait se noircir les dents, se raser les sourcils et renoncer au mariage. On reste ainsi fiancé pendant des années entières, souvent sans se voir et quelquefois sans se connaître. Ces longues attentes semblent surtout avoir pour but d'assurer des maris aux filles, qui sont en plus grand nombre que les hommes dans la population, de tenir une femme toute prête pour les jeunes gens le jour où le désordre de leur conduite avertirait le père qu'il est temps de les mettre en ménage, et enfin de faciliter entre les familles la perpétuation du même sang. Les conditions d'âge sont assez variables; toutefois on ne marie guère les filles avant douze ans, ni les hommes avant quinze. Ils doivent à tout âge obtenir le consentement de leurs parens et même de leurs proches. L'autorisation du maire est nécessaire pour les gens du peuple, celle du daïmio et aujourd'hui du gouverneur pour les *samouraï*, celle du shogoun, aujourd'hui du mikado pour les princes.

La célébration des noces est de deux sortes. La première, plus compliquée et plus relevée, s'applique aux nobles, elle rappelle la *confarreatio* des Romains; elle exige la présence d'un personnage sans lequel un mariage ne se fait guère, mais qui a ici un caractère officiel: c'est l'entremetteur. L'entremetteur choisit quelquefois pour les époux; il transmet entre les parties les renseignemens sur la fortune et les autres questions préalables; il est en quelque sorte garant de la bonne harmonie. Si des discussions éclatent entre les époux mariés sous ses auspices, il sert de négociateur et d'arbitre; si les circonstances rendent une rupture nécessaire, c'est à lui qu'il appartient d'expédier la séparation. Le jour de la cérémonie nuptiale venu, la fiancée se rend, vêtue et voilée de blanc, au domicile de son futur époux, qui la reçoit à la porte de sa maison. On prend place, l'entremetteur entre les fiancés; trois coupes sont placées devant lui : il passe la première remplie de sakki à la jeune fille, qui y trempe ses lèvres et la remet à son fiancé, celui-ci la vide et la remet à l'entremetteur; une seconde coupe fait le tour en sens inverse; elle circule jusqu'à ce que chacun l'ait offerte et reçue trois fois (*san-san-ku-do,* 3 fois 3 font 9). Par cette cérémonie, l'union est accomplie. La nouvelle épousée rejette alors son voile; on va retrouver les parens et l'on commence un festin au milieu des chansons qui célèbrent le bon-

heur, la longue vie et la nombreuse postérité des jeunes mariés. Telle est la solennité essentielle; accessoirement les époux échangent divers cadeaux, entre autres la jeune fille apporte deux seaux de bois où l'on mettra sa tête et celle de son complice, si jamais elle devient adultère. Elle en explique l'aimable usage en les offrant. La femme conserve avec elle chez son mari une vieille servante (*obasan*), qui est chargée de faire aux parens le rapport circonstancié des faits et gestes du nouveau ménage. Chez les gens du peuple, la cérémonie se borne à un repas que les parens et les époux font en commun, après quoi il est entendu qu'ils vivront comme mari et femme. Rien n'est plus frappant que cette absence de formalités en pareille matière chez un peuple si formaliste. Il en est de même dans tous les actes de la vie civile.

La femme aussitôt mariée sort de sa famille naturelle pour tomber, comme chez les Romains, sous la puissance du mari, ou, si celui-ci n'est pas encore chef de famille, sous la main du père ou de l'aïeul de son mari. Elle est comptée au nombre des enfans et doit en conséquence à ses beaux-parens les mêmes égards qu'une fille. Même après la mort du mari elle leur doit des alimens dans le besoin. Le mari a un pouvoir absolu sur sa femme, elle ne doit se mêler en rien des affaires du dehors. « C'est une règle juste et reconnue dans le monde entier, dit Yéyas, qu'un fidèle mari s'occupe des choses du dehors, tandis qu'une fidèle épouse prend soin de son ménage. Lorsqu'une femme s'occupe du dehors, son mari abandonne ses devoirs, et c'est un présage de la ruine de la maison. Il ne faut pas que la poule s'habitue à chanter à l'aube, c'est un fléau dont tout *samouraï* doit se garder. » L'époux dispose de tous les biens qu'apporte sa femme (elle ne possède rien), il peut la vendre elle-même en cas de pressant besoin; mais il faut s'empresser d'ajouter qu'il use rarement de ce pouvoir excessif. Il peut aussi la répudier pour des causes assez multiples : en cas de stérilité, — en cas de jalousie exagérée de la part de celle-ci, — dans le cas où elle parlerait « comme un perroquet » et troublerait ainsi la paix du ménage, — en cas d'irrévérence envers les parens du mari, — en cas d'incapacité dans la direction de la maison et des enfans. On s'explique difficilement après cette énumération qu'il se soit trouvé deux Européennes pour profiter de la nouvelle loi, qui permet les mariages internationaux; ajoutons qu'aucune n'est Française. De son côté, la femme peut demander le divorce en cas de prodigalité du mari ou par consentement mutuel. L'adultère du mari n'est puni que chez les *samouraï* et de peines simplement disciplinaires (arrêts forcés); quant à celui de la femme, il donne au mari non-seulement le droit de la chasser, mais celui de la tuer avec son complice; s'il tue l'un sans l'autre, il est considéré

et puni comme meurtrier. La femme divorcée ne peut emmener ses enfans si elle en a eu (mais le divorce est rare dans ce cas); elle quitte la famille du mari, rentre dans sa famille naturelle et peut se remarier, si elle en trouve l'occasion, ce qui n'est pas fréquent.

L'association conjugale, qui, sous l'influence du christianisme, a pris dans les sociétés de l'Occident une si haute importance sociale, n'en a ici, comme on le voit, qu'une très restreinte. Les mœurs exigent tout de la femme, rien du mari; elles créent pour l'une un lien que la mort peut à peine dissoudre, pour l'autre une société où il ne restera engagé qu'autant qu'il lui plaira. Comme le gouvernement despotique ne réclame ni forte éducation dès l'enfance, ni éducatrices, la femme ne sera qu'un docile instrument de propagation de l'espèce et une servante obéissante.

S'ils n'ont pas adopté la polygamie, les Japonais appliquent une institution qui s'en rapproche beaucoup. Le mari peut introduire dans la maison, sous le titre de servantes, une ou plusieurs *mékaké*, suivant son rang. Les *Cent-Lois* en accordent huit aux daïmios, cinq aux grands-officiers, deux au simple *samouraï*, aucune au vilain; mais elles sont loin d'encourager cette pratique, qui du reste ne réclame pas d'encouragement, car elle s'est conservée très exactement jusqu'à nos jours. La *mékaké* n'est en théorie qu'une domestique, et, pour sauver l'amour-propre de la femme légitime, c'est celle-ci qui est censée en faire don à son époux. Les enfans issus de la *mékaké* ne sont aptes à succéder au père qu'à défaut d'enfans issus de l'épouse, et par une loi contre nature, tandis que leur mère naturelle reste pour eux une domestique, c'est la femme de leur père, leur marâtre, que les enfans doivent considérer et traiter comme une mère. Si celle-ci les accepte et si le père les adopte, ils prennent le pas, en qualité d'aînés, même sur les fils légitimes qui naîtraient après eux. La femme du peuple est donc sous ce rapport mieux traitée que la femme noble : elle ne partage pas avec une autre l'autorité domestique, et, comme elle sait en même temps se rendre plus utile, elle jouit d'une certaine considération qui paraîtrait probablement suffisante au bonhomme Chrysale.

Le véritable centre de gravité de la famille, ce n'est pas le ménage, c'est le père de famille. « Chaque sujet doit être prêt à épuiser pour l'empereur ses forces, son intelligence et ses biens, chaque enfant pour ses parens, chaque élève pour son maître, car à l'empereur il doit sa nourriture, à ses parens il doit l'existence, à son maître il doit l'instruction, et la vie n'est pas possible sans ces trois bienfaits. » Fondée sur ce principe, la puissance paternelle est illimitée. De tous les crimes, le plus grave, c'est de manquer au devoir filial, et, pour l'honneur du Japon, on peut ajouter, le plus rare. Le père peut vendre ses filles, si elles ne s'y refusent pas, et ce

dévoûment est cité dans les histoires populaires comme un beau trait de vertu filiale (1). La fille qui cède à un séducteur *sans le consentement de ses parens* est punie de soixante coups de fouet, non pour avoir violé la pudeur, mais parce qu'elle leur a dérobé ainsi un bien dont eux seuls pouvaient disposer. Le père a aussi le droit de vie et de mort sur ses enfans, et l'on cite plus d'un exemple d'exécutions faites ou ordonnées par d'autres Brutus.

On ne distingue pas entre les enfans légitimes et ceux de la *mékaké* reconnus par le père, mais on distingue entre les aînés et les cadets, les garçons et les filles. Le père peut déshériter son fils aîné, et c'est bien une exhérédation, car à défaut de volonté contraire exprimée c'est celui-ci qui hérite de plein droit. Quant au droit de masculinité, il ne fléchit jamais, les filles ne pouvant hériter ni être propriétaires de quoi que ce soit. Celui à qui le ciel a refusé des enfans mâles s'empresse d'adopter un gendre qui entre dans la famille, devient un agnat et un héritier désigné. Légitime ou adoptif, l'héritier ne peut renoncer à la succession, il doit en acquitter toutes les obligations, si lourdes qu'elles puissent être. Le droit d'aînesse emporte, lui aussi, ses obligations. Si l'aîné a le pouvoir sur tout le reste de la famille, même le droit de vie et de mort sur ses frères cadets dans certaines provinces, en revanche il est tenu de remplir envers eux les devoirs d'un père, de les nourrir et de les élever; la propriété des biens n'est, pour ainsi parler, qu'une gestion confiée à ses mains; mais il n'en reste pas longtemps chargé, les cadets s'empressent de se donner en adoption ou de se marier dans des familles sans garçons et changent ainsi de maison.

La famille japonaise est donc, comme la famille romaine, un petit état muni de tous ses organes; elle a un chef absolu qui la représente et qui la conduit, des sujets, un peuple de serviteurs attachés à elle et qui ne la quittent pas, une propriété commune, un conseil délibératif formé des agnats les plus âgés, sans limite de nombre ni d'âge. Elle a enfin son tribunal domestique. C'est devant ce tribunal que se règlent les difficultés sur les successions, s'il en peut surgir; c'est devant ce tribunal que le père peut prononcer la peine de mort contre son fils en cas de désobéissance, il n'a plus ensuite qu'à en informer l'officier. C'est là qu'est dénoncée l'épouse qui a encouru la répudiation et qu'est traînée la femme adultère. Celle-ci peut même être condamnée, en l'absence de son mari, à s'éloigner immédiatement de la maison qu'elle déshonore. Une grande solidarité s'établit ainsi entre des personnes réunies pendant longtemps sous un joug si étroit; elles ne séparent pas leur honneur et leur fortune de ceux du groupe où elles sont nées. Un

(1) Un récent décret le rend impossible aujourd'hui.

adage dit : « La fortune du père est celle du fils, et les liens de celui-ci sont ceux de celui-là. » Sous l'empire de nos lois démocratiques, nous ne voyons guère dans la famille qu'un centre d'affections et d'intimité : sous le rapport des intérêts, le code lui-même crée l'antagonisme entre les parens les plus proches; ici au contraire l'individu disparaît et s'oublie volontiers pour ne songer qu'à la prospérité de ce groupe auquel tout le rattache, par lequel seul il existe, et qui représente à la fois pour lui le foyer, l'autorité, la possession et la patrie.

Mais ce petit état ne peut vivre sans son chef. Despotique par essence, il lui faut une tête pour assurer son existence légale. Qu'adviendrait-il, si le chef mourait sans descendant? La dispersion du bien commun, la rupture du lien qui réunit tous les membres; pis encore, le gouvernement reprendrait la pension du *samouraï*, le prince reprendrait le droit de culture concédé au cultivateur; enfin, chose plus grave encore qu'elle ne l'était à Rome, il ne resterait plus personne pour faire aux ancêtres, à certains jours consacrés, les libations qui doivent apaiser leurs mânes. De là cette idée enracinée au cœur de la nation, que le nom d'une famille ne peut pas périr, qu'un chef de famille ne peut pas mourir sans un continuateur. L'adoption sous ses nombreuses formes doit assurer cette perpétuité; c'est l'institution entre vifs d'un héritier « nécessaire, » moyen plus sûr encore que la substitution romaine.

Pratiquée dès les temps les plus anciens, faiblement encouragée par Yéyas, défendue, puis rétablie sous ses successeurs, l'adoption est très répandue au Japon, où elle n'a rien du caractère de bienfaisance que nous lui prêtons d'ordinaire. Elle est commandée, non par l'intérêt de l'adopté, mais par celui de la famille adoptante, et remplace plusieurs institutions du droit civil (testament, donation, succession, contrat de mariage). On en distingue plusieurs espèces. Dans ses effets, l'adoption japonaise est une imitation parfaite de la nature. L'enfant adoptif entre dans la nouvelle famille et y contracte des liens de parenté rigoureusement semblables à des liens naturels, de sorte qu'il a deux pères, deux mères, etc... Il quitte, il est vrai, sa famille originaire au point de vue du droit civil et tombe sous la puissance de son nouveau père, mais tout en restant soumis à toutes les obligations filiales envers l'ancien. Il prend le nom du père adoptif, son rang, son titre, ses armes et son hérédité présomptive, a besoin, pour se marier, du consentement de ses deux familles à la fois, et doit nourrir l'une et l'autre aussitôt que, devenu chef, il a la disposition des biens. Lorsque par le décès du père adoptif le fils recueille l'héritage, il se fait un revirement dans les rapports de parenté. Jusque-là il avait porté le deuil de ses parens adoptifs moitié moins longtemps que celui de ses parens naturels; à partir

de ce moment, c'est l'inverse qui a lieu. Si exorbitante que soit la puissance du père adoptif, il ne peut cependant pas prostituer la fille qu'il a adoptée; cette spéculation, dont il y a malheureusement des exemples, l'expose à un châtiment sévère à la volonté du juge. On voit qu'il résulte de l'adoption plus de charges que de bienfaits pour celui qui en est l'objet. Il est entretenu, il est vrai, pendant sa jeunesse; mais le père ne tarde pas à prendre sa retraite, et le fils, alors forcé de le nourrir et de veiller à la subsistance de toute la famille, est en outre exposé à la mauvaise humeur d'une belle-mère, à la jalousie de frères puînés, à l'arbitraire d'un maître qui ne peut voir dans cet héritier qu'une faible image de la nature, enfin à toute sorte d'onéreuses corvées. Aussi est-ce un dicton populaire que, si vous avez trois setiers de riz, il faut vous garder de l'adoption.

La toute-puissance ne suffit pas au chef de famille; il lui faut encore l'autorité personnelle, l'énergie de l'âge mûr, la vigueur de la santé, la faveur du prince chez les grands, la bienveillance du voisinage chez les petits. L'incapacité ou l'opprobre du chef retomberait sur ceux qu'il dirige; il faut donc que ce petit monarque puisse abdiquer à propos. C'est à ce besoin que répond une institution curieuse et tout à fait particulière, que nous avons appelée jusqu'ici la retraite volontaire, et qu'il faut étudier maintenant sous son vrai nom d'*inkyo* (*in* cacher, *kyo* demeure). Le mot désigne à la fois la retraite et la personne qui la prend. L'*inkyo* peut être volontaire ou forcé et s'appliquer tout à la fois aux fonctions publiques et aux devoirs domestiques ou à l'un des deux seulement. Volontaire, il doit être, en ce qui concerne les fonctions, demandé au seigneur tantôt à soixante-dix ans, tantôt à cinquante, suivant les coutumes; mais les infirmités, la maladie réelle ou prétextée, peuvent avancer cette limite.

Cette retraite peut être requise par la famille quand elle voit l'un de ses membres frappé d'imbécillité, de démence ou de prodigalité; elle le contraint alors, quel que soit son âge, fût-il même très jeune, à prendre sa retraite, s'il est chef de famille. L'*inkyo* forcé a lieu en cas de condamnation judiciaire, c'est notre interdiction légale. Sans même qu'il intervienne une condamnation, si les magistrats d'une ville jugent à propos, par mesure de sûreté, de confiner chez lui un prodigue, un homme mal famé, un halluciné ou un contribuable récalcitrant, il est frappé de *tikkio-inkyo*, interdiction de sortir de sa demeure. En cas d'*inkyo* forcé, l'incapacité domestique est complète. Quel que soit le caractère de la retraite, elle repose sur une condition essentielle : la désignation d'un successeur. L'ancien chef de famille ne devient pas incapable juridiquement, et, si la puissance paternelle lui échappe, son influence

morale ne diminue pas. Une déférence sans bornes, des soins et des attentions de toute sorte font de cette retraite une situation honorable que tout père de famille envisage avec joie pour ses vieux jours. En offrant à la vieillesse un refuge entouré de vénération, l'*inkyo* maintient à la fois l'administration dans des mains capables et le prestige de l'autorité dans celui qui ne l'exerce plus; il comble une lacune qu'un éminent jurisconsulte contemporain a signalée en termes éloquens dans nos lois.

Telle était la solidarité du groupe familial, que la loi jadis poursuivait tous les membres pour le crime d'un seul, qu'il fût le chef ou en puissance. Ce que la loi ne fait plus, l'opinion publique n'a pas cessé de le faire. De là une institution qui servait à maintenir l'unité de la famille en éloignant d'elle tous les élémens rebelles: c'est le *kando*, détachement ou expulsion d'un membre dont l'inconduite pourrait entraîner la responsabilité civile ou morale des siens. Le *kando* ne peut avoir lieu que dans le cas de prodigalité, vol, violences, adultère, et seulement contre un fils majeur de quinze ans. Il faut que la mère soit d'accord pour le demander au magistrat local, qui l'ordonne, si le motif est justifié. L'enfant ainsi frappé sort de la famille; il n'a plus ni asile, ni secours, ni héritage à attendre de ses parens. La seule faveur qu'il en reçoive, c'est au moment de la séparation une petite somme qu'on appelle *namida kin*, l'or des larmes, car c'est une mère qui le donne à un fils qui va la quitter pour toujours. Il doit s'éloigner de sa province et ne tarde pas à devenir un vagabond, un mendiant ou un voleur; mais sa famille n'a plus à en rougir. Il ne peut y rentrer que s'il sauve la vie de son ancien seigneur dans un accident quelconque, ou s'il prouve avec éclat qu'il s'est amendé. Les parens demandent alors la révocation du *kando* au magistrat, qui décide arbitrairement. Cette institution, que l'adoucissement des mœurs tend à faire disparaître, n'a jamais existé chez les *samouraï*; en cas d'inconduite grave, c'est par le *harakiri* ordonné au fils qu'un père sauvait l'honneur de sa maison.

La famille japonaise, avec sa constitution despotique, suppose et consacre des principes auxquels nos mœurs et nos lois occidentales sont étrangères. Tandis que les affections naturelles sont chez nous les seuls liens entre parens, elles semblent ici rejetées au second plan pour faire place à des devoirs rigoureux imposés sous des menaces terribles. La piété filiale a je ne sais quoi de contraint et de conventionnel; l'obéissance tient plus de la crainte que de la confiance. L'union des agnats assemblés en conseil ou en tribunal domestique repose moins sur une bienveillance réciproque que sur une communauté d'intérêts, d'honneur, de réputation. Les préjugés sont plus forts que les sentimens et en tiennent lieu. Ceux-ci n'ont pas d'ailleurs chez les races peu nerveuses de l'Orient cette

vivacité et ce raffinement qui trop souvent, en même temps que les cœurs, amollissent les volontés. Comme la douleur physique, l'ébranlement moral leur arrache difficilement des larmes. L'exclusion perpétuelle des femmes ayant banni des relations la tendresse proprement dite, la sensibilité s'éveille avec peine et ne devient jamais maladive. C'est la loi, ce sont les préceptes moraux et les ordres du magistrat qui, bien mieux que les instincts naturels, enseignent à chacun la place qu'il doit prendre et le rôle qu'il doit jouer dans la famille. Elle s'est peu à peu formée, suivant le vœu du législateur, pour lui fournir des sujets obéissans et des exécuteurs toujours obéis. Telle qu'elle est, on conçoit quel élément d'ordre et de stabilité elle représente, et l'on sent qu'on ne peut toucher à une partie sans ébranler de fond en comble cet édifice artificiel et entraîner la nation tout entière vers l'inconnu.

Si la famille est le principal des groupes où l'individu va chercher un refuge contre son propre néant, elle n'est pas le seul. Partout où l'esprit national encore sommeillant n'a pas donné à une agglomération d'hommes une vie unique, il arrive que les petites associations prennent la place de la grande, qui est la patrie. Nous avons vu cette tendance se manifester dans la formation des clans, nous allons la retrouver dans certains groupemens populaires. L'individualisme rend les Japonais peu propres à la vie municipale, telle que l'entendaient les Romains. Dans tout le Japon, il n'y a pas une place publique, pas un lieu de réunion. Loin de se sentir entraîné dans un large courant de patriotisme, chacun s'enchaîne à une petite coterie dont l'intérêt particulier passe avant toute chose et éclipse tout le reste; la société apparaît comme une hiérarchie de groupes dont le plus proche est le plus cher. Il faudrait évoquer l'histoire tout entière de notre moyen âge populaire pour présenter le tableau complet de ces corporations, maîtrises, jurandes, que fournissent encore les différentes industries de Yeddo : corps de pompiers, corps de charpentiers, corps de bateliers, confréries d'aveugles, de mendians, de parias, associations responsables de *bettos*, de domestiques, bandes de musiciennes en plein vent, de comédiens, de saltimbanques, sans parler de la caste récemment dispersée des *hétas*, ces truands de Yeddo, dont la cour des miracles se tenait dans les rues malsaines qui entourent Asakusa, et qui avaient, eux aussi, leur « roides ribauds. » Les deux communautés auxquelles nous nous bornerons parce qu'elles ont eu une existence officielle sont le *go nin gumi* et l'*otokodaté*.

Le *go nin gumi* (union de cinq hommes) est une association formée entre cinq voisins, chefs de famille, propriétaires, ayant à leur tête un *kumigashira*; leur existence est reconnue par l'état, qui leur impose des obligations collectives en matière de voirie, de sur-

veillance et d'entretien des quartiers dans les villes, de culture dans les villages, de responsabilité civile en cas de dégâts, etc. Les *otokodaté* avaient plus d'étendue et un tout autre but. C'étaient des associations maçonniques de braves gens qui se promettaient mutuellement aide et assistance. Un *samouraï* déclassé, un ouvrier sans emploi, un fils chassé par son père, quiconque se sentant faible et isolé voulait se recomposer une famille et un clan se présentait au « père » de l'*otokodaté*. On ne se montrait pas difficile sur les antécédens; pourvu que le postulant fût un bon compagnon, prêt à donner sa vie pour les autres. Le mot lui-même signifie homme chevaleresque, et c'était en effet une sorte de chevalerie roturière qui se proposait de combattre les oppresseurs et de soutenir les faibles, quelquefois même de subvenir à leurs besoins. Ils se secouraient en cas de maladie ou de misère, mais en échange le chef ou *père* obtenait une autorité sans limites, il se faisait obéir au premier signal, sous peine d'exclusion irrévocable du compagnon récalcitrant. Le bas peuple des grandes villes se courbait avec soumission devant ses ordres; il en obtenait parfois ce que les officiers du gouvernement se voyaient refuser; c'était un protecteur puissant, et même parmi les grands plus d'un briguait son amitié. Il traitait de pair à compagnon avec les plus grands seigneurs, et comme l'orgueil des humbles s'attache à la gloire de ceux qui les commandent, sa position relevait à leurs propres yeux les pauvres gens qui exécutaient ses volontés.

La tradition populaire a conservé le nom d'un de ces chefs. Élu après une série d'aventures père de l'*otokodaté*, Chobei avait acquis dans Yeddo une puissance avec laquelle il fallait compter. Un jour, il entre dans une maison de thé du Yoshiwara, où l'on attendait un *hattamoto* (noble), et s'installe sans façon sur le tapis préparé pour un autre. Le noble arrive, et, trouvant un homme en apparence endormi, demande quel est ce manant; on le lui nomme; saisissant cette occasion d'humilier l'orgueil d'un roturier, il vide par dix fois le contenu de sa pipette sur Chobei. Celui-ci consent enfin à s'éveiller et s'excuse; Iurosayémon l'invite ironiquement à partager son repas et lui tend des tranches de poisson cru à la pointe de son sabre; mais Chobei, sans trembler, ouvre la bouche pour les recevoir. Sans se laisser décontenancer, le père de l'*otokodaté* demande à son tour à son hôte ce qu'il peut lui offrir suivant son goût. « J'adore le *hudon*, » répond le grand seigneur. C'est un mets très vulgaire et à très bas prix, dont se nourrissent uniquement les gens du peuple. Il voulait rappeler ainsi au père de l'*otokodaté* sa chétive origine; mais celui-ci, résolu à tenir tête, donne ordre à un de ses hommes de faire apporter pour cent rios de *hudon*. Tous ses fidèles se mettent en course et en quelques instans apportent des

montagnes de cette nourriture. Cette fois Iurosayémon, humilié, vit qu'il n'aurait pas le dernier mot, mais il en conserva une profonde haine contre Chobei et résolut de se venger.

A quelque temps de là, il l'invita à un repas chez lui. Chobei savait que ce qui l'attendait, c'était un odieux guet-apens; mais son devoir était avant tout de montrer que le père de la confrérie ne tremblait pas devant un grand. Ayant donc fait ses dernières recommandations aux siens, il se rend chez son ennemi, précédé des présens d'usage. Comme il s'y attendait, deux séides de Iurosayémon fondent sur lui dès l'entrée, le sabre en main; il réussit à esquiver les coups et à les désarmer, après quoi il se présente avec sang-froid devant son hôte. « Arrivez, maître Chobei, dit celui-ci, on m'avait dit que vous étiez un habile tireur, mes gens ont voulu s'en assurer, je vous prie d'excuser cette brusque réception. — N'en parlons pas, répond l'autre en souriant, mon adresse n'a rien de comparable à celle d'un noble *samouraï*, et si ces seigneurs ont eu le dessous cette fois, c'est pur hasard. » Le maître lui offre un bain pour se délasser. Il sait que la mort l'attend là quand il sera désarmé, mais il n'hésite pas. A peine entré dans la salle de bains, la porte se referme sur lui et, à travers les cloisons, il est assassiné à coups de lance par d'invisibles ennemis. Le lendemain, sept membres de l'*otokodaté* se présentent chez l'assassin, apportant un cercueil que Chobei s'était commandé d'avance, sûr de la mort qu'il allait chercher. Ce flegme est la forme favorite du courage.

Il faudrait un volume pour raconter toutes les prouesses chevaleresques, tous les actes de bienfaisance de ces *otokodaté*. Elles ne font que représenter, sous sa forme militante, l'esprit d'association limitée, le besoin de lien et d'alliance immédiats, que nous avons déjà rencontrés dans la famille et dans le clan. L'homme sans point d'appui ne peut vivre dans ce milieu féodal. Il ne peut compter sur lui-même, il lui faut des protecteurs, des parens, des amis; la loi est impuissante à l'aider, la société prête à l'accabler, tout lui crie : *Væ soli!*

V.

Le XVIIIe siècle vit naître un mouvement de réaction en faveur du pouvoir mikadonal, et les grands feudataires, jaloux de l'autorité du shogoun, songèrent à se faire de la cour de Kioto un instrument pour le renverser. Lui-même, pour éviter une rupture ouverte, dut reprendre dans les dernières années un usage depuis longtemps tombé en désuétude, et se rendre en visite officielle à la

cour impériale; mais ces causes agissaient lentement, elles n'eussent produit leurs effets qu'après des siècles sans l'événement qui vint brusquement changer la face de toutes choses au Japon, l'arrivée des étrangers. Jusque-là, dans l'empire fermé, chacun avait occupé sa place et rempli sa fonction sans qu'il fût bien facile ou bien urgent de délimiter la compétence respective de chacun, ni de décider qui avait qualité pour représenter l'état. Dès les premiers traités demandés par les étrangers, il fallut trancher la question : à qui appartenait le droit de les signer? Le shogoun prit sur lui de le faire sans le consentement du mikado; mais cette mesure, qualifiée d'usurpation de pouvoirs par l'école historique de Mito, fut le point de départ d'une agitation extraordinaire qui ébranla le trône séculier jusqu'en ses fondemens. Il devenait évident que le shogoun, délégataire d'un pouvoir limité à l'administration du pays, n'était plus rien en présence des nations étrangères, et que le seul gouvernement muni de la plénitude de la souveraineté était celui de Kioto.

La scission qui se fit alors dans l'aristocratie entre les partisans du mikado restauré et ceux du shogounat vint hâter les progrès de sa décrépitude, et bientôt tous les petits dynastes durent s'incliner devant la supériorité d'un triumvirat formé par les plus riches d'entre eux, Satzuma, Tosa, Nagato, et appuyé sur le prestige moral du descendant des dieux. Ces trois derniers, fondateurs et patrons de l'ordre de choses nouveau, sont restés pendant longtemps ses tuteurs nécessaires, et si la direction leur échappe progressivement, nul ne peut dire ce qui adviendra d'une lutte ouverte entre les princes encore indépendans et le monarque encore militairement isolé.

Toutes ces raisons, si elles justifient la chute de l'aristocratie, n'expliquent guère la résignation avec laquelle l'ancienne noblesse, acceptant sa déchéance, s'est retirée de la scène politique. Ni le fanatisme oriental, ni la soumission passive n'en donnent la raison. Il faut, pour comprendre cette abnégation, se souvenir des lourdes charges qui pesaient sur les seigneurs et songer que leurs revenus immenses suffisaient à peine à couvrir leurs dépenses et rarement à satisfaire leurs fantaisies. En leur proposant d'échanger leurs rentes contre des pensions plus modiques, le gouvernement payait leurs dettes énormes, les débarrassait de l'entretien d'une armée et d'une cour, des corvées de la vie officielle, d'un pouvoir devenu un fardeau, et leur permettait de vivre comme de riches particuliers sans soucis et sans dangers. Si l'abdication volontaire est possible à qui commande en maître, combien plus elle doit être facile à qui n'a gardé de la puissance que le poids et les chagrins! La lassitude et le découragement ont fait ici, dans l'ordre politique, ce que le patriotisme et l'élan des esprits firent,

dans l'ordre civil, lors de la nuit du 4 août. Moins spontanée, mais plus durable, la retraite des princes ne semble pas leur avoir laissé de regrets, et chaque année qui s'écoule contribuerait à rendre leur repentir plus impuissant, s'il voulait se manifester.

Ainsi a disparu l'œuvre habile et puissante des Tokungawa. Ce n'est pas sans effort qu'on impose silence aux regrets, peu philosophiques sans doute, qui vous saisissent à l'aspect des grandes institutions du passé renversées. Ces regrets s'accentuent davantage lorsque, nulle institution n'ayant pris la place des anciennes, la nation se débat dans le chaos et l'anarchie. Pour qui voit aujourd'hui au milieu de quels tiraillemens et de quels périls marche le Japon, il est difficile de ne pas se prendre d'une admiration rétrospective pour le mécanisme si bien réglé de son ancien régime. Ainsi pensent tout bas maints Japonais, et, s'il faut le dire, quelques-uns des Européens qui ont été cependant les complices involontaires de la révolution. Regrets inutiles du reste! chaque nation porte en elle des forces latentes dont elle ne peut empêcher les évolutions nécessaires; l'habileté des politiques consiste à les diriger, non à les arrêter. Il ne reste donc plus qu'à envisager résolûment le présent, à en étudier les besoins et les ressources pour imprimer, s'il se peut, au pays une impulsion favorable à son avenir.

A vrai dire, le tableau qu'offre le moment actuel n'est ni beau ni rassurant. Les nations ont comme les adolescens leur âge ingrat, époques indécises où les grâces de l'enfance s'enfuient avant que la virilité leur succède. Les périodes de transformation, si lumineuses quand l'histoire les contemple de loin, n'offrent aux yeux des contemporains que confusion et contradictions. Tout ce qui était n'est plus; rien de ce qui sera n'est encore. Comme la Russie de Pierre le Grand, le Japon, surpris en formation, ne présente que des ruines encombrantes, du milieu desquelles on ne voit pas encore s'élever un nouvel édifice. Les impatiences du réformateur brisant ce qu'il devrait améliorer, les mesures despotiques employées dans un dessein libéral et allant droit contre leur but, les concessions faites à la nécessité au détriment de la logique, les alternatives d'audace et de timidité, sont le cortége ordinaire de ces sortes de révolutions par en haut.

Mais une pareille crise offre dans un pays oriental un phénomène particulier qui tient à la connexité plus étroite qu'ailleurs des mœurs avec les lois. Sous le despotisme paternel, les lois, les mœurs, les manières, les devoirs publics et privés n'ont qu'une même source : l'autorité du souverain. La réglementation tue la conscience et la remplace; elle prend l'homme au berceau et lui indique heure par heure ce qu'il doit faire, dire et penser. Parmi l'amas formidable des nécessités sociales qui s'imposent à lui, l'in-

dividu ne songe même pas à en distinguer d'absolues, de relatives, de contingentes, de supérieures, de conventionnelles. Toutes sont également sacrées, car toutes ont la même origine : la volonté du prince. L'assassin est déclaré coupable, non d'avoir violé les lois divines et humaines, mais d'avoir troublé le sommeil de sa majesté sacrée; si son crime diffère d'une infraction à un décret sur les coiffures, c'est du plus au moins et non de l'innocence à l'infamie. Toutes ces lois se tiennent aux yeux du peuple, depuis celles qui organisent les pouvoirs de l'état jusqu'à celles qui fixent la forme des chaises à porteur. Il en résulte que chez ces nations de l'extrême Orient la révolution, une fois commencée, ne s'arrête plus devant rien. Avec le pouvoir politique de l'aristocratie est tombé son prestige moral; avec la sévérité des maîtres est tombée la servilité et avec celle-ci le respect. La suppression des lois somptuaires a emporté avec elle le sentiment de la hiérarchie; parce que certaines lois politiques ont été abrogées, il a semblé qu'il n'y avait plus de lois. Les notions de morale se sont elles-mêmes ébranlées, les traditions perdues; la constitution de la famille s'est trouvée atteinte. L'imitation à outrance des étrangers a perverti les mœurs sans les remplacer; les coutumes séculaires, en tombant sous les décrets, ont entraîné dans leur ruine tout un ordre d'idées et de préjugés qui s'y rattachaient. Ce n'est pas seulement le shogounat et l'aristocratie qui ont péri; c'est la société d'autrefois tout entière.

La nation dévoyée, désorientée, obéit encore machinalement à une certaine routine, à la vertu de laquelle elle ne croit plus, cherche sa voie sans la trouver, et ne voit clairement ni où elle veut aller, ni où on la mène. Ce peuple, naguère en garde contre l'approche même des Européens, leur emprunte depuis leurs procédés administratifs jusqu'à leurs vêtemens, depuis leurs chemins de fer jusqu'à leur façon de saluer. Il n'a plus de règles à lui, plus de croyances propres; n'a-t-on pas mis en avant l'idée de décréter une religion nouvelle? Des gens qui en 1867 n'avaient pas songé qu'un mikado pût sortir de son palais, et qui s'agenouillaient dans la poussière sur le passage de sa litière fermée, le regardent aujourd'hui passer à cheval, sans même se découvrir, à tel point qu'il a fallu faire un décret tout récemment pour leur rappeler à ce sujet les règles de la politesse la plus élémentaire. Quand un peuple est fortement ébranlé dans son idéal social et moral, les vertus s'en vont les premières et ne se remplacent pas facilement. Avec la politesse s'est évanoui le vieux point d'honneur; les fonctionnaires disgraciés, qui autrefois s'ouvraient le ventre, se font négocians ou banquiers et roulent carrosse. Une mystérieuse puissance dissolvante s'est emparée de toutes les classes; elles n'ont plus une pensée commune, un point d'attache entre elles : de ce qui formait une

hiérarchie si bien cimentée, il ne reste plus, le ciment détruit, qu'une poussière humaine. Semblable à ces momies des tombeaux égyptiens qui s'étaient conservées pendant des siècles dans une atmosphère raréfiée, mais qui tombent en poudre au premier souffle d'air libre, la société japonaise, au premier vent du dehors, s'est éparpillée en cendres.

Que pouvait-on faire et qu'a-t-on essayé pour prévenir le mal? Peu de chose, car la crainte des pouvoirs révolutionnaires est plutôt de trop épargner que de trop détruire. Après avoir renversé l'aristocratie dans l'ordre politique, on a voulu conserver dans l'ordre civil une classe de privilégiés; les anciens daïmios et samouraï ont été assimilés sous les noms de *kazoku* et *shizoku* aux anciens *kugés* et confondus avec eux; mais les priviléges n'ont de raison que lorsqu'ils se rattachent à une fonction sociale; hors de là, ils deviennent vite odieux. On a remplacé les anciens princes par une bureaucratie écrasante, dispendieuse et déprédatrice, qui ne peut passer pour une institution et ne constitue, si elle est une force, qu'une force de répulsion. A vrai dire, rien n'était prêt à succéder à la hiérarchie brisée. Par un malheur qui lui est commun avec toutes celles qui se font par autorité, la révolution de 1868 a été trop rapide, elle ne trouve à son lendemain personne pour la soutenir, parce que personne ne s'était préparé à la faire.

Il est difficile de ne pas être effrayé de l'isolement dans lequel vit le gouvernement, entre des privilégiés sans pouvoirs et une plèbe sans instinct politique. Jadis une puissance territoriale séparait l'empereur de ses sujets; aux daïmios revenait tout l'odieux des mesures impopulaires, au monarque tout le prestige d'un pouvoir bienfaisant qui ne se faisait sentir que pour apaiser les querelles intestines et contenir la tyrannie des seigneurs. Aujourd'hui le flot des plaintes, des mécontentemens populaires, qui venait se briser contre les petits souverains locaux, roule sans obstacles jusqu'au pied du trône. La soumission coûte davantage envers un maître qui est plus loin; la foule, qui aimait son prince quand il était bon, ne peut voir un père dans le gouverneur qui lui est envoyé de Yeddo et qui change de poste au bout de quelques mois. Elle accepte avec plus de peine encore de payer des impôts chaque jour plus lourds, dépensés en embellissemens pour la capitale sans qu'il en revienne rien à la province. L'impopularité de toutes ces mesures, dont quelques-unes sont inévitables, remonte jusqu'au souverain lui-même; il ne peut plus commettre une faute impunément.

En résumé, le Japon n'a plus d'institutions. Comment s'en donnera-t-il? A notre avis, il devrait beaucoup moins regarder au dehors et beaucoup plus au dedans. Les lois ne se transplantent

pas d'un sol dans un autre; elles ne sont durables et efficaces qu'à la condition de répondre exactement à des besoins déjà nés, à des instincts formés, à des mœurs générales conformes. L'œuvre patiente et souvent ingrate du législateur est de prévoir de loin vers quel état d'esprit il veut amener la nation et d'y façonner progressivement ses idées avant de lui dicter des lois. Il n'est pas bien certain qu'en faisant appel aux lumières étrangères les ministres japonais se soient rendu compte des difficultés de leur entreprise et du temps qu'elle allait réclamer. Le code Napoléon leur apparaissait comme la loi par excellence des peuples civilisés, et ils ne voyaient guère d'autre conduite à suivre que de le traduire et de le promulguer dans le plus bref délai. Appelé en 1872 à inaugurer ici l'étude de notre législation, je ne tardai pas à reconnaître et à signaler l'inanité de l'œuvre précipitée qu'on voulait entreprendre. Il fut résolu à cette époque qu'au lieu de légiférer à la hâte on entreprendrait une étude parallèle et approfondie de la législation coutumière, si confuse et si diverse, et des lois françaises, prises comme type du droit moderne de l'Europe. On n'essaierait d'y faire des emprunts qu'après avoir pénétré de part et d'autre dans l'esprit des institutions. L'activité législative dut se borner à quelques réformes urgentes et provisoires dans la procédure et les juridictions, à un essai de séparation entre le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire, à la régularisation des actes de l'état civil. On créa une école préparatoire de français, et bientôt s'ouvrirent des cours de droit (1). On adoptait ainsi un plan dont l'exécution réclame une longue série d'années, mais promet des résultats plus complets.

Quel que soit le zèle déployé par les ministres auxquels cette tâche est confiée, elle réclame avant tout le secours du temps. On ne fonde rien par les procédés révolutionnaires, et, si des coups de force peuvent transformer l'état politique, ils ne font dans la sphère morale que désorienter la nation sans la rallier. Le Japon a perdu ses anciennes mœurs, il faut attendre qu'il ait fixé ses mœurs nouvelles avant d'en faire la base des lois : il a emprunté quelques idées étrangères, il faut leur laisser le temps de pénétrer et de détruire les préjugés locaux encore enracinés. Il faut avant la promulgation d'un droit nouveau créer et propager la notion absolue du droit. L'entreprise en un mot n'est pas mûre, et demande une longue et patiente préparation. L'idée qui frappe le plus, c'est que la forme même de la future constitution ne semble pas arrêtée; l'oligarchie est morte, la démocratie n'est ici qu'un mot vide de

(1) Ces nouveaux projets réclamaient le concours d'un collègue. Le gouvernement japonais ne pouvait mieux le choisir qu'en la personne de M. Boissonnade, professeur agrégé de la Faculté de Paris.

sens; quant au despotisme absolu, il est environné des périls que nous avons signalés. Tous les élémens font défaut à la fois. C'est à jeter les fondemens de la société future qu'il faut travailler; il faut établir une base qui manque aujourd'hui, et pour cela créer un tiers-état.

Si surprenante que puisse paraître l'idée au premier abord, elle a prouvé sa vitalité par le commencement d'exécution qu'elle a reçu. Déjà la classe des marchands, entrepreneurs de travaux industriels, banquiers, a été tirée du mépris où elle était reléguée; on a supprimé les lois somptuaires qui lui défendaient de jouir de sa richesse, l'empereur a, au grand scandale des vieux courtisans, rendu visite à un marchand et accepté son hospitalité. Dans l'armée, le recrutement appelle sous les armes les fils de marchands et de paysans; dans les écoles, l'instruction est donnée non-seulement aux fils des *samouraï*, mais aussi aux fils des riches négocians. A l'ancienne noblesse succède peu à peu une classe plus instruite, plus active, plus laborieuse, composée de petits officiers des derniers rangs, de marchands enrichis, de lettrés, classe moyenne obéissante et modérée qui, consultée à propos, peut devenir un excellent point d'appui pour la monarchie. Autant la plèbe est incapable à jamais de se gouverner elle-même ou de soutenir ses gouvernans, autant cette bourgeoisie naissante promet d'être, après sa formation, propre à hâter le développement du pays. Il s'agit donc de favoriser l'accroissement de ce tiers-état, mais sans oublier que ses progrès doivent précéder ses droits politiques, que les uns et les autres doivent provenir de son initiative, et qu'on l'embarrasserait plus qu'on ne l'aiderait dans sa croissance par des concessions prématurées et des prérogatives qu'il ne réclame pas encore. C'est dans son sein que devra se recruter un jour le parlement; mais il serait inutile et dangereux de l'appeler à y siéger tant qu'il ne sera pas arrivé à la conscience de lui-même.

Dans la sphère administrative, le gouvernement poursuit une œuvre de centralisation nécessaire; mais, s'il doit y persister énergiquement, il a en même temps pour devoir de respecter l'esprit du municipe, tout en combattant l'antique esprit provincial. Au clan toujours en révolte, il doit substituer les communes, groupes à la fois dociles et solides, qui, par leur personnalité, lui assurent un élément actif, comme par leur cohésion ils lui fourniront un élément de stabilité. Si l'on peut emprunter à l'étranger des méthodes et parfois même des institutions, on ne peut se flatter d'un succès qu'en utilisant les élémens que l'on possède déjà. Nous avons bien des fois, dans le cours de cette étude, signalé l'esprit d'association limitée qui semble indiquer chez les Japonais l'ancienne existence

de tribus. C'est vers la commune qu'il faut le détourner et le développer de manière à éviter l'individualisme et l'indifférence, qui en matière politique tuent les démocraties modernes.

Dans le droit privé, nous rencontrons au premier rang une institution devant laquelle il serait impardonnable de ne pas s'incliner avec respect : c'est la famille. On a vu quel ordre parfait résulte de sa puissante organisation. L'autorité absolue du père, la liberté illimitée dont il jouit dans la disposition de ses biens, l'esprit d'union et de responsabilité commune qui règne entre parens, sont au nombre des liens les plus solides par lesquels l'homme prend dès l'enfance et garde toute sa vie l'habitude d'être attaché à des intérêts qui ne sont pas les siens et soumis à une autre autorité que son pur caprice. Toucher à la famille, ce serait énerver la discipline sociale, qui n'a que trop de tendance à se relâcher. Quelques symptômes semblent indiquer déjà une perturbation dans le gouvernement domestique; l'adoption perd de nos jours son caractère essentiellement patriarcal pour devenir un simple contrat de bienfaisance; les fils vivant à Yeddo, loin de leurs pères relégués en province, y prennent une certaine indépendance de conduite et d'esprit. Le dernier lien social semble s'affaiblir, et il est temps de s'arrêter sur cette pente fatale.

Tout en conservant à la famille sa consistance et son unité, il est nécessaire d'y donner à la femme une place plus élevée comme épouse et comme mère, et de lui laisser une part d'exercice de ce pouvoir que jusqu'à présent elle ne fait que subir. L'avénement de la classe marchande, dans laquelle les femmes ont droit à plus d'égards, les heureux efforts faits pour répandre l'instruction secondaire chez les filles, la mode de n'avoir plus de *mékaké*, devenue de bon ton chez quelques grands fonctionnaires, l'introduction des femmes de ministres et de l'impératrice elle-même dans quelques cérémonies officielles, entraînent la nation, peut-être à son insu, vers ce but si désirable : donner des éducatrices aux enfans, qui jusqu'à présent n'ont eu que des nourrices. C'est à elles que les Japonais devront, s'ils les acquièrent, cette délicatesse de sentimens, cette chaleur de cœur, ces élans de générosité et de franchise sans lesquels l'énergie virile n'est qu'une implacable dureté, la vie qu'une suite de calculs égoïstes, qu'un perpétuel concours d'astuce et d'indifférence.

Sans doute à cette société ainsi organisée il manquera encore l'élément chrétien par excellence, le spiritualisme; il lui manquera un idéal intime et surhumain, une aspiration vers l'*au-delà* et cette secrète impulsion vers le beau et le bien absolus, qu'elle ne peut puiser ni dans sa religion désolante ni dans le stoïcisme inerte de Confucius. Or il est difficile de se payer de l'illusion que le christia-

nisme lui fournira cet élément qui lui manque; sans parler de la terreur et d'une sorte de répugnance séculaire qu'il inspire, du mépris où il est malheureusement relégué, sinon désormais par les lois, du moins par les préjugés, l'Évangile, pût-il faire dans ces contrées des prosélytes et des catéchumènes, ne fera pas de convertis. Le profond scepticisme japonais peut embrasser une religion nouvelle, se livrer à quelques pratiques extérieures de dévotion sans piété, mais il ne saurait se concilier avec cette ferveur religieuse qui fait les métamorphoses morales. On a vu au Japon des martyrs par point d'honneur, des fidèles par tradition, on n'y verra pas des saint Paul ni des saint Augustin. Le christianisme est arrivé trop tard dans l'extrême Orient et l'a trouvé trop vieux. Au lieu du chaos dont il s'est emparé au IVe siècle en Europe, il y a rencontré des âmes déjà formées sous une discipline inconciliable avec lui, qui a survécu même dans le petit troupeau qu'il a rassemblé autour de ses temples. Là où tout vient du souverain temporel et retourne à lui, où il est le pivot de toute morale, une religion qui dit : « Rendez à César ce qui est à César, » n'a aucune efficacité sociale; la direction de la conduite lui échappe comme celle des sentimens et des consciences.

Nous ne prétendons pas, dans les bornes de cette étude, indiquer toutes les préoccupations qui s'imposent au législateur dans l'œuvre de préparation qu'il a assumée, ni exposer un programme dont la place n'est pas ici. Disposant d'élémens précieux et d'un pouvoir immense, il peut élever un monument durable ou échouer misérablement selon la conduite sage ou précipitée qu'il suivra. On a vu qu'il lui importe bien plus de sauver du naufrage les débris de l'ancienne société pour les utiliser en les façonnant à ses desseins que de détruire le peu qui en reste. A lui de poursuivre son but sans se laisser détourner; à l'Europe de le laisser en paix continuer ses réformes, sans se plaindre de la lenteur ou de la confusion d'un jour qui en résulte. Toute éclosion est chaos; aussi est-il d'une courte vue de désespérer du succès de demain devant les embarras d'aujourd'hui. Il n'est pas un peuple européen dont l'histoire n'offre de pareilles périodes de laborieuse gestation. Le moment de juger celle-ci sera venu lorsque, arrivée à son terme, elle aura produit ses effets. Jusque-là que doit faire le Japon? Travailler, attendre et ne pas oublier le conseil prophétique que Montesquieu donnait aux réformateurs d'une nation qui, elle aussi, n'a pas vécu sans gloire, de « ne point gêner ses manières pour ne point gêner ses vertus. »

GEORGE BOUSQUET.

Yeddo, 1er février 1875.

LE

MAJOR FRANS

DERNIÈRE PARTIE (1).

VI.

Après avoir roulé dans ma tête toute sorte de déclarations plus extravagantes les unes que les autres, je me levai après une nuit sans sommeil décidé à parler; mais c'était la veille du grand jour de fête. Frances, tout occupée des préparatifs avec le capitaine, était inabordable. Elle ne trouva que le temps de me remettre un imprimé de la poste portant qu'une lettre chargée était arrivée à son adresse, et de me prier d'aller la retirer pour elle (2), en ajoutant qu'elle désirait que le général n'en sût rien. Le maître d'école devait venir le lendemain avec ses meilleurs élèves, qui réciteraient des vers; les fermiers, le pasteur, les notables, venaient aussi ce jour-là féliciter le septuagénaire. Tout ce monde devait être régalé, plusieurs restaient à dîner. — Ayez patience, me dit-elle, après cela j'aurai de nouveau du temps à vous consacrer.

Je n'avais rien de mieux à faire qu'à obéir. Je m'acquittai de la commission. Le soir, les préparatifs n'étaient pas encore terminés. Le vieux baron boudait, comme c'était sa coutume quand Rolf n'était pas à sa disposition, et je gagnai très vite ma chambre pour continuer mon journal. Je découvris sur ma table un petit porte-

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin et du 1er juillet.

(2) En Hollande, les destinataires de lettres chargées doivent les retirer eux-mêmes à la poste ou les faire prendre par un tiers muni d'une autorisation annexée à l'avis qu'ils ont reçu.

feuille en cuir de Russie, sur la couverture duquel mon chiffre était brodé au-dessus du mot *souvenir*. Au dedans se trouvait un petit billet de banque équivalant à la somme que Frances m'avait empruntée; sur l'enveloppe qui le renfermait, elle avait écrit, sous le mot *merci*, son nom et la date. Le portefeuille n'était pas neuf. La pauvre chère créature! elle avait dû passer une partie de sa nuit à me ménager cette charmante surprise. Et moi, comme un niais et un ingrat, je l'avais taquinée le même soir sur ce qui me semblait une certaine maladresse dans sa manière de tenir l'aiguille! Je sentis plus vivement combien je l'aimais, je me promis avec de nouveaux sermens de ne plus temporiser. Puis une idée me vint : si je brusquais le dénoûment? si, autorisé par elle, j'allais le lendemain, en faisant au général mon compliment d'anniversaire, lui demander la main de sa petite-fille? Cette idée me transporta, je voulus à tout risque redescendre pour avoir un entretien décisif avec ma belle cousine, et j'avais déjà la main sur le loquet de ma porte quand il me sembla que quelqu'un tapotait à l'une de mes fenêtres. Aussitôt j'entendis une voix sourde appeler à plusieurs reprises : Frances! Frances!

Étonné et voulant savoir à qui je pouvais avoir affaire, je restai immobile. La voix reprit : — Frances, si vous ne m'ouvrez pas, j'enfonce le vieux châssis. — Et comme Frances, pour bonnes raisons, ne répondait rien, une main vigoureuse ébranla la fenêtre, qui craqua, s'ouvrit, et un homme, qui me paraissait se soucier fort peu du dégât qu'il faisait, sauta d'un bond dans ma chambre.

— Que voulez-vous à Mlle Mordaunt? dis-je en m'avançant vers l'intrus.

— Un étranger ici? me répondit-il avec l'expression de la surprise, je croyais qu'ils ne recevaient plus personne.

— Il me semble que le plus étonné de nous deux ce doit être moi.

— Oui, mon entrée est *somewhat irregular*, reprit-il de l'air le plus dégagé; pourtant je ne suis, monsieur l'inconnu, ni un voleur ni un briseur de vitres. J'entre comme cela parce que je ne voulais pas que d'autres que Frances s'aperçussent de mon arrivée, et que je croyais être sûr de la rencontrer ici; mais, maintenant que m'y voilà, permettez-moi de me reposer un peu et de réfléchir sur la façon dont je pourrais obtenir d'elle un rendez-vous. — Et il s'étala tout de son long sur le vieux sofa, qui gémit sous son poids. — Eh! eh! poursuivit-il en examinant les murailles, les portraits de famille ne sont plus là, sans doute rongés par les mites et les vers...

Tout me prouvait que cet original ne venait pas là pour la première fois. Son sans-gêne n'excluait pas dans sa personne une certaine distinction. Son costume avait quelque chose de bizarre. Il

portait une courte jaquette de velours à boutons de métal, un foulard de couleur noué négligemment autour du cou en guise de cravate, un pantalon collant gris-perle, des bottes à l'écuyère vernies et garnies d'éperons, et un chapeau mou.

— N'auriez-vous rien à boire? me dit-il après un moment de silence, j'ai trois heures de cheval dans le gosier sans compter la poussière que j'ai avalée.

Il parlait le hollandais avec un certain accent. Il paraissait friser la cinquantaine, bien qu'il fût peut-être plus jeune. Ses traits mobiles, ses yeux d'un gris verdâtre toujours en mouvement, beaucoup de rides légères sur un front hâlé, la mate blancheur de ses joues, tout dénotait l'aventurier, et cette impression n'était pas diminuée par l'aspect de son visage ramassé, de son gros nez et d'une moustache touffue qui rabattait sur de grosses lèvres sensuelles.

Intrigué au suprême degré, je lui tendis un verre d'eau en lui disant : — Vous paraissez bien connaître cette maison?

— Oui, et rien d'étonnant; j'y ai fait plus d'une farce quand j'étais jeune; mais vous, qui êtes-vous? Un adjudant du colonel? un protégé de Frances?

— Il me semble que ce serait plutôt à moi de vous demander qui vous êtes.

— C'est vrai, et je vous le dirais avec plaisir; mais c'est un secret que je partage avec d'autres. Nommez-moi master Smithson, c'est mon pseudonyme pour le quart d'heure.

— Très bien; mais que voulez-vous, master Smithson?

— Je vous prie d'avertir Frances que je suis ici.

— Cette nouvelle lui sera-t-elle agréable?

— Diantre! je ne puis pas vous l'affirmer, mais elle viendra tout de même.

— Ici, dans ma chambre?

— Bah! notre major Frans n'est pas bégueule.

— Master Smithson, je vous préviens que, si vous dites un seul mot inconvenant sur le compte de Mlle Mordaunt, je vous fais reprendre à l'instant le chemin par où vous êtes venu.

— Là, là, monsieur l'inconnu, je m'entends assez bien à la boxe; mais soyez tranquille, je suis le dernier qui voudrait offenser Frances. Maintenant, puisque vous la connaissez, vous devez savoir, comme moi, qu'elle serait la dernière à refuser par pruderie de secourir quelqu'un dans l'embarras. Demandez-lui donc si elle consentirait à venir trouver ici non pas Smithson, car elle ne me connaît pas sous ce nom, mais quelqu'un de sa parenté qui se nomme Rudolf.

— Et si elle refuse de venir?

— Oh! vous faites tant de difficultés... Ah çà! est-ce que par hasard?.. Je croyais que Frances Mordaunt avait plus de goût pour commander un bataillon que pour s'incliner sous le joug du mariage... Enfin, souvent femme varie... Ainsi vous seriez l'heureux mortel?..

— Trêve de suppositions, lui dis-je d'un ton ferme, je ne suis ici qu'un parent, un petit-neveu, Léopold de Zonshoven, en séjour chez son grand-oncle...

— Tiens! et moi je suis... parent de votre grand-oncle. Frances ne refusera pas de venir me trouver, je vous l'affirme, surtout si vous lui déclarez de ma part que je ne viens pas lui demander d'argent; au contraire, j'en apporte. — Et il me montra un portefeuille ouvert, qui contenait, autant que je pus voir, des billets de banque étrangers.

Je n'hésitai plus. Il y avait là un mystère nouveau qui me rejetait dans mes perplexités et qu'il fallait éclaircir à tout prix. J'étais aussi soutenu par le vague espoir que celui-ci expliqué achèverait de m'édifier sur tout le passé de Frances. Je quittai ma chambre en ayant soin de la fermer à clé par dehors et je m'acheminai vers la chambre de Frances, où je savais qu'elle devait s'être retirée, mais où je n'avais jamais osé pénétrer. Je frappai doucement, elle me dit d'entrer. — Il arrive une singulière chose, ma cousine, lui dis-je d'un ton qui trahissait quelque inquiétude.

— Ce n'est pourtant pas un malheur que vous venez m'annoncer.

— Non, mais une visite qui peut-être ne vous sera pas agréable.

— Une visite à cette heure? et qui donc?

— Quelqu'un qui dit être de votre famille et refuse de se donner un autre nom que celui de Rudolf.

Ses sourcils se froncèrent. — Mon Dieu! le malheureux! encore ici!

Je lui racontai comment il était entré dans ma chambre, en me mettant à ses ordres pour le faire déguerpir sur un signe d'elle.

— Non, point de bruit, me dit-elle avec agitation, mon grand-père ne doit se douter de rien. Je vous suis, Léopold; cette fois, je vous en prie, laissons de côté les formes. Comment a-t-il le front de se représenter ici! Je ne puis plus rien faire pour lui. Vous resterez près de moi, n'est-ce pas?

Je lui pris la main et la conduisis dans ma chambre. Rudolf était à moitié assoupi sur le sofa; quand il vit Frances debout devant lui, il se leva comme pour l'embrasser, mais elle recula et se borna à lui tendre froidement la main. Il n'en parut pas choqué, mais il avait perdu son ton d'assurance. — Je comprends bien, Frances,

lui dit-il, que mon retour ne soit pas pour vous une joyeuse surprise.

— Vous manquez à votre promesse. Vous m'aviez donné votre parole que vous resteriez en Amérique. En tout cas, vous n'auriez jamais dû mettre les pieds dans le pays où vous êtes né...

— Ne me jugez pas sans m'avoir entendu...

— Imprudent que vous êtes! Revenir ici, au Werve, où vous pourriez être si promptement reconnu!

— Oh! pour cela, *my dear*, pas d'inquiétude. Je sais prendre mes précautions, et quant à mon manque de parole, je commence par vous en demander pardon à deux genoux. — Et il fit le geste d'un homme qui va s'agenouiller.

— Ne jouez pas la comédie, dit-elle sévèrement et reculant de quelques pas encore.

— Le ciel me préserve de la jouer! Sur les planches, pour gagner mon pain, c'est autre chose; mais devant vous, Frances, devant vous, que j'honore et que j'aime, je veux absolument me justifier. Vous me condamnerez ensuite, si vous voulez. C'était bien mon intention de ne plus reparaître devant vous; hélas! l'homme est le jouet de la fatalité, je n'ai pu remonter le courant, j'ai eu toute sorte d'aventures... Mais puis-je vous raconter tout cela en ce moment? ajouta-t-il en me regardant; à vous dire vrai, j'avais compté sur un tête-à-tête.

— Restez, Léopold, me dit-elle en réponse au regard consultatif que je dirigeais sur elle.

— Frances, reprit Rudolf avec des larmes dans la voix, vous savez pourtant bien que vous ne courez aucun risque avec moi.

— Je le sais, mais je ne veux pas à cause de vous m'exposer encore à la calomnie. Quant à votre sécurité, Rudolf, je réponds de mon cousin de Zonshoven. Vous pouvez sans aucune crainte lui dire qui vous êtes.

— *C'est qu'il y va de la vie*, reprit-il en français d'un air insouciant et en s'étendant de nouveau sur le sofa, une pauvre petite indiscrétion, et je suis confisqué. Bah! j'expose ma tête tous les jours. — Et se retournant vers moi, il se mit à chanter ou du moins à essayer de chanter d'une voix toute rouillée avec une pose théâtrale ces vers de la *Lucie :*

Sache donc qu'en ce domaine
D'où me chasse encor ta haine,
En seigneur j'ai commandé,

du moins, ajouta-t-il, en l'absence du baron en titre, car je n'étais que l'héritier présomptif, présomption qui, hélas! ne sera jamais justifiée...

Frances, visiblement impatientée, l'interrompit et me dit :

— Monsieur Rudolf von Zwenken, fils de mon grand-père!

— Nous avons donc toujours un peu de peine à dire mon oncle, n'est-ce pas, charmante nièce? C'est ma faute. Je n'ai jamais su inspirer le respect nécessaire. — Eh bien ! cousin de Zonshoven, vous voilà en pays de connaissance. Une petite rectification pourtant. Il n'y a plus de Rudolf von Zwenken, il est mort civilement.

— Et moralement, murmura Frances.

— Et s'il s'avisait de ressusciter sous ce nom, reprit-il sans se soucier de l'interruption, il commettrait quelque chose comme un suicide, car il ne tarderait pas à être pris et fusillé.

— Et sachant cela, après tout ce qu'on a fait pour vous mettre hors de péril, venir vous représenter ici ! s'écria Frances.

— Mais, *my dear*, qui vous dit que je viens me représenter ici? C'est vrai, je donne des représentations dans la province, mais celui qui se présente au public est master Smithson, si bien grimé que le baron von Zwenken lui-même ne reconnaîtrait pas son fils.

— C'est fort heureux, car il en mourrait, repartit Frances d'un ton ferme.

— Oh ! là ! *dearest*, vous exagérez. Monsieur mon père n'a jamais été si sensible que cela avec moi. Il ne saura jamais qui est ce master Smithson. Son fils Rudolf voudrait en tout respect avoir un entretien avec lui, et il demande pour cela votre intervention, Frances.

— C'est inutile, monsieur, vous ne pouvez ni revoir votre père ni lui parler.

— Quelle inhumanité, Frances!

— Mes devoirs d'humanité m'obligent en premier lieu envers votre père.

— Mais, chère enfant, comprenez-moi donc. Je ne veux que lui baiser la main et implorer son pardon. Pour cela je me suis imposé mille fatigues, j'ai couru mille dangers, j'ai fait trois heures à cheval, je me suis caché dans la ruine, j'ai escaladé le mur du jardin au risque de me casser bras et jambes; voyant de la lumière ici, j'y ai pénétré avec effraction, et j'aurais fait tout cela pour rien! Non, *my darling*, cela ne se peut pas, vous serez bonne, vous me ménagerez l'occasion désirée...

— Non, vous dis-je, et vous savez que, quand j'ai pris une résolution, j'y tiens.

— Vous avez pourtant un cœur, Frances. Ah! je vois ce qui vous arrête. Vous pensez que je reviens comme l'enfant prodigue, sans sou ni maille, retour de l'auge aux pourceaux. C'est juste le contraire. J'apporte plus de six cents florins en beaux et bons *green-*

backs. C'est un commencement de restitution. Que dirait papa s'il les trouvait demain matin sur son oreiller? Croyez-vous qu'il n'ouvrirait pas ses bras à son fils égaré?

— Non, Rudolf, assurément non. Vous avez failli à l'honneur, et voilà ce que votre père ne vous pardonnera jamais. Ne parlez pas de restitution. Qu'est-ce que cette somme en comparaison de ce que vous lui avez coûté, de ce que vous nous avez fait souffrir à tous, des sacrifices enfin qui nous donnaient le droit d'espérer que nous avions du moins acheté le repos et l'oubli?

Rudolf courba la tête et soupira sans rien répondre. Je ne pouvais m'empêcher d'avoir pitié de ce malheureux. J'aurais voulu dire quelque chose en sa faveur; mais l'attitude froide, hautaine et même méprisante de Frances m'imposait. Il devait y avoir un motif à sa sévérité inexorable, un motif que je ne pouvais deviner. Je devais donc rester absolument passif.

Enfin Rudolf sortit de son abattement, avala un verre d'eau, et, se retournant vers Frances, lui dit d'un ton sérieux : — Écoutez, Frances, vous me faites l'effet de tenir mon père sous tutelle et de vous opposer, sans même consulter sa volonté, à une réconciliation entre lui et moi, et il me paraît étrange qu'une nièce, une simple petite-fille, se mêle de jouer ici le rôle du frère aîné qui ne veut pas entendre parler d'une bonne réception du fils égaré. Vous savez pourtant bien que je n'ai ni la volonté ni le pouvoir de vous contester la succession de mon père.

— Il ne me manque plus que d'être soupçonnée par vous de cupidité, répliqua Frances sur le ton de l'indignation.

— C'est aussi ce dont je songerais le moins à vous accuser; au contraire je fléchis sous le poids de mes obligations envers vous. Je ne disais cela que pour vous ôter toute incertitude. Pour tout le monde, je suis Richard Smithson, citoyen américain; mais ne me refusez pas d'être encore quelques instans ici Rudolf von Zwenken, qui voudrait voir son vieux père une dernière fois avant de lui dire adieu pour toujours.

— Vos adieux éternels ne signifient rien. On vous voit toujours reparaître.

— Ah çà mais, si je me passais de votre permission? Qui m'empêche après tout d'aller trouver mon père dans la grande chambre dont je sais le chemin?

— Faites; mais je vous préviens d'une chose, c'est que dans l'antichambre vous rencontrerez Rolf, qui vous connaît d'ancienne date, qui n'obéit qu'à la consigne, mais qui lui obéit toujours.

— Que le diable emporte Rolf! Et que fait ici ce vieux coquin?

— Le vieux coquin fait de son mieux, fait plus qu'il ne devrait

pour adoucir les derniers jours de votre père, malheureux par votre faute.

— Mon infortune ne serait pas complète, si elle n'était couronnée par votre mépris, s'écria Rudolf ne sachant plus quel parti prendre.

Je me hasardai à m'offrir comme intermédiaire. — Inutile, reprit Frances de la même voix froide et hautaine, Rudolf se souviendra que moi-même je me suis jetée aux genoux du grand-père pour le supplier de ne pas laisser partir son fils pour l'exil sans un mot de pardon, je n'ai rien obtenu qu'une scène de douleur et de colère. Faites attention aussi que vous avez vous-même contribué à répandre ici le bruit de votre mort. Le baron y a cru, il s'y est habitué, je puis même dire qu'il s'en est consolé. La crainte qu'il avait que vous ne fussiez arrêté, traduit en justice, condamné, n'a cessé que depuis lors. Voulez-vous renouveler ses angoisses, ses tortures?

— C'est vrai, trop vrai, vous avez raison, dit Rudolf en se laissant aller au plus complet découragement.

— Mais vous ne partirez pas sans avoir pris quelque chose, dit Frances revenue à son bon naturel du moment qu'elle se voyait victorieuse, je vais vous procurer de quoi manger; le cousin Léopold souffrira bien que vous soupiez dans sa chambre.

Là-dessus elle sortit, me laissant avec mon singulier cousin.

— Brrr! me dit-il, ce n'est pas une chatte à toucher sans gants que notre major. Quel regard elle me lançait! Je m'en sentais percé de part en part, et pourtant un cœur, un cœur comme il n'y en a pas un sur mille!

— Je vous avoue qu'à sa place je me fusse laissé attendrir.

— Que vous dirai-je? Elle ne me connaît que par mes mauvais côtés. Lorsque le hasard ou mes fautes nous mirent, elle et moi, en rapport, ce fut dans des circonstances qui ne pouvaient la disposer en ma faveur. Je lui ai coûté des peines et de l'argent; je crains même que sa réputation n'ait souffert à cause de moi. Elle voulut venir à mon secours sans se soucier plus que moi du qu'en dira-t-on. C'était à Z... La maison paternelle m'était fermée. Elle me donna rendez-vous dans une promenade éloignée où l'on ne voit jamais âme qui vive, excepté les dimanches; mais nous fûmes découverts, espionnés par quelque flâneur, et Dieu sait les jolis cancans qu'on fit courir sur son compte dans la petite ville! La généreuse fille avait mis ses diamans en gage pour venir à mon aide sans que son grand-père en sût rien. Cet acte de dévoûment fut interprété de manière à l'achever. Vous me direz qu'il serait encore plus beau de sa part de ne pas s'en souvenir quand elle me re-

voit... Bah! mon cher, la femme parfaite est aussi introuvable que le cheval sans aucun défaut. Il en résulte seulement qu'elle peut m'égratigner et me mordre tant qu'elle veut, je baisse la tête et...

En ce moment Frances rentra, apportant du vin, de la viande et du pain. Mon hôte improvisé se jeta sur les vivres avec voracité.

— A propos, dit-il après s'être administré plusieurs rasades, où passerai-je la nuit? Je ne peux me rendre dans l'aile occupée par le général et par Rolf. J'irais bien dormir dans l'écurie sur une botte de paille, seulement j'ai peur du cocher.

— Nous n'avons plus de cocher, dit Frances, qui devint toute pâle.

— Comment! vous avez renvoyé Harry Blount!

— Harry Blount est mort.

— Mort! il aurait aujourd'hui trente ans à peine. C'est moi qui lui avais appris à monter; mais, Frances, mon ange, vous êtes toute pâle. Avez-vous dû aussi vous défaire du beau cheval de selle?

— Non, Tancrède est soigné à la ferme; mais le souvenir d'Harry Blount est affreux pour moi, pour moi... qui suis cause de sa mort.

— Vous dites des folies; allons donc! Vous avez bien pu dans un moment de vivacité... (il fit le geste d'un homme qui en cravache un autre), mais je lui en ai fait plus d'une fois autant, cela ne tue pas, et vous ne l'avez pourtant pas assassiné.

— Je ne suis pas moins la cause de la mort de ce brave garçon. Ce fut lors d'une promenade en voiture. Nous avions dû nous défaire du bel attelage gris-pommelé...

— Goddam! les belles bêtes! mon pauvre père!

— Nous avions un nouveau cheval que nous voulions atteler avec le seul qui nous restât. Il s'agissait de l'essayer. Harry voulait le faire seul, mais je m'étais mis en tête de conduire moi-même. Je montai donc sur le siége à côté de lui, je saisis les rênes, nous prîmes la route qui va de Z... au village, nous allions comme le vent, je menais haut la main, je m'applaudissais de mon triomphe, Harry secouait la tête et me recommandait la prudence. Le ciel était sombre et orageux. Folle que j'étais, j'excitai encore plus les chevaux, qui commencèrent à ne plus sentir le mors. Harry, effrayé, voulut me reprendre les rênes, je résistai, ne voulus pas les lâcher. Au même instant, l'orage, qui menaçait depuis quelques heures, éclata, le tonnerre roula avec fracas, les chevaux se cabrèrent. Blount sauta à bas du siége pour les maîtriser... Il tomba, et les chevaux lui passèrent sur le corps. Désespérée, je sautai aussi au risque de me tuer. La violence du choc me jeta dans une sorte d'évanouissement. Quand j'en sortis, je vis le malheureux Harry Blount étendu à terre, écrasé, respirant à peine. Il ne survécut pas une heure à l'accident.

Frances, assise sur le sofa, termina son récit avec des sanglots.

— C'est dommage, Frances, bien dommage, reprit Rudolf; pourquoi ce malheur ne m'est-il pas arrivé, à moi, plutôt qu'à Blount? Vous auriez eu un fardeau de moins à porter. Maintenant que le fait est accompli, il faut en prendre son parti. J'en ai vu bien d'autres tomber de cheval, qui ne se sont pas relevés. Qu'y faire? Attendre le jour où notre tour viendra et n'y pas trop penser;... mais enfin, dit-il tout en continuant son repas un moment interrompu, cela ne me dit pas où je passerai la nuit. Devrai-je retourner dans la ruine? C'est une chambre bien froide, surtout quand on sait le castel paternel tout près de soi...

— C'est qu'il n'y a absolument aucune chambre à vous offrir, Rudolf.

— Mais pourquoi M. Rudolf ne partagerait-il pas la mienne? Je lui céderais volontiers mon lit.

— Non, dit-il avec vivacité, je me contenterai bien du sofa, si du moins Frances y consent.

— Soit, dit-elle, seulement vous me promettez que demain, dès l'aube, vous serez loin. C'est demain l'anniversaire de votre père, il y aura du monde au château...

— Je m'en irai de bonne heure, je vous le jure, Frances.

— Je veux bien encore une fois me fier à votre parole, et maintenant adieu, il est temps que je me retire.

— Prenez pourtant ce portefeuille, Frances, c'est un petit commencement de restitution; je voudrais bien pouvoir vous offrir davantage, mais je ne suis pas encore un véritable oncle d'Amérique. Acceptez du moins ce que je peux vous rendre. — Et il lui montra les billets verts de l'Union renfermés dans le portefeuille.

— Sont-ils de bon aloi, Rudolf? lui demanda-t-elle d'un ton grave.

— Pardieu! Frances, que signifie votre question? J'ai fait dans ma vie bien des sottises, j'ai été fou, gaspilleur, panier percé, je suis un déserteur, mais faire de faux billets!.. Ah! Frances, comment pouvez-vous me soupçonner d'une pareille infamie?

— Je voudrais bien n'avoir que des soupçons, Rudolf; j'ai malheureusement des preuves...

— Des preuves! s'écria-t-il douloureusement étonné, mais c'est impossible.

— Que dois-je penser de fausses lettres de change où vous avez imité la signature de votre père? Nous les avons sous clé, ces terribles preuves, et elles m'ont coûté assez cher. Je vous ai pardonné cela avec tout le reste, Rudolf, seulement les faits sont des faits.

— C'est impossible, vous dis-je, reprit-il avec fermeté. Il doit y

avoir là quelque terrible malentendu que je vous prie, que je vous conjure de m'aider à dissiper. Si mon père a une pareille idée de moi, je ne m'étonne plus qu'il préfère me croire mort, je ne m'étonne plus que vous me méprisiez. Pourtant, je vous le jure sur l'âme de ma mère, Frances, je suis innocent.

— Mais enfin ces traites ont été présentées au baron von Zwenken, nous les avons payées, parce qu'autrement il aurait fallu affronter un procès scandaleux. L'arrêt n'aurait pu vous frapper, puisque vous étiez en Amérique; mais mon grand-père aurait dû donner sa démission.

— Frances, vous avez du bon sens. Comment aurais-je osé commettre un pareil méfait juste au moment où je me cachais dans les environs de Z..., au moment où vous étiez assez généreuse pour me procurer les fonds d'une entreprise en Amérique, au moment où mon plus vif désir était de m'exiler en emportant le pardon de mon père? Montrez-les-moi, ces traites maudites, je me fais fort de vous démontrer mon innocence.

— Elles sont sous clé, dans le secrétaire du baron. Je ne puis donc vous les présenter.

— Mon Dieu! si je les voyais, je vous prouverais bien qu'avec ma mauvaise main je ne saurais imiter une écriture fine et régulière comme celle de mon père. Qu'en dites-vous, monsieur Léopold?

— Je vous crois, lui dis-je.

— Ah! cela me fait du bien, reprit-il avec des larmes dans les yeux; mais voyons, mon père, qui passait ses congés dans les places d'eaux, ne peut-il avoir fait connaissance de quelque misérable capable de lui jouer un pareil tour?

— Depuis quatre ans, le général n'est pas sorti de chez lui, sauf un hiver qu'il a passé à Arnhem.

— Et ce Rolf?

— Non, Rudolf, ne le soupçonnez pas; il est mal élevé, mais c'est un honnête homme, qui s'arracherait les yeux pour éviter un chagrin à son vieux général.

— Alors le diable s'en est mêlé. Maintenant prenez ces billets, Frances : ils sont authentiques, je vous l'atteste; prenez-les pour me montrer que vous me croyez.

— Eh bien! je vous crois; cependant vous en avez besoin vous-même.

— Soyez tranquille. J'ai un bon état : premier sujet de voltige au *Great equestrian circus* de master Stonehorse de Baltimore, deux cents dollars d'appointemens par mois, n'est-ce pas superbe? Vous voyez que je n'ai pas cessé d'aimer les chevaux. Ils m'ont coûté de belles sommes dans le temps; aujourd'hui ils m'en rapportent.

— Enfin, Rudolf, vous auriez pu tomber plus bas; votre métier du moins exige du courage et de l'adresse; mais je n'accepte pas. Je ne reprends pas ce que j'ai donné. Demain de bonne heure nous nous reverrons, car il est inutile que vous sautiez du balcon et que vous escaladiez encore une fois le mur du jardin.

— Parbleu! la belle affaire pour un premier sujet de voltige; mais si vous voulez vous assurer que je pars pour tout de bon...

— Je vous ai dit que je voulais encore avoir confiance en vous, je ne retire pas ma parole. Bonne nuit, messieurs.

Elle était déjà loin quand Rudolf, qui achevait de vider la bouteille, me dit en reprenant son ton habituel : — Je ne sais pas bien si je dois vous féliciter, monsieur Léopold, mais je crois vraiment que notre charmant major a trouvé son colonel.

Il me répugnait d'entamer avec lui un pareil sujet de conversation. Je fis un signe de doute.

— Ah çà! reprit-il, croyez-vous qu'on n'ait pas d'yeux? Je connais les femmes, je vous en réponds. C'est une connaissance qui m'a coûté gros. J'en ai rencontré dans ma vie vagabonde de toutes les couleurs, et ma nièce, bien qu'elle ait le cœur mâle, est pourtant une femme. Vous lui donnez dans l'œil, c'est certain. Il en est d'elle comme d'un cheval de race; moyennant patience, attention, fermeté de main, on en vient à bout. Pour moi, j'ai toujours été trop passionné, trop impatient. *These gracious devils* s'en aperçoivent, et dès lors vous avez le dessous, il n'y a plus rien à faire. Après tout,... peut-être que je me trompe, dit-il en voyant que je restais silencieux; autrement j'ajouterais que je désire que vous soyez riche. Le grand-père est ruiné...

— Par qui? — lui dis-je un peu cruellement, mais ce verbiage m'était insupportable.

— Par qui? *That is the question.* J'y ai contribué, voilà tout. Diable m'emporte si je mens! John Mordaunt, s'il vivait, pourrait en dire long. Il avait pourtant reçu la dot de sa femme, et Frances aurait dû la retrouver à sa majorité. Par malheur, il l'avait mangée, car ils vivaient, monsieur, ils vivaient! On m'envoyait toujours au Werve avec mon gouverneur, car je commençais à voir, à observer; après la mort de ma sœur, je ne fréquentai plus la maison Mordaunt... Cela vous ennuie peut-être de m'entendre débiter toutes ces choses?

— Nullement. Je suis bien aise au contraire de savoir vos aventures.

— Hé, mon Dieu! la première cause de mes malheurs, c'est mon père, qui me contraria en tout. Je voulais être officier; mon père ne voulut jamais me laisser entrer à l'école militaire de Breda, contre

laquelle il avait je ne sais quelles préventions. Il tenait absolument à me voir étudier le droit à Leyde, pour que je fisse mon chemin, disait-il. Ah! oui, j'en ai fait du chemin. Puisque j'étudiais pour le plaisir de papa, je voulus aussi y trouver le mien, et, comme il m'envoyait beaucoup d'argent, je menai une vie d'étudiant extravagante. J'avais cheval et tilbury, je fis d'énormes dettes; pourtant je suivais quelques cours qui m'intéressaient, et j'allais bientôt passer mes examens, quand mon père s'embarqua dans un procès avec tante Roselaer, et le perdit. Je ne pus continuer ma vie d'étudiant. Mon père, grâce à des protections puissantes, me fit avoir un poste assez avantageux dans les finances. J'étais comptable, *nota bene*, et je devais épouser une riche héritière. C'était une des conditions. Malheureusement l'héritière était trop mûre et d'un nez trop rouge pour mes goûts, et mon père furieux me déclara qu'il ne voulait plus s'occuper de moi. Je n'avais pas la moindre disposition pour la vie régulière des bureaux. Je trouvai un vieux bureaucrate qui était resté vingt ans assis sur la même chaise sans y moisir, je lui abandonnai tout l'ouvrage, et je m'amusais sans penser à rien, quand un beau jour j'appris que mon animal s'était enfui avec la caisse. J'étais responsable, et mon père, comptant sur le susdit mariage, avait versé ma garantie. Je crois bien que l'héritage maternel de la pauvre Frances disparut dans le gouffre. Que faire? J'avais une belle voix, je voulais aller à l'étranger m'exercer dans quelque conservatoire et revenir comme chanteur d'opéra. Mon père ne voulut pas y consentir, et me signifia que je n'avais d'autre ressource que de me faire soldat. Je cédai, espérant qu'une fois engagé je ne tarderais pas à devenir officier; mais je ne pus jamais m'habituer à la discipline. On m'avait envoyé en garnison dans une petite place de la frontière. Rolf était mon lieutenant, et ne m'épargnait ni corvée, ni faction. Bref, j'avais signé un engagement de cinq ans, je ne restai pas cinq mois au bataillon. Un beau matin je désertai. On me rattrapa, je blessai un sous-officier en me défendant, mon compte était clair, mais je parvins à m'échapper de prison. Je dois dire qu'on y mit quelque complaisance, et Frances, je l'ai su plus tard, contribua à faciliter mon évasion. Me voilà libre comme l'air, mais il fallait vivre. J'essayai de tout. Je donnai des leçons de latin et de français à de petits paysans allemands, des leçons de chant et de piano à de petites *fräulein*, je fus le chanteur privé d'une comtesse autrichienne qui était sourde et s'imaginait que ma voix ressemblait à celle de Roger, j'errai en compagnie d'une troupe d'opéra ambulante, je chantai en plein vent, je fus cocher d'un baron, voyageur pour une maison en vins, mais on voulut m'envoyer en Hollande, bonsoir; puis je fus garçon de café, mar-

queur au billard, valet de chambre et secrétaire d'un comte polonais qui avait apprécié mon habileté à ce noble jeu, qui m'emmena avec lui à Varsovie et s'empressa de me confier qu'il avait trouvé moyen de rendre la Pologne indépendante. Naturellement son entreprise manqua, mais lui ne manqua pas la Sibérie, et moi-même je dus subir quelque temps de *carcere duro* parce que je ne voulais pas déposer contre lui. J'en sortis sans un sou vaillant. Enfin je ne veux pas vous fatiguer du récit de tout ce que je fus et fis. Il eût été plus simple de faire un bon plongeon dans quelque fleuve, mais j'ai toujours eu des préjugés contre le suicide, et puis je me porte toujours bien et j'ignore la mélancolie. Je roulai donc comme je pus à travers toutes les grandes villes et toutes les places d'eaux de l'Allemagne du nord et du sud, changeant de nom à chaque instant, incarcéré une bonne fois avec un prince moldave qu'on accusait de meurtre, élargi après avoir prouvé que ma liaison avec son excellence était postérieure au crime, tenu pour mort en Hollande, et ayant habilement manœuvré pour que ce bruit trouvât créance. A la fin j'étais las de ma vie d'aventures, je savais qu'un membre de la famille avait fait de bonnes affaires en Amérique, je voulus aussi tenter la fortune de ce côté-là; mais il me fallait de l'argent. Je me flattais de l'espoir qu'après dix ans écoulés mon père consentirait à m'en fournir. J'écrivis à Frances. La réponse ne fut pas encourageante. Mon père me menaçait, si j'avais l'audace de reparaître, de me livrer au conseil de guerre. Je crus que Frances voulait m'effrayer. Je vins à Z... bien déguisé, et je pus me convaincre qu'elle avait dit vrai. Frances, *poor soul*, fut la seule qui eut pitié de moi, et vous savez combien il lui en a coûté. Et quand je pense qu'elle a pu me croire un faussaire! Oh! je n'ai pas voulu la rendre encore plus malheureuse en lui disant ce que je soupçonne...

— Et quoi donc?

— Écoutez, j'ai des faiblesses, mais non des passions. Le vin, le jeu, les belles, comme disent les Français, m'ont coûté un argent fou, et à certains égards je ne suis qu'un grand enfant; mais une vraie passion, une passion tyrannique, capable de faire de moi un grand homme ou un grand malfaiteur, je n'en ai jamais connu de telle. Quelqu'un de ma famille au contraire en est là, et bien des choses que j'ai vues dans mon enfance sans y trop penser... Ah çà, vous êtes un homme discret, n'est-ce pas? sans cela Frances ne se fierait pas à vous comme elle fait, et puis vous êtes de la famille, et il vaut mieux que vous soyez averti... — Là-dessus il avala un dernier verre de vin. — Sachez donc que parmi tous les métiers que j'ai exercés en Allemagne, j'ai eu l'honneur d'être croupier

dans une maison de jeu. Là, sans être reconnu de lui, j'ai vu mon malheureux père jouer avec un acharnement dont vous n'avez pas d'idée, et croyez bien que, malgré tous mes torts, c'est ainsi qu'il a mangé sa fortune et celle de Frances. J'aurais voulu me jeter à ses pieds, le supplier de ne pas se précipiter dans le gouffre. J'étais enchaîné par ma position, mais je l'épiai à son insu, et j'acquis la certitude qu'il avait emprunté de l'argent à un banquier hollandais, qu'il avait signé des traites en arrière de Frances, et, voyez-vous, de peur d'avoir à lui avouer sa faute, il m'aura accusé devant elle...

— Mais ce serait abominable!

— Que voulez-vous? La passion ne raisonne pas, j'étais loin, mon nom était déjà flétri. Si seulement je pouvais me disculper devant Frances! Pour finir mon histoire, je ne fus pas plus heureux dans le Nouveau-Monde qu'en Europe, je fis naufrage, je perdis tout ce que j'avais, je m'enfonçai dans le *far-west* sans parvenir à rien faire qui m'assurât un avenir; bref, je fus encore heureux de rencontrer master Stonehorse, directeur de cirque, et qui se proposait de visiter l'Europe avec sa troupe équestre. C'est ainsi que je foule de nouveau le sol de la patrie sous la protection du drapeau de l'Union. Une fois près d'ici, je fus saisi du désir irrésistible de revoir le Werve. Cela ne m'a pas trop bien réussi, comme vous voyez; bah! je tiendrai, quoi qu'il m'en coûte, la parole que j'ai donnée à Frances. Et maintenant bonsoir, je meurs de fatigue.

Il s'étendit tout de son long sur le sofa, sans attendre la moindre réflexion de ma part, et bientôt je ne pus douter que mon étrange compagnon de chambre dormait d'un profond sommeil. Je n'avais rien de mieux à faire que de l'imiter. Quand au matin j'ouvris les yeux, il avait disparu, mais il avait laissé son portefeuille sur la table.

En y réfléchissant, j'arrivais à la conviction qu'il avait deviné juste et que son père n'avait pas reculé devant le lâche expédient de diffamer son propre fils en présence de sa petite-fille, dont il redoutait les remontrances. Comme la tante Sophie avait été prévoyante en ne voulant pas que sa fortune s'engouffrât sans profit pour personne dans ce puits insatiable!

Vous comprenez, Willem, que je dus faire quelque effort pour féliciter mon vieux grand-oncle à l'occasion de son anniversaire.

VII.

Cet anniversaire tombait un dimanche. Nous allâmes au temple du village. Le prédicateur était vieux, monotone et ennuyeux. Une bonne moitié de son auditoire dormait, Frances feuilletait sa Bible

pour tromper son impatience, les auditeurs qui ne dormaient pas nous regardaient, elle et moi, plus qu'ils n'écoutaient le pasteur, et il me semblait deviner que leurs commentaires muets ou chuchotés ne nous étaient pas favorables. Seul le général fixait l'orateur avec des yeux très ouverts, mais sans qu'on pût deviner si sa pensée n'était pas ailleurs.

Au retour, la fête commença. Le maître d'école vint avec des écoliers qui récitèrent des vers où l'on glorifiait le baron comme patron et protecteur de l'école dont il ne se souciait aucunement. Il me sembla que ces vers avaient dû servir à plusieurs générations de propriétaires du Werve. Puis vinrent les fermiers, qui nommaient toujours le général « leur seigneur; » après eux, quelques villageois, Tout ce monde fut régalé de chocolat et de petits gâteaux. Le bourgmestre se présenta à son tour; c'était un demi-paysan qui fit beaucoup plus d'attention à ma personne qu'à celle du baron; évidemment il flairait en moi un mystère qui intriguait sa curiosité. Mon grand-oncle, à qui je faisais mes excuses de ce que, averti trop tard, je n'avais rien à lui offrir, mais en ajoutant que j'espérais prendre un jour ma revanche, me dit à l'oreille : — Je ne vous demande qu'une chose, c'est de vous réconcilier avec votre oncle le ministre. — Je n'eus heureusement pas besoin de répondre. Frances était ravissante d'entrain et de cordialité avec tous les visiteurs. On pouvait voir comme elle savait être aimable quand elle n'avait rien à craindre des jugemens et surtout des perfidies de ceux qui la venaient voir.

Le dîner fut très beau. Le capitaine avait endossé son grand uniforme, le général aussi, et j'avais également soigné ma toilette. Frances était, comme toujours, simplement mise, sans aucun souci de la mode du jour, mais avec je ne sais quoi d'original et d'élégant qui rehaussait à merveille sa beauté. Je remarquai la richesse et la lourdeur de l'argenterie : elle était frappée aux armes de la famille. Évidemment Frances et le capitaine s'étaient coalisés pour la retirer des mains du prêteur sur gages. Elle avait pris place entre le pasteur et moi; le notaire, le receveur chargé de la poste, quelques gros paysans, membres du consistoire ou du conseil municipal, étaient aussi du banquet. Rolf, assis au milieu d'eux, dérouillait leur langue à force de leur faire apprécier les exquises qualités des vins. Le pasteur était plus amusant à table qu'en chaire, et la conversation ne languit pas. Frits, assisté pour la circonstance par le fils du fermier, avait revêtu une livrée qui ressemblait beaucoup à un habit d'officier métamorphosé. Il était plus attentif, plus minutieux que jamais dans son service, on eût même pu soupçonner qu'il avait quelque arrière-pensée, tant il était sérieux et solennel.

Malgré moi, je pensais à la ruine totale de cette maison, jadis si opulente, et au malheureux fils banni de la table paternelle. Quant au général, je ne l'avais jamais vu de si belle humeur. Cette table bien servie, ces mets fins, ces vins qu'il dégustait en connaisseur tout répondait à ses goûts d'épicurien. On alla prendre le café au jardin, on goûta le « vin de mai (1), » que Rolf avait savamment composé, et, comme tout ce monde champêtre se couchait de bonne heure, la soirée n'était pas encore avancée quand une grosse carriole fit son apparition pour ramener au village les convives enchantés.

J'espérais bien rencontrer Frances et lui proposer une promenade dans le jardin. J'eus de la peine à la trouver. Elle avait couru porter quelques friandises à la vieille mère des fermiers. Quand elle revint, son premier soin fut de s'informer où était son grand-père. — Il ne faut pas qu'il reste un moment seul aujourd'hui, me dit-elle, j'ai été inquiète toute la journée.

— Est-ce à cause de Rudolf?

— Je crains toujours un coup de tête de sa part. Vous êtes sûr au moins qu'il est parti?

— Assurément, et je dormais encore; mais il a laissé son portefeuille sur la table. J'irai demain le lui reporter.

— N'en faites rien; je suis certaine qu'il reviendra, c'est mon cauchemar... Dites-moi plutôt, comment avez-vous trouvé mon dîner?

— Vous êtes une charmante maîtresse de maison, Frances; que j'aimerais à vous voir à la tête d'une maison bien montée!..

— Et où l'on n'aurait pas besoin d'aller dégager l'argenterie quand on attend des convives, dit-elle avec une certaine amertume.

— Chère cousine, cela vous a coûté bien cher? lui dis-je avec compassion.

— Surtout cela m'humilie; mais je devais cette satisfaction à mon vieux grand-père, à qui je reproche quelquefois durement ses faiblesses. Rolf, qui malgré ses défauts est la meilleure âme du monde, a couru à la ville, nous avons tous les deux bien frotté les services...

— Et moi, Frances, à qui vous ne devez rien, vous m'avez si gentiment surpris...

— Ne parlez pas de cette bagatelle. Je voulais seulement marquer le jour où vous êtes devenu mon ami.

— Oh! oui, votre ami pour la vie, lui dis-je en l'enlaçant doucement de mon bras; ce mot m'avait enhardi, m'avait même rendu téméraire; merci pour cette bonne parole, Frances... Mais cela ne

(1) Vin blanc mêlé de sucre et d'herbes aromatiques.

me suffit pas encore; accordez-moi la faveur d'être pour vous plus encore qu'un ami, permettez-moi...

— Plus qu'un ami? s'écria-t-elle visiblement agitée, je vous en prie, Léopold, n'allons pas au-delà de ce que nous pouvons être l'un pour l'autre, ne gâtez pas cette relation qui m'est chère comme à vous en exigeant l'impossible, et promettez-moi sérieusement, Léopold, que vous ne me tiendrez plus un tel langage.

Cela ressemblait fort à un refus formel, et pourtant il y avait dans sa voix quelque chose d'ému qui me rassurait jusqu'à un certain point. — Et pourquoi donc serait-ce impossible, Frances? repris-je en faisant appel à tout mon courage.

Cette fois je n'obtins pas de réponse, elle jeta un cri, s'élança vers la tonnelle, je la suivis en courant. Un spectacle effrayant nous y attendait.

Rudolf, le malheureux Rudolf, était à genoux devant son père et lui baisait la main. Celui-ci restait immobile sur le banc. Tout à coup Rudolf poussa un cri de terreur et de désespoir. — Je vous en avais averti, lui dit Frances, vous avez tué votre père!

— Non, Frances, non, il est évanoui, mais je l'ai trouvé dans cet état; je vous jure par tout ce qui m'est cher que je l'ai trouvé ainsi.

Le fait est que le général était raide et immobile comme un cadavre. Le treillis de la tonnelle l'avait seul empêché de rouler à terre. Son visage était d'une pâleur bleuâtre, ses yeux fixes et grands ouverts, ses traits contractés. Frances lui frotta les tempes avec le contenu de son flacon. Cette friction le ranima quelque peu; mais il fallait de prompts secours. — Dites-moi où demeure le chirurgien du village, j'y vole, s'écria Rudolf au comble de l'agitation.

— Il vaut mieux que ce soit Frits, décida Frances d'un ton résolu.

Je courus à la recherche du vieux serviteur, que je mis au fait en peu de mots. — Le général a une attaque! s'écria-t-il avec des larmes dans la voix, et c'est ma faute!

— Comment cela?

— Je n'aurais pas dû permettre,... mais je... je ne pouvais chasser pourtant le fils de la maison.

— Naturellement, mais à cette heure taisez-vous et hâtez-vous. — Et le vieux soldat partit avec une vélocité de jeune homme.

Quand je revins vers la tonnelle, le général était toujours dans le même état; Rudolf, appuyé contre un arbre, se tordait les mains. — Cela n'avance à rien, lui dit Frances, aidez-moi plutôt à le transporter dans sa chambre, Léopold nous aidera aussi.

— Pas besoin de lui, c'est mon père, et j'ai le droit. — En

même temps, il enleva le vieillard avec une précaution, mais aussi une sécurité de mouvemens qui montrait que ce fardeau lui paraissait léger. Il ne voulut pas même que je l'aidasse à monter l'escalier. En un instant, le baron fut déposé sur son lit, les yeux toujours fixes et ne voyant pas. — Dieu merci! nous y sommes, dit Rudolf en tombant sur une chaise, j'ai fait bien des tours plus forts que celui-là, mais pas un qui m'ait fait battre le cœur de cette façon... Puis-je rester jusqu'à ce qu'il revienne à lui? demanda-t-il à Frances d'un ton suppliant.

— Je sens bien que vous ne pouvez partir en un tel moment, répondit-elle, mais il faut prévenir Rolf, et s'il vous voit...

— Oh! s'il fait la moindre scène, je lui tords le cou comme à un poulet, simplement.

Je trouvai plus simple et plus prudent d'aller moi-même raconter au capitaine ce qui venait d'arriver et de le disposer à l'indulgence. Il était encore plongé dans les douceurs de la sieste, et je crus qu'il allait avoir aussi une attaque lorsque je l'eus mis au fait. Sa colère, en apprenant le retour de Rudolf, l'emportait encore sur son inquiétude au sujet du général. Je tâchai de lui faire comprendre que l'accident devait être attribué à un refroidissement suivant un repas copieux; mais il ne démordait pas de l'idée que Rudolf était la cause du malheur, et il affirmait que son devoir militaire l'obligeait à faire arrêter immédiatement le déserteur.

J'eus de la peine à l'arracher à cette idée fixe. Je parvins enfin à lui inculquer l'idée qu'en ce moment le devoir d'humanité primait tous les autres, qu'on ne pouvait arracher un fils du lit de son père malade, peut-être mourant, que Frances elle-même lui permettait de rester, et que nous n'avions rien d'autre à faire qu'à couvrir d'un voile respectueux un douloureux secret de famille. La bonté naturelle de Rolf finit par l'emporter, et nous nous rendîmes ensemble dans la chambre du général.

Le médecin venait d'arriver. Il trouvait l'état inquiétant et jugeait une saignée nécessaire. Frits et Rolf déshabillèrent le malade. Je menai Frances dans un cabinet où Rudolf se tenait caché. Par la porte restée entr'ouverte, nous entendîmes le général, revenu à lui-même, appeler Frances d'une langue embarrassée et lui adresser sur un ton d'effroi des questions que le médecin mit sur le compte du délire, mais qui nous démontrèrent qu'il avait vu et reconnu Rudolf, lors même qu'il avait soin de ne pas prononcer son nom.

— Il faut assurer au malade le repos le plus complet, dit en s'en allant le médecin, autrement je crains une fièvre cérébrale.

— Aimeriez-vous à voir la personne dont vous parliez tout à l'heure? dis-je à demi-voix au général quand nous fûmes seuls.

— Non pas! Je sais qu'il est ici, il faut qu'il parte, qu'il me laisse en paix, qu'il ne reparaisse plus devant mes yeux... ou bien... je le maudis.

Nous entendîmes un soupir étouffé dans le cabinet voisin. Rudolf avait compris.

Rolf et Frances devaient passer la nuit auprès du malade. Je conduisis dans ma chambre Rudolf, qui ne marchait plus qu'en chancelant. Il s'abattit sur le sofa en pleurant comme un enfant. — C'est fini, disait-il, je ne pouvais après tout espérer autre chose, et je l'ai bien mérité!

— Frances avait pourtant raison; vous n'auriez pas dû manquer à votre parole.

— Il n'a pas dépendu de moi que je la tinsse. Frits m'a surpris ce matin au moment où j'escaladais le mur du jardin, et je dus me faire reconnaître pour qu'il ne me prît pas pour un voleur. Là-dessus il m'a offert de me cacher jusqu'à la nuit dans une chambre inoccupée du rez-de-chaussée. De là, sans être aperçu, je pouvais voir mon père se promener dans le jardin. Quand ses invités furent partis, je le vis se diriger vers la tonnelle, s'asseoir, et je crus qu'il s'endormait. Alors je voulus sortir de ma cachette et m'approcher un instant de lui. Il paraît qu'il m'a vu et reconnu; mais j'en ai assez, je pars maintenant pour tout de bon. Que Dieu le bénisse! que Dieu fortifie la chère Frances!

Je le retins pourtant cette nuit encore, que je passai debout avec lui. De temps à autre, j'allais aux nouvelles. Vers le matin, je pus lui annoncer que son père avait eu une nuit paisible et qu'il dormait d'un bon sommeil. Il pouvait dès lors partir avec plus de sécurité. Je lui fis quelque temps la conduite et promis de lui donner des nouvelles en lui écrivant à l'adresse de Richard Smithson.

Le général échappa pour cette fois, mais son rétablissement fut lent. Il restait faible et à peu près paralysé des bras et des jambes. Je pus rester tout un temps aux côtés de Frances, que j'assistais de mon mieux et à qui je rendis maint petit service. L'un de nous deux devait toujours être auprès du convalescent, car Rolf avait plus de bonnes intentions que d'habileté comme garde-malade. Il aurait aisément provoqué une rechute par les singuliers conseils qu'il donnait au général. Frances me savait bon gré de ce que je restais près d'elle. Elle ne comprenait pas comment je conciliais cette prolongation de séjour avec mes occupations. Elle ne savait pas que ma plus pressante, ma plus chère occupation était de demeurer près d'elle et de gagner toujours plus son affection. Sublime de dévoûment auprès de son grand-père, elle avait oublié tous les torts qu'il avait eus envers elle et se reprochait de lui avoir fait de la peine par son

franc-parler. Toutefois, à mesure que le vieillard se rétablit, elle dut se persuader de nouveau qu'une certaine fermeté était absolument nécessaire. Lui-même, dans un moment lucide, m'avait chargé de recevoir et d'ouvrir ses lettres. J'acquis ainsi la certitude qu'il se livrait à des spéculations dangereuses et qu'il faisait encore des dettes à l'insu de Frances. Quand je le crus assez bien pour supporter une conversation de ce genre, je m'efforçai de lui remontrer les fatales conséquences que sa persistance dans ce jeu périlleux aurait pour lui-même et surtout pour Frances. La maladie l'avait-elle rendu plus sage? Le fait est qu'il me promit d'y renoncer pour toujours et m'engagea à vendre le Werve aux conditions les plus avantageuses. Il était temps. Overberg consentait bien à attendre encore; mais van Beek, l'exécuteur testamentaire, l'homme de la légalité rigide, perdait patience. Et je n'étais pas encore sûr de Frances! Vous penserez que j'étais bien timide, si ce n'est bien poltron. Que vous dirai-je, mon ami? mon éducation, ma vie retirée, m'ont en effet rendu très timide avec les femmes. Je crois pouvoir sans me vanter affirmer que j'ai quelque courage, mais c'est uniquement quand j'ai affaire à des hommes. J'avais peur, oui, j'avais peur de l'entêtement de Frances à ne pas vouloir se marier, lors même que j'aurais fait une certaine impression sur son cœur. Je me rappelais constamment la terrible parole du jardin : « vous ne me tiendrez plus un tel langage. » Je tremblais à l'idée qu'une nouvelle tentative pourrait amener sur ses lèvres un *non* absolu et définitif.

Le vieux général m'avait deviné, j'en avais la conviction. Il insistait toujours pour que je me réconciliasse avec mon oncle le ministre, et que je préparasse Frances à la vente du château. Je lui assurai, quant à ce dernier point, que Frances serait raisonnable, et, muni de son autorisation écrite, j'allai à Z... m'aboucher avec Overberg. Van Beek n'était décidément plus maniable; il faisait pleuvoir chez Overberg des liasses de papiers timbrés à la charge du général. C'était une situation tout à fait désespérée. Je chargeai Overberg d'écrire à van Beek que la vente du Werve aurait lieu prochainement et, selon toute vraisemblance, en même temps que mon mariage avec Frances, et moi, pensant que les hommes d'affaires nous laisseraient bien un répit de quelques jours, je retournai au château, rapportant quelques babioles pour le général et le capitaine, ainsi qu'une parure pour Frances, puisque le moment n'était pas encore venu de pouvoir lui offrir des diamans comme à ma fiancée.

A ma grande surprise, je trouvai Frances plus triste et plus soucieuse que je ne l'avais quittée. Elle reçut mon cadeau avec une in-

différence qui me déconcerta. Elle se retira de très bonne heure, et j'en fis autant, ne me souciant pas de rester seul avec Rolf. Toute la nuit je me perdis en conjectures sur la signification de ce changement d'humeur; de nouveau je me jurai à moi-même que le jour qui venait mettrait un terme à mes indécisions. Au déjeuner, Frances, d'humeur un peu moins sombre que la veille, nous dit qu'elle avait reçu d'Utrecht une lettre du docteur D..., qui lui donnait de très bonnes nouvelles de la malade à laquelle elle s'intéressait. Je voulais proposer à ma cousine une bonne promenade dans les bois; mais à peine étais-je descendu de ma chambre, où j'étais remonté pour faire un petit bout de toilette (excusez, cher ami, il ne faut rien négliger dans les grands momens), que j'aperçus Frances en habit d'amazone, et cette fois avec un joli chapeau à voile bleu, qui se dirigeait vers son beau cheval Tancrède, amené tout sellé par le fils du fermier.

— Sacrifiez-moi cette fois votre promenade, lui dis-je non sans une certaine impatience qui ne put lui échapper.

Elle me regarda étonnée et se tut, tout en jouant avec sa cravache.

— Vous pourrez bien monter dans une heure, dis-je en insistant.

— C'est que ma course doit être longue, et il me faut revenir pour le dîner.

— Alors remettez-la à demain. C'est pour la première fois que nous pouvons faire une bonne promenade ensemble depuis la maladie de votre grand-père. Ne me refusez pas ce plaisir.

— Vous aimez toujours à déranger mes plans, Léopold.

— J'ai aujourd'hui de sérieuses raisons, Frances; croyez-moi, demain il serait trop tard.

— Vraiment? vous devenez menaçant, dit-elle en essayant de sourire. Qu'il soit fait pourtant selon votre volonté, — et elle jeta sa cravache avec un petit mouvement de dépit; — mais attendez que j'aie passé une autre robe, on ne se promène pas à pied en amazone.

Tancrède fut donc renvoyé, et en moins de rien je vis ma cousine reparaître sans avoir fait le moindre sacrifice à la coquetterie féminine. — Et où allons-nous, mon cousin?

— Mais dans le bois, je suppose.

— Vous avez raison; le temps est superbe; dirigeons-nous vers le rond-point.

J'étais donc résolu à parler; mais comment entamer la brûlante affaire? Elle-même semblait se complaire à me parler de mille autres choses. Enfin je dus l'interrompre et lui annoncer que je devais retourner définitivement à La Haye.

— Je m'y attendais, Léopold.

— Et... cela vous fait-il... un peu de peine?

— Je devrais vous répondre *non* pour opposer à votre sotte question une réponse digne d'elle.

— Mais je... reviendrai, si vous le trouvez bon.

— Non, Léopold, je ne le trouve pas bon. Il aurait mieux valu que vous partissiez le jour où je vous l'ai conseillé pour la première fois.

— Vous ai-je donc été à charge, Frances?

— Vous savez bien que non. Vous savez bien que je vous ai toute sorte d'obligations, que vous avez été bon, franc, empressé avec moi; enfin vous m'avez gâtée, et j'aurai plus de peine à me refaire à la solitude.

— Pourtant, si je reviens,... et que je revienne... avec... avec une corbeille de mariage?..

— Au nom du ciel, et pour qui?

— Pour qui donc, si ce n'est pour ma bien-aimée cousine Frances Mordaunt?

— Voilà une mauvaise plaisanterie, monsieur; vous savez bien que votre cousine Mordaunt ne se mariera pas.

— Voyons, Frances! Lors de notre première rencontre sur la bruyère, quand vous m'avez jeté à la tête vos idées sur ce point, je n'avais aucune raison pour vous en détourner; mais vous savez bien qu'aujourd'hui ce n'est plus de même. Vous vous rappelez avec quelle franchise je vous ai signalé ce qui me paraissait enlaidir votre noble et beau caractère. Croyez-vous que je me serais permis de pareilles libertés, si dès lors je n'avais pas conçu l'espoir que vous ne refuseriez pas toujours de devenir... ma femme?

Le mot, le grand mot était lâché.

— Eh bien! Léopold, me dit-elle en soupirant, vous me forcez à vous répéter mon dernier avertissement. Cela ne se peut pas, cela ne doit pas être.

— Et pourquoi donc, Frances? Me serais-je trompé en pensant que je ne vous suis pas tout à fait indifférent?

Elle détourna la tête, mais je surpris quelque chose comme un soupir dissimulé.

— Est-ce que peut-être vous ne seriez plus libre? lui demandai-je doucement en lui prenant la main et en me plaçant devant elle pour voir son visage.

— Assurément je suis libre, répondit-elle avec une certaine amertume. J'ai fait tout ce qu'il fallait pour cela; mais je dois rester indépendante, il le faut.

— Ah! je comprends, Frances! m'écriai-je transporté d'une absurde jalousie, vous attendez encore votre lord William!..

— Moi? reprit-elle avec passion, j'attends lord William, qui ne m'a jamais aimée, qui m'a fait faire mille sottises, qui m'a brisé le cœur, et qui maintenant a passé la soixantaine! Ah! Léopold, ne m'humiliez pas en vous faisant jaloux de lord William. Est-ce que je vous aurais raconté mon histoire avec lui, si je l'eusse encore aimé?

— Serait-ce donc le major Frans qui veut rester dans sa farouche indépendance?

— Ne me tourmentez pas ainsi, Léopold. Vous pouvez me briser le cœur, mais non pas venir à bout de mes résistances.

— Je découvrirai bien la puissance mystérieuse qui vous enchaîne, m'écriai-je plein de colère et de douleur.

— Vous connaissez pourtant, Léopold, les devoirs que j'ai à remplir. Pourquoi vous jetteriez-vous avec moi dans l'abîme de malheur et de misère... où j'enfonce,... d'où je ne sortirai de ma vie!

— Je veux les connaître, vos misères, ma bien-aimée Frances, je veux les partager; ensemble nous les dominerons,... sois-en sûre, mon adorée. — Ma foi! Wilhem, la passion l'emporta, je jetai mon bras autour d'elle, je la pressai contre mon cœur. Elle se laissa faire sans résistance, ou plutôt, comme épuisée de sa longue lutte, elle laissa reposer sur mon épaule sa tête charmante, tout encadrée de ses boucles dorées, les yeux fermés et les joues vivement colorées. J'étais au ciel!

Tout à coup un croassement interrompit le silence profond des bois. — N'vous gênez pas... Ah! c'est ça,... mam'selle a un amoureux, c'est pas étonnant qu'elle oublie le petit. — Voilà ce que nous entendîmes proférer tout près de nous par une voix éraillée parlant l'abominable patois du pays.

VIII.

Frances, pâle d'effroi, se dégagea de mon étreinte et fit quelques pas en avant. Pour moi, je restai comme foudroyé. La personne qui avait lancé cette parole effrontée, et qui sans doute nous épiait depuis quelque temps, était une vieille paysanne qui faisait penser aux sorcières de Macbeth. Ses yeux noirs, ses bras nus, osseux et rouges comme des pattes de homard cuit, sa figure ridée et tannée, son mouchoir rayé de bleu entourant son bonnet blanc, le bâton sur lequel elle s'appuyait, tout rappelait le type de la fée Carabosse qui vient d'un coup de baguette changer le paradis terrestre en un compartiment de l'enfer. Elle s'avança hardiment vers Frances.

— Maintenant, mam'selle, je vois bien ce qui vous retient et ce qui fait que depuis des semaines vous n'êtes pas venue voir l'enfant une seule fois.

— Mon grand-père a été malade, femme Jool.

— Bon! maladie de gens riches, n'y a pas de mal à ça; mais le jeune homme que voici, pas malade, lui, hé? Je vous assure que tout le village en cause.

— De quoi, femme Jool? dit Frances avec hauteur.

— De ce que vous négligez l'enfant donc!

— Écoutez, femme Jool, ni vous ni le village n'avez à vous mêler de mes affaires.

— Hum! le mois est passé, dans une semaine le second arrive, et quand Trineke s'ennuie, cela n'est pas bon pour le mioche.

— Demain vous aurez votre argent; mais je vous déclare que si, pour une semaine de retard, l'enfant est maltraité par vous ou votre fille, il ne restera pas chez vous. Demain ou après-demain j'irai voir moi-même, comptez là-dessus.

— Ah! vous nous retireriez le mioche? Essayez une fois! Nous verrons qui sera le plus fort. Voilà ce que c'est que de se donner du mal pour les gens du haut.

— Vous ne vous êtes donné aucun mal, femme Jool, vous avez simplement voulu tirer parti du malheur de votre fille.

— C'est que je venais vous avertir qu'il nous faut des bas et des souliers, autrement il courra les pieds nus dans des sabots, comme un petit paysan.

— J'y pourvoirai, femme Jool; mais maintenant passez votre chemin, voici le sentier qui mène à votre village.

— Vous êtes donc bien pressée que je m'en aille?

— Nous sommes ici sur le domaine du Werve, entendez-vous? Allez-vous-en, ou bien...

— Seigneur de ma vie! est-on pressé de me voir partir, et cela pour... Bien, bien, je décampe. Je crois vraiment que ce beau mirliflor me ferait un mauvais parti. — Et elle s'en alla tout en grommelant par le sentier qu'on lui avait indiqué.

Frances se retourna de mon côté. — Eh bien! Léopold, me dit-elle, vous êtes servi à souhait; la voilà, la puissance qui s'oppose à mon bonheur.

— Je comprends, lui dis-je, atterré de la découverte que je croyais avoir faite et malheureux au-delà de toute expression, je comprends, Frances, vous êtes trop loyale pour associer un homme à votre vie chargée d'un pareil fardeau; mais pourquoi ne m'avoir pas plus tôt confié ce terrible secret? Je ferais l'impossible pour vous sauver.

— Mais, Léopold, à quoi pensez-vous donc? me dit-elle toute rouge d'émotion, vous ne m'accusez pourtant pas?.. Vous comprenez, n'est-ce pas, que mon honneur n'a rien à faire là dedans,

quand même je subis les déplorables conséquences de la faute que j'ai commise?

— J'écoute, Frances; mais,... excusez-moi,... je ne vous comprends pas bien. N'était-il pas question d'un enfant dont vous devez prendre soin?

— Mais sans doute, et ce n'est pas le fardeau le plus lourd, j'ai la mère aussi à ma charge.

— Frances, pardon! m'écriai-je transporté de joie.

— Mais c'est moi maintenant qui ne vous comprends plus, reprit-elle avec une adorable naïveté. Est-ce donc une charge légère pour moi, dans la situation que vous savez, d'élever un enfant et de pourvoir aux besoins d'une mère folle?

Grand Dieu! si elle avait deviné la conclusion que j'avais tirée des paroles et des manières de la vieille!

— C'est la suite fatale de mon entêtement téméraire avec le pauvre Harry Blount, continua-t-elle. Vous savez comment et par la faute de qui il est mort. Il fut transporté presque expirant dans la cabane qu'habitaient cette femme Jool et sa fille. Dans mon désespoir, je répétais sans cesse : C'est moi, c'est moi qui l'ai tué! J'appris alors bien autre chose. La fille Jool était en secret l'amoureuse de Blount; il lui avait promis le mariage, et elle allait bientôt devenir mère. La malheureuse était folle de douleur. Harry ne put me dire que ces quelques mots : Ayez pitié de ma pauvre fiancée! Je lui promis solennellement que je prendrais soin d'elle, et je tins parole. La mère était et est toujours une vilaine femme; elle avait jeté elle-même sa fille dans les bras de Blount, qu'elle considérait comme un brillant parti. Elle voulait le forcer à l'épouser. Frustrée dans son espoir, elle exploita mes cris de douleur, et fit si bien avec sa langue infernale que je fus sérieusement accusée d'avoir assassiné Blount. Cela même alla au point que nous dûmes prier un magistrat de notre connaissance de prendre quelques mesures pour couper court à ces calomnies. Tout cela ne me déchargeait pas de mes obligations envers la fille. Elle avait à peine donné le jour à son enfant que les symptômes de la folie se déclarèrent. On ne pouvait lui laisser le petit être. La mère Jool avait encore une fille mariée avec un paysan du village d'O... et qui venait de perdre son enfant. Je promis de payer les mois de nourrice, j'avais déjà fourni la layette; puis il fallut m'occuper de la pauvre folle. En vérité, sans ma rencontre avec la tante Roselaer, je n'aurais jamais pu suffire à tant de dépenses. Là-dessus la femme Jool alla demeurer chez ses enfans, sous prétexte de prendre soin du petit nourrisson, en réalité pour m'exploiter plus aisément. Elle trouve toujours moyen de me soutirer plus d'argent. L'enfant est sevré depuis longtemps et ne devrait plus rester entre leurs mains. Je les

menace toujours de le leur enlever; mais, je l'avoue, je recule jusqu'à présent devant tous les commentaires que ce déplacement provoquera. Sa mère et lui me coûtent la plus grande partie de mon revenu. Mon grand-père me blâme et voudrait que je consacrasse mon modeste avoir à un tout autre usage. Comment voulez-vous, Léopold, que j'entraîne avec moi l'homme que j'aime dans un pareil tourbillon?

— L'homme digne de vous posséder, Frances, ne se laissera pas entraîner, il vous aidera à en sortir.

— Impossible; je n'abandonnerai jamais l'enfant de Harry Blount.

— C'est ce que je ne vous conseille pas non plus. Je saurai bien, soyez-en sûre, venir à bout de la mère Jool. Il faudra placer l'enfant chez vos fermiers, qui sont de braves gens. Demain je vais avec vous à O...

— Vous jeter dans ce guêpier?

— Je n'ai pas la moindre peur.

— Quel ennui que cette femme nous ait épiés tout à l'heure!

— Quand elle nous verra demain ensemble, elle comprendra qu'il est inutile de nous espionner.

— Mais elle va remplir le pays de ses méchans propos sur notre compte.

— Eh bien ! elle dira que nous sommes amoureux. Est-ce que ce n'est pas la vérité, Frances? lui dis-je doucement en lui prenant une main qu'elle m'abandonna.

— Vous y revenez donc, même depuis que vous savez tout? murmura-t-elle; mais vous ne calculez donc pas, Léopold, tous les fardeaux qui vont peser sur vous : Rolf, que nous ne pouvons plus évincer, mon grand-père avec ses besoins... et sa misère. Ah! oui, vous allez retourner à La Haye pour rentrer en grâce auprès du ministre... Ne faites pas une pareille démarche pour moi, Léopold, vous avez dit vous-même que ce serait une lâcheté.

— Rassurez-vous, Frances; je puis pardonner à mon oncle, mais je ne spéculerai jamais sur un rapprochement avec lui... Mais pourquoi toutes ces difficultés? Ne comprenez-vous pas, Frances, que je vous aime, que j'ai comprimé mes sentimens tous ces jours passés avec une énergie dont je me croyais à peine capable, que maintenant je vous ai tout dit, et que je vais vous dire adieu pour toujours ou bien recevoir de vous l'assurance que vous m'acceptez pour votre mari? Je le veux, Frances, je le veux avec une fermeté de volonté qui se rit de toutes vos objections.

— Léopold, reprit-elle, ne me parlez pas ainsi... Personne ne m'a jamais parlé comme vous... Personne ne m'a jamais aimée comme vous... Vous me mettez hors de moi-même... Et pourtant je dois vous résister. Je ne veux pas être un obstacle à votre bonheur,

quand même cela me coûterait mon repos. — Je lui pris les deux mains. — Vous persistez? Il se pourrait... que je fusse encore heureuse!

— Assez, Frances, vous êtes à moi, je ne vous quitte plus, à moi pour la vie!

— Pour la vie, répéta-t-elle après moi en pâlissant au point que j'eus peur d'une défaillance. Léopold, oui, je suis à vous, j'ai confiance en vous, je vous aime comme jamais,... jamais je n'ai aimé, dit-elle tout bas.

— Enfin! m'écriai-je, — et je scellai nos sermens d'un long baiser.

Inutile de dire que nous arrivâmes trop tard pour le second déjeuner; il est vrai que nous n'avions pas faim. Nous étions revenus lentement, presque toujours en silence, et même nous avions ralenti le pas à mesure que nous nous rapprochions du château. Frances surtout semblait répugner à y rentrer. — Je voudrais, dit-elle, m'asseoir encore un peu avec vous sous ce grand chêne, il me semble que je vais retrouver toutes mes infortunes, je ne voudrais pas me séparer si vite de mon bonheur... O Léopold, je voudrais pouvoir m'enfuir avec vous, et que personne ne pût se mettre entre nous deux.

— Nous nous enfuirons, chère adorée; mais il nous faut au préalable remplir quelques formalités qui nous conféreront le droit d'aller partout la tête haute.

— Et puis, tous ces importans qui viendront, tout confits en sourires, nous assommer de leurs félicitations, tandis qu'en arrière ils se moqueront de celui qui ose épouser le major Frans!

— Oh! voilà une supposition qui mérite que je vous en punisse. — Et elle dut consentir à payer l'amende sous forme d'un second baiser.

— Je ne comprends pas comment on peut traiter à la légère une chose aussi sérieuse que le mariage. La femme surtout ne fait-elle pas un sacrifice incommensurable? Ne sacrifie-t-elle pas son nom, sa volonté, sa personne? Tenez, avant de vous connaître, je considérais un tel sacrifice comme impossible.

— Et maintenant? lui dis-je en m'agenouillant sur la mousse pour mieux voir ses beaux yeux, qui étincelaient de bonheur et de tendresse.

— Maintenant je n'ai plus tant d'objections, répondit-elle avec un doux sourire; mais, je vous en prie, Léopold, ne restez plus dans cette posture devant moi. Vous commettez là un mensonge en action, car je prévois que désormais c'est vous qui serez mon seigneur et maître... Mais allons, mon ami, l'alarme doit être au château, on ne sait pas ce que nous pouvons être devenus.

Nous rentrâmes, et à notre grande surprise nous trouvâmes Rolf et le général impatiens de nous revoir, mais de très bonne humeur. Mon grand-oncle rangeait des papiers et ne nous laissa pas le temps de lui annoncer, comme c'était notre intention, la grave décision que nous venions, Frances et moi, de prendre. — Frances, s'écria-t-il en lui montrant une lettre, pourquoi tardez-vous tant à rentrer quand j'ai de si bonnes nouvelles à vous communiquer?

— C'est que j'en ai aussi, grand-père; mais qu'avez-vous pour être si content? Vous n'héritez pourtant pas de la tante Roselaer?

— Cela revient presqu'au même, mon enfant. Sachez que vous êtes demandée en mariage par l'héritier de la tante Roselaer, qu'il y est obligé par le testament, et que sa demande ne pourra rien coûter à votre cœur.

Je souriais, tout en trouvant qu'Overberg et van Beek s'étaient trop hâtés d'informer le vieux baron du véritable état des choses. J'aurais tenu à faire moi-même à Frances cette agréable surprise. Frances quitta mon bras et dit d'une voix ferme au général : — Je suis fâchée, grand-père, de vous désappointer, ce monsieur arrive trop tard, et je venais précisément vous demander d'approuver l'engagement que je viens de contracter avec mon cousin Léopold de Zonshoven.

— Mais tant mieux, chère enfant, tant mieux, car l'héritier de Mlle Roselaer, votre mari désigné et votre cousin de Zonshoven sont une seule et même personne.

Frances se redressa brusquement et me regarda en face. — Ce n'est pas vrai, n'est-ce pas, Léopold? ce n'est pas vrai! dites que ce n'est pas vrai!

— Je mentirais, Frances, lui répondis-je. Il en résulte simplement que vous avez accordé votre main à un homme que vous aviez lieu de regarder comme un « jeune homme pauvre, » et que, semblable à un prince des contes de fées, il se transforme en millionnaire. Cette surprise vous serait-elle désagréable?

Ses yeux étincelèrent, et c'est d'un ton où la colère se mêlait à l'expression d'une douleur poignante qu'elle me reprocha d'avoir mis un masque pour tromper sa bonne foi. — Comment! vous parvenez à m'inspirer de l'estime en faisant preuve de dignité fière, de sentimens élevés, et vous prétendez que je suis heureuse d'apprendre que tout cela n'était qu'une comédie! Et c'est un gentilhomme qui agit de la sorte envers moi! Vous vous êtes trompé, monsieur de Zonshoven. J'avais donné mon cœur au jeune homme sans fortune dont j'aimais la droiture et la noblesse d'âme, en qui je croyais comme en moi-même et plus qu'en moi-même; mais l'intrigant qui accapare la fortune de ma tante, et qui pour se l'assurer se déguise afin de surprendre les sentimens de la femme qu'on lui

ordonne d'épouser, cet hypocrite, ce faux sage, je le refuse, et je ne puis lui accorder que... mon mépris.

J'avais d'abord voulu la détromper, lui mettre sous les yeux la réalité; ce dernier mot me fit sortir de mon calme. — Prenez garde, Frances, je sais que vous êtes violente et que vous regrettez souvent les paroles qui vous échappent dans vos paroxysmes; mais ne jetez pas de pareilles insultes à la face de celui que vous venez d'accepter pour votre mari, que personne ne lui a jamais adressées et qu'il ne recevra pas impunément de qui que ce soit.

— Ne dirait-on pas que je vous dois des excuses, à vous qui m'avez abusée, qui m'avez menti, qui vous êtes introduit ici comme un espion, qui avez poursuivi votre bas calcul jusqu'au moment où vous pensiez que je ne pourrais plus me dédire? Encore une fois, monsieur, vous vous êtes trompé sur mon caractère. Je ne pardonne jamais un abus de confiance.

— Je n'ai point abusé de votre confiance, mademoiselle, répliquai-je d'une voix plus calme, j'ai voulu seulement apprendre à vous connaître, j'ai voulu gagner votre affection avant de risquer l'aveu de mes sentimens, voilà tout.

— Vous avez été faux, vous dis-je. Je ne crois plus à votre amour. Vous êtes venu ici faire ce qui s'appelle une bonne affaire, gagner votre million. C'est vrai, je vous ai aimé, mais tel que vous étiez, non pas tel que je vous vois depuis un moment. Je ne laisse la disposition de ma main à personne, mort ou vivant, et quant à vous, je vous refuse,... entendez-vous? je vous refuse! — Sur ce mot terrible, elle tomba sur un fauteuil pâle comme une morte.

J'étais moi-même obligé de m'appuyer sur le dos d'une chaise. Je sentais mes jambes fléchir sous moi. Le bon Rolf s'était retiré au fond de la chambre les larmes aux yeux. Le général, l'angoisse peinte sur la figure, s'agitait sur le siége qu'il ne pouvait quitter. — Frances! Frances! disait-il, ne vous laissez pas emporter ainsi. Songez que le château est hypothéqué jusqu'à la dernière pierre, que depuis six mois les rentes ne sont pas payées, qu'en le vendant nous n'en tirerons pas le tiers de la somme dont il est grevé, que nous devons tout à la générosité de M. de Zonshoven. Il veut bien me reprendre le Werve avec toutes les charges qui pèsent sur l'immeuble, et me servir en outre une rente qui garantira la tranquillité de mes derniers jours; mais il faut que vous soyez sa femme, autrement tout ce beau plan s'en va en fumée. N'offensez donc pas un homme qui nous veut tant de bien et qui vous aime, comme je m'en suis aperçu tous ces derniers temps. Et nous n'avons pas affaire seulement à lui. Il y a un testament, un exécuteur, un procureur... Que dois-je répondre à M. Overberg?

— Écrivez, grand-père, dit Frances en se relevant avec effort, que Frances Mordaunt ne se marie pas par disposition testamentaire, qu'elle ne se vend ni pour un million ni pour aucune autre somme, et qu'elle a formellement repoussé les offres de M. de Zonshoven.

— Et moi, repris-je dans l'idée que, plus calme et mieux renseignée, Frances me rendrait certainement justice, mais qu'il importait avec un caractère comme le sien de ne pas céder un moment à la violence, moi qui ai votre parole et qui ne vous la rends pas, je prie le général d'écrire à M. Overberg que Mlle Mordaunt m'a accordé sa main, et que le transfert du château du Werve peut s'exécuter.

— Si j'y consens, ajouta Frances toujours pâle et immobile.

— Pardonnez, mademoiselle, lui dis-je, votre grand-père a seul le droit de disposer de cet immeuble, et tant qu'il vit son testament, par lequel il vous le lègue, n'est d'aucune valeur. Écrivez comme je vous le demande, général, vous savez trop bien quelles seraient les conséquences d'une autre décision.

— Il veut que vous écriviez des mensonges, reprit Frances; il tient à son million, cela est clair.

— Frances, disait en suppliant le malheureux général, si vous saviez comme moi... Vous offensez un homme d'une générosité extraordinaire, qui peut nous jeter tous dans l'abîme, qui ne veut que nous sauver, si seulement vous voulez bien, vous, prendre la main qu'il nous tend. Pensez donc qu'il peut nous forcer à vendre le château, si nous ne le lui cédons pas de gré à gré.

— C'est possible. Il se peut qu'il ait su se procurer en secret le pouvoir de nous chasser du Werve comme des mendians, mais il ne peut pas me forcer à l'épouser.

— C'est ce que nous verrons, lui repartis-je fièrement.

— Vous osez me parler de contrainte, à moi! s'écria-t-elle furieuse et s'avançant vers moi,... vous, Léopold! ajouta-t-elle avec un accent de véritable douleur.

— Oui, Frances, lui dis-je, résolu à poursuivre mon avantage, vous subirez une contrainte, celle de votre conscience, qui vous dira que vous me devez satisfaction. Je pars. Tâchez de réfléchir avec plus de calme. Vous m'avez offensé dans mon honneur, vous m'avez fait une blessure au cœur. Ne laissez pas trop longtemps le sang couler, de peur quelle ne devienne incurable.

Je lui jetai un dernier regard de reproche affectueux. Elle semblait de nouveau insensible à tout. Je secouai la main du vieux baron, qui pleurait comme un enfant, et je sortis de la chambre. Rolf me suivit et me supplia de ne pas encore quitter le château.

— Elle est comme cela, me disait-il; dans une heure d'ici, elle regrettera ce qu'elle a dit, j'en suis sûr; l'orage est trop violent pour durer.

Mais ma résolution était prise. Je montai dans ma chambre et je fis mes paquets, lentement, je dois le dire, et toujours écoutant si personne ne venait frapper à ma porte, comme naguère. Personne ne s'avança.

J'étais malheureux au-delà de toute expression. Comment! la même femme aux pieds de laquelle je m'étais agenouillé une heure auparavant et dont j'avais baisé les mains avec ivresse s'était élancée sur moi comme une furie et m'avait repoussé avec mépris! En y réfléchissant, je devais m'avouer qu'en effet j'aurais pu procéder plus franchement avec elle. J'eus un instant l'idée de lui céder tous mes droits à la fortune de la tante Sophie; mais cela n'eût servi qu'à nous vouer tous à la gêne. Je me promis, une fois arrivé à Z..., de lui faire parvenir un exposé complet de la situation et la lettre de la tante que par délicatesse j'avais gardée par devers moi. J'y ajouterais quelques mots d'éclaircissement, et je ne doutais pas que, revenue à des dispositions plus calmes, elle ne finît par me rendre justice.

C'est aussi ce que je fis; mais comme ces documens formaient ensemble un paquet très lourd pour la poste, je le confiai au garçon de l'hôtel pour le remettre au commissionnaire qui partait tous les jours pour le château. Je me flattais d'un prompt et heureux changement. Je passai tout le jour suivant dans un attente fiévreuse, et quand la nuit survint sans qu'aucun message me fût parvenu, quand après une nuit sans sommeil je vis s'écouler la matinée sans aucun indice qu'on désirât mon retour au Werve, je m'abandonnai au plus complet découragement. Je n'eus plus qu'une idée, faire en toute hâte à Z... ce que je devais pour que toutes les formalités légales fussent remplies, et retourner au plus vite à La Haye. Je cachai à Overberg ma rupture avec Frances, je lui dis qu'une affaire pressante me rappelait chez moi sans retard, je signai toutes les pièces qu'il me présenta, et je pris congé de lui en lui promettant que je reviendrais le plus tôt possible. En réalité, je ne me sens pas bien. J'ai soif d'être chez moi, de me retremper dans mes chères occupations, je ne sais quel poids m'oppresse.

IX.

Z. — Juin 186..

Mon cher ami, j'ai de nouveau quitté La Haye. J'ai fait une maladie, une sérieuse maladie. J'ai été atteint d'une fièvre nerveuse qui pendant plusieurs jours m'a enlevé la connaissance du monde

extérieur. Ma bonne hôtesse m'a fidèlement soigné, et c'est par elle que j'ai appris dans quel état je m'étais trouvé pendant neuf jours. Je vais mieux enfin et je vais voyager, où? je n'en sais rien encore.

Quand j'ai été capable de passer en revue les papiers accumulés sur ma table pendant mes jours d'impuissance, j'ai trouvé la carte de mon oncle le ministre, venu en personne pour prendre de mes nouvelles. Le digne oncle a entendu dire que j'étais devenu millionnaire. Je trouvai de plus un tas de lettres d'Overberg et de van Beek que je n'eus pas le courage de lire; une pourtant, qui portait sur l'enveloppe le mot *pressée,* fut l'objet d'une exception. Elle m'annonçait la mort de mon grand-oncle von Zwenken et m'invitait à assister à ses funérailles. Il y avait trois semaines que cette lettre m'était parvenue! Qu'était devenue Frances?

Sans doute elle était toujours mal disposée à mon égard; elle ne savait rien de ma maladie, puisqu'elle me faisait inviter aux funérailles de son grand-père. Que devait-elle penser de mon silence? quels ennuis avait-elle dû essuyer de la part des hommes de loi? Je voulais demander à mon médecin la liberté de partir immédiatement pour Z..., quand j'entendis qu'on montait chez moi, qu'on écartait mon hôtesse, gardienne sévère de ma tranquillité, et je vis entrer sans aucune cérémonie dans ma chambre, je vous le donne en mille, Rolf en personne, le capitaine que j'avais fini par aimer presque autant que je le détestais les premiers jours.

— Mon général est mort, me dit-il les larmes aux yeux, mort dans mes bras, Frances n'était pas là...

— Elle n'est pourtant pas malade? interrompis-je brusquement.

— Pas du tout, elle se porte à merveille; mais du reste... elle m'a donné mon congé.

— Que voulez-vous dire?

— Oh! ce n'est nullement par méchanceté; c'est qu'elle-même ne compte pas rester au château. Elle loge provisoirement chez les fermiers et ne veut pas dire où elle compte se rendre.

— Mais contez-moi donc ce qui est arrivé.

— Voilà. Le général n'a pas osé écrire malgré elle à M. Overberg dans le sens que vous désiriez. Il est resté dans le vague. Comme on ne recevait aucune lettre de vous, ces gratte-papier ont perdu patience, et M. Overberg, poussé, je pense, par un autre pékin d'Utrecht, s'est adressé à Mlle Mordaunt pour savoir si, oui ou non, elle était engagée avec vous. Vous devinez sa réponse, courte et sèche, mais sans un mot de blâme à votre adresse. Je sais qu'elle se fait de vifs reproches; cela date même du jour de votre départ.

— Après la réception de mon paquet?

— Elle n'a rien reçu de votre part.

— C'est très surprenant.

— Non, pas surprenant du tout. Tout allait à la diable chez nous depuis votre départ;... mais je vois ici du sherry. Puis-je me permettre?

— Assurément, capitaine.

— Donc, quand vous fûtes loin, elle tomba sans connaissance. Cela ne lui était pas arrivé de sa vie. J'en avais presque honte pour elle; mais elle vous aimait tant, comme elle me l'a confessé en pleurant. Quand elle eut repris connaissance, quand nous pensions qu'elle se reposait dans sa chambre, elle courut furtivement à la ferme, fit seller Tancrède et partit d'un train d'enfer. Le dîner eut lieu sans elle, mais nous n'avions guère d'appétit. Ce fut bien pis le soir quand le fils du fermier vint nous annoncer que Tancrède était revenu seul, tout blanc d'écume et sans selle.

— Un malheur! m'écriai-je hors de moi.

— Oh! rien qu'un pied foulé, et nous la trouvâmes sous le grand chêne sur la mousse, près du château; elle s'était traînée jusque-là et elle s'y reposait un peu. Elle nous cria que nous devions la laisser mourir et nous chargea seulement de vous le dire.

— Elle m'aime encore! me dis-je avec transport.

— Ce n'est que trop vrai. Nous apprîmes qu'elle s'était dirigée au triple galop du côté de la ville, puis, qu'en approchant, elle avait voulu changer de direction et retourner par le bois au château; mais il paraît qu'elle avait surmené Tancrède ou bien qu'elle avait embrouillé les brides. Ce qui est certain, c'est qu'il se mit à faire des gambades, il se cabra et jeta son écuyère par terre. Nous portâmes mademoiselle sur le canapé du salon, le chirurgien déclara que ce ne serait pas dangereux, mais elle n'en dut pas moins rester immobile pendant plusieurs jours.

— Et vous ne m'en avez rien écrit?

— Hum! vous étiez parti... Au fait, je voulais vous l'écrire, elle aussi, et elle vous a adressé une lettre.

— Que je n'ai pas reçue!

— Non, car le fils du fermier devait vous la remettre à vous-même à Z...; mais, arrivé là, on lui dit que vous étiez parti. Il rapporta donc la lettre, que mademoiselle déchira en disant : Je ne méritais pas mieux.

— Oh! si j'avais pu prévoir tout cela! me dis-je; mais, mon cher capitaine, je souffrais cruellement, j'étais malade, plus malade même que je ne croyais; mais enfin comment donc se fait-il que mon envoi ne lui soit pas parvenu?

— Que voulez-vous? Tout était sens dessus dessous. C'est toujours le général qui se faisait apporter les lettres et les paquets, et il grondait si fort quand il en voyait venir dans les derniers temps que Frits n'osait plus les lui présenter. A peine Mlle Frances fut-elle

mieux, que ces maudits hommes d'affaires commencèrent à instrumenter contre le général. Elle dut tenir tête toute seule à cette engeance, car mon pauvre général fut victime d'une seconde attaque. Ces gens-là lui ont donné le coup de la mort.

Le capitaine oubliait d'ajouter, ce que plus tard j'appris, qu'il avait hâté lui-même la mort du baron en lui administrant du vieux cognac sous prétexte de lui donner des forces.

— Quand il eut fermé les yeux, continua-t-il, le notaire d'Arnhem, qui avait sous sa garde le testament du général, et M. Overberg, conseillèrent à Frances de s'arranger à l'amiable avec vous; mais elle n'en voulut rien entendre. Vous comprenez, c'est en votre nom qu'on avait poursuivi le général...

— Et pendant que j'étais cloué dans mon lit, ignorant tout!

— C'est ce que ces pharisiens savaient bien, mais ils avaient votre procuration, et Frances disait : — Voilà donc la contrainte dont il me menaçait! Et il s'imagine que je céderai? Jamais! — Il fallait voir comme elle était pâle, mais ferme, quand tous ces grippeminauds sont venus au château pour faire l'inventaire! Après cela ce fut mon tour. — Mon brave Rolf, me dit-elle, c'est comme cela qu'elle sait toujours me prendre, mon brave Rolf, dites-moi bien franchement, n'avez-vous pas sacrifié le plus clair de votre héritage à mon grand-père? — Mais non, mais non, maj... mademoiselle, nous avons consommé ensemble une petite somme qui nous venait d'un bon billet sorti à la loterie. Le général voulut essayer si, avec sa part, il ne pourrait faire encore de meilleures affaires, mais moi je préférai user de la mienne pour nous donner du bon temps à tous deux. — Vous n'avez donc pas hérité? — Pardonnez, j'ai hérité d'une jolie petite ferme dans le Nord-Brabant, où j'ai toujours eu idée de me retirer un jour. Je peux y vivre bien gentiment; j'ai encore ma pension par là-dessus. La vie est à bon marché dans ce pays-là, et, à défaut de château, mademoiselle y trouverait encore une bonne chambre... — Merci, bien merci, mon bon capitaine. Il me suffit de savoir que vous pourrez y vivre sans souci. Il faut nous séparer, mon brave Rolf. — Et où allez-vous? — C'est ce que je ne peux vous dire, mais vous ne pouvez me suivre. — C'est ainsi qu'il fallut nous quitter. C'est en passant par La Haye que j'appris que vous étiez malade, ce qui me donna lieu de penser que vous ignoriez tout.

— Savez-vous ce qu'il vous faut faire, Rolf? Retournez dans une heure d'ici au Werve. Je vais vous donner une lettre pour qu'il soit sursis à toute opération judiciaire. Demain ou après-demain, je vous rejoins. Ayez soin de retrouver mon paquet.

— Il est sans doute chez M. Overberg avec tous les papiers trouvés chez le général.

— Informez-vous du lieu qu'habite en ce moment Frances, faites qu'elle revienne au Werve, mais ne lui dites pas qu'elle m'y verra.

Au même instant, mon hôtesse m'apporta un télégramme d'Overberg ainsi conçu : *Votre présence immédiate indispensable; pas d'arrangement possible; F. M. a quitté le château.*

Je n'hésitai plus; sans attendre l'avis du docteur, je fis en toute hâte mes préparatifs. J'étais tellement secoué par toutes ces nouvelles que j'avais retrouvé toute ma vigueur.

A mon hôtel à Z..., je fus bien surpris de trouver une lettre de Rudolf, qui pérégrinait toujours avec sa troupe dans les provinces de Gueldre et d'Overyssel. « Si vous voulez empêcher Frances, me disait-il, de faire la plus grande sottise de sa vie, ayez soin de venir me trouver demain vers neuf heures à l'auberge de Halfweg entre L... et Z... » Je me promis bien de ne pas manquer au rendez-vous. Le même soir, j'allai chez Overberg, qui me confirma ce que je savais déjà et m'expliqua ce qui m'était encore obscur. C'était bien van Beek qui avait voulu que les choses fussent poussées à outrance, et je n'eus pas de peine à obtenir de lui que tous les délais désirables seraient accordés. Il m'apprit de plus une chose que j'ignorais. Un autre notaire avait envoyé copie d'un codicille rédigé sur l'ordre de tante Sophie la veille même de sa mort et par lequel Mlle Roselaer léguait à sa petite-nièce Frances Mordaunt une rente annuelle de trois mille florins en prévision du cas où son mariage avec M. de Zonshoven ne pourrait avoir lieu, et j'étais tenu de la lui servir, à la condition toutefois qu'elle ne contractât mariage qu'avec mon approbation. Toujours prévoyante la tante Sophie! Je chargeai Overberg d'annoncer la chose à Frances. Elle trouverait sa missive au château. Elle y trouverait aussi mon paquet, que je reconnus bien vite parmi les papiers du général. Overberg, reconnaissant mon écriture, avait voulu le renvoyer à son adresse, mais Frances avait déjà quitté le Werve. Je réitérai mes recommandations et partis pour me trouver au lieu et à l'heure indiqués.

— Le monsieur et la dame sont en haut, me dit l'aubergiste.

Je me hâtai de monter, et je découvris Rudolf et Frances presque cachés derrière la balustrade d'une tribune qui pouvait servir d'orchestre dans une grande salle. Frances me tournait le dos. Je voulus les prévenir de ma présence; la parole me manqua. J'avançais en tremblant. Rudolf disait à Frances :

— *Nonsense, my dear!* vous ne connaissez pas la vie que vous voulez mener. Liberté, indépendance? dites-vous; mais c'est l'esclavage, le fouet y compris. Pensez-vous que chez nous la chambrière ne soit de service qu'avec les chevaux? Croyez-vous qu'on est galant envers les femmes, parce que devant le public on les aide

poliment à monter à cheval? mais Mme Stonehorse elle-même n'est pas épargnée par son gracieux époux. Et vous voudriez venir avec nous, susceptible et fière comme vous l'êtes!

— Que voulez-vous? répondait Frances, je sais gouverner les chevaux, et je ne pourrais être gouvernante d'enfans pas plus que je ne sais gagner ma vie en brodant ou en cousant. Je ne veux pas me tuer, j'ai des devoirs qui m'ordonnent de vivre, il ne me reste donc plus que cette ressource.

— Mais, sotte que vous êtes, que ne vous réconciliez-vous avec votre cousin de Zonshoven? Vous recouvrez tout d'un coup de main, votre château, une belle fortune, un homme qui vous aime, je vous en réponds.

— Oui, et un homme d'une rare loyauté, répondit-elle sourdement.

— Bah! pardonnez-lui sa peccadille. C'est pour votre bien qu'il vous a un tantinet menti. Il a aussi à vous pardonner, vous me l'avez avoué vous-même. Dites-lui que vous regrettez ce que vous avez dit, vous vous embrasserez, et tout sera fini.

— Impossible, vous dis-je, il est trop tard.

— Pourquoi trop tard, Frances? m'écriai-je, n'y tenant plus.

— Léopold! fit-elle en pâlissant et en se couvrant le visage de ses deux mains.

— Frances! repris-je doucement, vous êtes toujours ma promise; savez-vous que je relève de maladie et que je ne suis pour rien dans les douleurs qui vous ont affligée ces jours derniers? Et n'avez-vous pas à vous reprocher de n'avoir voulu rien entendre? Tout peut encore se réparer, Frances; ne m'ôtez pas ce suprême espoir!

— Se réparer après que vous m'avez menacée de contrainte et que vous avez exécuté votre menace! Comment voulez-vous que je vous épouse aujourd'hui, moi qui étais si heureuse de vous accepter pour mon mari en toute liberté, en toute estime pour votre caractère, et qui devrais maintenant vous accepter par nécessité!

— Si c'est ainsi que vous comprenez notre situation réciproque, vous avez raison, Frances, je ne puis plus que vous être odieux, et... et je vous rends votre parole.

— Merci, mais j'avais déjà pris mes mesures pour n'avoir pas besoin de votre générosité. Je vais errer par le monde. J'ai fait une démarche qui me sépare de tout mon passé. J'ai fait un accord avec master Stonehorse, qui va venir ici et auquel Rudolf va me présenter.

— Oh! si vous attendez ce matin master Stonehorse, vous attendrez longtemps, dit froidement Rudolf. Me croyez-vous assez fou, Frances, pour prêter la main à un pareil coup de tête?

— Ainsi vous n'avez pas remis ma lettre à votre directeur?

— J'ai mieux fait, j'ai averti le cousin Léopold que vous alliez commettre une sottise irréparable.

— Ah! c'est ainsi qu'on agit envers moi? Eh bien! je ne me soucie plus de personne, je vais trouver moi-même M. Stonehorse, je suis libre et...

— Vous n'en ferez rien, lui dis-je avec autorité, voyant qu'elle se levait pour partir. Le général est mort, Rudolf est mort civilement, je suis désormais votre plus proche parent devant la loi, et je ne souffrirai pas qu'à la fleur de l'âge vous vous jetiez dans un de ces abîmes d'où l'on ne ressort plus.

— Mais que dois-je donc faire, encore une fois? dit-elle avec désespoir, mais pourtant avec un certain accent de soumission.

— Retourner simplement au Werve, où vous trouverez un ami qui a tout préparé pour vous recevoir.

— Un ami? fit-elle étonnée.

— Oui, Rolf, qui y reste jusqu'à nouvel ordre. Et ne craignez pas d'y être importunée par ma présence, je pars pour un long voyage.

Cette déclaration parut lui faire une grande impression. Elle me regarda d'un air étrange, et me dit d'une voix qui décelait autre chose que la colère ou la rancune : — En vérité, vous allez voyager, Léopold?.. Eh bien! je... je reste au Werve. Adieu.

Et elle s'enfuit précipitamment en fermant la porte derrière elle. Bientôt nous entendîmes piaffer le cheval qui l'avait amenée. — Ne devrais-je pas la suivre jusqu'au château? me dit Rudolf.

— Non, cette défiance l'offenserait.

— C'est qu'elle est si téméraire à cheval! Elle a été tout récemment victime d'un accident.

— C'est vrai, je n'y pensais plus. Au nom du ciel, suivez-la; mais si vous alliez être reconnu?

— N'ayez nulle crainte, je suis trop bien déguisé. Tel que vous me voyez, je suis retourné plus d'une fois au Werve pendant la dernière maladie de mon père, j'ai pu lui serrer la main, et il m'a donné cet anneau à ses armes. Par prudence, je ne le porte pas au doigt, mais comme cela, attaché à un cordon sur mon cœur, et Frances elle-même me l'a permis, elle a eu recours à moi dans ces jours d'épreuve. Quand la kermesse de L... sera finie, nous quitterons ce pays-ci, et je n'y remettrai plus les pieds, ajouta-t-il en montant à cheval et en me serrant la main pour la dernière fois.

Nous n'étions pas au bout de nos surprises. De retour à Z..., je trouvai Overberg qui m'attendait à l'hôtel. Il venait de recevoir d'Angleterre un paquet à l'adresse de Frances, que Frits n'avait pas voulu accepter, mais qu'il ne savait pas comment remettre à la destinataire. Je lui assurai que Mlle Mordaunt était rentrée au château,

et je lui envoyai moi-même le paquet par un exprès. J'étais anxieux de savoir ce qu'il pouvait contenir, et je désespérais de trouver un moyen convenable de satisfaire ma curiosité, quand le lendemain de bonne heure je vis arriver le vieux Frits avec un billet de sa maîtresse qu'il avait ordre de ne remettre qu'à moi-même. J'en déchirai l'enveloppe d'une main tremblante, et je lus :

« Mon cousin, il faut absolument que je vous voie avant votre départ. Vous m'avez assuré que vous ne refuseriez jamais vos bons offices à une femme qui réclamerait les priviléges de son sexe. Puis-je espérer que vous ne refuserez pas de venir encore une fois au Werve pour avoir avec moi un dernier entretien? Au lieu de vous écrire, j'aurais préféré venir vous trouver en personne; mais j'ai eu peur de vous scandaliser. Faites-moi savoir par Frits votre jour et votre heure. » « F. M. »

Ma réponse fut de partir sur-le-champ avec le brave serviteur. Ballotté entre mille craintes et mille espérances, je crus que le monde entier tournait autour de moi quand je franchis le vieux pont qui conduisait par le jardin à la grande porte d'entrée. Rolf nous attendait sur le perron et me fit entrer sans mot dire dans le grand salon.

Frances était assise sur le sofa que je connaissais si bien, repliée sur elle-même, plus pâle encore que la veille, mais adorablement belle dans ses vêtemens de deuil. Elle se leva promptement et vint à moi.

— Merci, Léopold, d'être venu si vite; je savais bien que vous viendriez, je comptais sur votre générosité.

— Et... suis-je encore méprisable à vos yeux, Frances? Vous avez reçu mon paquet, lu la lettre de tante Sophie?

— J'ai tout reçu, j'ai tout lu. Il ne m'en fallait pas tant pour que je me reconnusse coupable envers vous. Maintenant je suis prête à confesser devant tous que je vous ai fait tort. Me pardonnez-vous sans réserve?

— Est-il besoin de le demander, Frances? Mais de votre côté vous ne douterez plus de moi, plus jamais, n'est-ce pas?

Elle resta un moment silencieuse et répondit enfin à voix basse :
— Non, jamais, plus jamais.

J'aurais voulu la presser contre mon cœur, mais il y avait en elle quelque chose de contraint, de gêné qui me retenait encore.

— Asseyez-vous, Léopold, me dit-elle; maintenant que nous sommes réconciliés, j'ai un conseil à demander à mon plus proche parent. — En même temps, elle dépliait devant moi le paquet venu d'Angleterre.

— Lord William est mort, continua-t-elle, veuillez lire cette lettre à mon adresse, qui se trouvait jointe à son testament.

J'eus de la peine, dans mon trouble, à comprendre ce que je lisais; pourtant j'y parvins. Cette lettre était un adieu court et sérieux qui n'exprimait que des sentimens d'amour paternel. Toutefois je lus entre les lignes qu'il avait dû lutter contre lui-même pour ramener son cœur au calme. Évidemment lord William avait emporté avec lui un trait douloureux. Il terminait par des vœux ardens pour le bonheur de sa jeune amie, en exprimant le désir qu'elle trouvât un jour un époux digne d'elle, et en la priant de recevoir comme cadeau de noces le legs qu'il lui faisait dans son testament, — afin, disait-il, qu'aucune considération matérielle ne la forçât à faire un autre choix que celui de son cœur. — Le nom de famille de lord William était un nom illustre dans la science et dans la politique.

Suivait une lettre de son neveu, héritier de son titre et de son immense fortune, qui donnait à Frances l'assurance de sa disposition à remplir scrupuleusement la volonté du défunt. Frances se trouvait par là dotée d'une rente viagère annuelle de cinq mille livres sterling.

— Dois-je accepter, Léopold? me demanda-t-elle.

— A mon avis, vous ne pouvez refuser, Frances. Vous avez toujours passionnément désiré l'indépendance, et c'est une main amie qui vous l'offre.

— Vous avez raison, Léopold, j'accepte. Maintenant ma fierté n'a plus à se débattre avec mon cœur. Si je choisis un mari, on ne pourra plus me soupçonner d'avoir cédé à la nécessité ou à la cupidité. Et serai-je par là assez riche pour racheter le Werve?

— Non, Frances; le Werve est à quelqu'un qui ne le cédera à aucun prix. Si vous tenez à devenir baronne de Werve, il vous faut prendre une autre résolution.

—Léopold, me dit-elle en se levant, vous dites que l'indépendance a toujours été mon vœu le plus ardent. C'est possible, mais aujourd'hui je comprends que mon plus grand bonheur serait de dépendre de l'homme que j'aime. Léopold, tante Roselaer m'a légué une rente que je n'accepte pas, cela va sans dire; mais ses intentions à mon égard étaient bienveillantes, et je veux bien suivre le conseil de ma vieille parente. Elle m'a prescrit de ne pas contracter mariage sans votre assentiment. Eh bien!..

Alors, avec un indéfinissable mélange de grâce, de confusion et de malice, elle s'agenouilla devant moi et me dit : — Léopold, je voudrais épouser mon cousin de Zonshoven; avez-vous des objections?

Dieu du ciel! des objections! Avec quel bonheur je la relevai et lui ouvris mes bras, où elle se précipita tout en larmes. Moi aussi je pleurai. Nous nous aimions tant, et nous avions tant souffert l'un par l'autre!

Que vous dirai-je de plus? Nous allâmes revoir l'un après l'autre les chers endroits qui tenaient tant de place dans nos souvenirs. Nous fîmes toute sorte de plans d'avenir. Nous écrivîmes aux van Beek et autres gens de loi une belle lettre en termes solennels pour leur faire savoir qu'ils n'avaient plus qu'à présenter leurs comptes. Le deuil de Frances nous servit de prétexte pour célébrer notre mariage à petit bruit. Un de mes amis, pasteur dans une petite ville du voisinage, nous donna la bénédiction nuptiale. Le petit Harry Blount est désormais confié à nos fermiers, sa mère est tout à fait guérie et l'y rejoindra sous peu. Nous allons faire à deux le voyage que je projetais de faire seul. Frances et moi, nous avons beaucoup appris pendant ces semaines de rude expérience, et nous sommes bien résolus à ne pas laisser entamer le trésor de bonheur que nous avons conquis. Pendant notre absence on va restaurer le Werve. Rolf est nommé commandant par intérim de la forteresse, et nous en répond. Je vous tiendrai au courant de nos impressions de voyage. LÉOPOLD DE ZONSHOVEN.

Comme ces impressions de voyage pourraient n'avoir pour nos lecteurs qu'un médiocre intérêt, nous nous bornons à cet extrait d'une lettre datée de Genève et jointe par Frances à une des lettres de son mari à son ami de Batavia.

« Je n'accorderai jamais à Léopold qu'il a bien fait de raconter à un ami tous les hauts faits du « major Frans » sans lui faire grâce du moindre détail. Je sens pourtant que dans sa position délicate il avait besoin d'épancher son cœur, surtout dans celui d'un ami d'outre-mer. C'est pourquoi je lui ai donné l'absolution plénière; mais n'allez pas, je vous en prie, les faire insérer dans le *Java Bode!* Ce n'est pas que Frances de Zonshoven prenne désormais sous sa protection le personnage indiscipliné qui s'appelait le major Frans. Oh! non, elle aimerait mieux qu'il n'eût jamais existé, mais il y a des secrets de famille que je recommande à toute votre discrétion.

« N'attendez pas d'avoir terminé vos années de service aux Indes pour venir nous faire une visite au Werve. On a remis des vitres partout, et il y a bien assez de place pour recevoir un ami, quand même il viendrait avec toute une famille. « FRANCES DE ZONSHOVEN. »

BOSBOOM-TOUSSAINT.

LA QUESTION

DES

CHEMINS DE FER EN 1875

I. *Du Régime des travaux publics en Angleterre*, par M. Ch. de Franqueville, 1875. — II. *Les Chemins de fer anglais en 1873,* — *Travaux publics aux États-Unis d'Amérique*, par M. Malezieux, 1873 et 1874. — III. *Études sur les rapports financiers entre l'état et les six principales compagnies*, par M. de Labry, 1875. — IV. *Des Moyens employés pour constituer le réseau des chemins de fer français*, par M. Léon Aucoc, 1875. — V. *Observations au sujet des chemins de fer d'intérêt général et local*, par M. Krantz, 1875. — VI. Documens parlementaires, rapports de M. Cézanne, etc.

Le régime des chemins de fer français est en ce moment l'objet de discussions très ardentes. La polémique s'est engagée ou plutôt elle s'est ranimée à l'occasion de divers projets de concessions qui ont été soumis à l'approbation de l'assemblée nationale. Les anciens argumens, déjà bien connus, ont été reproduits de part et d'autre. Quelques argumens nouveaux, puisés dans l'interprétation de la loi de 1865 sur les chemins de fer d'intérêt local et de la loi de 1871 sur les attributions des conseils-généraux, sont venus s'y joindre. En même temps les passions politiques et les passions économiques, qui ne sont pas moins vives, ont envenimé le débat.

L'intérêt public demande qu'il y ait des chemins de fer dans toutes les directions utiles, que ces chemins de fer soient promptement et solidement construits, que les prix de transport, pour les voyageurs comme pour les marchandises, soient abaissés au minimum, enfin que l'ensemble du service réalise les conditions d'ubiquité, de sécurité, de vitesse et d'économie. Sur tous ces points, chacun

est d'accord, et il n'est pas indifférent de le constater, car, si l'on remontait à l'origine de la législation sur les chemins de fer, on observerait que certains esprits, parmi les plus éminens, n'avaient qu'une médiocre confiance dans l'avenir de l'instrument nouveau que la science apportait à l'industrie des transports. Aujourd'hui les chemins de fer ont pleinement gagné leur cause; ils l'ont gagnée à ce point qu'ils risquent parfois d'être compromis par l'impatience et par les emportemens de leurs avocats. Dans la polémique actuelle, ils ne rencontrent pas d'autre péril.

Pour l'examen de cette grande question qui présente tant d'aspects divers, les documens ne font pas défaut. En 1871, l'assemblée nationale a institué une commission spéciale qui est demeurée chargée d'étudier tout ce qui concerne les moyens de transport. Cette commission a depuis quatre ans publié de nombreux rapports, soit sur l'ensemble des voies ferrées et des canaux, soit sur les projets de loi relatifs à des concessions nouvelles. De son côté, le gouvernement a continué plus activement ses enquêtes à l'étranger. Un livre très complet de M. Charles de Franqueville, maître des requêtes au conseil d'état, sur les travaux publics en Angleterre, les rapports de M. Malezieux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, sur les chemins de fer anglais et sur les travaux publics aux États-Unis, sont le produit de ces enquêtes. A ces écrits, qui ont un caractère officiel et qui contiennent tous les renseignemens législatifs et techniques sur la matière, s'ajoutent maintes publications, livres, brochures, mémoires, où le régime des chemins de fer est exposé et discuté à tous les points de vue. On peut dire que cette littérature, à laquelle les voies ferrées ont donné naissance, mesurerait aisément des milliers de kilomètres. Il ne faut ni s'en étonner ni s'en plaindre. Il s'agit en effet de l'intérêt le plus considérable que notre génération ait à régler, tant pour elle-même que pour les générations à venir. On comprend toutefois que cette profusion d'écrits laisse une certaine confusion dans les idées, et que l'abondance même des argumens contradictoires rende très difficile la tâche du législateur appelé à se prononcer entre les divers systèmes. Aussi paraît-il opportun de resserrer le débat en le limitant aux points essentiels et de rechercher simplement quelles sont à l'heure présente les décisions les plus désirables pour assurer l'extension du réseau ainsi que le perfectionnement de l'exploitation.

I.

On sait comment a été constitué le réseau français. Dès l'origine, le gouvernement a tracé, du nord au sud et de l'est à l'ouest du

territoire, les grandes lignes du réseau qui avait son centre à Paris, et il en a successivement concédé les différentes sections à des compagnies, soit après avoir exécuté tout ou partie de la construction, soit en accordant aux compagnies concessionnaires des subventions plus ou moins importantes. Ce travail accompli, il a tracé une seconde série de lignes formant un parcours transversal. Plusieurs milliers de kilomètres furent ainsi établis; mais la répartition des lignes sur le territoire demeurait insuffisante et surtout fort inégale. Des compagnies s'étaient organisées facilement pour desservir les directions les plus profitables. A moins de procéder lui-même aux travaux de construction et de dépenser immédiatement un capital considérable, l'état n'aurait pu réaliser le programme qui lui était imposé par les exigences de l'intérêt public et par le sentiment de l'équité, programme qui consistait à faire circuler des voies ferrées dans chaque département et à relier autant que possible tous les chefs-lieux administratifs. On eut alors la pensée d'utiliser les compagnies existantes, dont quelques-unes étaient appelées à devenir très prospères, et de les charger de la continuation du réseau. Pour cette grande tâche, il fallait leur donner force et crédit. Les fusions successives ramenèrent à six le nombre des compagnies, fortifiées par cette concentration qui attribuait à chacune d'elles une proportion plus ou moins exactement équilibrée de lignes avantageuses, de lignes médiocres et de lignes improductives ou même ruineuses. Par ce moyen, les bénéfices des premières lignes couvraient le déficit des autres. En outre, reprenant ou développant un système qui avait déjà été appliqué en 1840, le gouvernement garantit aux compagnies l'intérêt du capital qu'elles auraient à dépenser pour la création et l'exploitation des lignes nouvelles : il leur donnait ainsi le crédit. — Ainsi fut exécuté le programme au moyen de combinaisons financières qui ont pour résultat d'associer dans une certaine mesure le trésor public à la fortune des compagnies.

Cependant la concentration de toutes les voies ferrées aux mains de six compagnies ne devait pas être définitive. En dehors du réseau concédé, il restait diverses régions où des chemins de fer pouvaient être utilement établis. Ces lignes furent livrées soit aux anciennes compagnies, soit, à défaut de celles-ci, à des compagnies nouvelles : telles furent les lignes qui composent le réseau des Charentes, de la Vendée, etc. La liste des chemins de fer ne sera jamais close; les mouvemens de la population ainsi que les progrès de l'industrie et du commerce révéleront la nécessité d'ouvrir d'autres lignes présentant un intérêt national, et le principe de concentration, qui est atteint déjà, pourra en souffrir d'une façon plus grave. Il suffit,

quant à présent, d'avoir rappelé les motifs qui ont déterminé l'adoption de ce principe et de faire observer que dans l'application il n'est pas d'une rigidité absolue, puisqu'il a plié plus d'une fois.

Indépendamment des lignes que l'on peut appeler nationales, parce qu'elles intéressent l'ensemble des communications entre les diverses régions du pays, se produisirent des demandes de voies ferrées qui ne présentaient qu'un intérêt purement local. Pour ces dernières, il n'eût pas été équitable d'appliquer la procédure administrative ni le système financier qui avaient été adoptés pour la concession des lignes du grand réseau : elles devaient être assimilées à la voirie vicinale, concédées avec un mécanisme plus simple, construites et exploitées à l'aide des ressources que fourniraient les localités spécialement intéressées, tout en méritant d'obtenir en certains cas, mais dans une proportion limitée, l'assistance du trésor public. Tel fut l'objet de la loi de 1865 sur les chemins de fer d'intérêt local, dont le caractère est déterminé par leur titre même.

En résumé, sans qu'il soit besoin d'entrer dans les détails financiers, l'on peut saisir par ce court exposé le système qui a présidé à l'organisation des chemins de fer en France. Le réseau d'intérêt général est tracé par l'état, décrétant les lignes qu'il est utile de construire et les concédant soit aux grandes compagnies fusionnées, qui, par la garantie d'intérêt, sont devenues ses instrumens, soit à des compagnies nouvelles. Quant aux voies ferrées d'intérêt local, l'état ne trace pas le plan des lignes, il laisse aux départemens, aux communes, aux particuliers, sauf son droit supérieur de contrôle, l'initiative des projets et le soin de l'exécution. Le système est donc théoriquement en mesure de donner satisfaction à *tous* les intérêts, à l'intérêt général et à l'intérêt local, lorsque l'utilité se manifeste et selon les ressources du capital disponible, du crédit et des budgets.

Dans les pays étrangers, on a procédé autrement. En Belgique et en Allemagne, les chemins de fer sont construits et exploités en grande partie par l'état. En Angleterre et aux États-Unis, le gouvernement est resté complétement étranger à la construction et à l'exploitation des chemins de fer. Les compagnies se sont formées, elles ont sollicité la concession des lignes qui leur paraissaient devoir être avantageuses, et, sauf de très rares exceptions, leurs demandes ont été accueillies, de telle sorte qu'il n'y a pas de limite au nombre des compagnies ni au nombre des lignes, pas de règle dans la constitution du réseau, pas de distinction entre les chemins d'intérêt général et les chemins d'intérêt local, pas d'intervention

financière de l'état. C'est la liberté absolue quant à la disposition des lignes, c'est la concurrence quant à l'exploitation.

Combien avons-nous lu de dissertations sur la valeur comparée des deux systèmes ! Il vaut mieux se borner à constater que dans chaque pays l'on a tout d'abord adopté le mode qui était le plus conforme aux principes de la législation générale et qui pouvait être financièrement le plus efficace. En Angleterre par exemple, où le rôle de l'état est limité autant que possible, l'abondance et la confiante hardiesse des capitaux permettaient de compter sur les efforts des entreprises particulières pour créer et développer les voies ferrées. En France au contraire, pays de centralisation, où l'état est en toute chose surchargé d'attributions et de devoirs, il semblait rationnel que le gouvernement prît l'initiative, posât les premiers rails et se réservât le patronage d'une industrie qui n'aurait pas obtenu le concours des capitaux privés, rares et timides à l'époque où fut commencé le réseau. Les étrangers qui ont étudié cette question admettent généralement que nos gouvernemens ont fait pour le mieux et que nous ne posséderions pas autant de chemins de fer, si l'impulsion vigoureuse n'était pas venue de l'état. Tel est le langage des Anglais et des Américains, qui apprécient les résultats obtenus en France et n'hésitent pas à reconnaître que nous avons su, en matière de chemins de fer, nous garer contre les périls de la concurrence illimitée en atténuant les inconvéniens d'une centralisation trop absolue.

C'est donc en France seulement que le système français est critiqué. On lui reproche d'avoir ralenti l'extension du réseau, de maintenir un monopole qui est contraire au progrès, et de mettre les intérêts du public à la merci d'un petit nombre d'associations financières qui ont pris des proportions démesurées, incompatibles avec l'exécution d'un bon service. Il convient d'examiner si ces reproches sont fondés.

Pour démontrer que la France est demeurée en arrière quant à la construction des voies ferrées, on a établi le rapport entre la longueur des kilomètres exploités et la superficie du territoire dans les divers pays d'Europe, et l'on a observé que la France ne vient qu'au sixième rang, après la Belgique, l'Angleterre, la Hollande, la Suisse et l'Allemagne. Si l'on fait le même calcul par rapport au chiffre de la population, la France n'obtient encore que le cinquième rang, après l'Angleterre, la Belgique, la Suisse et l'empire allemand. Cette argumentation, à laquelle on prétend attribuer une rigueur mathématique, n'est pas exacte. Pour ce qui concerne le rapport des kilomètres exploités à la superficie du territoire, les petits états ne peuvent être comparés avec les grands, et il faut en outre tenir

compte de la configuration physique des divers pays. Par exemple la Belgique, pays plat, offre des facilités particulières pour la pose des voies ferrées, et elle figure nécessairement en tête de la liste. De même, si l'on considère le rapport entre le nombre de kilomètres et le chiffre de la population, il importe de savoir comment cette population est répartie. Quand la population est plus agglomérée, quand il y a plus de grandes villes, plus de grands centres industriels, on conçoit que les chemins de fer appelés à desservir des intérêts collectifs soient plus nombreux. Aussi est-ce en Angleterre et en Belgique que l'on constate le plus grand nombre de chemins de fer par rapport à la population. Par conséquent, tous ces argumens statistiques à l'aide desquels on s'applique à démontrer l'infériorité de la France en matière de chemins de fer sont sans portée. Lorsque l'on veut établir des comparaisons exactes, il ne faut prendre que des élémens qui soient comparables. La France avec ses régions montagneuses et avec sa population clair-semée ne saurait être comparée avec la Belgique ou avec l'Angleterre, dont le territoire est uni et dont la population est beaucoup plus dense. La statistique est donc mal à propos invoquée dans cette question; l'on doit s'en défier.

Ce n'est pas tout : additionner purement et simplement le nombre des kilomètres exploités pour en conclure que tel pays est plus ou moins bien desservi par les chemins de fer, c'est une façon très imparfaite de raisonner. L'essentiel est de savoir si les lignes sont tracées de manière à rendre le plus de services à l'ensemble du pays. L'Angleterre possède par rapport à la population le plus grand nombre de kilomètres; mais, avec le régime de la concurrence, elle a beaucoup de lignes qui suivent à peu près le même parcours et qui font en réalité double emploi. Le pays, au point de vue de la facilité des communications, retire-t-il un plus grand avantage de cette multiplicité de rails partant d'un même point et aboutissant à un même point? Il n'en est rien. Supposons qu'au lieu d'une seule ligne, reconnue jusqu'ici suffisante, entre Paris et Orléans, entre Paris et Lille, il y ait deux ou trois lignes, le total des kilomètres dans la statistique du réseau national se trouverait augmenté sans que l'intérêt général des communications y eût le moindre profit, et l'on aurait fait la dépense de deux ou trois lignes alors qu'une seule ligne peut effectuer tous les transports. C'est précisément la faute qui a été commise en Angleterre, faute que les Anglais avouent eux-mêmes, et c'est ainsi que le chiffre de leurs kilomètres s'est élevé si rapidement. Ils ont prodigué, gaspillé, un capital qui aurait pu recevoir un meilleur emploi soit dans d'autres branches d'industrie, soit dans la construction des voies ferrées d'ordre secondaire.

Il résulte de ces explications que l'on ne saurait en pareille matière s'en rapporter exclusivement aux chiffres, et que le réseau français, au point où il en est, n'est pas aussi arriéré qu'on le prétend. Si nous possédons actuellement moins de kilomètres que n'en possède l'Angleterre, nous n'avons pas un kilomètre qui soit inutile ou superflu, il n'y a pas un centime dont on ait à regretter la dépense. Le réseau d'intérêt général, tracé par la main du gouvernement, a été combiné avec méthode et réparti avec équité. Telles portions de notre territoire n'auraient point aujourd'hui et n'auraient probablement jamais de chemins de fer, si nous avions adopté à l'origine le système anglais. Les lignes nouvelles que l'on sollicite avec raison au nom des intérêts locaux seraient pour la plupart absolument impraticables, on n'y songerait même pas, si le gouvernement n'avait point d'abord établi le grand réseau par les procédés auxquels on oppose bien à tort le régime appliqué dans d'autres pays.

Cette première objection étant écartée, se présente la critique adressée au monopole des chemins de fer. On soutient que ce monopole est contraire aux saines notions d'économie publique et à l'esprit nouveau de notre législation. Il aurait pour effet non-seulement d'entraver le développement du réseau, mais encore de rendre les transports moins abondans et plus coûteux en livrant les tarifs, dans les limites légales, à l'arbitraire des compagnies. On assure que sous un régime de concurrence, c'est-à-dire si les mêmes parcours étaient desservis par des lignes différentes appartenant à des entreprises distinctes, les prix de transport seraient moins élevés. A cet égard, la critique s'appuie sur des vraisemblances théoriques et non sur l'observation des faits. Elle confond à tort avec l'ensemble du travail industriel la constitution des chemins de fer, qui forment une industrie toute spéciale ayant son point de départ dans une concession, dans un privilége nécessaire. En aucune hypothèse, la faculté de construire une voie ferrée sur le domaine public et sur les propriétés privées ne saurait être abandonnée à la volonté ou au caprice de chacun. Dès le début, le principe de la concurrence est inapplicable. On peut concevoir cependant la coexistence parallèle de plusieurs lignes, et il s'agit d'examiner si, dans ce champ de concurrence qui sera toujours plus ou moins limité, l'on doit compter que l'intérêt public sera mieux servi.

Il y a quelques années, la question méritait d'être posée, et la réponse pouvait être douteuse. Il n'en est plus de même aujourd'hui. L'expérience est faite et complète. La concurrence, telle qu'on voudrait la pratiquer en France, a existé en Angleterre et aux États-Unis. Au point de vue de la construction, elle y a produit la multiplicité des lignes et la création d'un grand nombre de kilo-

mètres inutiles; au point de vue de l'exploitation, elle n'a point, comme on l'espérait, amené le bas prix des transports. Ces deux faits ont été mis en lumière par les enquêtes anglaises et constatés de la façon la plus certaine par les ingénieurs et publicistes français qui ont étudié le régime des chemins de fer à l'étranger. « En Angleterre, dit M. Malezieux, le premier effet de la concurrence a été de créer des lignes surabondantes et de provoquer des dépenses inutiles, qui se perpétuent dans l'exploitation; l'élévation des tarifs en est la conséquence naturelle. » Aux États-Unis, d'après le même ingénieur, « la concurrence à outrance, créée par la multiplicité indéfinie des lignes, aboutit le plus souvent à des arrangemens conclus aux dépens du public, » c'est-à-dire à la hausse des tarifs du transport. M. Ch. de Franqueville n'est pas moins affirmatif en ce qui concerne l'Angleterre, où il a étudié dans tous les détails le système de construction et d'exploitation. Il montre que la concurrence appliquée aux chemins de fer n'est qu'un vain mot. « Aujourd'hui, dit-il, l'industrie des chemins de fer en Angleterre constitue un vaste et puissant monopole;... là où des lignes possédées par des compagnies différentes desservent les mêmes points, les tarifs de marchandises aussi bien que de voyageurs sont fixés d'un commun accord, et leur taux est absolument semblable. » Et il remarque avec raison comment, après être parti en France et en Angleterre de principes diamétralement opposés et après avoir adopté des systèmes tout à fait contraires, on est arrivé dans les deux pays à des résultats presque identiques, à la suppression effective de la concurrence et à la constitution du monopole. Cette conséquence est forcée. Une fois créées, les lignes parallèles se font d'abord concurrence par la baisse des tarifs, cette lutte peut durer plus ou moins longtemps et ruiner successivement plusieurs entreprises; mais les rails restent, et il vient un moment où les compagnies rivales se rapprochent, se concertent et font payer au public les frais de la guerre. On organise le service selon l'intérêt commun des compagnies, qui, sans avoir besoin de se fusionner, s'entendent pour le nombre des trains et pour la fixation des tarifs, et l'on arrive simplement à opérer avec deux ou trois lignes distinctes les transports auxquels pourrait suffire une seule ligne. Dans ces conditions, le tarif est nécessairement plus élevé, car on doit rémunérer deux on trois capitaux d'établissement, faire face à une dépense double ou triple de frais généraux, d'entretien et de personnel: d'où il faut conclure avec M. Krantz « que la concurrence entre chemins de fer dans un même champ d'exploitation est une pure illusion, et ne peut entraîner que des déceptions pour le public, toutes les fois, bien entendu, qu'un seul chemin de fer peut suffire

à faire convenablement le service. Or c'est aujourd'hui et ce sera encore pendant longtemps le cas le plus ordinaire en France. »

C'est donc une vérité démontrée. La concurrence ne produit point, pour les chemins de fer, les mêmes effets que dans la plupart des autres industries; elle ne procure pas nécessairement le bon marché. L'expérience faite en Angleterre et aux États-Unis permet d'écarter définitivement l'objection que l'on oppose sur ce point à la constitution des chemins de fer français. Il y a plus : le régime que nous avons adopté comporte un ensemble de tarifs plus modérés que dans les pays où le principe de la concurrence est maintenu légalement, et il se prête davantage aux réductions de prix qui augmentent la somme des transports. Le prix des places pour les différentes catégories de voyageurs est moins élevé en France qu'en Angleterre; il en est de même pour les tarifs de marchandises. Il est vrai qu'en Angleterre le service est généralement plus complet et plus accéléré; mais ces conditions favorables sont tout à fait indépendantes de la question de concurrence, et l'on verra que nous devons nous les approprier sans qu'il soit nécessaire de modifier notre régime légal. Enfin il est notoire que la moyenne du prix de transport pour les marchandises a toujours été en s'abaissant, que les compagnies ont pris l'initiative de tarifs spéciaux, différentiels, communs, d'exportation, de transit, en vue de multiplier ou d'attirer la matière transportable, et que ces tarifs, une fois accordés au commerce, n'ont que très rarement été relevés. Qu'il ne soit donc plus question de l'arbitraire des compagnies en ce qui concerne la hausse ou la baisse des tarifs; cet arbitraire ne s'exerce que dans le sens de la baisse. Il n'y a pas lieu d'en remercier les compagnies, qui agissent en cela sous l'inspiration de leur propre intérêt, et qui profitent les premières des concessions qu'elles accordent; mais il ne faudrait pas non plus en tirer l'occasion d'un reproche contre le système, qui tend invariablement, et par une pente naturelle, vers la baisse des prix.

On prétend d'un autre côté que le monopole des chemins de fer français détruit le trafic des voies navigables et prive l'industrie de l'un de ses plus économiques moyens de transport. Cette critique se contredit elle-même, car, si les marchandises sur certains parcours sont détournées des voies navigables pour se porter vers les voies ferrées, c'est qu'elles obtiennent de ces dernières, avec l'avantage de la rapidité, une baisse de prix; la concurrence est donc ici toute au profit de l'industrie et du commerce. Elle ne serait regrettable que si, après avoir ruiné le trafic d'un canal, le chemin de fer relevait ses tarifs; or il ne paraît pas que jusqu'ici ce cas se soit produit. S'il y avait à se plaindre des conditions de la concurrence, les

récriminations ne seraient-elles pas plutôt permises aux compagnies de chemins de fer, qui voient les tarifs des canaux appartenant à l'état s'abaisser à un taux presque nominal, et qui, pour défendre leur trafic et pour soutenir la lutte, doivent appliquer des taxes extrêmement réduites? L'état, consultant l'intérêt public, ne fait qu'user de son droit; il n'en est pas moins vrai que les compagnies seules peuvent en souffrir. Quant à l'argument que l'on tire de la concession simultanée des chemins de fer du Midi et du canal latéral à la Garonne, concession qui a subordonné le canal au chemin de fer, il ne saurait être sérieusement invoqué. Les populations intéressées désiraient avant tout avoir le chemin de fer; elles demandaient même que les rails fussent posés dans le lit du canal mis à sec. Le gouvernement a jugé avec raison qu'il convenait de garder les deux voies de transport, et il a organisé la concession, il a réglé les tarifs de manière à les rendre l'une et l'autre possibles et utiles.

Au surplus cette concurrence que les voies ferrées font aux canaux et cette concentration d'un chemin de fer et d'un canal dans les mêmes mains ne sont point des faits exceptionnels qui découlent du système français. La même concurrence, la même concentration, les mêmes résultats se sont produits, à un degré beaucoup plus grand, en Amérique et en Angleterre. « Aux États-Unis, dit M. Malezieux, la plupart des canaux qui furent construits de 1825 à 1840 ont été achetés par des compagnies de chemins de fer. » En Angleterre, le parlement avait d'abord refusé son approbation à l'achat des canaux par les compagnies concessionnaires des voies ferrées; il voyait un péril dans la suppression de la concurrence entre ces deux entreprises également libres, dont les intérêts et les efforts semblaient devoir être maintenus en lutte dans l'intérêt du public. La force des choses l'a emporté. Il y a eu d'abord des traités illicites entre les prétendus concurrens; bientôt les canaux sont venus eux-mêmes supplier le parlement d'autoriser les contrats de vente, et finalement voici où en est aujourd'hui, d'après M. de Franqueville, la situation respective des chemins de fer et des canaux : « sur 6,670 kilomètres de canaux, 2,769, soit environ les deux cinquièmes, sont légalement et ouvertement entre les mains des compagnies de chemins de fer, sans parler des compagnies soi-disant indépendantes qui se trouvent, d'une façon plus ou moins directe, sous leur influence ou qui par des traités secrets reçoivent à certaines conditions une garantie de profits annuels, grâce à laquelle cesse toute compétition. » Ainsi en Angleterre et aux États-Unis, pays de concurrence, les chemins de fer en sont venus à s'annexer une bonne partie des canaux, tandis qu'en France on ne peut

guère citer que l'exemple du canal latéral à la Garonne possédé par le chemin de fer du Midi. L'expérience a montré d'ailleurs que ces fusions n'ont point présenté les inconvéniens que l'on redoutait. Alors que les chemins de fer et les canaux se livraient à la guerre de tarifs, l'industrie était exposée à de constantes variations, à de brusques sautes de prix qui compromettaient la régularité des transactions en déconcertant tous les calculs. Grâce aux fusions qui se sont opérées, le partage s'est fait entre les deux voies de communication, qui se prêtent un mutuel concours pour effectuer tous les transports, et dont les tarifs respectifs varient peu. Quelle que soit l'extension des voies ferrées, la navigation conservera toujours une abondante clientèle parmi les nombreuses catégories de matières premières et de marchandises lourdes qui peuvent sacrifier la vitesse à l'extrême bas prix. Les états prévoyans doivent donc accorder, comme par le passé, leur sollicitude à l'amélioration des cours des rivières et à l'établissement d'un système complet de canaux. Les voies navigables et les voies ferrées ont également leur raison d'être et leur rôle profitable dans l'aménagement des forces productives d'un pays.

Il reste à examiner le reproche qui s'adresse à la concentration trop grande des divers élémens qui forment le réseau français. Le parcours des lignes concédées aux six principales compagnies, à titre définitif ou éventuel, dépasse aujourd'hui 20,000 kilomètres. La compagnie de Lyon-Méditerranée doit exploiter plus de 6,000 kilomètres, celle d'Orléans plus de 4,000. C'est la conséquence du régime de fusions qui a été consacré par la loi de 1858, afin de hâter la construction des chemins de fer en attribuant à chacune des compagnies, dans la région qu'elle dessert, une proportion suffisamment équilibrée de lignes productives, de lignes médiocres et de lignes ruineuses. Il ne faut jamais dans cette discussion perdre de vue le point de départ, le motif économique et financier du système de fusion, et, si ce régime était à certains égards sujet à critique, il conviendrait d'établir la balance entre les avantages incontestables qu'il procure et les inconvéniens qu'il pourrait présenter. Or l'un des inconvéniens les plus graves que l'on signale, c'est l'étendue excessive de chaque domaine d'exploitation. Comment est-il possible qu'une administration unique suffise à la tâche, quand il s'agit d'exploiter des milliers de kilomètres, de diriger un personnel dont l'effectif dépasse celui d'un corps d'armée, et de veiller efficacement aux détails si nombreux, si variés et si délicats qui se rattachent à cette énorme entreprise? D'un autre côté, lors même que ce problème serait résolu, n'y a-t-il pas quelque imprudence à livrer aux décisions d'une compagnie unique l'indus-

trie des transports dans chaque région de la France, ne craint-on pas de créer des influences exorbitantes, des forces anormales, qui deviendraient périlleuses contre l'intérêt du service public et contre la souveraineté de l'état? Ces objections ont été reproduites dans le cours des débats récens devant l'assemblée nationale et elles ont dû certainement frapper beaucoup d'esprits.

Il suffirait de répondre, quant à l'impossibilité prétendue de régir un si vaste domaine, que dans plusieurs pays, en Belgique, en Prusse, la presque totalité des chemins de fer est administrée par une direction unique, qui est celle de l'état. Cette objection purement matérielle ne s'est pas davantage présentée lorsque l'on a discuté, soit en France, soit en Angleterre, la question de savoir si l'on ne devait pas opérer le rachat de toutes les voies ferrées pour les placer sous la régie exclusive du gouvernement. Enfin il existe, en dehors des chemins de fer, certains services publics, tels que les postes, les télégraphes, les douanes, les contributions, qui, malgré la multiplicité des intérêts qu'ils traitent et le nombre considérable de leur personnel, sont confiés à une direction unique. Que ce soit l'état qui administre ou que ce soit une compagnie, l'administration sera bonne ou mauvaise selon que la répartition du travail sera bien ou mal établie, selon le choix du personnel. Pour citer un exemple historique, le meilleur service de postes qui ait existé en Europe aux XVIIe et XVIIIe siècles était le service de La Tour et Taxis, que l'on peut assimiler à une entreprise particulière et dont les courriers traversant l'Allemagne reliaient les Pays-Bas à l'Italie à une époque où certes les communications régulières offraient de grandes difficultés. En pareilles matières, tout dépend de l'organisation. Les compagnies de chemins de fer ont aujourd'hui des règles et des traditions qui se prêtent à l'exploitation la plus étendue. L'objection est donc superficielle; les gros chiffres que l'on fait mouvoir à l'appui sont sans valeur pour le raisonnement. Avec une organisation bien entendue, avec de l'ordre et de la discipline, une compagnie est en mesure d'administrer utilement des milliers de kilomètres.

En examinant ce qui se passe à l'étranger, l'on observe que ni les Anglais ni les Américains ne s'arrêtent à cette difficulté, qui leur paraît secondaire, ni au péril que l'on attribue en France à l'omnipotence présumée des compagnies. Par une coïncidence singulière, alors que l'on commence à critiquer parmi nous le système des fusions et que, pour les concessions faites durant ces dernières années, le gouvernement s'est fréquemment écarté du principe contenu dans les lois de 1858, il arrive qu'aux États-Unis et en Angleterre les combinaisons fusionistes sont de plus en plus à l'ordre du jour.

On compte aux États-Unis près de 100,000 kilomètres de chemins de fer appartenant à 900 compagnies distinctes. Ce morcellement est des plus fâcheux. Les compagnies ont tenté d'y remédier par des fusions que la loi autorise; un seul réseau, celui de Pensylvania, dépasse déjà 2,000 kilomètres, et il y a dix réseaux qui comprennent au moins 1,000 kilomètres. Les fusions s'opèrent soit au moyen du rachat direct d'une petite ligne par une compagnie voisine, soit sous forme de location pour neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans. Quelquefois une compagnie achète la totalité des actions d'une compagnie concurrente dont elle exploite le réseau en lui laissant son ancien titre et une existence nominale. Bref, tous les procédés imaginables sont employés à cette œuvre de concentration qui rencontre en Amérique plus d'obstacles qu'ailleurs à cause de la division politique et administrative des états, mais qui est trop vivement sollicitée par les divers intérêts pour ne pas se continuer avec énergie. Il est permis aujourd'hui de prévoir que, partout où les fusions seront praticables, elles se réaliseront aux États-Unis à l'exemple de ce qui s'est fait en France.

Pour l'Angleterre, le système des fusions est en pleine vigueur. Plus des trois quarts du réseau anglais se trouvent dès à présent possédés par des compagnies, qui ont successivement racheté nombre de petites lignes. La compagnie la plus considérable est celle du *London and North-Western*, qui possède plus de 2,500 kilomètres. Constituée en 1846 avec 606 kilomètres, elle a racheté, de 1846 à 1860, dix-huit lignes, et de 1861 à 1870 trente-trois lignes. Elle exploite en même temps plusieurs services de bateaux à vapeur entre les côtes anglaises et l'Irlande. La compagnie du *Great-Western*, qui date de 1836, n'avait à son origine que 178 kilomètres. Elle a successivement absorbé cinq autres compagnies de 1837 à 1846, huit de 1847 à 1856, vingt-deux de 1857 à 1866, et trois en 1872, de telle sorte qu'avec son réseau actuel de 2,400 kilomètres elle représente la fusion de trente-huit compagnies, et l'on observe que la plus forte part de ces annexions s'est effectuée depuis 1857. Il en a été de même pour les autres compagnies anglaises, dont il serait superflu de poursuivre l'énumération. La force des choses a vaincu les hésitations du parlement, qui voulait d'abord s'opposer à cette concentration des chemins de fer. Tout récemment, en 1872, la question a été étudiée par un comité parlementaire dont les conclusions sont complétement favorables au nouveau régime. « En fait, est-il dit dans le rapport, le public ne peut que gagner à la plupart des arrangemens conclus entre les compagnies, et la balance des avantages, pour le public comme pour les actionnaires, penche décidément en faveur de la fusion. »

Aussi M. Malezieux, au retour d'une mission en Angleterre, a-t-il pu affirmer que « d'un aveu unanime le système anglais doit aboutir à une concentration de tous les chemins de fer entre les mains de trois ou quatre compagnies, d'une seule peut-être, d'un directeur unique et omnipotent. »

On n'est donc effrayé ni en Angleterre ni aux États-Unis par la constitution prochaine de compagnies qui exploiteront, comme les nôtres, des réseaux très étendus; on ne croit pas que l'administration de ces vastes entreprises excède les forces d'une direction unique, et l'on ne craint pas que l'intérêt du public ou l'autorité de l'état soit sacrifiée à cette organisation indirecte du monopole. Il y aurait pourtant à se préoccuper dans ces deux pays beaucoup plus sérieusement qu'en France des abus auxquels pourrait donner lieu l'omnipotence des compagnies, car les concessions n'y sont point accompagnées des clauses restrictives, des garanties de surveillance, des réserves gouvernementales ou administratives que contiennent nos cahiers des charges. Inoffensif en France, où il est réglementé et où il peut être contenu, le monopole risquerait de compromettre les intérêts généraux sous le régime plus libéral de l'Angleterre, qui repose sur le principe de la concurrence, principe que les coalitions ou les fusions multipliées des compagnies ont aujourd'hui réduit à néant; mais, à défaut du frein de la loi ou des aiguillons de la concurrence, il reste en Angleterre le contrôle de l'opinion et le zèle intelligent des compagnies pour améliorer sans cesse le service des transports, de telle sorte que le public demeure suffisamment protégé contre les abus, et qu'il profite dans une large mesure des inventions et des progrès réalisés dans cette grande industrie.

Si la concentration a le tort d'aboutir au monopole, on ne saurait méconnaître qu'elle a pour effet certain la diminution des frais généraux, une organisation plus facile du service, l'établissement d'une correspondance plus exacte entre les différentes lignes du réseau, et par suite l'abaissement des tarifs. En outre, les taxes décroissant d'ordinaire avec les distances, on comprend que plus le parcours d'une même compagnie est étendu, plus il y a matière à réduction de taxes. C'est ainsi que nous avons obtenu en France des tarifs qui sont généralement moins élevés qu'en Angleterre, sans compter une sécurité plus rassurante pour les voyageurs, avantage qui mérite bien d'être apprécié.

Est-ce à dire pourtant qu'il faille pratiquer systématiquement et d'une manière absolue la concentration des lignes dans chacune des régions entre lesquelles se partage le réseau? Cela serait impossible, et c'est ce qui n'a pas été fait, puisque l'on compte aujour-

d'hui, en dehors des six grandes compagnies constituées en 1858, plusieurs compagnies secondaires qui ont obtenu des concessions assez importantes. Il faut construire des voies ferrées partout où l'exige l'intérêt général; or les grandes compagnies, quelles que soient leurs ressources, ne se trouvent pas en mesure de donner immédiatement satisfaction aux demandes légitimes qui se produisent : il leur reste, sur les lignes qui leur sont concédées, de nombreux travaux à exécuter; elles doivent solliciter, et il est juste de leur attribuer celles des lignes nouvelles qui se rattachent trop directement à leur propre réseau pour en être séparées et pour être attribuées à d'autres entreprises. Elles ne pourraient se charger de toutes les lignes qu'à la condition d'employer plus de temps à les construire et d'imposer aux populations des retards que celles-ci subiraient avec impatience. Par conséquent, si d'autres compagnies se présentent pour se charger immédiatement des lignes que les anciennes compagnies seraient forcées d'ajourner, et si elles offrent les garanties suffisantes pour la prompte exécution des travaux, il convient d'examiner leurs propositions. Seulement il est indispensable que ces nouvelles lignes ne soient pas tracées de manière à nuire directement au trafic des lignes existantes, car la concurrence que l'on introduirait dans le réseau pourrait bouleverser toutes les conditions économiques et financières qui régissent nos voies ferrées, ruiner l'ensemble du système et porter la plus grave atteinte non-seulement à la fortune des compagnies, mais encore aux intérêts du trésor et au crédit public. Il y aura là, pour chaque cas particulier, une appréciation qui sera souvent difficile et embarrassante, on se trouvera placé entre des sollicitations pressantes et des résistances non moins vives. On doit espérer cependant qu'après tant d'études le gouvernement et les assemblées législatives, tout en désirant hâter la construction des lignes jugées nécessaires, ne commettront jamais la faute d'ébranler dans ses assises le système de 1858.

En résumé, l'examen comparé du régime des chemins de fer en France, dans la Grande-Bretagne et aux États-Unis conduit à cette observation, que depuis quelques années, par des évolutions très inattendues, le régime anglais et le régime américain tendent à se rapprocher du nôtre. A la multiplicité des concessions, à la concurrence dans l'exploitation, succèdent les fusions, les concentrations, presque le monopole, d'où il est permis de conclure que la France fera sagement de persévérer dans un régime dont les pays étrangers lui empruntent les principaux traits; elle doit surtout éviter les écueils d'où les Anglais et les Américains cherchent précisément à se tirer. Ce n'est point pour la constitution générale des réseaux,

c'est plutôt pour l'exploitation qu'elle peut faire d'utiles emprunts aux chemins de fer étrangers.

II.

Les récens débats sur le régime des voies ferrées ont été compliqués et passionnés par l'intervention d'un élément nouveau qui est venu jeter un certain trouble dans l'étude de la question; il s'agit des chemins de fer d'intérêt local établis en vertu de la loi du 12 juillet 1865. Cette difficulté ne se produit point dans les autres pays, où les voies ferrées sont soumises à une législation uniforme. En Angleterre par exemple, les concessions sont perpétuelles, le trésor public ne fournit aucune subvention, les compagnies grandes ou petites jouissent des mêmes droits, supportent les mêmes charges et sont régies par les mêmes règles au triple point de vue de la propriété, de la construction et de l'exploitation. La distinction que la loi française a voulu établir entre ce qui est général et ce qui est local n'y serait pas comprise. Il faut, pour se rendre compte de l'application de la loi aux diverses branches de notre réseau, examiner l'origine, la nature et les conséquences du mode de concession d'après lequel sont constituées les voies ferrées.

Dès l'origine, l'état, obligé de mettre la première main à l'œuvre, a considéré que les chemins de fer, qu'il allait construire, subventionner ou garantir, devaient être tracés uniquement au point de vue général, pour assurer les communications politiques, commerciales, stratégiques, comme avaient été tracées précédemment les grandes routes nationales. Par leur nature et à raison de la participation du trésor aux frais d'établissement, ces chemins de fer appartiennent au domaine public, l'état n'en a concédé que l'usufruit, il conserve la nue propriété : combinaison équitable et rationnelle; l'état s'est proposé de créer, suivant l'ordre méthodique et avec le concours des ressources nationales, un grand instrument de richesse et de force, qui demeure à tout jamais la propriété de la nation. Le même procédé sera donc appliqué au fur et à mesure que l'on reconnaîtra dans le tracé d'une nouvelle ligne le caractère d'utilité générale, afin que l'instrument soit toujours homogène et complet.

Cependant, après que l'on eut construit le premier, le deuxième, puis le troisième réseau, le gouvernement se trouva en présence de demandes nombreuses : sur les divers points du territoire, les populations voulaient des chemins de fer. Assurément ces chemins étaient utiles, mais leur utilité n'avait point dans tous les cas ce caractère général, national, qui pouvait justifier un large emploi

des ressources du budget ; elle était souvent limitée à un intérêt purement local. La loi de 1865 a eu pour objet de faciliter l'établissement de cette catégorie de lignes. Elle attribue aux départemens, aux communes, aux simples particuliers la faculté de les construire, après instruction préalable par le préfet et sur la décision du conseil-général, considéré comme le meilleur juge des besoins de la région et du mode d'exécution des travaux. Toutefois le gouvernement, dont l'intervention apparaît une première fois par l'instruction confiée au préfet, conserve le droit de prononcer en dernier ressort; les travaux ne peuvent être entrepris qu'après la déclaration d'utilité publique, et à la suite d'un décret délibéré en conseil d'état. Quant à la propriété de ces voies ferrées, elle appartient, non plus à l'état, mais aux départemens, aux communautés locales, selon les clauses insérées dans les actes de concession. Tels sont, au point de vue légal, les signes distinctifs qui caractérisent les deux classes de chemins : cette distinction se résout par une question de propriété. Toute ligne qui doit, à un titre quelconque, être rattachée au réseau national pour demeurer la propriété de l'état, est une ligne d'intérêt général : les autres lignes sont d'intérêt local. Dès lors le rôle actif et même prépondérant que la loi de 1865 réserve au gouvernement pour l'exécution des lignes d'intérêt local s'explique non-seulement par le caractère général de notre législation, qui lui confère en toutes choses des attributions fort étendues et souvent exagérées, mais encore par la nécessité de déterminer d'abord si telle ligne à concéder peut être sans inconvénient distraite du réseau national. Il y a encore un autre motif : comme l'état subventionne la plupart des lignes du grand réseau et qu'il en garantit dans une certaine mesure les revenus, il lui importe de ne point laisser se créer à côté d'elles des lignes d'intérêt local qui, en leur faisant concurrence et en diminuant leurs produits, atteindraient dans le présent le trésor public et déprécieraient pour l'avenir la propriété nationale. Ces précautions, ces réserves, ces calculs si compliqués n'auraient point de raison d'être en Angleterre, ni en Amérique : les conditions particulières du système français les rendent indispensables.

Malgré ces restrictions, la loi de 1865 fut accueillie comme un véritable bienfait. Elle allait permettre la construction d'un grand nombre de chemins qui sans elle eussent été peut-être indéfiniment ajournés, chemins destinés à relier les communes importantes aux gares des grandes lignes ou aux chefs-lieux, à desservir les régions agricoles pour le transport des récoltes et des engrais, ou à rapprocher des courans actifs de la circulation les usines et les mines. La loi n'avait pu écrire une définition précise de ces voies d'intérêt local; mais, à défaut d'un texte, les commentaires de l'exposé des

motifs et du rapport de M. le comte Le Hon au corps législatif semblaient devoir suffire. Il était entendu que les entreprises dont on voulait encourager les efforts n'avaient rien de commun avec les vastes opérations financières que nécessite la création d'un grand réseau, et qu'il s'agissait de travaux modestes, économiques, dont le gouvernement avait eu le soin de faire étudier le type en Écosse, où l'on exploite à très peu de frais des lignes construites à moins de 100,000 francs par kilomètre. On supposait que des propriétaires, des agriculteurs, se réuniraient volontiers pour établir à frais communs, avec leurs propres ressources et sans appel au crédit, des embranchemens de chemins de fer en vue d'augmenter le produit de leurs immeubles et de leurs champs, sauf à ne pas recueillir de bénéfices et même à subir quelque perte sur la construction et l'exploitation de la voie. C'est ce qui arrive dans de nombreux districts aux États-Unis où des chemins de fer appartiennent aux propriétaires riverains, qui obtiennent par la plus-value de leurs biens fonciers et par le débouché ouvert aux produits de leur travail une ample compensation des sacrifices que leur coûte le moyen de transport. Bref, il n'était pas nécessaire que la loi de 1865 définît strictement l'intérêt local en matière de chemin de fer; outre qu'une définition eût été très difficile à cause de la variété des applications, le législateur devait compter sur le bon sens public, sur le discernement des conseils-généraux et sur la loyauté du gouvernement pour que l'on ne s'écartât pas des principes certains qui avaient inspiré sa décision.

Dès les premières années, il ne fut pas malaisé de s'apercevoir que la nouvelle loi risquait d'être détournée de son but. Les demandes de concession affluèrent, ce qui n'était pas à regretter, mais la plupart n'étaient point conformes au programme qui avait été tracé. Une loi de 1867, en rendant libre la constitution des sociétés anonymes, ouvrit aux associations financières et aux spéculateurs des facilités excessives pour constituer régulièrement, sans garanties suffisantes, des compagnies de chemins de fer. On vit se présenter des concessionnaires tout à fait étrangers aux intérêts des départemens qu'ils proposaient d'enrichir par un réseau de voies ferrées : la spéculation consistait à prélever sur des fonds d'emprunt les bénéfices de la construction, sauf à livrer les lignes à tous les hasards d'une exploitation qui ne possédait point les élémens convenables pour rémunérer le capital et couvrir les dépenses. Souvent aussi les concessionnaires avaient simplement en vue de se faire racheter l'affaire par l'une des compagnies existantes, ainsi que cela s'est produit maintes fois en Angleterre et aux États-Unis, où des spéculateurs n'ont sollicité des concessions de lignes que pour les vendre avec prime à d'autres compagnies, effrayées par la perspec-

tive d'une concurrence. Il y avait donc dans le mouvement qui suivit la loi de 1865, à côté d'opérations très légitimes et très profitables pour les intérêts locaux, toute une série de combinaisons factices et périlleuses que favorisait la loi de 1867 relative à la formation des sociétés anonymes, et contre lesquelles les préfets, les conseils-généraux et le gouvernement, appelés respectivement à se prononcer, avaient grand embarras à se défendre. Comment repousser les offres si séduisantes de la spéculation? comment refuser à des populations toujours avides de chemins de fer, comment refuser à des électeurs, dans un pays de suffrage universel, les avis favorables, les décisions qui étaient sollicitées si ardemment pour la construction de nouvelles voies ferrées? Le gouvernement, qui, après avoir organisé le réseau national, croyait s'être déchargé de responsabilité et de soucis en laissant à chaque département le soin d'organiser les lignes accessoires, se voyait au contraire assailli plus que jamais de réclamations qui avaient pour elles l'appui très actif des conseils-généraux. C'était l'état des choses en 1870. A cette date, il n'y avait encore en exploitation que 300 kilomètres de chemins d'intérêt local, mais le chiffre des concessions commençait à atteindre un chiffre assez considérable pour éveiller au point de vue de la concurrence la sollicitude des anciennes compagnies. La loi du 10 août 1871 sur les attributions des conseils-généraux vint accroître les difficultés de la situation en autorisant ces conseils à se concerter directement et à passer des traités pour l'exécution des travaux intéressant plusieurs départemens.

Considérée en elle-même, cette autorisation marque un progrès sérieux dans notre régime administratif, elle dégage le pouvoir central, elle relève l'importance des assemblées locales, elle doit faciliter la conception et l'accomplissement de projets utiles; mais, appliquée aux concessions de chemins de fer, elle peut avoir des conséquences que l'on n'avait point prévues lors du vote de la loi et produire de graves perturbations dans l'ensemble du système. Voici en effet ce qui est arrivé : dès que plusieurs départemens limitrophes eurent la faculté de s'entendre ainsi, les principales régions virent s'organiser des compagnies qui se déclaraient prêtes à construire des centaines de kilomètres formant un réseau complet, et les conseils-généraux furent sollicités de concéder nombre de lignes, dont les unes devaient appartenir à la catégorie des lignes d'intérêt national, dont les autres, par une direction parallèle et rapprochée, pouvaient faire concurrence à celles des grandes compagnies. Un plus vaste champ fut dès lors ouvert à la spéculation, qui déjà, dans le périmètre restreint d'un seul département, avait envahi et dénaturé les entreprises de voies ferrées locales. Loin d'y résister, les conseils-généraux ont accordé d'importantes

subventions, et le gouvernement ne peut écarter les concessions abusives qu'en refusant la déclaration d'utilité publique; mais alors il se met en lutte avec les conseils départementaux, il mécontente de nombreux groupes de populations et il se crée des difficultés politiques.

A la fin de 1874, la statistique des chemins de fer d'intérêt local présentait les chiffres suivans : 1,498 kilomètres en exploitation, 2,790 kilomètres en construction, et 1,220 kilomètres concédés par les conseils-généraux, mais attendant encore la déclaration d'utilité publique. — Les 4,288 kilomètres exploités ou en construction sont établis dans 39 départemens; ils ont reçu 42 millions en subventions de l'état, 105 millions en subventions des départemens, des communes ou de particuliers. On estime qu'à raison de 150,000 francs par kilomètre ils coûteront 642 millions, sur lesquels, déduction faite des subventions, les actionnaires et surtout les obligataires auront eu à fournir près de 500 millions. Ces derniers calculs ne s'appliquent pas aux 1,220 kilomètres concédés pour lesquels la déclaration d'utilité publique n'avait pas encore été décrétée à la fin de 1874 ; on sait que de nombreuses demandes de concessions sont à l'étude, de telle sorte qu'avant peu de temps le capital intéressé dans cette catégorie de voies ferrées dépasserait certainement un milliard.

Il était nécessaire de rappeler l'historique de la question depuis 1865, de montrer comment, sous l'influence des lois de 1867 et de 1871, l'institution des chemins de fer d'intérêt local s'est trouvée profondément altérée, et d'indiquer par les chiffres de la statistique la situation présente. Les difficultés ressortent de l'exposé même des faits. D'une part, il est indispensable d'accroître aussi promptement que possible l'ensemble du réseau des voies ferrées; c'est le vœu légitime des populations, qui ne s'inquiètent pas d'ailleurs de savoir si on leur donnera des chemins de fer d'intérêt général ou des chemins de fer d'intérêt local, pourvu qu'on leur donne des lignes qui leur rendent des services. D'autre part, on doit veiller à ce que la réalisation de ce vœu n'affecte point les droits de l'état, respecte l'économie des anciennes conventions, ménage les intérêts du trésor public, qui sont liés à ceux des grandes compagnies, et n'entraîne pas des mécomptes financiers dont les conséquences pourraient être déplorables. Le problème est des plus complexes, et il devient urgent de le résoudre.

On a vu que, d'après le mécanisme de la loi de 1865, le gouvernement a le droit implicite d'accepter, de repousser ou de modifier les concessions départementales, puisqu'il lui appartient de prononcer la déclaration d'utilité publique, sans laquelle les travaux ne peuvent pas être commencés. L'exercice de ce droit, qui ne saurait

être abandonné ni contesté, produit souvent des effets regrettables. Si le gouvernement estime qu'une ligne concédée à titre d'intérêt local doit être réservée pour le grand réseau, il annule le vote du conseil-général en refusant la déclaration d'utilité publique, et il peut se faire que, quelques jours après, il décrète l'utilité publique de la même ligne qu'il concède lui-même directement à une autre compagnie. Pour ceux qui connaissent les détails et les motifs de la législation, ces décisions, contradictoires en apparence, sont parfaitement expliquées; mais les conseils-généraux et les concessionnaires ne s'en croient pas moins autorisés à les considérer comme des actes de mauvais vouloir et comme une atteinte portée à leurs franchises administratives ou à leurs droits d'antériorité. L'inconvénient est plus grave encore lorsque plusieurs conseils-généraux, usant de la faculté d'entente commune qui leur a été reconnue par la loi de 1871, ont traité avec une compagnie pour la construction d'un réseau départemental et que le gouvernement accorde à une partie seulement des lignes concédées la déclaration d'utilité publique et la refuse aux autres lignes, le plus souvent aux lignes réputées les plus productives. Par suite, les combinaisons si péniblement élaborées, instruites par les préfets, débattues au sein des conseils-généraux, sont complétement remises en question, les concessionnaires n'acceptant plus la charge d'un réseau mutilé, d'où l'on a précisément retiré les meilleures lignes. Il n'y aurait pourtant pas à se plaindre, si le projet était repris immédiatement par d'autres compagnies et exécuté à titre d'intérêt général; les populations auraient en définitive leurs chemins de fer et elles seraient satisfaites. Malheureusement les choses ne se passent pas toujours ainsi : les débats parlementaires nous ont montré les luttes, les conflits, les mécontentemens que provoque dans plusieurs régions ce refus total ou partiel de la déclaration d'utilité publique.

Il conviendrait donc d'organiser la procédure de telle sorte que les résolutions des conseils-généraux fussent moins exposées à se voir annulées ou modifiées trop profondément par une décision supérieure. M. Krantz, qui a étudié de très près ce côté de la question, propose d'opérer dans chaque département le classement des lignes qui, à raison de leur direction ou de leur importance plus ou moins grande, doivent appartenir soit au réseau d'intérêt général, soit au réseau d'intérêt local. Une fois que la distinction serait établie sur la carte, les conseils-généraux seraient en mesure de délibérer plus sûrement; ils ne risqueraient plus de s'égarer sur le domaine de l'état, et ils sauraient ce qu'il leur est permis de concéder. Les concessionnaires seraient de même avisés des limites dans lesquelles ils ont à tracer leurs plans. Ce classement n'est pas impraticable; on y est arrivé pour les routes et chemins ordinaires, et, sauf les

courans nouveaux qui peuvent naître ou se développer dans des conditions imprévues, l'on connaît assez exactement pour chaque circonscription le régime et les besoins de la circulation régionale. La procédure, quant à la déclaration d'utilité publique, se trouverait fort simplifiée, et le gouvernement n'aurait plus à lutter, comme il le fait depuis cinq ans, pour défendre le réseau national contre la concurrence du réseau local : lutte ingrate et pénible, à laquelle ont été condamnés, avant et depuis 1870, tous les ministres des travaux publics, soupçonnés constamment de vouloir favoriser les grandes compagnies au détriment de celles qui s'intitulent trop modestement, pour les besoins de leur cause, les petites compagnies.

Il y a en effet de ces *petites* compagnies qui ont obtenu la concession de plusieurs centaines de kilomètres. Elles ne comptent pas s'en tenir là. Grâce au procédé connu des fusions, elles pourraient former d'importans réseaux, et personne n'ignore que dans ces derniers temps l'entreprise a été tentée. Il ne s'agit de rien moins que de constituer, sous le couvert de la loi de 1865, un vaste réseau rival de celui des grandes compagnies. Rien ne s'oppose à ce que ce projet réussisse au moins en partie, car il est dans la nature des compagnies de chemins de fer, en France comme ailleurs, de se fortifier et de s'étendre au moyen des fusions. Toutefois l'incident qui a ému pendant quelques jours les bourses de Paris et de Bruxelles a jeté un trait de vive lumière sur la condition de nos chemins de fer d'intérêt local. On a évidemment cherché à transformer quelques-unes de ces entreprises en instrumens de spéculation, on a voulu les liguer pour une campagne de concurrence. Or la spéculation et la concurrence sont tout à fait contraires à la pensée qui a inspiré la loi, elles enlèveraient à ces chemins leur véritable caractère, elles créeraient à coup sûr le désordre et même la ruine dans l'exploitation du réseau. L'opinion publique doit être éclairée par ce premier avertissement.

Si l'on consultait le texte et l'esprit de la loi, les chemins de fer locaux devraient n'avoir qu'un parcours assez restreint, être construits avec un modeste capital recueilli dans la région intéressée, ajouter à ce capital les subventions des départemens et des communes ainsi que les encouragemens de l'état, enfin être exploités en quelque sorte sur place, par une administration familière et économique, recherchant le profit plutôt dans les services rendus à la propriété et à l'industrie que dans la rémunération élevée du capital sous forme de dividende. C'est ainsi qu'ont été conçus les petits chemins de fer d'Écosse et nos premières voies ferrées de l'Alsace. Voici par exemple un réseau de 30 kilomètres qui, à raison de 100,000 francs par kilomètre, aura coûté 3 millions. Les riverains, propriétaires, agriculteurs, usiniers, consentiraient volon-

tiers à ne point recevoir l'intérêt de ce capital, si la création du chemin de fer leur procure une plus-value foncière considérable ou leur économise en charrois ou en frais de transport une somme supérieure. De même il est tel port de mer dont la fortune peut se voir sensiblement accrue par un modeste embranchement qui doublera, triplera sa clientèle; il subira volontiers une perte sur l'exploitation de cet embranchement fréquenté seulement pendant une saison de l'année, car il réalise de gros bénéfices par l'affluence de la population aisée, qu'attire la facilité du voyage. Bref, le chemin de fer d'intérêt local ne saurait être par lui-même une opération financière, et, dans le nombre des lignes concédées, il en est qui réalisent à cet égard les intentions du législateur. La Bourse n'entend point parler d'elles, la spéculation n'y entre pour rien; on ne se préoccupe pas de la valeur de leurs actions, et quelques-unes, après avoir été pourvues de leurs rails et de leurs gares, se sont livrées pour l'exploitation aux grandes compagnies. Est-ce ainsi qu'ont procédé les entreprises qui dans certains départemens ont soumissionné le réseau local et qui, par fusions et par soudures, en sont venues à se charger de plusieurs centaines de kilomètres? Les concessionnaires sont complétement étrangers au pays, ils sollicitent le capital de toutes mains, ils n'émettent d'abord qu'un petit nombre d'actions, puis, sans que celles-ci soient libérées, ils ouvrent de larges emprunts, et, profitant de la faveur qui s'attache au titre-obligation, ils couvrent la France d'affiches pour placer les obligations qu'ils créent avec excès. Ce n'est pas tout : l'expérience prouve que l'argent attiré de la sorte ne va pas directement à la construction du chemin de fer, il est arrêté en route, il séjourne dans les banques, dont il partage les risques, et l'on a vu tout récemment des obligations être données en nantissement pour soutenir des jeux de bourse. Un système qui aboutit à de tels agissemens est de tout point vicieux. Il faut que la législation ou la jurisprudence administrative intervienne pour exiger que le capital-actions soit versé avant que l'on puisse émettre des obligations, que ces obligations soient garanties par les produits de l'entreprise ajoutés aux subventions, et que les fonds déposés ainsi que les titres créés soient soustraits aux aventures de la spéculation financière. Ces mesures ne gêneraient pas les véritables chemins d'intérêt local; elles n'entraveraient que les affaires de banque, qui battent imprudemment monnaie avec les concessions.

On objecte que le législateur n'a point le droit de faire à ce point la police des capitaux, que les souscripteurs d'actions et d'obligations sont majeurs et n'ont pas besoin d'être conseillés dans le choix de leurs placemens, qu'il serait injuste d'imposer aux entreprises d'intérêt local des conditions restrictives qui ne sont pas édictées

pour les grandes compagnies, et enfin que cette prudence extrême retarderait le développement des chemins de fer. Or le premier besoin, c'est de poser les rails. Qu'importe que des particuliers s'y ruinent? Les chemins de fer resteront, et le pays tout entier en profitera. — Ces objections, dont quelques-unes sont spécieuses, ne résistent pas à l'examen réfléchi des faits. Quand on demande des garanties contre un abus manifeste, ce n'est point dans la pensée de porter atteinte à la liberté des capitaux ni de tenir les citoyens en tutelle; on cherche avant tout à ne pas laisser compromettre par de fausses manœuvres le développement si désirable des voies ferrées.

Pour ce qui concerne les obligations, l'assimilation que l'on voudrait établir entre les anciennes compagnies et les entreprises nouvelles est complétement illusoire. Les obligations des premières sont garanties avant tout par le produit des lignes. Le capital employé dans un chemin de fer ne conserve de valeur que si l'exploitation est productive. Or la moyenne des frais d'exploitation dans les grandes compagnies n'atteint pas sur l'ancien réseau la moitié des recettes, et les produits bruts du nouveau réseau demeurent supérieurs aux dépenses; il est donc pourvu largement dans tous les cas au service des obligations. Sur 1,237 kilomètres de chemins d'intérêt local exploités en 1873, la moyenne kilométrique de la recette a été de 5,700 francs, et celle de la dépense de 5,900 francs, c'est-à-dire que l'exploitation était en perte de 200 francs par kilomètre, et ne procurait par conséquent aucune ressource pour payer les charges du capital. Certes la situation se modifiera avec le temps; on dit avec raison que cette exploitation n'est encore qu'à ses débuts, et que les nouvelles compagnies verront s'étendre leur trafic et s'accroître leurs recettes, ainsi que cela s'est produit pour quelques anciennes compagnies dont les commencemens ont été onéreux. Il est juste d'accepter cette perspective rassurante; mais, en admettant que les espérances se réalisent pleinement, on s'expose pour un temps plus ou moins long à de graves mécomptes sur la solidité des emprunts prématurés auxquels certaines entreprises locales ont été obligées de recourir. Le ministre des travaux publics a signalé le péril, et il a dû, s'inspirant de l'intérêt général, conseiller la prudence. Il y a toujours un grand dommage lorsqu'une trop forte proportion des capitaux d'un pays s'égare dans les directions aventureuses. Le préjudice n'est pas seulement pour les particuliers, qui risquent de subir une perte; il affecte l'ensemble du marché financier, et il peut produire l'une de ces crises qui ont déjà mis en péril le crédit des chemins de fer en Angleterre, aux États-Unis et même en France. Il appartient au gouvernement de crier gare en temps opportun; ajoutons que dans la circonstance les avis du ministre des travaux publics méritent d'autant mieux

d'être accueillis que le marché des obligations de chemins de fer est en général recherché par les plus petites bourses pour lesquelles le moindre sacrifice serait le plus onéreux.

A un point de vue plus général, les déceptions auxquelles donnerait lieu un imprudent emploi du crédit pour les chemins d'intérêt local réagiraient sur le crédit des grandes compagnies. S'il arrivait que les obligations d'un chemin de fer quelconque fussent en péril, la confiance dont jouissent tous les titres analogues risquerait d'être altérée, et les compagnies les plus solides en seraient affectées. Or c'est le capital des obligations qui est destiné à faciliter la continuation des lignes que l'on sollicite de toutes parts. Comment ne point ménager avec le plus grand soin cette forme de capital? Les compagnies y sont intéressées, ainsi que l'état, qui est leur garant, et le pays, qui veut des chemins de fer. C'est ainsi du reste que l'on se conformera utilement à la loi de 1865, loi excellente en principe. Elle a été faussée dans l'application par l'impatience des populations et des conseils-généraux, par les ardeurs de la spéculation financière. Elle avait été préparée pour établir un partage équitable entre les compagnies qui ont à desservir les grandes voies de communication et celles qui peuvent, avec le plus d'économie, suffire aux correspondances locales. Elle devait faire concourir les deux exploitations vers l'intérêt commun au moyen d'une entente que l'on désirait rendre profitable pour l'une comme pour l'autre. Ce qui prouve que l'on s'est écarté du but, c'est qu'au lieu de l'entente, on a la guerre. Cet état de choses est mauvais pour tous les intérêts. Les compagnies s'épuisent en efforts stériles, soit pour attaquer, soit pour se défendre, et pendant ce temps elles semblent négliger les réformes ou les perfectionnemens qui pourraient être introduits dans le service de l'exploitation. Comme d'habitude, c'est le public qui paie les frais de la guerre.

III.

Sous le régime de la concurrence, la guerre entre les compagnies de chemins de fer n'a produit que de fâcheux effets; elle a consommé sans profit d'énormes capitaux. A la suite de longs et ruineux débats, la paix a été faite, et l'on sait qu'aujourd'hui la concurrence n'existe plus en Angleterre ni aux États-Unis. Il serait vraiment étrange qu'après de tels exemples les chemins de fer français, qui n'ont point connu les périls de la liberté illimitée, fussent exposés, par leur propre faute ou par la faute des pouvoirs publics, aux désastres qui ont affligé d'autres pays. Au fond, il n'y a dans la querelle qui s'est engagée entre les grandes et les petites compagnies (ce sont les termes appliqués aux belligérans) qu'un malentendu des plus

regrettables, où les questions d'amour-propre ont souvent plus de part que les intérêts. Les grandes compagnies devraient considérer comme des auxiliaires les entreprises qui se sont constituées à côté d'elles pour la construction de lignes dont, quelquefois à tort, elles n'ont pas voulu se charger. Quant aux chemins de fer d'intérêt local, ils sont naturellement les tributaires du grand réseau, où il est de leur intérêt de verser et de prendre les élémens de leur trafic plus modeste. Tel est exactement l'esprit de la législation, et il appartient aux pouvoirs publics de faire respecter en cette matière les attributions, les droits, la compétence de chacune des parties intéressées. Est-ce que les grandes compagnies peuvent être sérieusement inquiètes sur les résultats de la campagne qui est menée contre elles? Il suffit de connaître les rapports financiers qui intéressent l'état à leur existence et à leur prospérité pour être convaincu de l'impuissance de ces attaques. L'intimité de ces rapports et la solidarité qui rattache la fortune publique à la fortune des compagnies sont indiquées dans une étude complète que M. de Labry, ingénieur des ponts et chaussées, a consacrée aux traités passés entre l'état et les six compagnies organisées en 1858. On peut regretter, à certains égards, cet enchevêtrement d'intérêts et cette complication de calculs. Le vulgaire a quelque peine à se reconnaître dans ces arcanes du budget et à se rendre compte de ce que signifient l'ancien réseau, le nouveau réseau, le revenu réservé, le déversoir, la garantie d'intérêt, le partage des bénéfices; mais ce ne sont point les profanes qui décident sur les questions de chemins de fer. Tous les gouvernemens, tous les ministres des travaux publics, toutes les commissions de budget, dont c'est le devoir de connaître ces choses, auront la volonté et l'influence nécessaires pour défendre l'intérêt des grandes compagnies, c'est-à-dire l'intérêt du trésor, contre des mesures qui compromettraient gravement le régime établi. Il convient donc à ces compagnies d'être généreuses, parce qu'elles sont incontestablement les plus fortes, et de ne point s'opposer, avec une âpreté trop jalouse, aux tentatives qui sont faites en dehors d'elles pour augmenter le parcours des voies ferrées. Un vote récent, qui a donné gain de cause à la compagnie de Picardie et Flandres contre la compagnie du Nord, ne nous paraît pas infirmer notre argumentation : ce n'est qu'un incident; la décision, prise à une faible majorité, a été influencée par des circonstances particulières, et il a été démontré par la discussion, faisant suite à l'examen d'un projet de loi plus considérable sur le réseau de Lyon-Méditerranée, que l'assemblée n'entendait pas porter atteinte à la condition prépondérante des grandes compagnies.

Il est donc nécessaire que la bonne harmonie se rétablisse sous le contrôle de l'état, qui par les cahiers des charges est armé de la force

suffisante pour imposer la paix. On arrivera ainsi à perfectionner l'exploitation, et c'est ce qui a le plus d'intérêt pour le public. Le public n'admet pas que, pour ne pas s'être entendues, deux compagnies lui infligent l'obligation de s'adresser à deux gares distinctes, quand une gare commune pourrait être établie, ou l'ennui d'une attente, qu'il croit prolongée à dessein, pour la correspondance entre des trains qui appartiennent à des entreprises ennemies. Le commerce souffre plus encore, pour le mouvement des marchandises, des transbordemens coûteux et lents qui résultent de la séparation des gares et du défaut d'entente amiable. Ces inconvéniens subsistent, assure-t-on, sur certains points, où le service se ressent de l'hostilité qui existe entre les compagnies, hostilité à laquelle le public, qui veut avant tout un transport commode, exact et direct, entend n'être pas associé. Il dépend des fonctionnaires de l'état de prescrire les dispositions nécessaires pour y mettre ordre, de régler équitablement les conditions et les dépenses d'un service qui doit être fait en commun et de supprimer ainsi l'un des griefs que l'on exprime contre le mode d'exploitation de nos voies ferrées.

Il faut maintenant considérer l'ensemble. Malgré les services qu'elles rendent, les grandes compagnies ne sont point partout en possession de la popularité. On les critique parfois avec passion; on exigerait d'elles l'impossible, et l'on rend le gouvernement responsable des lacunes et de l'insuffisance qui peuvent se produire, sur certains points et à certains momens, dans la circulation. Les plaintes sont d'une exagération manifeste; on aurait tort cependant de les dédaigner, car l'impopularité est très nuisible pour les grandes entreprises comme pour les gouvernemens, et les institutions qui sont protégées par la loi, les industries privilégiées, ont des obligations plus étroites. Or, sans faire chorus avec les opposans systématiques, il est permis de rechercher si l'exploitation de nos voies ferrées a réalisé les progrès que l'on est en droit d'attendre. La réponse à cette question est négative. Depuis vingt ans, les perfectionnemens dans le service ne sont pas apparens, et pendant cette période il y a eu à l'étranger des améliorations sensibles : c'est ce qu'attestent les rapports de MM. Ch. de Franqueville et Malezieux, c'est ce que n'ignorent point les compagies, car elles sont trop intelligentes pour ne point se tenir au courant des réformes qui s'accomplissent dans leur industrie, et les fonctionnaires distingués, capables de procéder avec compétence à ces utiles enquêtes, ne leur font point défaut.

« Il est certain, dit M. de Franqueville, que l'ensemble du service de l'exploitation est en général plus satisfaisant en Angleterre qu'en France à tous les points de vue, celui de la sécurité excepté. »

La comparaison entre le service des chemins de fer français et celui des chemins de fer américains est moins facile à établir, parce que les conditions, quant à la longueur des distances et à la durée des trajets, sont très différentes dans les deux pays; on comprend que pour des voyages qui durent quelquefois plusieurs jours et plusieurs nuits, l'aménagement du matériel comporte des installations particulières. M. Malezieux n'en signale pas moins divers détails d'organisation que la France pourrait emprunter avantageusement aux États-Unis, et la lecture de ses rapports laisse une impression favorable au régime de l'exploitation américaine.

Un trait commun aux États-Unis et à l'Angleterre, c'est le soin que l'on apporte à ménager autant que possible le temps et les peines du public. Le chemin de fer est destiné à procurer la facilité et la rapidité des mouvemens : c'est ce que, dans les deux pays, on ne perd pas un seul instant de vue pour les combinaisons de service. L'intérieur des gares est disposé de telle sorte que les momens d'attente et les démarches inutiles sont habilement épargnés. Les guichets pour prendre les billets de places sont assez nombreux pour que l'on ne soit pas obligé d'y faire une longue station. Aux États-Unis, les *tickets* peuvent être pris d'avance dans des bureaux de ville ou dans les principaux hôtels. La manœuvre des bagages y est, comme en Angleterre, réduite aux plus simples formalités. De grands hôtels sont établis à l'extrémité des gares, qui sont situées en général dans le centre même des villes. Les compagnies anglaises n'ont point reculé devant la dépense pour amener leurs rails au milieu de Londres, et elles y trouvent leur profit. La police de l'octroi nous priverait en France d'une partie des facilités qui viennent d'être énumérées; il en est quelques-unes pourtant dont on pourrait au moins faire l'essai, au lieu d'objecter que les Français n'ont point les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, les mêmes besoins que les Anglais ou les citoyens des États-Unis. Il est probable que les Français s'accoutumeraient très vite à obtenir plus aisément les billets de place, à ne point avoir autant d'embarras pour les bagages et à ne pas être condamnés au parcours des 300 mètres qu'il faut souvent franchir avant d'être installé dans le train. Quand on construira de nouvelles gares ou lorsque l'on aura l'occasion de modifier celles qui existent, on devra les aménager de manière à rendre possibles ces réformes de détail qui diminueront en France les petites misères du voyageur en chemin de fer.

La forme et la disposition intérieure de nos wagons n'ont point varié depuis de longues années. En Angleterre, un nouveau modèle des voitures de première classe est mieux aéré, grâce à une augmentation de hauteur, et plus confortable au moyen des sommiers

élastiques sur lesquels reposent les coussins et les dossiers; les secousses produites par la marche rapide du train y sont moins rudes. Aux États-Unis, il n'y a, comme on le sait, qu'une classe de voitures. Les compagnies doivent donner tous leurs soins à la construction de ces véhicules, parce qu'il faut compenser l'infériorité de la voie. On y circule par un couloir central, et il existe aux deux extrémités du wagon des paliers sur lesquels on peut se tenir pendant le trajet. Les voitures sont chauffées par des poêles (ce qui n'est pas à imiter), on a essayé d'établir un système de circulation d'eau chaude qui semble devoir réussir. Il y a dans chaque voiture un *water-closet* et une fontaine du genre Wallace, remplie d'eau glacée et munie d'un verre à l'usage commun de tous les voyageurs. Indépendamment des voitures réglementaires, il existe des voitures spéciales garnies de lits et des wagons-hôtels exploités par la compagnie Pullman. Quant à l'éclairage, celui des voitures anglaises et américaines serait plutôt inférieur au nôtre pour les voitures ordinaires. On a cependant commencé à employer le gaz sur le chemin de fer métropolitain à Londres et dans les wagons de luxe aux États-Unis. Il convient de répéter que le matériel américain, avec ses nombreux et indispensables accessoires, est destiné à des trajets de très longs parcours. Il n'en témoigne pas moins de la sollicitude que les compagnies éprouvent pour le bien-être des voyageurs. En France, cette sollicitude ne se manifeste pas au même degré sur toutes les lignes. Quelques compagnies se sont livrées à des essais d'amélioration : nous avons des wagons-salons, des wagons-lits, des wagons pour les malades; mais le chiffre en est demeuré bien faible, et c'est seulement dans les expositions que nous avons pu, en voyant les voitures de fabrique étrangère, avoir l'idée d'un mode de locomotion plus confortable et plus libre.

La vitesse moyenne de nos trains n'est pas dépassée aux États-Unis, où l'état imparfait de la voie ne se prêterait pas à une marche trop rapide; mais elle est moindre qu'en Angleterre. Les Anglais tiennent essentiellement à ne pas perdre de temps en route, ils ont des signaux pour faire connaître au mécanicien, avant l'arrivée aux stations, qu'il n'y a pas de voyageurs à prendre et qu'il est inutile de s'arrêter, des systèmes pour prendre les paquets de la poste, et même pour renouveler en pleine marche l'eau de la machine. Les trains sont très multipliés et ne comprennent que peu de voitures; les voyageurs ont ainsi à leur disposition un plus grand nombre de départs et sont transportés plus vite. Les trains-express entre les villes populeuses et entre les points extrêmes sont très fréquens. Ils contenaient d'abord des voitures de première et de deuxième classe; par une innovation toute récente, on y a joint, sauf de rares

exceptions, les voitures de troisième classe. L'aristocratique Angleterre pratique donc l'égalité de la vitesse. Aux États-Unis, comme il n'y a pas plus de distinction entre les classes des voitures qu'entre les classes de citoyens, cette égalité a existé de tout temps. Enfin l'exactitude des correspondances soit entre les lignes des différentes compagnies, soit entre les lignes principales et les embranchemens, est observée aussi rigoureusement que possible, et le service matériel est organisé de telle sorte qu'un voyageur qui doit circuler successivement sur deux ou trois lignes peut arriver à destination sans avoir changé de wagon. Les voyageurs américains jouissent d'avantages analogues. Ajoutons que les combinaisons économiques pour les voyages d'aller et retour, pour les trains de plaisir et d'excursions, etc., sont à la fois très variées et très étendues.

Est-il besoin de rappeler combien l'exploitation française laisse à à désirer sur ces divers points? Si l'on compare les chiffres indiquant le nombre des trains soit express, soit ordinaires, la durée du trajet et la vitesse kilométrique, on relève des différences très sensibles. M. de Franqueville a fait ce travail de comparaison pour les principales lignes en Angleterre et en France, et le résultat mérite d'appeler l'attention de nos compagnies. Il importe également que l'on étudie les moyens d'admettre dans une certaine proportion les voyageurs de toutes classes au bénéfice des trains rapides, et d'établir une concordance plus exacte des trains aux gares d'embranchement.

Ces réflexions générales, à l'appui desquelles il serait trop aisé de produire des chiffres, s'appliquent avec plus de force peut-être aux transports de marchandises. Sur ce terrain, les Anglais sont encore nos maîtres. Réception des colis, écritures, chargement, transport, déchargement, livraison à domicile, toutes ces opérations s'effectuent chez eux avec une rapidité qui est vraiment merveilleuse. La loi ne fixe pourtant pas de délai réglementaire; elle enjoint seulement aux compagnies d'effectuer le transport dans un délai raisonnable; mais, comme en Angleterre la raison consiste à faire vite, cette prescription, si élastique dans les termes, est interprétée dans le sens des intérêts du commerce, et les trains de marchandises sont presque aussi directs que ceux des voyageurs. Il en est de même aux États-Unis.

On manquerait d'équité en accablant les compagnies françaises sous le poids de ces comparaisons. Si pour quelques-uns des détails elles auraient déjà dû perfectionner leur exploitation, il est d'autres réformes, et ce sont les plus importantes, au sujet desquelles il leur serait permis d'invoquer non-seulement les circonstances atténuantes, mais encore le complet acquittement. Soumises au con-

trôle de l'état, elles n'ont pas, comme les compagnies anglaises, la liberté absolue pour la manœuvre de leur service; il leur faut compter avec l'administration représentée par ses nombreux agens, avec les maires des villes, avec les députés, avec les conseillers-généraux; il leur arrive d'avoir à faire face à des ordres ou à des désirs parfois contradictoires qui peuvent gêner la marche rapide et normale des trains. En outre leur argument le plus puissant, c'est la modicité de leur tarif jointe à la sécurité du transport. Nos compagnies déclarent que, si l'on voulait leur payer des prix aussi élevés qu'en Angleterre, elles pourraient fournir un service aussi complet et aussi rapide. Elles estiment d'ailleurs que le bas prix a plus d'intérêt que la vitesse, et que les préférences de la population française sont avant tout pour l'économie.

Cette opinion pouvait être soutenue il y a quelques années : nous l'avons partagée et exprimée ici même; nous croyons qu'elle a cessé d'être exacte. La génération qui a précédé celle-ci avait encore le souvenir des diligences et du roulage; la vitesse la plus modérée d'un chemin de fer lui semblait, par comparaison, un tel profit, un tel bienfait qu'elle ne songeait pas à désirer mieux. La présente génération a grandi avec d'autres habitudes, avec le goût du mouvement, de l'action rapide, et elle demande que la vapeur lui donne aujourd'hui toute sa puissance. Il y a là, si nous ne nous trompons, une progression de désir, de volonté, impression toute morale dont on doit tenir compte même dans l'étude des intérêts matériels. L'ambition est venue en marchant. N'est-il pas évident que depuis quelques années, grâce au développement des affaires et à la multiplicité des relations qui se sont créées tant à l'intérieur qu'au dehors, le caractère de la population française s'est singulièrement modifié? Le cercle de toutes les opérations s'est agrandi, les horizons sont plus larges, et la vie a les heures plus pleines. Pour nous, comme pour les Anglais, le temps est devenu de l'argent; le *go a head* américain ne nous étonne plus. Qui sait même si avec notre génie si prompt nous ne sommes pas en train de dépasser sur certaines routes nos ardens rivaux? Ce qui est incontestable, c'est que les Français apprécient aujourd'hui beaucoup mieux ce que vaut la vitesse et qu'ils ont acquis par le travail le moyen de la payer.

S'il en est ainsi, notre service de chemins de fer doit se prêter à une réforme nécessaire en prenant exemple sur les services étrangers. On a mis au rebut les vieux paquebots, si admirés en leur temps; il faut de même renoncer aux vieilles vitesses, et perfectionner le matériel, l'outillage, les règlemens. Comme on ne peut tout faire à la fois, il serait prudent de commencer au plus tôt

l'étude des moyens financiers et des combinaisons pratiques; car si l'on tardait, il viendrait un moment où le public, las d'attendre, exigerait au-delà de ce qui est possible et équitable. N'est-ce pas d'ailleurs en vue de réaliser en France les progrès accomplis ailleurs que le gouvernement a procédé à des enquêtes aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne, et qu'il a recueilli de nombreux rapports? Toutes les propositions de réforme sont contenues dans ces documens.

Nos compagnies de chemins de fer sont en mesure de conduire à bonne fin la tâche qui leur est assignée. Il est toutefois nécessaire qu'elles y travaillent en pleine sécurité et qu'elles n'en soient point distraites par d'importunes compétitions. Le réseau français, tel qu'il a été combiné et réparti en 1858, ne saurait être impunément touché. Les tentatives qui sont faites pour modifier sa constitution doivent être écartées résolûment; elles ne peuvent avoir pour résultat que d'éveiller l'attention de l'autorité législative sur les périls auxquels serait exposé l'un des élémens les plus considérables de la fortune publique, si, contrairement aux principes adoptés et aux engagemens pris, on voyait se prolonger la lutte d'intérêts qui s'est déclarée au sujet des voies ferrées. Le grand réseau n'est pas exclusif, et il ne sera jamais achevé; il laisse place aux efforts utiles, il se concilie avec la création d'autres entreprises, il est le tuteur naturel des lignes plus modestes qui rayonnent dans son domaine. Que l'on consulte le texte des lois qui se rapportent aux concessions votées depuis 1860, que l'on relise la loi de 1865 sur les chemins de fer d'intérêt local, et l'on se convaincra que la guerre des compagnies, qui a été si fatale aux États-Unis et en Angleterre, n'a point en France la moindre raison d'être. Les actes législatifs, les décisions gouvernementales ou administratives ont constamment affirmé le régime particulier qui gouverne et protége tout à la fois les grandes compagnies. Il suffira de demeurer fidèle à cette ligne de conduite et de réviser ou plutôt de rendre plus clairs quelques articles des lois en vigueur pour supprimer tout prétexte de désordre dans l'ensemble du réseau. Avec une situation nette, les compagnies perfectionneront leur système d'exploitation : ce sera leur meilleur argument, leur plus éloquent plaidoyer devant l'opinion publique.

C. Lavollée.

LA

FORTUNE D'ANGÈLE

QUATRIÈME PARTIE (1).

XIII.

— Comment, c'est toi! à cette heure? — Mme Sénéchal regardait tour à tour avec inquiétude Angèle et la caisse que le concierge venait de déposer dans l'antichambre. — Pourquoi as-tu quitté Vélizy?.. Parle donc! Que s'est-il passé?

— Rien, répondit la jeune fille en rougissant; je m'ennuyais là-bas, et je suis revenue.

— Pour quelques jours?

— Pour toujours... Écoute, maman, reprit-elle en embrassant la mère Sénéchal, j'ai réfléchi; nous ne pouvons pas abuser plus longtemps de l'hospitalité qu'on nous a offerte. Je me porte bien, il faut que je me remette au travail. Je perdais mon temps à Vélizy, et je suis décidée à chercher un engagement.

— Quant à cela, tu n'as pas tort, et lorsqu'on a ton talent, ma fille, c'est pitié de moisir à la campagne... J'espère que M. des Armoises entendra raison. Dame, s'il t'aime, il faut qu'il en prenne son parti; le théâtre te réclame, et tu ne peux pas briser ta carrière pour ses beaux yeux!

Angèle l'embrassa de nouveau pour l'empêcher de continuer. — Il ne retournera pas à la campagne avant lundi, dit-elle rapidement, et d'ici là il est inutile qu'il connaisse ma résolution... Maintenant allons-nous coucher, je tombe de sommeil.

(1) Voyez la *Revue* des 1er et 15 juin, et du 1er juillet.

Elle mit ses roses dans l'eau et s'enferma dans sa chambre afin d'y pouvoir pleurer à son aise. Elle était bien décidée à chercher dès le lendemain un engagement dans les conditions où elle le désirait, c'est-à-dire loin de Paris. Cela devait être facile; à la salle Corneille, elle avait souvent entendu parler de certaines agences qui se chargent d'expédier des artistes en province. Au matin, elle déjeuna silencieusement près de sa mère, qui n'était pas encore remise de son étonnement, puis elle sortit pour commencer ses recherches.

Elle ne se souciait pas de se renseigner près de Saint-Félix ou de La Genevraie. Tous deux étaient en relations avec René, et elle tenait à ce que celui-ci ignorât le lieu de sa retraite. Tout en forgeant des combinaisons, elle traversa le Luxembourg; arrivée au boulevard Saint-Michel, elle monta dans l'omnibus de la gare de l'Est et se fit descendre à la hauteur de la porte Saint-Martin. Dans ce quartier des théâtres sont groupées la plupart des industries qui tiennent de près ou de loin à l'art dramatique, et elle espérait bien y obtenir les renseignemens dont elle avait besoin. Elle longeait mélancoliquement le boulevard, quand une main se posa sur son bras; en relevant la tête, elle reconnut une ancienne camarade de la salle Corneille qu'on nommait Mlle Sabine.

— Il y a un siècle qu'on ne vous a vue, ma chère! s'écria celle-ci, que devenez-vous?

En quelques mots, Angèle la mit au courant de sa situation et de son désir.

— Comme ça tombe bien! reprit Mlle Sabine, je vais justement à mon agence; venez-y avec moi, Massador vous trouvera votre affaire.

Elle l'emmena rue de Lancry, et elles entrèrent dans une maison de maussade apparence, dont la porte étroite et béante était séparée du trottoir par une barrière à claire-voie. Elles traversèrent une allée nauséabonde, une cour humide et profonde comme un puits, et, après avoir gravi un escalier boueux, s'arrêtèrent au troisième, en face d'un écriteau sur lequel on lisait : *Massador. — Agence théâtrale.*

— C'est ici, fit la compagne d'Angèle en poussant la porte sans façon et en introduisant son amie dans une espèce d'antichambre, garnie de banquettes, où un pauvre diable, long, maigre, efflanqué, boutonné jusqu'au menton dans un vieux pardessus noisette, était occupé à nettoyer une lampe. — Bonjour, Alexis, poursuivit Mlle Sabine, qui avait l'air d'être là comme chez elle, peut-on voir Massador?

L'homme au pardessus releva sa tête blême et glabre, ornée de rares cheveux gris, et répondit d'une voix timide en tirant ses manches trop courtes sur d'immenses mains rouges : — M. Massador est

en conférence avec une artiste; mais si ces dames veulent passer dans le salon d'attente, il y a déjà du monde.

Il y avait du monde en effet, — un monde curieux, aux toilettes étranges et au langage plus étrange encore. Angèle, qu'un mois entier passé près de René des Armoises avait déshabituée des façons de la gent *cabotine*, se sentit mal à l'aise à la vue de cet intérieur, qui résumait les laideurs et les misères des dessous infimes de la bohème dramatique. — Les murs du salon, tendus d'un papier gris sale, étaient couverts de photographies d'hommes, de femmes et d'enfans prodiges, dans les costumes de leurs rôles principaux, avec des dédicaces pompeuses ou plaisantes à l'adresse du maître du logis, « l'illustre Massador. » Le mobilier se composait de chaises de crin, d'un grand bureau en noyer et de cartonniers garnis de leurs cartons verts, sur les étiquettes blanches desquels on pouvait lire : *premiers rôles, pères nobles, ingénues, ténors légers*, etc. Assis sur l'une des chaises, les pieds appuyés au dernier bâton, les genoux à la hauteur de la tête, un grand garçon à la mine grotesquement funèbre, et qui devait tenir l'emploi des *queues rouges*, débitait de l'air le plus navré des drôleries à une petite femme trapue, aux allures garçonnières, aux cheveux courts, au nez retroussé, qui l'écoutait en riant aux éclats. En face d'eux, sèche, bilieuse et rechignée, une femme déjà mûre, assez prétentieusement habillée d'une robe vert-chou, les contemplait avec des haussemens d'épaules, tandis qu'un grand drôle, bien découplé, dont la physionomie mobile rappelait à la fois le modèle d'atelier et le pitre des théâtres en plein vent, était occupé à déballer de menus objets de parfumerie.

L'attention des cliens de Massador se tourna un moment vers les nouvelles arrivantes, qu'ils dévisagèrent avec un mélange de curiosité maligne et d'indifférence jouée; puis le jeune homme à la parfumerie continua son déballage, et le comique funèbre reprit son attitude d'homme écrasé par la douleur. Il fredonnait un air mélancolique et langoureux qu'il interrompait brusquement par un *couac* semblable à celui d'un orgue qui se détraque, après quoi il retombait dans son immobilité lugubre, les bras affaissés, les yeux mourans et levés au plafond.

— Hein! est-il assez drôle? dit au marchand de savons la jeune femme, qui riait à se tordre, il a de l'or en barre dans le cerveau!

Elle fit un geste de gamin, prit une chaise, et elle allait se camper dessus à chevauchons. — Des mœurs, Héloïse! s'écria sévèrement celui qu'elle avait interpellé, — et clignant de l'œil vers les nouvelles venues : — Il y a des dames, ajouta-t-il.

— Tu m'ennuies, Catala! repartit Héloïse en sautant sur un tabouret et en s'asseyant lestement sur le bureau.

L'intéressant personnage qui répondait au nom de Catala se rabattit alors sur la dame en robe verte, qui affectait de ne point se mêler à la conversation. Il s'avança vers elle avec un aimable dandinement, le sourire aux lèvres, roulant de grands yeux et passant dans ses cheveux noirs sa main grasse, blanche et ornée de bagues; mais la dame resta sourde à ses offres de *cold-cream* supérieur et de blanc végétal « pour la ville et le théâtre. » — Merci, monsieur Catala, murmurait-elle en pinçant ses lèvres minces, je n'use guère de tout cela.

— Depuis quand donc? s'exclama Héloïse en ricanant.

— Je ne mets jamais de blanc, répliqua-t-elle sèchement.

— Tu ne vois donc pas que c'est du jaune qu'elle met? chuchota le comique d'une voix caverneuse.

Héloïse pouffa de rire. — Riez, riez! grommela la duègne, il fera beau temps avant qu'il ne vous pleuve des succès comme ceux que j'ai eus en Russie!

— Retour de Russie! s'écria Catala, alors tu es millionnaire! — Et, se précipitant sur son sac, il revint l'ouvrir aux genoux de la dame en déclamant du ton d'un montreur de lanterne magique: — Qui veut du blanc, du rouge, du noir, des houppes et des savons? — Il ravala sa salive et reprit d'une voix de plus en plus aiguë : — Qui veut des ongles roses, des mains blanches et des cils noirs?.. Tout est dans le sac, choisissez! Les jeunes et les vieilles, les brunes et les blondes, toutes ont besoin de Catala!

Le boniment de ce pitre agenouillé aux pieds de la duègne renfrognée et maussade était débité avec un accent méridional tellement grotesque, qu'Angèle ne put s'empêcher de rire, bien qu'elle n'en eût guère envie. Tout ce qu'elle voyait et entendait lui inspirait une répugnance croissante. Un moment, elle s'était levée et avait voulu partir, mais sa compagne l'avait retenue en lui affirmant que le directeur de l'agence ne pouvait tarder à venir. Elle s'était rassise douloureusement résignée, et, cherchant à s'abstraire du milieu où elle se trouvait, elle fermait les yeux pour revoir du moins en imagination la petite maison de Vélizy, où, la veille encore, elle vivait au milieu des roses et des chèvrefeuilles. Quel contraste entre cette pacifique et salubre nature des bois et l'atmosphère de cette pièce sordide, hantée par des comédiens de dernier ordre! Quelle chute! et quelle honte si René la savait mêlée à une pareille compagnie!.. A la seule pensée du poète, les sanglots la prenaient à la gorge. Elle évoquait successivement chacune des journées de bonheur passées avec lui dans les bois de Chaville. Elle éprouvait une volupté amère à oublier les dégoûts du présent en se grisant des souvenirs d'autrefois. Remontant peu à peu le cours des jours écoulés, elle retrouvait l'une après l'autre les simples joies de sa première

jeunesse. Elle se revoyait enfant sur les banquettes de la petite salle de spectacle de Bay, tenant son attention toute grande ouverte pour mieux admirer les décors, pour mieux entendre les acteurs, qui lui paraissaient glorieux et magnifiques comme des rois, et qui pourtant différaient peu en réalité de ces misérables *cabotins* groupés à deux pas d'elle, débraillés, vulgaires, sentant le tabac et l'estaminet...

Cependant Catala, ayant épuisé son répertoire de charges et de grimaces, s'était lassé d'étaler sa marchandise aux pieds de l'intraitable duègne. Il insinua en bâillant qu'il faisait grand chaud et que quelques bocks aideraient à tuer le temps. La proposition fut acceptée avec enthousiasme. On héla le pauvre diable de l'antichambre et on lui ordonna d'aller chercher de la bière. — Ces dames en prennent-elles? demanda Catala en saluant à sa façon Angèle et M[lle] Sabine, qui se hâtèrent de remercier d'un signe négatif.

— Laisse donc! chuchota Héloïse, elles font du *genre!..* Ça vient nous prendre notre pain, et ça n'a pas pour deux sous de tempérament!

Angèle rougissait et commençait à perdre contenance quand Massador apparut enfin, escortant une petite femme à l'air éventé et à la démarche sautillante. A la vue du directeur de l'agence, il y eut un hurrah général auquel il ne prit pas garde. Il reconduisit la fillette jusqu'à la porte du couloir, lui mit sur le front un baiser paternel, puis rentra d'un air affairé et important. Il approchait de la cinquantaine, était grand, blafard avec un commencement d'embonpoint. Ses petits cheveux jaune-paille, humides et emmêlés, lui donnaient des airs d'un serin qui sort de l'eau. Il n'en semblait pas moins plein de confiance dans son prestige. Posant pour l'*impresario*, il était correctement vêtu de noir, son gilet à trois boutons découvrait une chemise bien tendue, mais dont quelques taches de café ternissaient la blancheur.

Il fut vite entouré par ses cliens. — Massador, lui criait l'un, n'avez-vous rien pour moi? — Massador, mon cachet! — Mon bon, quand signons-nous cet engagement?

— Paix, mes enfans! répondit-il avec un geste majestueux, un mot d'abord à ces dames. — Et il s'avança galamment vers Angèle et son amie.

— C'est juste, fit Catala en s'inclinant jusqu'à terre, et il fredonna :

Honneur aux nobles étrangères...

Massador obligea les deux jeunes femmes à se rasseoir, et, prenant une chaise, se plaça près de M[lle] Sabine. — J'ai terminé votre affaire, lui dit-il, vous irez à Tours chanter l'opérette... Ce n'est

pas très brillant, mais mieux vaut tenir que courir. — Puis se tournant vers Angèle : — Et vous, mon enfant, que puis-je faire pour vous?

— Mon amie est une des bonnes élèves de Saint-Félix, répondit Mlle Sabine en voyant Angèle balbutier et se troubler, elle voudrait débuter en province.

— Ah! mademoiselle est une nouvelle recrue, une jolie recrue, ma foi!.. Charmante, charmante! — Et son sourire devint des plus séduisans.

— Vois donc! murmura le comique, vois, Héloïse, l'influence du vêtement sur le cœur humain; Massador est-il gracieux, est-il fondant avec la dame aux yeux bleus!.. La connais-tu?

— Non. Que crois-tu qu'elle joue?.. Moi, je parie pour un génie de féerie.

— Du tout, elle doit jouer le répertoire, elle a une bouche à ça.

— Ah! c'est huppé, reprit Catala en se penchant vers Héloïse, regarde sa robe, c'est de la soie, ma chère, de la vraie soie!..

— C'est agaçant! dit tout haut Héloïse, Massador ne s'occupe que des femmes bien habillées. C'est toujours la même chose! Moi, si j'étais bien nippée et bien nourrie, je laisserais le pain aux autres.

Angèle entendait tout et devenait pourpre. Quant à Massador, il faisait la sourde oreille et continuait ses complimens. — Vous consacrez-vous au drame ou à la comédie? Avec ce joli minois, vous êtes appelée aux plus brillans succès... J'aurais justement un emploi bien envié à vous proposer, mais il faudrait vous expatrier.

— Qu'à cela ne tienne, répondit Angèle, qui avait hâte d'en finir, j'irai partout.

— Alors passons dans mon cabinet, nous signerons l'engagement séance tenante.

Il les emmena dans le salon de conférence, et prenant un papier dans un carton : — Il s'agit, continua-t-il, d'une affaire que nous montons à Liége... Vos appointemens, pour commencer, seraient de trois cents francs par mois, et vous tiendriez l'emploi de premier rôle en tous genres. C'est une position magnifique, seulement il ne faut pas trop craindre la fumée de tabac, et il est indispensable d'avoir une voix solide pour dominer le bruit des verres et le brouhaha des consommateurs.

— Ce n'est donc pas un théâtre? s'écria Angèle effrayée.

— Si fait, mais c'est une combinaison nouvelle, un théâtre-restaurant où l'on distribue à la fois au public la nourriture du corps et celle de l'esprit... Entreprise pleine d'avenir!

Angèle baissa la tête, et des larmes lui montèrent aux yeux. Avoir rêvé le Théâtre-Français et tomber dans un café-concert!.. Mais

elle voulait s'éloigner à tout prix, et elle n'avait pas le choix. Elle signa l'engagement, dont Massador lui remit un double. — Vous me remercierez plus tard, dit-il en lui baisant la main, faites vite vos préparatifs de départ, on vous attend là-bas après-demain sans faute.

Elles rentrèrent dans la pièce d'attente, et laissèrent Massador aux prises avec l'irascible duègne. Le comique funèbre avait repris son attitude désespérée; Héloïse, campée sur le bureau, grignotait des cerises. Catala s'approcha de Mlle Sabine. — C'est signé? demanda-t-il. Allons, bonne chance! Trouvez-moi de la pratique à Tours... Vous savez, j'expédie par la poste, et je vous ferai un petit lot gratis. — Puis arrondissant son échine, ramenant ses deux coudes en avant et s'inclinant devant Angèle : — Duchesse! fit-il avec une voix de théâtre, — et il leur ouvrit la porte du couloir, où le pauvre diable en paletot noisette, perché sur un tabouret, était plongé dans la lecture d'une vieille brochure fripée.

Lorsqu'elles furent sur le carré, Angèle, le cœur gros, s'arrêta pour relire son misérable engagement. — Hein! murmura Mlle Sabine, c'est drôle, n'est-ce pas?

— Oui, répondit la pauvre fille en soupirant, mais c'est encore plus triste que drôle.

XIV.

Le lundi matin, un clair rayon de soleil réveilla René des Armoises. Il s'étira, se leva et s'habilla lentement, sans entrain, en songeant qu'il avait promis d'aller à Vélizy. Il achevait sa toilette quand on lui apporta ses lettres. Il en prit une au hasard, d'un air distrait, reconnut tout à coup l'écriture d'Angèle, déchira l'enveloppe et lut ce qui suit :

« Dimanche soir.

« Cher aimé, j'ai signé hier un engagement pour l'étranger, et je pars tout à l'heure; mais je ne veux pas m'en aller sans te dire adieu. Sois bien persuadé que, si je disparais volontairement de ta vie, tu seras toujours, toi, l'âme de la mienne. Je te quitte brusquement, ne crois pas pourtant que j'emporte le moindre sentiment d'amertume ou de rancune; non, je n'emporte que mon amour profond et le souvenir de ta tendresse. Les bons momens que je te dois, les heureuses journées de Vélizy, je serais ingrate si je les oubliais; j'en garde au fond de moi la mémoire comme un trésor, et je les bénis. Seulement, vois-tu, j'ai réfléchi à notre dernière conversation, j'ai compris à quel point tu pouvais être malheureux à cause de moi, et cela, je ne le veux à aucun prix.

« Ce que je veux, mon poète chéri, c'est que tu restes avant tout

le grand artiste dont je suis fière; c'est que nul souci prosaïque, nulle préoccupation de la vie matérielle, nulle entrave, ne viennent amoindrir ton génie. Il faut que tu aies le temps de rêver, de travailler en toute liberté d'esprit et de composer encore de ces beaux poèmes que j'admire. Je veux que tu aies de la gloire, du succès, du bonheur... Tu sais, je suis ambitieuse pour toi! Sois sans inquiétude à mon sujet, je suis jeune, je suis vaillante, et je me tirerai d'affaire. La chance viendra, je l'attends!.. Qui sait? elle viendra peut-être sous la forme chérie d'un enfant qui aura tes yeux lumineux et ta tête bouclée, cette tête bien-aimée que je serre en pensée sur mon cœur en la couvrant de baisers... Je sens mon courage faiblir, et il ne le faut pas... Adieu, j'emporte avec moi les roses de Vélizy, les roses que tu m'as cueillies et qui ont gardé tout leur parfum. Cher mien! — laisse-moi t'appeler encore ainsi, — adieu, je t'aime et je pars; mais là-bas ta pensée sera toujours devant mes yeux et dans mon âme. En retour, conserve dans un petit coin de ton cœur le souvenir de ta pauvre Angèle. »

René sentit ses paupières se mouiller et un remords lui serrer la poitrine. D'un bond, il s'élança dehors, et une heure après il courait à travers les bois de Chaville. Quand il atteignit la petite maison de Vélizy, il vit les portes et les fenêtres toutes grandes ouvertes, et dans l'intérieur tous les préparatifs d'un déménagement auquel présidait Mme Sénéchal, tête nue et les manches retroussées sur ses gros bras rouges. A l'aspect de René, elle se redressa, rajusta l'unique épingle à cheveux qui maintenait son maigre chignon, et prit son air le plus digne.

— Où est Angèle? s'écria impétueusement René, pourquoi l'avez-vous laissée partir?

— Où elle est, je ne vous le dirai pas, répondit la vieille dame en se croisant les bras; quant à votre seconde question, sauf le respect que je vous dois, elle n'a pas le sens commun. Angèle est assez grande pour savoir ce qu'elle veut, et elle n'a consulté personne... Eh! mon Dieu, si on allait au fond des choses, et si quelqu'un devait endosser la responsabilité de son départ, ce ne serait pas moi, mais certaines gens que je ne veux pas nommer.

— Ainsi elle est partie pour tout de bon? reprit Des Armoises consterné.

— Oui, elle est partie! Quand nous le répéterons jusqu'à demain, cela ne raccommodera pas les choses, répliqua Mme Sénéchal en s'essuyant les yeux du revers de sa main; elle s'est expatriée, la pauvre enfant, et elle a eu raison, puisqu'ici on n'a su ni l'apprécier ni la retenir... On avait peur de son talent, on se disait que, si elle perçait, il y aurait une révolution dans l'art, et on ne voulait pas de cette révolution... Laissez faire, vos Parisiens s'en mordront les

doigts, mais il ne sera plus temps!.. Il ne sera plus temps, s'écria-t-elle avec conviction en frappant son bras du plat de sa main.

— Où est-elle?.. Je veux le savoir!

— Ho! ho!.. vous ne saurez pourtant rien, puisque Angèle a jugé à propos de se taire. Il ne fallait pas la laisser partir. Ma fille est une honnête fille, et elle ne pouvait pas profiter plus longtemps d'une hospitalité qui compromettait sa réputation et son avenir... Suffit, et vous me comprenez... Maintenant ayez la bonté de me dire à qui je devrai remettre les clés quand j'aurai fini d'emballer mes affaires.

René alors changea de ton; il devint humble, et se jeta presque aux genoux de la vieille dame en la suppliant de lui révéler la résidence de sa fille; mais la mère Sénéchal demeura inflexible. Avant de partir, Angèle lui avait fait jurer solennellement de ne divulguer à personne, pas même à Joseph, le nom de la ville où elle se rendait. Elle tint bon, et Des Armoises la quitta sans avoir pu lui rien arracher.

Il revint à Paris, courut chez Joseph, espérant que celui-ci serait moins mystérieux, mais à la sincère stupéfaction de son ami il reconnut que le brave Toussaint n'avait pas été mis dans la confidence, et il rentra chez lui désespéré. René n'était pas homme à renfermer longtemps ses chagrins; Mme des Armoises, qui depuis quelques jours était aux aguets, devina bien vite qu'il y avait du nouveau, et que la crise provoquée par La Genevraie était en train de se produire. Elle n'eut pas grand'peine à se faire conter les détails du brusque départ d'Angèle. René avait besoin de répandre sa douleur au dehors, et, faute d'un confident plus sympathique, ce fut devant sa mère qu'il exhala son dépit et ses regrets. Il éclata en récriminations amères, et, sans se douter que ses reproches portassent si juste, il accusa Mme des Armoises d'avoir été la cause indirecte de ce qui venait d'arriver. Celle-ci, en femme adroite, laissa pendant quelques jours le torrent couler. Loin de discuter avec son fils, elle accueillit ses plaintes d'un air de commisération, et feignit de prendre intérêt à son chagrin; puis, un matin, le voyant désœuvré et agité se promener comme une âme en peine dans son cabinet de travail, elle hasarda quelques insinuations. — Mon cher enfant, lui dit-elle, voici un bulletin qu'on a apporté du théâtre, tu devrais y passer et voir où en sont les répétitions.

René jeta le bulletin sur son bureau et continua sa promenade silencieuse.

— Il ne faut pas t'absorber à ce point, reprit-elle; je comprends ton affliction et je la respecte, bien qu'elle s'adresse à une personne qui ne la mérite pas...

Il s'arrêta et regarda sa mère avec un mouvement d'humeur. —

Certainement, poursuivit-elle sans s'émouvoir, si cette personne a pu partir de la sorte, c'est qu'elle ne t'aimait pas sérieusement.

Elle sortit, après lui avoir décoché cette première flèche, menue et fine comme une aiguille, mais qui ne pénétra pas moins sous la chair et y fit son petit travail. René pensif arpenta encore quelque temps son cabinet, puis, ramassant tout à coup le bulletin de répétition, il s'en alla au théâtre. Il s'agissait d'une scène qui ne marchait pas, d'une coupure et d'un *raccord* à exécuter. Il rapporta son manuscrit chez lui, se mit à la besogne, et, quand vint le soir, fut tout étonné de sentir déjà moins âpres ses regrets et ses remords. Il s'était identifié de nouveau avec ses héros fictifs; l'expression des caractères, la recherche du mot juste, la facture des vers, l'avaient emporté dans cette région de l'esprit dont l'atmosphère idéale exerce sur les artistes une influence si absorbante et si merveilleuse. A la nuit, sa mère entra dans son cabinet en toilette de soirée. — Je vais chez M. de Boissimon, lui dit-elle, j'avais promis de t'y emmener, mais je te laisse à ta douleur... Il y aura là beaucoup de monde, l'histoire de tes amours s'est ébruitée, on ne manquerait pas de remarquer tes airs de chevalier de *la triste figure*, on en ferait des gorges chaudes, et il est inutile de prêter à rire aux gens.

Cette supposition seule suffit pour décider René à sortir. Il avait horreur du ridicule; la crainte de passer pour un Werther langoureux et inconsolable surmonta ses répugnances, et dépouillant brusquement son veston de travail : — Attends-moi, s'écria-t-il, je t'accompagnerai.

Les mercredis de M. de Boissimon étaient très brillans. La haute position du père de Marthe à la maison de l'empereur attirait chez lui un grand nombre d'artistes, de gens de lettres et de femmes du monde. Mme des Armoises manœuvra si bien que, vers le milieu de la soirée, on pria René de réciter des fragmens de son drame en répétition. Autant par bravade que par amour-propre, il s'exécuta et mit dans son débit un entrain, une verve fiévreuse qui doubla la valeur de ses vers pétillans et colorés. Il fut applaudi, entouré et fêté. Mlle de Boissimon seule affecta une indifférence presque dédaigneuse qui ne pouvait manquer de piquer René. Cette jeune personne possédait l'expérience, le sang-froid et la rouerie d'une coquette de trente ans. Elle savait que les poètes sont femmes sur beaucoup de points, et qu'il n'est meilleur moyen pour les séduire que de jouer avec eux l'indifférence. Toutefois, en feignant de ne pas prendre garde à René, elle s'arrangeait de façon à passer souvent à sa portée, sereine, souriante, courbant ou redressant avec des inflexions serpentines sa jolie tête, dont les longues boucles effleuraient d'éblouissantes épaules largement décolletées.

Le manége réussit. Le poète, surpris de rencontrer une nature rebelle aux séductions de son talent, se sentit éperonné par une secrète curiosité, et finit par donner à Marthe une attention qu'il ne lui avait jamais accordée jusque-là.

Le lendemain, poussé par un retour de sensibilité, il s'achemina cependant vers la rue de Rennes afin de savoir si Mme Sénéchal avait reçu des nouvelles d'Angèle; mais, arrivé devant la maison, il hésita, se demanda quelle figure il ferait là-haut, s'irrita d'avance à la pensée des coups de boutoir que lui porterait la vieille dame; bref, il tourna brusquement les talons et s'en alla à son théâtre. Il reprit ainsi peu à peu toutes les habitudes qu'il avait abandonnées au commencement du printemps. Ce fut comme la marche lente et à peine sensible du flux sur la plage. La submersion de son amour arriva onde par onde, accompagnée d'un paresseux et doux bercement, jusqu'à ce que tout eût disparu sous une nappe profonde d'oubli. René en vint à questionner sa mère sur Mlle Marthe, et Mme des Armoises s'étendit complaisamment sur la beauté de la jeune fille, ainsi que sur l'influence du père. A l'entendre, M. de Boissimon était fort en faveur aux Tuileries depuis que le plébiscite de mai 1870 avait donné à l'empire un regain de popularité. On parlait du père de Marthe comme d'un futur ministre des beaux-arts; un homme de lettres, qui serait son gendre, n'aurait qu'à allonger la main pour cueillir des honneurs et des succès; les théâtres ouvriraient leurs portes à deux battans pour recevoir ses pièces, et à l'époque actuelle le théâtre seul établissait les grandes fortunes littéraires.

A son tour, La Genevraie, stylé par Mme des Armoises, vint à la rescousse et engagea carrément René à demander la main de Mlle de Boissimon. Celui-ci se défendit mollement; il avait peu de goût pour le mariage et se trouvait trop jeune pour s'enchaîner.

— Allons donc, mon cher, s'écria Gaspard, le mariage est une chaîne élastique, et de nos jours on a toute sorte de moyens ingénieux pour l'accourcir ou l'allonger *ad libitum*. Et puis vous serez bien malade quand vous aurez pour femme une jolie créature affriolante, sans compter la haute influence de Boissimon, qui vous tirera tout de suite hors de pair !.. Mariez-vous, de par Dieu !

— Le mariage ne m'effraierait pas trop encore, objecta le poète, mais je garde au fond du cœur certains scrupules relativement à cette pauvre Angèle... Si réellement elle devenait mère, je serais tenu d'honneur à adopter son enfant, qui serait le mien, etvoyez quelle position fausse cela me créerait vis-à-vis d'elle et de ma nouvelle famille !..

— Vous êtes par trop novice ! répliqua La Genevraie; croyez-vous que, s'il y avait eu sérieusement quelque anguille sous roche,

Angèle eût sitôt et si facilement délogé?.. Cette prétendue grossesse n'était qu'un jeu de scène. Vous ne connaissez pas les comédiennes, mon cher! Sur les planches, dans leur loge et jusque dans leur alcôve, elles sont toujours à la recherche d'un *effet*. Celle-ci n'a inventé cette histoire de marmot que pour se ménager une belle *sortie*. En ce moment, votre Ariane se console avec quelque Thésée de théâtre. Ne soyez pas enfant, et traitez la vie comme il faut, c'est-à-dire violemment et en maître homme.

Il le laissa là-dessus, tout rêveur et enrageant à la pensée d'avoir été pris pour dupe. Quand René rentra chez lui, sa mère l'entreprit de nouveau, tant et si bien que, moitié dépit et moitié lassitude, il finit par dire oui. Dès que Mme des Armoises eut arraché le consentement de son fils, elle mena les choses vigoureusement; elle était d'avis que les mariages, comme certains mets délicats, doivent être mangés chauds. La demande fut faite sur-le-champ et Mlle Marthe, très flattée au fond du choix de ce beau garçon de poète, n'eut pas grand'peine à se décider; son père, qu'elle commençait à embarrasser et qui n'avait pas de dot à lui donner, accepta avec empressement. Les publications eurent lieu en hâte, et un jour Joseph Toussaint reçut une lettre imprimée lui annonçant le mariage de Xavier-René des Armoises et de Mlle Marthe de Boissimon, avec invitation à la bénédiction nuptiale qui devait être donnée par son éminence le cardinal *** en l'église Saint-Roch. — Le pauvre garçon n'en pouvait croire ses yeux; il froissa la lettre avec indignation, et un formidable juron s'échappa de ses lèvres pacifiques.

Le jour même de la célébration du mariage à la mairie, la nouvelle de la déclaration de la guerre à la Prusse se répandit dans Paris. On sait avec quelle aveugle étourderie cette déplorable aventure fut menée, et quel enthousiasme factice précéda l'entrée en campagne. La population parisienne, abusée et grisée, semblait avoir perdu la tête. On chantait le *Rhin allemand* dans les théâtres; au concert des Champs-Élysées, on jouait une marche intitulée l'*Entrée à Berlin*. Quelques journaux publièrent avec grand fracas une ode signée *René des Armoises*, pleine de menaces sanglantes et de belliqueux emportemens. Il n'y eut pas jusqu'au paisible sénateur dont Toussaint préparait les discours qui ne fût pris d'une ardeur guerrière. Il méditait une brochure sur l'annexion des provinces rhénanes, et Joseph perdait son temps à essayer de lui dessiller les yeux. — Vous ne connaissez pas les Allemands! murmurait le pauvre garçon; moi, je les ai vus de près et je sais combien ils nous détestent. Voilà trente ans qu'ils nous jalousent et se préparent à nous combattre. Le tonnerre allemand, comme disait Henri Heine, va lentement, mais quand il éclatera, ce sera terrible... Hélas! ajoutait Joseph en pensant à la ferme d'Albes-

troff, dans cette tempête, qui sait ce qu'il adviendra de mon pauvre nid?..

Au milieu de ce concert de bravades frivoles et de chants de conquête, la nouvelle de la défaite de Wissembourg résonna comme une funèbre cloche d'avertissement. C'était l'invasion. On n'y voulait pas croire; on s'était si bien bercé de l'idée d'une marche triomphale jusqu'à Berlin, qu'on attendait à toute heure, en frémissant, l'annonce immanquable d'une glorieuse bataille. Toutes les têtes travaillaient, les esprits les plus sages étaient comme affolés; à chaque instant, la foule hallucinée croyait apercevoir à l'horizon des mirages de victoire. Dans l'après-midi du 6 août, le bruit se répandit qu'on la tenait enfin, cette grande victoire. Les fenêtres se pavoisèrent; une foule immense emplissait le boulevard des Italiens, battant les trottoirs comme une mer houleuse. Tout Paris était dehors, toutes les figures étaient rayonnantes, toutes les mains applaudissaient. A la hauteur du passage des Princes, debout sur une voiture découverte, deux artistes de l'Opéra, tête nue, chantaient des strophes de *la Marseillaise*, que répétaient des milliers de voix enthousiastes. Un soleil d'orage jetait par momens des clartés de fête sur les drapeaux tricolores flottant aux fenêtres et sur cette multitude enivrée. Un remous de la foule amena Joseph à deux pas de René des Armoises, qui gesticulait avec exaltation. Toussaint aurait voulu l'éviter, mais le poète lui saisit le bras. — Eh bien! mon cher, lui cria-t-il, nous les avons rossés, ces loups allemands!.. Vingt-cinq mille hommes et le prince royal prisonniers, hein! quelle revanche!

— Est-ce bien sûr? murmura Joseph tout palpitant.

— Parbleu! je tiens la nouvelle de mon beau-père, qui sort du ministère de la justice...

Une brusque poussée les sépara. Le poète agitait son chapeau en l'air, et, les cheveux au vent, il chantait de sa voix vibrante :

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs!..

Il était superbe ainsi, et Joseph repensa involontairement au premier jour où ils s'étaient serré la main dans la plaine de Bay. Il leva tristement les yeux vers le ciel parisien, coupé de grands nuages sombres, et, malgré les trépignemens de la foule, les acclamations et les chants de fête, il sentit des sanglots lui monter à la gorge...

La désillusion ne se fit pas attendre. Le lendemain matin, on apprenait en même temps les deux sanglantes défaites de Frœschviller et de Spicheren. Chaque jour apportait son contingent de déceptions et de désespoirs. C'étaient Gravelotte et Saint-Privat, la fuite de l'empereur vers Châlons, la triste et folle marche à travers

l'Argonne, puis Beaumont, puis le désastre de Sedan... Joseph était navré. Il avait voulu se montrer comme les autres, et il s'était des premiers enrôlé dans la garde nationale. Lui, qui n'avait de sa vie touché un fusil, il faisait chaque matin avec sa compagnie l'exercice dans le Luxembourg. Il revit encore une fois René, le soir du 4 septembre. On avait su le matin la capitulation de Sedan, et, entraîné par son bataillon, Joseph était allé protester devant le Palais-Bourbon. Après l'envahissement du corps législatif, il regagnait mélancoliquement son quartier quand, à l'angle de la rue de Bourgogne, il se heurta contre Des Armoises, qui marchait d'un pas fiévreux. Le poète était pâle et ses yeux noirs avaient un regard effaré. — C'est fini, lui dit Toussaint, la république est proclamée.

— Oui, belle besogne! s'écria René avec un geste furieux, avant huit jours les Prussiens seront à Paris.

— Paris se défendra, répliqua Toussaint; l'ennemi trouvera les portes fermées et des canons sur les remparts.

— Un siége? allons donc, c'est ridicule! Quand les Parisiens seront restés une semaine sans poisson frais, ils ouvriront leurs portes. Vous ne connaissez pas ce peuple-là...

Animal aux cent têtes frivoles!

La France est un pays perdu; adieu l'art, adieu l'esprit et les belles choses! La populace va se vautrer dans les rues;... mais je ne verrai pas ce piteux dénoûment; dans trois jours, j'aurai secoué au loin la poussière de mes pieds.

— Quant à moi, répondit Joseph, Paris m'est devenu cher depuis qu'il est malheureux; je suis comme les mères qui n'aiment jamais si bien leurs enfans que quand ils sont malades.

— Vous restez ici?

— Je reste.

— Bonne chance! s'écria Des Armoises, vous aurez de l'agrément!

— Je ferai mon devoir, repartit simplement Toussaint en jetant sur René un regard plein de tristesse et de reproches.

Le poète sentit ce regard sévère tomber sur son visage et perdit un peu de son aplomb. — Il n'y a plus rien à faire, murmura-t-il; d'ailleurs je voudrais rester que je ne le pourrais pas. La chute de l'empire ruine M. de Boissimon, il en perd la tête. Ma mère et ma femme sont affolées, elles ne pensent qu'à fuir, et je ne puis pas décemment les abandonner. Demain ou après, nous serons à Bruxelles... Au revoir, Joseph, à des temps meilleurs!

— Adieu! dit Toussaint avec un accent de profonde tristesse.

Dès le surlendemain, René, traînant avec lui sa femme, sa mère, son beau-père et une montagne de bagages, partait pour la Belgique.

En route, le train se croisa avec un convoi qui roulait vers Paris. Il était plein de femmes et de jeunes gens, presque tous artistes surpris par la guerre au milieu de leurs voyages de plaisir ou d'étude. Ceux-là avaient aimé Paris dans ses jours d'éclat et de bonheur, et ils n'avaient pas voulu rester loin de lui aux heures de l'adversité. Ils revenaient s'y enfermer pour le défendre, pour l'aimer encore dans sa misère et y manger le pain noir du siége.

XV.

— Pour mettre l'arme sur l'épaule droite, c'est bien simple, vous la tournez avec la main gauche, la platine en dessus; vous la saisissez en même temps avec la main droite et vous la portez sur l'épaule, la main gauche ne quittant pas la poignée, le chien en dessus, le canon en l'air; vous placez la main droite sur le plat de la crosse, et vous rejetez la main gauche dans le rang... Est-ce compris?

Entre le Luxembourg et l'avenue de l'Observatoire, quelques jours après l'investissement, une compagnie de gardes nationaux faisait l'exercice sous la direction d'un sergent-instructeur. Il y avait là des professeurs, des artistes, des boutiquiers; leurs figures éveillées ou placides, narquoises ou graves, se contractaient avec un effort comique pour prendre un air militaire. Le sergent avait lui-même exécuté le mouvement, et surveillait de l'œil les hommes auxquels il inculquait les principes du maniement d'armes. — Attention! reprit-il d'un ton de commandement, l'arme sur l'épaule... droite!.. Numéro cinq! qu'est-ce que fait là votre main gauche?.. Dans le rang donc, dans le rang, et vivement!.. Vous manœuvrez comme un pierrot!

L'infortuné numéro cinq, auquel s'adressait cette objurgation, n'était autre que Joseph Toussaint. Sanglé dans son ceinturon, le képi posé trop en arrière, il avait la mine aussi peu martiale que possible. Il semblait du reste prêter une médiocre attention à la semonce du sergent; ses yeux écarquillés suivaient curieusement une femme dont on voyait la robe sombre glisser entre les arbres de l'avenue. — Elle ressemble à Angèle, pensait-il. — Si la discipline ne l'eût retenu, il aurait jeté là son fusil pour courir après l'inconnue. Il ne la quittait pas du regard, craignant à chaque instant de perdre sa trace. Heureusement le sergent, ayant commandé de mettre les armes en faisceaux, accorda un repos d'un quart d'heure. Toussaint s'élança dans la direction de la promeneuse, la dépassa, et se retournant poussa une exclamation! — C'est donc bien vous? Je ne m'étais pas trompé!

— Mon bon Joseph! s'écria Angèle en lui tendant la main; puis, l'ayant examiné, un sourire malicieux retroussa l'un des coins de sa bouche et illumina un moment sa figure : — Comme vous êtes drôle sous cet accoutrement, je ne vous aurais pas reconnu!

Elle aussi était changée; ses joues étaient creuses, et elle avait pâli; elle frissonnait dans le frais du matin, sous sa mince robe d'orléans noir.

— Pourquoi êtes-vous revenue? demanda Toussaint.

— Je ne pouvais pas laisser ma mère seule, j'aurais trop souffert là-bas. De cette façon au moins nous serons l'une près de l'autre pour supporter ce qui arrivera... Pauvre Paris! ajouta-t-elle avec un soupir.

— Oui, il s'est passé de terribles choses depuis...

Joseph s'arrêta, et Angèle rougit. — Depuis nos bonnes journées de Vélizy, reprit-elle... Quand je pense que ces affreux Prussiens sont campés dans cette petite maison où j'ai vécu si heureuse, cela me fait saigner le cœur.

— Des Armoises est parti, lui! dit Joseph avec une intention amère, dont il se repentit presque aussitôt... Il s'est mis à l'abri avec... tous les siens.

Angèle détourna la tête. — Mon instinct ne m'avait pas trompé, poursuivit Toussaint en s'animant, c'est un égoïste!

Elle se retourna brusquement et lui saisit le bras : — Ne me dites pas de mal de René, je ne veux pas en entendre!

— Vous l'aimez toujours? s'exclama Joseph avec stupéfaction.

— Toujours... Il ne faut pas mesurer René à l'aune de tout le monde... Les vrais poètes sont une race à part.

— Oui, interrompit Joseph, une race qui a de la cervelle à la place du cœur.

— Ils sont ce qu'ils doivent être, continua Angèle en s'exaltant, et les femmes qu'ils ont aimées n'en restent pas moins fières d'avoir occupé leur pensée. D'ailleurs, ajouta-t-elle, comme si elle eût compris elle-même qu'il fallait trouver une excuse pour justifier la conduite de René, si les choses ont tourné ainsi, c'est que je l'ai voulu. Ce n'est pas lui qu'il faut accuser, et je lui serai toujours reconnaissante de ce qu'il a fait pour moi. Qu'étais-je avant de le connaître? Une pauvre petite provinciale ignorante. Son amour m'a transformée... A Liége, c'était le souvenir de cet amour qui m'aidait à supporter les ennuis de l'exil.

— Vous avez passé là-bas de tristes momens? demanda Joseph pour changer la conversation.

— Oui, tout n'y était pas rose. — Petit à petit, poussée par son humeur expansive, elle lui conta les déboires de ses débuts. L'établissement où elle avait été engagée était un véritable café-concert.

On y donnait deux représentations par jour, et elle se couchait à minuit, rompue de fatigue. Les femmes qui composaient la troupe étaient jalouses de sa beauté et lui rendaient souvent la vie dure, et puis elle n'avait que de pauvres toilettes; le directeur ne se gênait pas pour lui reprocher sa mise trop simple et pour lui laisser entendre qu'elle était trop honnête. — Malgré tout, dit-elle, il se glissait encore des heures amusantes dans cette existence de bohème : le matin, quand nous étions toutes réunies, après déjeuner, dans la salle commune, nous trouvions le moyen de rire en raccommodant nos costumes, et en lisant tout haut les billets doux que nous avions reçus... Il y en avait de drôles, allez!

On sentait que les côtés étourdis et insoucians de son caractère s'étaient encore développés dans le monde peu scrupuleux au milieu duquel elle avait vécu. Elle avait conservé sa façon légère et souriante d'envisager les choses les plus pénibles. Pourtant à ses yeux cernés et à certains plis de ses lèvres Joseph devinait qu'elle avait dû passer plus d'une nuit à pleurer. Le tambour donna tout à coup le signal de la reprise de l'exercice.

— Il faut que je vous quitte, s'écria le jeune homme en lui serrant la main.

— A bientôt! lui dit-elle, venez nous voir dans notre nouveau gîte.

Il y alla dès le lendemain. La mère Sénéchal avait quitté l'appartement de la rue de Rennes, devenu trop cher pour sa bourse de moins en moins garnie. Le logement qu'elles occupaient rue du Dragon, sur la cour, était composé d'un cabinet obscur servant de cuisine, d'une salle à manger où se trouvait dissimulée l'alcôve de Mme Sénéchal, et d'un grand salon où couchait Angèle. On avait rassemblé dans cette dernière pièce les plus présentables débris de l'ancien mobilier de la rue de Savonnières. Au-dessus d'une Vénus de Milo en plâtre était accroché comme une relique un gros bouquet de roses desséchées. Dans les vases de la cheminée, il y avait de tout : des broderies inachevées, des rubans fanés, et un jeu de piquet, souvent consulté, car ni Angèle ni sa mère n'avaient perdu leur foi dans la vertu des cartes.

Quand Joseph entra, Angèle prenait son chocolat, coquettement servi par la mère Sénéchal dans l'unique tasse de vieux japon et avec la petite cuiller d'argent, réservées à l'usage de sa fille. — Vous me surprenez, dit Angèle, dans un de mes rares momens de magnificence; j'aime ce déjeuner servi de cette façon. Je me crois riche : l'argenterie, la porcelaine du Japon, tout y est. — Elle se mit à rire en ajoutant avec un grand sérieux : — Je t'en prie, maman, range ce papier rose qui traîne sur le dressoir, il nuit à l'illusion...

En effet, cela y nuisait fort, car le papier rose était une reconnaissance du mont-de-piété. A la figure rembrunie de Mme Sénéchal, Joseph comprit que le ménage était dans une situation difficile. Il s'en aperçut mieux encore lorsque, redevenu le visiteur familier du pauvre intérieur, il fut initié aux batailles livrées en secret par Mme Sénéchal pour assurer à sa fille le pain quotidien. Les deux femmes vivaient de travaux à l'aiguille, et depuis le siége c'était une besogne aussi rare que mal payée. Lorsque le gouvernement de la défense organisa l'équipement des gardes nationaux, elles trouvèrent un peu plus d'occupation; on leur donnait à coudre des vareuses et des capotes, et elles gagnaient ainsi péniblement quelques sous nécessaires à leur entretien. De temps à autre aussi, Angèle, grâce à l'agence Massador, obtenait un cachet pour un café-concert ou un petit théâtre, où elle récitait des vers patriotiques devant un auditoire de mobiles et de gardes nationaux. Ces cachets étaient pauvrement payés, mais le public naïf et facilement inflammable dédommageait Angèle en bravos. Un soir même, dans un moment d'enthousiasme, l'auditoire se cotisa pour lui offrir un magnifique lapin vivant et enrubanné, qu'elle rapporta en éclatant de rire rue du Dragon. A cette époque du siége, un lapin n'était déjà plus un cadeau à dédaigner, et la mère Sénéchal accueillit joyeusement cette aubaine, qui la dispensait de faire pendant deux jours la queue aux boucheries. Malgré toutes ces ressources combinées, les deux femmes avaient grand'peine à vivre, et les dettes criardes s'accumulaient. Quand un créancier se montrait trop inquiétant, la bonne dame se levait de grand matin et passait en revue son chétif mobilier en se demandant d'un air désespéré ce qu'on pourrait bien vendre encore. Elle finissait par mettre la main sur quelque relique oubliée un vieux bijou, un couvert d'argent dépareillé; elle l'emportait mystérieusement, puis revenait radieuse après avoir soldé le créancier récalcitrant, et elle rapportait à Angèle une friandise pour son déjeuner. Celle-ci, habituée aux façons de sa mère, devinait ce qui venait de se passer; elle ne la questionnait jamais, elle se contentait de regarder le tiroir d'où l'objet vendu avait disparu et de soupirer avec un sourire triste : — Oui, mais quand il ne nous restera plus rien?..

— Rien! Et ton talent, ma fille, répondait sérieusement sa mère, n'est-ce pas encore une fortune?

Joseph était témoin de toutes ces petites misères, et il essayait d'y remédier de son mieux. Son sénateur n'avait pas quitté Paris, et, bien qu'il n'eût plus de discours à préparer, il avait gardé Toussaint près de lui, par habitude et aussi pour avoir un compagnon pendant ces tristes journées du siége. Quand le brave garçon n'était pas de service près de son patron ou aux remparts, il accourait

chez Mme Sénéchal, apportant chaque fois, en guise de provision, une de ces fameuses conserves, enfermées dans des boîtes de fer-blanc, qui ont joué un si grand rôle dans l'alimentation du siége Sous prétexte que les restaurans étaient inabordables, il était souvent le commensal des deux femmes, et trouvait ainsi moyen de faire accepter quelque argent à la mère Sénéchal. Il prétendait que sa chambre était trop étroite pour qu'il y pût loger à la fois du bois et des livres, et sous couleur de transformer son bûcher en bibliothèque, il fit porter rue du Dragon deux ou trois crochetées de bois. Le soir, quand, après un frugal souper de riz et de cheval braisé, il se vit assis, lui troisième, dans la chambre d'Angèle, en face d'une belle flambée; quand il contempla les deux figures de la mère et de la fille épanouies sous l'influence d'une tiède chaleur, il se frotta les mains avec délices : — J'aime l'hiver, s'écria-t-il en devenant lyrique, j'aime la solitude du logis gardée au dehors par le vent, ce chien plaintif, égayée au dedans par ce conteur pétillant d'esprit : le feu de bois... Et puis, quand je me retrouve entre vous deux, dans cette chambre bien close, j'oublie les remparts, la garde nationale et les Prussiens bivouaquant autour de Paris; il me semble que nous sommes encore à Bay, et que tout à l'heure nous allons entendre la cloche de la tour de l'horloge sonner le couvre-feu...

Mme Sénéchal souriait; Angèle soupirait d'un air distrait en enfonçant son aiguille dans le gros drap d'une vareuse. Elle n'était pas dupe des prétextes inventés par Toussaint pour colorer ses délicates prévenances, mais elle le laissait faire sans paraître ni froissée, ni confuse de son aumône déguisée. Son esprit était ailleurs, elle vivait avec ses souvenirs, et les terribles incidens du siége semblaient à peine éveiller son attention. D'ailleurs une préoccupation de plus en plus troublante l'absorbait. Elle ne pouvait plus douter de sa grossesse. Comme elle était grande et qu'elle portait des vêtemens flottans, son état n'était pas encore visible; mais sa santé commençait à s'altérer, et elle voyait avec de violens battemens de cœur s'approcher le moment où elle serait contrainte de tout avouer à sa mère. En dépit de la tendresse et de l'indulgence de Mme Sénéchal, ce n'en était pas moins un aveu humiliant et difficile à faire. Elle tremblait surtout que Joseph ne s'aperçût de quelque chose, et elle usait de toute sorte de petites ruses pour que le pauvre garçon ne vît pas le changement survenu dans sa personne, — précaution bien inutile, car Toussaint, si clairvoyant quand il s'agissait des plus subtiles nuances de sentiment, était d'une innocence enfantine en pareille matière.

Dans le courant de novembre, Joseph, enrôlé dans les bataillons de *marche* et pris par des devoirs militaires plus sérieux, n'apparut

que rarement chez Mme Sénéchal. Ce fut le moment que choisit Angèle pour tout révéler à sa mère. Un soir où la pluie battait violemment les vitres et où les deux femmes achevaient la tâche de la journée, elle se leva silencieusement, et, se plaçant devant Mme Sénéchal, elle lui avoua en quelques paroles brèves, prononcées d'une voix tremblante, la faute commise au mois de mai et la grossesse qui en était la conséquence. Ce fut un coup de foudre pour la mère Sénéchal, qui à tout instant vantait l'impeccable honnêteté de sa fille; elle se sentit profondément blessée dans sa dignité et dans son amour-propre. L'idée d'avoir été prise pour dupe par René des Armoises vint encore ajouter à son ressentiment; dans un soudain accès de colère, elle saisit Angèle par le bras et la poussa dans la salle à manger obscure, dont elle referma violemment la porte en éclatant en malédictions contre sa fille et contre René. Restée seule, elle continuait à marcher de long en large, en lâchant la bride à toutes les phrases de roman qui lui revenaient à l'esprit et qu'elle assaisonnait des plus gros mots de son vocabulaire meusien.

Angèle, la tête appuyée contre le mur de la salle à manger, entendait tous les éclats de cette tempête et pleurait silencieusement. A un moment où les imprécations étaient montées à leur plus haut diapason, elle ouvrit la porte du carré pour s'enfuir; mais la mère Sénéchal, qui la guettait sans en avoir l'air, s'élança dehors, et saisissant la main de sa fille : — Où vas-tu encore? s'écria-t-elle en la forçant à rentrer, espères-tu retrouver le misérable qui t'a abandonnée?

— Non, répondit Angèle; mais puisque tu m'abandonnes, toi aussi, il ne me reste plus qu'à me jeter à la Seine...

Elle disait cela d'un air si navré et si convaincu que la bonne dame sentit brusquement se fondre sa colère. Elle prit sa fille dans ses bras, la porta plus qu'elle ne la conduisit vers le canapé, puis elle la fit asseoir sur ses genoux et se mit en devoir de la consoler en lui parlant comme à un enfant. — Certes non, murmurait-elle en berçant Angèle et en couvrant de baisers ses joues humides, on ne l'abandonnera pas, le pauvre petit être!.. Au contraire on l'aimera et on l'adorera... D'abord il sera beau comme un Jésus, il te ressemblera, et il aura comme toi du talent... Pauvre mignon, reprenait-elle en s'apitoyant, nous le dorloterons, et tu verras les amours de costumes que je lui confectionnerai. Il ne sera pas habillé en bleu ou en blanc, comme les enfans des autres; non, il aura une robe écossaise avec une toque, ce sera bien plus distingué!.. Tiens, chérie, vois-tu, maintenant que le premier moment d'ahurissement est passé, je me trouve heureuse de la venue de ce bambin-là... Nous sommes si seules au monde, eh bien! au moins nous aurons un homme pour nous défendre!..

Cette idée ramena un sourire sur les lèvres d'Angèle, et elle embrassa sa mère avec passion. La paix était signée, et il fut convenu qu'on tiendrait la chose secrète jusqu'au dernier moment. — Surtout, recommanda la jeune fille, jure-moi de ne pas en dire un mot à Joseph; je mourrais de honte devant lui, si je savais qu'il est informé de ma situation.

La mère Sénéchal promit ses grands dieux de se taire, et elle se tut en effet; mais, quand elle se retrouvait seule avec sa fille, elle se rattrapait, et la conversation roulait uniquement sur « le petit homme, » car ce devait être un garçon, la bonne dame n'en démordait pas. Elle lui confectionnait déjà des tabliers brodés, des chaussons de laine, de petits bas rouges, et elle oubliait l'essentiel, — des chemises et des langes. A l'entendre parler de l'enfant, on aurait dit qu'il devait avoir trois ans en venant au monde. Ainsi se passèrent les pénibles journées de novembre et de décembre. Joseph était aux avant-postes et faisait, au Port-à-l'Anglais, le rude apprentissage du métier de soldat. Quand il en revint au 31 décembre, il apporta, en guise de cadeau du jour de l'an, une demi-douzaine de grosses pommes de terre qu'on mangea le soir sous la cendre. Angèle était vêtue d'un grand peignoir gris qui dissimulait sa taille, et le brave Toussaint regagna son cantonnement sans se douter de rien.

Le plus sombre temps du siége vint alors, le temps du pain de criblures d'avoine, des soirées passées sans feu et des nuits brusquement troublées par le bombardement. Les rues, éclairées au pétrole et plongées dès dix heures dans une morne obscurité, avaient un aspect lamentable de solitude et de désolation; la vie devenait de plus en plus dure; mais tout cela glissait sur ces deux femmes absorbées dans l'espérance de cet enfant, dont elles faisaient à l'avance un dieu. Près de l'âtre éteint, les projets et les chimères allaient leur train malgré le sinistre sifflement des obus qui passaient jusque par-dessus la rue du Dragon. Tout en frissonnant à chaque éclat de bombe, les deux femmes du bout de leurs doigts glacés envoyaient des baisers à l'enfant de leurs rêves. — Il sera intelligent, disait Angèle, je l'endormirai en lui récitant des vers; nous en ferons un poète, tu verras, mère!

— Nenni! foin des poètes! grommelait Mme Sénéchal en fronçant le sourcil au souvenir de René des Armoises.

— Enfin il sera un grand artiste.

— Il sera un honnête homme! reprenait sentencieusement Mme Sénéchal.

Cependant, quand parfois Angèle restait seule dans sa chambre sans feu, où les fenêtres ne laissaient pénétrer qu'un jour gris, quand dans la rue les tambours battaient et que les clairons poussaient

leurs notes stridentes pour appeler les gardes nationaux aux remparts, la figure de la jeune fille s'assombrissait, et la peur de l'avenir la prenait. La vie débilitante du siége, le manque d'exercice et de nourriture, les terreurs du bombardement, influaient à la fois sur sa santé et sur son esprit. Elle avait une toux sèche, des accès de larmes et une faiblesse toujours croissante. Alors elle plongeait son front dans ses mains et songeait : — Quand on est misérable et abandonnée comme je le suis, doit-on se réjouir d'avoir un enfant? Pourvu que le pauvre être ne me reproche pas un jour de l'avoir mis au monde? Pourvu que je ne meure pas avant d'avoir pu l'élever?..

Puis les roulemens des tambours s'éloignaient et s'éteignaient; un rayon de soleil filtrant entre deux nuages entrait jusque dans la chambre, des moineaux se mettaient à gazouiller sur les corniches des fenêtres, et peu à peu aussi les pensées d'Angèle s'éclaircissaient. Une lueur de gaîté se ranimait au fond de son cœur, si prompt à espérer, et elle murmurait en reprenant son aiguille : — Bah! Dieu, qui m'a donné cet enfant, me donnera aussi des forces et du courage; nous ne serons pas toujours malheureuses. Un enfant qui arrive, ça doit porter bonheur comme une hirondelle qui fait son nid au toit d'une maison...

XVI.

— A quatre heures, cria le lieutenant, tous les hommes sur le quai avec armes et bagages, et qu'on ne laisse rien ici, pas même un bouton!

C'était à Courbevoie, le matin du 19 janvier, dans une maison abandonnée où était campé le bataillon de Joseph. Le lieutenant, une lanterne à la main, se tenait sur le seuil de la chambrée où Toussaint et ses camarades dormaient la tête sur leur sac. Après avoir lancé ce bref commandement, qui réveilla toute l'escouade, l'officier referma bruyamment la porte.

— On ne peut donc pas rester une minute en paix! s'écria un jeune garde à la barbe bien peignée, en étirant les bras, décidément je regrette l'empire!

— Il paraît que c'est aujourd'hui que nous faisons la trouée, dit un peintre goguenard en roulant sa couverture dans sa toile de tente, et il fredonna d'un ton de complainte une vieille chanson de conscrit :

Mon capitaine est mort,
Et moi je vis encor;
Demain, au point du jour,
Ce sera-t-à mon tour...

Joseph, grave et un peu nerveux, boutonna sa longue capote vert-bouteille et boucla son ceinturon. La veille, en recevant l'ordre de se tenir prêt à partir, il s'était bien douté qu'il s'agissait d'une affaire sérieuse. Depuis trois jours, on ne parlait que d'un suprême effort à tenter, et les journaux prêchaient la sortie en masse. Aussi il s'était hâté d'aller embrasser la mère Sénéchal et Angèle, sans rien leur apprendre cependant des rumeurs qui couraient la ville. Tout en procédant silencieusement à son *paquetage*, il sentait un léger frisson lui courir le long de l'échine, et il avait la bouche sèche. — C'est donc aujourd'hui que je vais voir le feu pour tout de bon? pensait-il. Cela produit sur les nerfs un certain effet... Bah! je saurai me tenir aussi bien que les autres. Le devoir serait trop facile, s'il n'y avait pas quelques momens durs à passer!

Il suivit ses camarades, qui descendaient en faisant résonner les crosses de leurs fusils sur les marches. Au dehors, la nuit était sombre et humide. Le bataillon alla se masser le long du parapet, tournant le dos à la Seine, qui roulait avec un bruit plaintif, et faisant face aux maisons de Courbevoie, qui se profilaient noires sur le ciel gris. Çà et là, une lumière apparaissant à une fenêtre trouait d'un point rouge cette obscure rangée de façades. Sur la chaussée, des régimens s'écoulaient lentement vers l'avenue; dans la nuit montaient des piétinemens d'hommes et de chevaux, des jurons, des cris de commandement, et tout au loin le roulement sourd des fourgons d'artillerie. Joseph s'était appuyé contre le parapet. — Voici une chaude matinée qui se prépare, camarade! dit une voix de basse dont l'accent théâtral ne lui était pas inconnu; pouvez-vous me donner du feu pour mon cigare?

Toussaint jeta un rapide coup d'œil sur la haute taille de son interlocuteur, puis frotta une allumette sur sa manche et la lui tendit. L'allumette éclaira un moment les deux figures, et à cette lueur vacillante le jeune homme eut le temps de distinguer deux grands yeux noirs, un teint bistré et une bouche sarcastique ornée de fières moustaches en croc.

— Monsieur La Genevraie! murmura-t-il stupéfait.

— Hein! reprit l'autre, vous me connaissez?.. Qui êtes-vous?

— Joseph Toussaint... — Comme ce nom ne semblait rien rappeler à La Genevraie, Joseph ajouta : — Je vous ai vu à Bay, chez Mme Sénéchal.

— Ah! ah!.. En effet, je me souviens... Vous avez donc quitté l'étude de votre tabellion pour venir vous fourrer dans cette bagarre? De quel bataillon êtes-vous?

— Du 19e; mais vous, monsieur La Genevraie, comment êtes-vous ici? Je croyais que les bataillons de marche ne prenaient les hommes que jusqu'à quarante-cinq ans.

— J'y suis comme volontaire... Dans le temps pleutre où nous sommes, on ne saurait saisir trop vivement l'occasion de corser un peu sa vie... J'ai bon pied, bon œil, vous le verrez tout à l'heure.

On s'était engagé dans l'avenue de Courbevoie; au milieu des fourgons qui obstruaient les contre-allées, les troupes de ligne, les mobiles et les gardes nationaux s'avançaient péniblement sur trois files parallèles. A travers le tumulte, on entendait du côté de Paris, et par intervalles réguliers, les lointaines détonations des obus prussiens éclatant sur la rive gauche. Cette lugubre clameur du bombardement était accueillie avec une sorte de sauvage satisfaction par des mobiles de province qui côtoyaient le 19e bataillon.

— Tant mieux! s'écria l'un d'eux, de façon à être entendu des gardes nationaux, qu'on leur en donne des obus à ces Parisiens, c'est pain bénit!

— Oui, reprit un second, nous en avons assez reçu!.. Nous ne sommes pas pour la lutte à outrance, nous autres!

— Drôles! grommela La Genevraie, et voilà où nous en arrivons en fait de patriotisme! Ici, des braillards; là, des paysans peureux qui bêlent après leur étable. — Les Allemands ont raison, nous sommes un peuple fini.

— Cette guerre aura été une rude leçon, répliqua Toussaint; si nous avons la chance d'en sortir, nous en sortirons retrempés.

— Vous croyez aussi à la régénération, vous! repartit dédaigneusement Gaspard, un peuple vieilli ne se régénère pas, mon garçon, pas plus qu'un fruit trop mûr ne redevient vert. Que le siége finisse, et vous verrez cette population, lasse de pain noir, se ruer au plaisir comme une bande de pourceaux affamés. Chacun voudra avoir sa grasse lippée, et on se battra au bord de l'auge.

— Vous m'étonnez, interrompit Toussaint; comment, avec de pareilles idées, êtes-vous ici, le fusil sur l'épaule?.. car enfin, à votre âge, c'est le fait d'un cœur croyant et généreux... En vérité, vous m'étonnez!

— Mon cher, répondit La Genevraie avec hauteur, les hommes comme moi n'ont été faits que pour étonner les naïfs comme vous. Je n'ai pris un fusil ni par héroïsme, ni par conviction, je suis parti parce que cela m'ennuyait d'écouter les bras croisés le bruit agaçant des obus... J'ai un profond dégoût de la vie et de moi-même, et ma peau ne vaut pas cher... Je suis comme un vieux vase oublié au fond d'un parc, et que l'eau de pluie, les feuilles mortes, les moisissures, emplissent jusqu'aux bords. Si je reste couché là-haut avec une balle dans le crâne, la perte sera mince, et, si j'en reviens, la société n'aura pas de quoi s'en féliciter.

L'encombrement les avait forcés à faire halte au pied du Mont-Valérien. Le jour se levait maussade à travers le brouillard, et dans

cette froide clarté matinale on distinguait les figures pâles et déjà fatiguées des gardes nationaux. Quelques-uns s'étaient assis sur des tas de pierres et attendaient sans impatience l'ordre de repartir; d'autres allumaient leur pipe et fumaient en tirant des bouffées avec une hâte nerveuse. Une détonation partit du fort, et peu après la fusillade commença à pétiller de l'autre côté du Mont-Valérien. — Il paraît que c'était le signal, dit La Genevraie, ça va chauffer là-bas.

On se remit en marche au bruit des coups de fusil. Joseph était devenu songeur, La Genevraie fumait et cheminait gaillardement sans avoir l'air de se douter du poids de son sac. On contourna ainsi le fort, qui de temps en temps envoyait des obus vers les bois d'en face. Les projectiles filaient avec un long sifflement et s'en allaient éclater dans les fourrés, d'où s'élevaient des flocons de fumée. Il était environ dix heures quand les bataillons de Joseph et de Gaspard descendirent le versant opposé au coteau de Buzenval. Dans ce pli de terrain, des troupes nombreuses attendaient, l'arme au pied, tandis que des bataillons escaladaient lentement la pente qui conduit au parc. A droite, du côté de La Jonchère, l'action était engagée. On voyait, à la lisière du bois, les hommes s'avancer en courant, tirer, se replier, puis disparaître dans les fumées blanches qui rampaient sur les champs. De tous côtés, dans le parc, des détonations étaient répercutées et multipliées par les échos des murs, et déjà des cacolets descendaient des hauteurs de Montretout, ramenant des blessés vers la ferme de Fouilleuse, dont les toits bruns émergeaient du brouillard.

Au moment où le bataillon de Joseph s'alignait à son tour au bord d'un champ, un obus prussien éclata à une centaine de pas, et des balles sifflèrent. Toussaint fut secoué de la plante des pieds à la nuque comme par une décharge électrique. — Basta! s'écria La Genevraie, c'est le baptême du feu; vous en entendrez bien d'autres!

L'un des chefs de bataillon avait mis son sabre au vent, et debout à vingt pas de ses hommes : — Soldats! criait-il tout du haut de sa tête, en avant! Il faut que le 19e ne rentre à Paris que victorieux!

— Oui, sans doute, pensait Joseph un peu mélancoliquement, le 19e rentrera à Paris, — nominalement, — mais chaque homme en particulier est-il sûr d'y revenir les braies nettes?..

Les deux bataillons commencèrent à monter vers le parc, dont on voyait les murs gris et les arbres noirs se détacher sur un ciel neigeux. L'ascension n'était pas commode dans cette terre détrempée où on enfonçait jusqu'à la cheville. Les canons et les mitrailleuses faisaient un tapage d'enfer, et les balles venant du bois bourdon-

naient autour des gardes nationaux. A mi-côte, un homme fut atteint à la tête. Ce fut l'affaire d'une seconde, il lâcha son fusil et tomba la face dans la boue.

— Holà! se dit Joseph, il m'en pend peut-être autant à l'oreille!.. Recueillons-nous au moins avant de sombrer dans l'éternité. — Il essaya de penser à Angèle, à son nid d'Albestroff, à la ferme où sa sœur Geneviève priait sans doute pour lui; mais les vulgaires incidens de la marche, le fusil à maintenir, le sac trop lourd, l'équilibre à garder dans cette terre gluante, détournaient à chaque instant son attention. Le brave garçon reconnut qu'il n'était pas déjà si facile de se préparer à mourir en philosophe. Quand il atteignit les broussailles qui garnissaient le mur du parc, il était exténué et incapable de penser. La Genevraie s'y trouvait déjà, debout, l'arme au pied, crâne comme toujours, et l'œil plein de sarcasme. — Allons! camarade, cria-t-il à Joseph en lui tendant son bidon, hardi! buvez-moi une gorgée de rhum, cela vous redonnera du jarret...

Ils s'assirent côte à côte sur la pelouse. Leurs bataillons devaient rester là en réserve; on avait le temps de souffler et de regarder ce qui se passait. Dans le bois, la fusillade était plus vive; des obus prussiens, passant par-dessus les arbres, pleuvaient sur les troupes massées autour de la ferme de Fouilleuse. Plus haut, sur la crête du Mont-Valérien, des pièces en batterie et un groupe d'officiers à cheval découpaient nettement leur silhouette sur le ciel blanc. A droite, entre le fort et les hauteurs de Montretout, on distinguait la Seine brumeuse et plus loin Paris, à demi enseveli dans un immense linceul de brouillard que trouaient çà et là des dômes et des flèches d'église. Le froid était supportable, parfois même un rayon de soleil perçait les nuages et se jouait dans la fumée des bombes. Quelques flocons de neige tourbillonnaient dans l'air humide... Joseph avait coupé deux tranches de son pain de munition et en avait offert une à La Genevraie. — Celui-ci prêta un moment l'oreille à la fusillade : — Nous ne reculons pas, dit-il, mais nous n'avançons pas non plus... Bah! nous avons le temps de causer; buvons un coup.

Il avala une nouvelle rasade et devint plus expansif. Il se mit à parler de ses voyages d'aventures en Amérique, de son séjour à Bay, de la maison Sénéchal, et peu à peu la conversation roula uniquement sur Angèle, dont il connaissait le retour à Paris. — Elle est donc revenue près de sa mère? demanda-t-il, les voyez-vous toujours?

Joseph répondit affirmativement. — Pauvre fille! continua La Genevraie, elle n'a pas eu de chance non plus, celle-là... Je me reproche vraiment d'avoir poussé Des Armoises à l'abandonner.

C'est une vilenie qui me pèse sur la conscience... J'aurais dû ne me point mêler de cette affaire, d'autant plus que je connaissais la situation de cette jolie Angèle, que René avait eu l'ânerie de mettre à mal...

— Que voulez-vous dire? interrompit Joseph ébahi.

— Je veux dire qu'elle est grosse, ne le saviez-vous pas?

— C'est impossible! s'écria-t-il en pâlissant.

— Cela est pourtant. Des Armoises me l'avait avoué, et j'ai pu m'en assurer moi-même l'autre jour en voyant Angèle passer dans la rue... On ne trompe pas un vieux pécheur comme moi... Elle est grosse, et, comme la chose remonte à la fin de mai, elle sera mère avant peu... Eh bien! qu'est-ce qui vous prend? Un peu plus vous m'alliez laisser tomber votre fusil sur le crâne... Allons, debout! mon garçon, voilà, je crois, notre tour de marcher...

En effet, l'ordre était venu de faire avancer les deux bataillons. Les rangs se reformèrent en silence, et dans le remue-ménage qui suivit, Joseph fut séparé de son compagnon. Les hommes défilèrent deux par deux par une brèche pratiquée au mur du parc, et s'engagèrent dans le bois en suivant une allée sablonneuse. Le bruit de la fusillade se rapprochait sensiblement; les conversations avaient cessé, chacun serrait fortement son fusil sur l'épaule et préparait ses cartouches. A un endroit où le chemin bifurquait, des balles sifflèrent tout à coup dans les branches. Il y eut un moment d'hésitation dans cette troupe d'hommes mal aguerris et peu disciplinés. Quelques gardes, perdant leur sang-froid, armaient leur fusil et mettaient en joue instinctivement; d'autres s'étaient éparpillés dans la futaie. Joseph fut rejeté avec une partie de sa compagnie dans un sentier qui descendait brusquement vers le large entonnoir où est situé le château de Buzenval. Le pauvre garçon marchait fiévreusement, tressaillant à chaque balle qui hachait les branches au-dessus de sa tête. La révélation de La Genevraie lui avait ôté tout son courage. Il ne pensait plus qu'à Angèle, et, mortellement navré, il ne formait plus qu'un vœu : échapper aux balles, sortir du parc et courir rue du Dragon. Il se sentait devenir lâche, et, imitant ses compagnons, il courait d'arbre en arbre en quête d'un abri.

Il atteignit ainsi le fond de l'entonnoir, et arriva au bord d'une pièce d'eau en partie couverte de joncs desséchés; en face, les bâtimens du château miraient sinistrement dans l'eau noire leurs murs troués et leurs fenêtres éborgnées. Au pied d'un massif de pins, une compagnie de *lignards* s'était abritée en attendant le moment de retourner au feu. Les troupiers étaient assis, leur fusil entre les doigts, et leurs pantalons rouges tranchaient sur la mousse verte du talus. A la vue de cette poignée de gardes nationaux effarés et

désorientés au milieu des balles qui s'aplatissaient contre les arbres, toute la compagnie partit d'un bruyant éclat de rire.

— Ohé! les capotes vertes, cria un *lignard,* comment trouvez-vous *la lutte à outrance?* Aimez-vous cette musique-là?.. Allons, mes gaillards, remontez donc avec les camarades faire la grande trouée!..

Joseph rougit. — C'est vrai, dit-il, je suis un lâche! — Et comme les troupiers, sur l'ordre du lieutenant, se disposaient à marcher, il les suivit et grimpa bravement avec eux jusqu'au bord du plateau. La lisière du bois fourmillait de tirailleurs, soutenant de leur mieux l'attaque des Prussiens, qui étaient revenus en force. L'étendue du plateau disparaissait sous des nuages de fumée, à travers lesquels on ne distinguait plus rien. Les gardes nationaux, épuisés par une marche de vingt-quatre heures et peu habitués au feu, perdaient visiblement du terrain. Ils se repliaient en désordre parmi les arbres; quelques-uns, agenouillés derrière des tas de pierres, rechargeaient leurs fusils et tiraient de nouveau. Joseph s'était abrité contre un de ces cubes de moellons, à côté d'un garde qui s'y tenait immobile, le fusil en joue. Là il se mit à faire maladroitement, mais consciencieusement son devoir. Le feu des Prussiens redoublait de furie, et les mobilisés commençaient à lâcher pied. Tout à coup un grand garde national en capote verte sortit du bois, la tête haute, la moustache au vent, et Joseph reconnut La Genevraie. Gaspard se retourna fièrement et apostropha les fuyards. — En avant! s'écriait-il, en avant! — Mais personne ne le suivait... Il mit en joue, déchargea son fusil, et le jetant sur son épaule avec un geste plein de crânerie : — Canailles! cria-t-il encore de sa voix d'airain. — Ce fut tout; une fusillade formidable partit du mur prussien et l'abattit dans la fumée blanche...

Joseph se sentit remué jusqu'aux moelles. Ses doigts tremblaient contre la crosse de son fusil. Pour se réconforter, il voulut adresser la parole à son voisin, qui demeurait silencieux, à genoux contre les pierres, l'arme horizontale, et en lui secouant le bras il s'aperçut avec horreur qu'il avait affaire à un cadavre. A partir de ce moment, il ne se rendit plus compte de ce qui se passa; il ne tirait plus et restait comme pétrifié, écoutant stupidement les balles filer avec un bruit de mouches bourdonnantes. La nuit était arrivée et ajoutait encore à l'aspect lugubre de ce coin du bois. Un clairon sonna la retraite, et le mouvement en arrière s'accentua.

— Venez-vous? dit un garde qui passait près du tas de pierres, c'est fini!

Il se leva et redescendit lentement dans le taillis ténébreux. A la sortie du parc, il retrouva son bataillon, qui se reformait le long du

mur; puis on se mit en marche au milieu de la plaine boueuse et noire, escorté par les obus prussiens qui tombaient dans la terre détrempée, sans éclater.

A huit heures, le bataillon avait regagné la Fouilleuse. Joseph, épuisé et mourant de soif, s'était dirigé vers les jardins de la ferme où il y avait une source; mais le réservoir était tellement entouré par la foule des soldats qui se disputaient pour en approcher, qu'il ne put emplir son bidon. Il se rabattit vers les bâtimens, transformés en ambulance. Lorsqu'il penétra dans la ferme, il vit qu'elle était encombrée de blessés. A chaque instant, des brancardiers arrivaient, portant un fardeau sanglant. Sous la voûte, une lanterne était accrochée au mur; la lumière rouge tombait d'aplomb sur un angle où on venait de déposer cinq ou six gardes nationaux roulés dans leur longue capote. — Ceux-là n'ont plus besoin de rien ! murmura un infirmier en coudoyant Toussaint, qui s'avançait.

En effet, ils étaient morts, et, parmi eux, Joseph en se penchant reconnut Gaspard La Genevraie. Il avait été foudroyé par la balle, et la rigidité cadavérique l'avait saisi en pleine vie. Son front large avait conservé son expression hautaine, ses yeux ouverts étaient fixes, et sous sa moustache teinte, ses lèvres sarcastiques semblaient encore frémissantes d'un souverain mépris, — le mépris des hommes et de la mort.

XVII.

— Dieu-merci, il ne vous est rien arrivé! s'écria Angèle en voyant entrer Joseph le surlendemain de l'affaire de Buzenval.

— Non, répondit-il, j'ai échappé aux balles, mais j'ai vu de tristes choses.

Il était encore pâle et à peine remis de sa fatigue. Il s'assit près d'Angèle et lui fit rapidement le récit des événemens de l'avant-veille. La jeune fille l'écoutait avec anxiété, et ses yeux devenaient humides. — Comme je suis heureuse de vous revoir, reprit-elle; si vous saviez dans quelles transes nous étions le 19 en apprenant le départ de votre bataillon pour Buzenval! Je tremblais à tous les coups de canon, et il me semblait que chacun d'eux vous était personnellement destiné. A la fin, n'y tenant plus, j'ai couru à l'église faire brûler un cierge à votre intention.

— Vous êtes bonne! murmura Joseph, si j'étais resté là-bas, je vous aurais donc un peu manqué?

— N'êtes-vous pas de la famille?.. Hélas ! que deviendrions-nous sans vous?

— Je suis content de vous entendre, et cela m'encourage à vous parler à mon tour à cœur ouvert... Vous êtes seule?

— Oui, ma mère est sortie.

Joseph demeura un moment silencieux, puis, se rapprochant brusquement d'Angèle et lui prenant les mains : — Écoutez, commença-t-il d'une voix tremblante, il y a longtemps que je veux vous dire cela, bien longtemps!.. mais je n'ai jamais osé, et puis le moment n'était pas propice. Aujourd'hui cette affreuse guerre tire à sa fin, Buzenval a été le dernier effort, et il court de vagues bruits d'armistice. Nous allons revoir sans doute des jours paisibles, et je puis vous entretenir sérieusement d'un projet... d'un désir...

Il s'interrompit, respira longuement, puis reprit avec une certaine hâte : — Vous êtes seule au monde avec votre mère, et vous ne pouvez continuer à vivre ainsi sans protection... Je suis seul aussi et je vous aime. Voulez-vous être ma femme?

Angèle ouvrait la bouche pour répondre, mais il l'arrêta d'un geste suppliant, et continua : — Je sais bien que ce que je vous offre est peu de chose, je suis pauvre et ma personne n'est pas séduisante; mais je travaillerai si vaillamment pour vous et je vous aimerai d'un tel cœur que vous ne serez pas malheureuse.

Angèle lui serra tristement la main. — Merci, mon ami, mais je ne puis pas accepter.

— Pourquoi?

— Eh bien! je vais vous le dire, s'écria-t-elle en se levant et en se plaçant devant lui, regardez-moi! — Ses joues se couvrirent d'une vive rougeur, et elle poursuivit en détournant les yeux : — La femme à laquelle vous donnerez votre nom doit être digne de le porter, et je ne le suis plus... Ne comprenez-vous pas?..

— Si fait! interrompit Toussaint, je sais ce qui est arrivé, La Genevraie m'a tout appris.

Il y eut un moment de silence, pendant lequel on n'entendit plus que le tic-tac lent et grave de l'horloge dans sa longue boîte.

— Je savais cela, continua Joseph en la forçant doucement à se rasseoir, c'est une raison de plus pour que j'insiste... Être mère, Angèle, est une lourde responsabilité, et ce n'est pas trop d'un ami dévoué pour vous aider à la porter. J'ai le désir et la volonté d'être cet ami-là; pour l'amour de vous, je sens que j'aimerai cet enfant... Ne me repoussez pas,... dans l'intérêt même du pauvre être qui va venir au monde!

Les grands yeux bleus d'Angèle étaient pleins de larmes, mais elle secouait toujours négativement la tête. — Mon ami, murmura-t-elle, je ne vous ai donné qu'une de mes raisons. Il y en a encore une autre plus forte, c'est que j'aime toujours le père de cet en-

fant... Je ne le juge pas, je l'aime! — poursuivit-elle en imposant silence à Toussaint, qui voulait se récrier, — si j'ai commis une faute, car je sais qu'aux yeux du monde c'est une faute, ma seule excuse est dans la ferveur et la persévérance de mon adoration pour René. Quoi qu'il arrive, René sera toujours pour moi ce qu'il était le soir où il m'a dit les premiers mots de tendresse en face de Notre-Dame... Je l'aime comme on croit, naïvement, les yeux fermés... Je serai fidèle à son souvenir... Voyez-vous, s'écria-t-elle en s'exaltant, quand on a été aimée par lui, il n'y a plus de place pour un autre amour!

— C'est bien, dit Joseph en se levant d'un air profondément navré, je comprends. — Il avait pris son képi et se disposait à sortir. — Angèle sentit qu'elle l'avait cruellement mortifié, et, s'élançant vers lui, elle le retint par les deux mains.

— Non, répliqua-t-elle, je ne veux pas que vous me quittiez de la sorte... Pardonnez-moi si j'ai été trop franche et si je vous ai blessé! Restez notre ami, et aimez-moi comme un bon frère... L'heure approche où votre affection ne sera pas de trop ici, allez!

Il se laissa fléchir. — Que votre volonté soit faite! soupira-t-il, puis, la couvrant d'un long regard affectueux et voyant sa figure amaigrie et pâle, ses yeux cernés et brillans : — Pauvre Angèle, reprit-il, c'est une dure épreuve, et j'ai peur quelle ne pèse lourdement sur vos épaules.

— Non, non, j'aurai du courage, je travaillerai... Cet enfant sera ma consolation... Et puis, ajouta-t-elle en souriant et en reprenant sa légèreté étourdie, il changera la veine, le bonheur nous reviendra avec lui.

Elle se sentait lasse et alla s'étendre dans son fauteuil. — Mon bon Joseph, il faut que vous me promettiez encore une chose... Vous ne parlerez pas à maman de votre proposition de tout à l'heure, cela doit rester entre nous... Vous le voyez, dit-elle en faisant allusion aux incidens de leur première entrevue à Bay, il est écrit que nous aurons toujours de petits secrets à partager à nous deux.

Joseph la quitta mortellement triste. Ainsi qu'il l'avait prévu, le siége ne devait plus durer longtemps. On débattait les conditions de l'armistice, et le 30 janvier, Paris, ayant mangé son dernier morceau de pain d'avoine, apprit que la capitulation était signée. L'aspect de la ville était lugubre, un brouillard épais la couvrait d'un crêpe de deuil, comme pour lui dérober la vue de ses forts si vaillamment défendus et dont les régimens prussiens prenaient possession. Dans les rues brumeuses, une population sombre et agitée se murmurait d'un air consterné les dures conditions de la paix probable : cinq milliards de rançon, l'abandon de l'Alsace et de la

Lorraine... Joseph Toussaint ressentait profondément cette dernière humiliation. Il lui semblait qu'on venait de lui arracher un lambeau de son cœur. — Hélas! disait-il à Angèle, quand je voudrai aller visiter mon nid et le petit monde de mon enfance, il me faudra maintenant m'enfoncer jusqu'à vingt lieues en Allemagne... Aussi, ajoutait le pauvre garçon dans son langage figuré, quelle imprudence de tresser son nid sur l'arbre extrême de l'extrême lisière de la forêt!..

Ce fut lui qui apporta le premier croûton de pain blanc dans le logement de la rue du Dragon. Angèle n'osait plus sortir, car il n'y avait plus moyen de dissimuler sa grossesse. — Quand j'aurai mon enfant, je ne le cacherai pas, je serai fière de sortir avec lui, mais je suis honteuse de me montrer ainsi, murmurait-elle en rougissant.

Elle passait ses journées à travailler à l'aiguille près de sa mère. Les deux femmes s'exténuaient à coudre pour mettre un peu d'argent de côté, en prévision de l'accouchement prochain; mais leur travail était si mal payé qu'il suffisait à peine aux besoins de la vie quotidienne; puis, dès qu'on avait quelques sous, la mère Sénéchal ne pouvait résister à la tentation de rapporter quelque douceur à Angèle, ou d'acheter quelques fanfioles inutiles pour le futur *petit honnête homme*. Un matin, elle rentra toute fière avec un joli bourrelet enrubanné, qu'on exposa bien en évidence sur le dressoir...

Le moment à la fois si redouté et si attendu arriva enfin. Une après-midi de la mi-février, Toussaint trouva Angèle qui se promenait seule dans sa chambre avec une démarche nerveuse et saccadée. Elle était vêtue de son grand peignoir gris à larges manches, et tous ses beaux cheveux châtains étaient retroussés ensemble sur le sommet de la tête. Elle tendit la main à Joseph. — L'heure approche, dit-elle, quand vous reviendrez, demain, j'aurai mon enfant... Ma mère est chez la sage-femme.

Elle allait, venait, touchait machinalement à tous les objets, et paraissait en proie à une agitation joyeuse et fébrile. Elle s'arrêta devant la cheminée, prit un petit bouquet de violettes dans un verre et le piqua dans ses cheveux. — Je me fais belle, reprit-elle avec un sourire mystérieux, j'attends du monde!

Ses yeux tombèrent sur le bouquet de roses desséchées accroché au-dessus de la Vénus de Milo; elle le détacha, fouilla un tiroir et en tira un paquet de lettres qu'elle fixa aux fleurs sèches. — Il faut tout prévoir, murmura-t-elle, si je venais à mourir, vous enverriez cela à René. — Puis, après un moment de réflexion, elle reprit avec amertume : — Non, j'oubliais qu'il n'est plus seul... Non, vous les mettriez avec moi dans le cercueil...

La figure de Toussaint s'était assombrie. — Je plaisante! s'écria-

t-elle en riant, rassurez-vous, je ne mourrai pas, je me sens forte au contraire, et je supporterai bravement la crise.

Jamais Joseph ne l'avait vue si jolie, et pourtant dans son grand peignoir flottant elle était bien frêle et bien amaigrie, ses petites mains effilées avaient une pâleur de cire; mais ses joues colorées par la fièvre et ses yeux étincelans donnaient à sa figure un caractère d'étrange beauté dans le demi-jour de la chambre. Elle continuait à se promener de long en large, les bras nus croisés sur sa poitrine; de temps en temps, la souffrance lui arrachait un cri ou un geste d'impatience, puis elle se remettait à sourire pour se donner un air brave. Toussaint la regardait s'agiter de la sorte avec une admiration mêlée d'effroi. La mère Sénéchal étant rentrée avec la sage-femme, il prit congé d'Angèle. — Allons, dit celle-ci en lui serrant la main, demain matin maman vous écrira, si le petit homme est là... Rassurez-vous, tout ira bien.

Mme Sénéchal le reconduisit sur le carré. Elle était inquiète, non de la santé de sa fille, mais de l'état de sa bourse. — Je ne sais plus que devenir, avoua-t-elle à Joseph, je fais croire à Angèle qu'il nous reste un peu d'argent pour qu'elle ne se tourmente pas, mais la vérité est qu'il n'y a pas trois francs à la maison.

Il vida son porte-monnaie dans les mains de la vieille dame en lui recommandant de le faire prévenir dès que l'enfant serait venu. Il était à peine parti que les grandes douleurs commencèrent : Angèle les supporta, comme elle l'avait annoncé, avec beaucoup de courage; mais à la nuit elle fut prise d'un crachement de sang. La matrone, que la mère Sénéchal par un motif d'économie avait choisie parmi les plus humbles et les moins achalandées, manifesta de l'inquiétude et insista pour qu'on allât quérir une sage-femme de première classe. Celle-ci arriva au bout d'une heure en robe de soie traînante, gantée, avec des airs de grande dame. Elle regardait de haut sa modeste collègue, et l'emmena dans un coin pour conférer plus librement.

— Ces femmes m'agacent avec leurs chuchotemens, murmurait Angèle; n'est-ce pas, mère, que je ne vais pas mourir?.. C'est que, vois-tu, il ne faut pas, je ne le veux pas!..

La matrone à la robe de soie revint près du lit, écouta la respiration d'Angèle, et dit tout bas à l'autre : — Je crois qu'elle y restera, et je ne veux pas en avoir la responsabilité, allez chercher le docteur.

On amena un médecin du voisinage; les douleurs redoublaient, la mère Sénéchal avait jeté son tablier par-dessus sa tête pour ne pas entendre les plaintes de sa fille. Tout à coup Angèle poussa un cri plus strident. L'enfant venait de naître, et c'était un garçon. Mme Sénéchal accourut. Elle couvrait sa fille de baisers, et, prenant

le marmot, elle le lui montrait. Angèle posa ses lèvres sur les yeux clos du *baby*. — Comment, soupira-t-elle, c'est à moi ce beau garçon? Pauvre cher petit, je veux qu'on l'appelle René. — Puis elle murmura : — Qu'on envoie chercher Joseph.

Elle fut prise d'un nouveau crachement de sang et perdit connaissance. Le médecin s'était retiré dans la salle à manger avec la sage-femme; il secouait la tête d'un air peu rassurant, parlait d'épuisement nerveux et ajoutait que la malade ne pouvait aller loin.

Quand Joseph accourut, il était près de cinq heures du matin. Angèle était étendue sur son lit, et sa mère avait apporté le petit près d'elle. — Joseph, mon bon Joseph! commença-t-elle en essayant de soulever sa main, asseyez-vous tout près et dites-moi que je ne vais pas mourir... La vie serait si heureuse, maintenant que j'ai mon enfant... Heureuse comme à Bay, dans la maison où on entendait le bruit de l'eau. — Elle avait ouvert les yeux et semblait écouter une musique lointaine. — Vous verrez, continua-t-elle, comme je serai bonne mère!.. Nous l'emmènerons à la campagne, dans un endroit où il y aura de belles roses et tout plein de chèvrefeuilles... Ah! les chèvrefeuilles de Vélizy, comme ils sentaient bon!

Elle souleva sa tête, se tourna vers la fenêtre, où le jour blanchissait, et les vers de René lui revinrent sur les lèvres; elle les murmurait avec un accent doux comme un bercement...

Je m'endors, et là-bas le frissonnant matin
Baigne les pampres verts d'une rougeur furtive,
Et toujours cette odeur amoureuse m'arrive
Avec le dernier chant d'un rossignol lointain
Et les premiers cris de la grive...

Elle ferma les yeux, poussa un soupir et s'endormit réellement du sommeil qui ne finit plus...

Elle était morte. La mère Sénéchal ne voulait pas y croire. Elle parlait à sa fille, l'embrassait, et, la voyant demeurer inanimée, elle appelait le médecin à grands cris; mais celui-ci était déjà parti, accompagné de la sage-femme en robe de soie. L'autre s'occupait de l'enfant. Mme Sénéchal comprit alors que tout était perdu. Prise d'un désespoir farouche, elle s'était jetée sur l'enfant. Elle l'accusait d'avoir causé la mort de sa fille, elle le maudissait; les vagissemens que poussait le pauvret exaspéraient encore la vieille dame, et elle l'aurait tué, si une voisine accourue à ses cris ne le lui avait arraché et ne l'avait emporté chez elle.

Le désespoir de cette mère était navrant. Debout devant le lit de sa fille, elle défendait qu'on en approchât; elle voulait rester seule avec la morte, qui était là, étendue dans toute sa blanche beauté rigide, avec ses magnifiques cheveux châtains épars. La mère Sénéchal bouleversa un tiroir, en rapporta une couronne de roses artifi-

cielles qu'Angèle avait mise le jour de sa première communion, et la posa dans les cheveux de sa fille; puis elle s'agenouilla devant le lit défait, sous l'oreiller duquel était encore le vieux jeu de cartes, tant de fois consulté, et qui tant de fois avait prédit la fortune d'Angèle.

Joseph, à demi aveuglé par les larmes, sortit pour s'occuper des détails de l'enterrement. Le lendemain matin, un corbillard de dernière classe vint chercher le cercueil. Un quart d'heure avant, Toussaint avait couru engager sa montre au mont-de-piété de la rue du Vieux-Colombier. Il ne voulait pas que celle qui avait tant aimé les fleurs s'en allât sans une dernière gerbe embaumée, et il revint avec un gros bouquet de violettes qu'il posa sur la bière. Personne de ceux qui avaient connu Angèle n'était là pour escorter le corbillard. Toussaint, seul, étouffant ses sanglots, accompagna la pauvre fille jusqu'au fond du cimetière Montparnasse.

Quand il rentra rue du Dragon, il trouva la mère Sénéchal, qui berçait le petit dans une barcelonnette improvisée. La vieille femme s'était apaisée. Cet enfant était maintenant tout ce qui lui restait de la fille qu'elle avait adorée, et son aversion s'était changée en une tendresse passionnée. Elle le dodelinait en pleurant, avec des mots caressans entremêlés d'adieux adressés à Angèle. — Elle était si belle, ta mère! lui murmurait-elle, les gens des pompes funèbres eux-mêmes étaient en admiration devant sa beauté... Tu lui ressembleras, mon mignon!.. Ta grand'mère t'aimera bien, va, chérubin!.. Mais je suis trop vieille; hélas! mère de Dieu! pourquoi suis-je si vieille!.. Si je meurs aussi, qui prendra soin de toi, pauvre enfant sans père?

Joseph s'approcha de la vieille aïeule et du petit, qu'il baisa gravement. — Le père, dit-il à Mme Sénéchal, ce sera moi.

Les mourans ont, à ce qu'on prétend, un remarquable don de clairvoyance. La prédiction de la pauvre Angèle se réalisa, et la naissance de l'enfant « changea la veine. » Lors de l'installation de l'assemblée à Versailles, Joseph, grâce à la protection de son ancien patron, obtint un emploi de secrétaire au service sténographique, et si la fameuse succession Morel resta toujours dans les brouillards de l'archipel malais, du moins une tante d'Angèle, vieille fille qui avait amassé quelques rentes en confectionnant des robes pour les belles dames de Bay, mourut en laissant une quinzaine de mille francs à Mme Sénéchal. Celle-ci vint alors habiter avec l'enfant et la nourrice chez Toussaint, qui se trouva tout heureux d'avoir, à son tour, à préparer un nid bien douillet et bien intime, à l'imitation du *nid* d'Albestroff. L'oiseau du nid, le petit René, devint fort et gaillard, et Mme Sénéchal, qui en raffolait, recommença en son hon-

neur ses voyages au pays des chimères. Penchée sur son berceau comme une vieille fée du temps passé, elle lui tirait les horoscopes les plus merveilleux, et déclarait simplement qu'il portait sur le front la marque du génie. Toussaint souriait. Dans les lignes encore molles de cette mignonne figure, il retrouvait, lui, les traits adorés d'Angèle. Parfois des sanglots lui montaient à la gorge lorsqu'il voyait tout à coup, selon l'expression d'Emerson, « l'image de la mère apparaître à la fenêtre des yeux de l'enfant. » On parlait souvent d'Angèle dans la chambre bien close où s'endormait le marmot; il y avait alors entre Joseph et Mme Sénéchal de ces silences solennels pendant lesquels il semblait que la chère ombre de la morte passât au milieu d'eux...

En septembre 1874, Joseph, appelé en Lorraine par des affaires de famille, avait emmené avec lui le petit René. Au retour, il ne put résister à la tentation de s'arrêter quelques heures à Bay. Il descendit de la station en tenant l'enfant par la main, passa lentement par la rue des Tanneurs, où l'étude Boblique dressait toujours ses panonceaux rouillés, et vint religieusement s'adosser au petit pont des Augustins, d'où on embrassait du regard les ogives de l'église, le cours somnolent du canal et les noires façades des maisons de la rue de Savonnières. Rien n'était changé. L'eau bouillonnait avec le même bruit sous les voûtes de la filature, et par la croisée ouverte de l'ancienne *chambre des clercs* un bout de rideau flottait comme autrefois. Joseph évoquait un à un les souvenirs du passé; il lui semblait que le temps jadis allait ressusciter, et que tout d'un coup à la fenêtre ornée de pots de balsamines Angèle allait apparaître, blanche et souriante, avec ses beaux cheveux châtains et ses yeux couleur de bluet... Tandis qu'il soulevait le marmot pour lui montrer l'eau, un bruit de pas lui fit tourner la tête, et il tressaillit douloureusement en apercevant René des Armoises qui traversait lentement le pont. Le poète reconnut Joseph, et sa figure trahit un sentiment de gêne et de honte. Toutefois, comme il ne pouvait pas décemment l'éviter, il vint à lui, la main tendue.

— Vous ici, Toussaint, s'écria-t-il, par quel hasard?..

Il s'interrompit brusquement. Ses yeux venaient de tomber sur le petit René, que Joseph avait déposé à terre et qui jouait avec des brins de paille. L'enfant était si bien le portrait de sa mère, qu'il n'y avait pour Des Armoises aucun doute possible. Il sentit son cœur sauter dans sa poitrine, et pâlit. — Vous voyez, répondit Joseph d'une voix grave, je suis venu faire un pèlerinage à la vieille maison de M. Sénéchal.

Il y eut un long silence embarrassant. Les yeux de Des Armoises revenaient toujours se fixer sur l'enfant, et on devinait qu'il se passait dans le cœur du poète une lutte pénible. Pendant ce temps,

Joseph examinait avec surprise le changement qui s'était opéré dans la personne de son ancien ami. Il avait engraissé, ses traits s'étaient empâtés, sa toilette était négligée, et ses yeux semblaient voilés par une incurable mélancolie.

— Vous me trouvez changé? demanda-t-il avec amertume en devinant le sens des regards de Toussaint; que voulez-vous? Le temps marche et nous vieillissons...

Puis, fiévreusement et d'une façon décousue, il le questionna sur sa position actuelle, sur Paris, sur la politique. Toussaint répondait tout de travers. Le nom d'Angèle ne vint pas une fois sur leurs lèvres, mais le souvenir de la jeune fille se dressait entre eux comme un fantôme.

— Et la poésie? dit Joseph ayant compassion de l'embarras croissant de René, vous ne publiez plus rien, il me semble... Seriez-vous comme ces arbres qui, après une première récolte abondante, cessent tout à coup de donner des fruits?

Des Armoises eut un sourire navrant. — Je suis, répliqua-t-il, comme un arbre qui ne reçoit plus le soleil. Le mur de la province m'étouffe, et mes branches ne donnent même plus de fleurs. Comment voulez-vous que l'inspiration me visite dans une maison pleine de criailleries d'enfans, et sans cesse troublée par les commérages mesquins d'une petite ville?

— Ne pouvez-vous revenir à Paris?

— Non, je suis rivé à ma chaîne. Cette guerre nous a ruinés; j'ai deux enfans, une femme qui s'ennuie, un beau-père que la chute de l'empire a rendu à moitié idiot, une mère qui s'aigrit et se décourage... Je vis dans ma maison comme un cloporte dans un vieux mur!

Il abaissa de nouveau ses regards vers le petit René, qui l'examinait avec de grands yeux étonnés. — Adieu! reprit-il rapidement, je ne vous invite pas à venir nous voir : la maison n'est pas assez gaie... Les enfans sont maussades, et ma femme est souffrante... Ah! ne vous mariez pas, mon cher... Adieu!

Joseph le regarda s'éloigner dans la direction de la ville haute. Il se rappelait le brillant René des Armoises qu'il avait vu un matin dans la plaine de Véel si jeune, si plein de verve, si confiant dans l'avenir qui lui souriait. Ses yeux se reportèrent une dernière fois sur le Des Armoises d'à présent, qui cheminait le dos légèrement voûté et comme affaissé sous le poids d'une secrète lassitude. — Fini! murmura-t-il avec un sentiment de pitié profonde.

Il souleva le petit René, le baisa à deux reprises, et redescendit vers la station, avec l'enfant dans ses bras.

ANDRÉ THEURIET.

L'INDUSTRIE PASTORALE

DANS

LES PAMPAS DE L'AMÉRIQUE DU SUD

On s'imagine généralement que les pampas sont de vastes déserts verdoyans où la nature a prodigué des pâturages de toute sorte, les peuplant de ruminans et de chevaux qui vivent encore aujourd'hui à l'état sauvage, et fournissent sans frais et sans travail de nombreux produits à l'industrie humaine. Ces idées erronées, trop répandues, seraient une source de déceptions pour celui qui, sur la foi de pareilles assertions, songerait à tenter l'élevage dans la pampa. L'animal sauvage, cheval, bête à cornes ou bête à laine, n'existe pas et n'a jamais existé dans l'Amérique du Sud; toutes les races que l'on y trouve aujourd'hui y ont été importées par les Espagnols à l'époque de la conquête de ces pays, et, si elles se sont développées et multipliées dans des proportions considérables, ce n'est ni sans travail ni sans longs efforts. Non-seulement il a fallu à l'origine les acclimater et les entourer de plus de soins qu'on ne l'eût fait en Europe, mais encore, pour ainsi dire, dompter la pampa; l'animal lui-même a dû faire sortir du sol en le labourant de son pied les riches graminées, alors inconnues, dont il tire aujourd'hui sa nourriture. Le travail de la transformation du sol et de ses produits a été aussi lent et aussi coûteux qu'il est productif, et des générations entières d'animaux ont été sacrifiées pour préparer à leurs successeurs la vie paisible dont ils jouissent depuis dans ces régions. Ce travail est d'autant plus facile à étudier qu'après trois siècles il est loin d'être terminé, et qu'il reste encore à conquérir de la même manière 18,000 lieues carrées de pampas dans la seule province de Buenos-Ayres. Raconter cette lente conquête, faire connaître les soins que demandent les ani-

maux élevés dans cet état de demi-liberté, aussi bien que les richesses qu'ils procurent à l'éleveur, voilà ce que nous nous proposons dans cette étude.

I. — LA PAMPA, SES MŒURS ET SES HABITANS.

Celui qui a traversé les mers et contemplé l'horizon de l'Océan calme a vu la pampa. Immense, sans limites, sans variété, à peine accidentée de quelques plis de terrain plus étendus que profonds, semblables à la longue vague de l'Atlantique, elle apparaît partout comme un désert de verdure; même dans les endroits très peuplés d'animaux, les troupeaux les plus nombreux se voient à peine, ne réalisant en rien l'idée du nombre infini que les statistiques ont laissée dans l'esprit du voyageur. Si vous sortez de Buenos-Ayres, vous la trouvez à la porte, et vous la retrouverez encore toujours semblable à elle-même à 500 lieues de là, sans arbres, sans fleuves, sans montagnes, presque sans villages. Elle n'a d'autre limite au sud que le détroit de Magellan, et à l'ouest la Cordillère; mais la civilisation n'atteint pas là; à 120 lieues au sud, à 80 à l'ouest, la pampa est le domaine de l'Indien, luttant sauvagement contre le colon pour lui dérober les trésors de son industrie et de son travail civilisateur en même temps que pour défendre contre lui son désert inutile, sans produits et sans abri.

Terrain d'alluvion assez récent, ce désert fertile produit exclusivement à l'état sauvage une herbe haute et dure appelée *paja brava* ou *pampa*, qui lui donne son nom. Semblable à un buisson d'ajoncs, cette plante, le *gynerium argenteum* des naturalistes, est très connue en Europe depuis qu'elle s'y est généralisée comme ornement des jardins, et l'on comprendra aisément que les animaux la foulent du pied avec colère, refusent de s'en nourrir, et, faute d'autre pâturage, dépérissent et meurent le plus souvent. Aussi une longue patience a-t-elle été nécessaire aux premiers qui ont importé des chevaux et des bêtes à cornes sur ce continent pour parvenir à sauver les premiers venus; après le débarquement, il fallut recourir pendant longtemps encore aux fourrages apportés d'Europe avant de pouvoir prendre définitivement possession de ces terrains, qui dissimulaient une stérilité ruineuse sous les apparences d'une fertilité sans exemple. Les agronomes et les naturalistes sont d'accord pour déclarer que les graines fourragères qui devaient remplacer rapidement les rudes graminées indigènes furent apportées dans ces chargemens de fourrages destinés aux animaux venus avec les colonisateurs.

Avec l'occupation, il s'est peu à peu formé plusieurs zones dans la pampa; cette transformation s'est opérée et s'opère encore im-

perceptiblement chaque année par le séjour des troupeaux. Aux portes de Buenos-Ayres, le terrain s'est le plus anciennement amélioré, et sans parler des quelques hectares consacrés aux cultures horticoles, aux céréales et à la luzerne, les terrains vierges de travail humain ne sont plus déshonorés par les graminées pernicieuses du temps de la découverte. La campagne, après avoir subi le feu, première culture ici comme dans les forêts vierges, a été peu à peu envahie par le chardon; ce destructeur ardent des ajoncs nuisibles croît en abondance et protége, par sa taille élevée, ses racines vivaces, et même par les facultés d'épuisement qu'il possède, le trèfle, dont l'apparition est le signe définitif de la conquête du sol, et qui atteint la hauteur de 2 ou 3 pieds au printemps des années pluviales. Les bêtes à cornes, les chevaux et les bêtes à laine paissent en liberté enfouis dans ces pâturages et amassent de la graisse pour les jours prêts à venir des chaleurs de l'été : alors les pâturages, séchant plus vite encore qu'ils n'ont verdi, laissent paraître la terre noire et poudreuse sur laquelle les animaux ne feront plus voler sous le souffle de leurs narines qu'une poussière âcre et empoisonnée. L'automne ramène quelquefois une végétation luxuriante; les pluies fécondes de cette époque préparent pour les troupeaux les provisions d'hiver; si elles manquent avant les gelées d'avril et de mai et les froids souvent rigoureux de juin et de juillet, c'est la mort pour le petit bétail ou l'émigration forcée pour le grand, de toute manière la ruine pour l'éleveur, — ruine passagère cependant, que le temps et la patience répareront vite. La patience! c'est là ce qui constitue le fond du caractère pampasien; c'est une vertu que l'habitant de la pampa acquiert forcément et dont il fait un vice en la laissant dégénérer en indifférence et en paresse incurables, mal général qui atteint ici toutes les races, quelque diverses qu'elles soient dans leurs origines.

L'Indien a été jusqu'à la conquête et depuis une antiquité fort reculée le seul maître de ce territoire; il était oisif, presque nu, marchant à pied, chose à peine croyable pour les colons actuels, dont pas un ne consentirait à faire un kilomètre sans son cheval. Les tribus des Andes seules employaient à leurs transports et à leur nourriture le guanaque et le lama, mais les Indiens du littoral n'avaient pas cette ressource, et l'on s'explique difficilement comment ils pouvaient vivre, se vêtir, se déplacer, dépourvus qu'ils étaient de tout auxiliaire, sur un terrain déboisé et sous un assez rude climat. En dehors du poisson, très abondant dans tous les cours d'eau, ils en étaient réduits à la chair des animaux immondes qui peuplaient ces déserts, le tatou, l'iguane, le renard, la biscache, quelques reptiles et quelques oiseaux, sans aucun fruit ni aucune production végétale; malgré ces élémens alimentaires très insuffi-

sans, il ne paraît pas qu'aucune de ces tribus ait jamais connu l'anthropophagie.

L'Espagnol étonna ces peuplades par l'usage qu'il faisait du cheval; la vue de ce superbe auxiliaire de l'homme ne contribua pas peu à leur faire comprendre que la pampa appartenait aux dompteurs de ces animaux, et, quand après des luttes sanglantes elles se retirèrent devant lui, ce fut avec la pensée de lui enlever cet allié; de nos jours encore rien n'est changé à cet état de guerre, et le vol des chevaux est généralement la raison déterminante des invasions d'Indiens. Quelle que fût la haine de ces premiers habitans contre les envahisseurs, quelques-uns se mêlèrent à eux dès le début; les points d'analogie n'étaient pas rares entre ces deux races réunies par le hasard : les Maures avaient laissé dans le sang espagnol les traces profondes de leur longue domination encore si récente dans la Péninsule, et ces héritiers européens d'une race africano-asiatique avaient dans leur allure, leur maintien, leurs usages, des points nombreux de ressemblance avec les habitans de la pampa; ils ne firent que retourner à leurs origines en s'alliant avec les vaincus.

Ces unions produisirent un type nouveau, le *gaucho*. Né dans la pampa et formé par elle, spécial à ce pays, le *gaucho* constitue une race à part dans l'ensemble de celles qui peuplent ces solitudes. Généralement d'une taille élevée, le visage osseux et carré, bruni par l'air vif, les cheveux noirs et durs comme ceux de l'Indien, il est par excellence le centaure moderne : honteux de lui, si par hasard il traverse à pied les rues d'une ville, il est élégant, digne d'attention quand il manie le cheval. Il a de l'Espagnol la fierté de l'allure et la vanité, mais aussi la sobriété incroyable que le Maure a léguée à ses descendans; il abuse de l'eau et vit de viande sans pain, non qu'il le méprise, mais par horreur du travail. Gagner sa vie, son pain quotidien, lui semble des mots vides de sens; par contre, le jeu est pour lui une passion assez folle pour qu'il joue jusqu'à son cheval et s'expose à aller à pied, dernière des humiliations! Le jeu le fait vivre, et son troupeau, s'il est assez fortuné pour en avoir un, fait vivre le jeu. Cependant il y a des travaux qu'il aime : ceux qui se font à cheval le passionnent, les grandes courses, les *rodeos* (1), tous ceux où le *lasso* joue le rôle principal et aussi la besogne du *saladero*, où, le couteau à la main, les pieds dans le sang, il tue, écorche, taille la viande, y trouvant une jouissance plutôt qu'un labeur. Là il gagne facilement en quelques heures un salaire élevé qui le ferait riche, s'il savait économiser; mais il est à peine payé que son cheval le con-

(1) On comprend dans l'expression intraduisible de *rodeos* tous les travaux de la campagne qui se font à cheval et ont trait aux soins des troupeaux.

duit de lui-même à la *pulperia*. C'est elle qui remplace pour lui le clocher, le club, le journal, l'intérieur, qu'il ne connaît pas. Au milieu de la campagne, près d'une habitation, s'élève une chaumière ni plus simple, ni plus luxueuse que toute autre dans la pampa, un *rancho* comme tous les autres, couvert de chaume, aux murs d'*adobe* (brique crue), mais généralement de roseaux recouverts d'un récrépissage de boue et de bouse de vache; il y pleut à peu près comme au dehors, le soleil n'y pénètre jamais, un air chaud et humide en est l'atmosphère permanente, le sol est de terre battue; c'est la *pulperia*. Devant la porte, un rang de piquets de bois dur, le *palenque*, où les chevaux des cliens sont réunis; le nouvel arrivé met pied à terre et laisse là son compagnon recevoir, sellé et bridé pendant des heures et même des journées, le soleil ou la pluie, pendant que lui va, suivant son expression naïve, « satisfaire ses vices » dans la *pulperia*.

La porte est ouverte, ou du moins le vestibule sans porte est naturellement ouvert à tout venant; toutefois au dedans une grille forte et sévère protége le marchand et sa marchandise contre les convoitises des cliens plus avides que fortunés. Une grande politesse règne dans ce réduit et fait contraste avec cette grille insolente: c'est un échange continuel de galanteries, que la langue espagnole fournit du reste en abondance au *gaucho* à jeun; mais la raison est bientôt partie. Ce sont alors des paris étranges, on propose de jouer la consommation au premier sang, on sort, on tire le couteau, et l'on se livre à un combat généralement moins homérique que ridicule. Cependant les jeux n'ont pas toujours cette sauvagerie. Les courses de chevaux y tiennent le premier rang; presque chaque jour ce sont des défis, à la suite desquels on se lance droit devant soi jusqu'à disparaître à travers la plaine unie; la course est courte, rapide et souvent reprise, c'est un passe-temps pour les oisifs, une occasion de paris ruineux et la préparation nécessaire aux grandes réunions, dont le pittoresque est sans égal. Près d'un village, on choisit une avenue large et unie qui se perd au milieu des prairies. Les hommes sont vêtus avec élégance; leur costume est un mélange de vêtemens européens et d'accessoires indigènes, ils ont pris leur cheval préféré et l'ont couvert d'ornemens d'argent, étriers, mors, éperons à roulettes, avec les brides en cuir de jeune poulain finement tressé et garni de montures également en argent, et la selle si compliquée, composée des tissus de fil et des cuirs les plus fins. Leur costume est le *poncho* de laine de guanaque, aux tons jaunes harmonieusement fondus, le large pantalon blanc brodé descendant à mi-jambes, de grandes bottes fines, le chapeau de feutre mou, garni d'un foulard ponceau en soie de Chine.

Les femmes, à cheval aussi, n'ont, quant à elles, rien de remar-

quable dans leur costume, tout à fait européen, mais toutes sont habiles écuyères et se tiennent avec élégance. Les types sont des plus variés : les blanches, étrangères ou nées dans le pays, n'ont pas rang à part et s'y mêlent à la mulâtresse, à la *china*, à la *parda*, la couleur plus ou moins brune de la peau n'ayant ici aucune importance sociale ; les *pardas* même, filles au teint cuivré, aux traits fins, au type indien raffiné, sont ordinairement bien supérieures en beauté aux Européennes ou à la généralité des descendantes pures d'Européens. Ce n'est guère qu'à Buenos-Ayres que l'on trouve de beaux types créoles : l'air de la pampa détruit vite la finesse de la peau ; seules les *pardas*, dont les traits réguliers et le teint naturellement cuivré ne s'altèrent pas, conservent sur leur visage les preuves de leur jeunesse là où les blanches perdent au même âge toute trace de beauté. Les femmes ne paraissent à ces réunions que lorsqu'elles se tiennent au village, elles ne vont pas à la *pulperia*, et généralement restent à la maison ; mais ne filent pas la laine, ayant aussi peu que les hommes le goût du travail ; faire bouillir de l'eau et sucer dans un tube de métal une infusion de thé du Paraguay, appelé *mate*, du nom du récipient où il se prépare, est leur seule occupation. Le succès du *pulpero* est fait, on peut le dire, de la tristesse de l'habitation. Plantée seule au milieu de la plaine, comme une sorte de tente-abri provisoire, sans culture, sans arbres, sans rien qui dénote la présence d'un homme industrieux, elle est un lieu de tristesse par excellence : le délabrement qu'elle présente, la misère qu'elle exhale, l'oisiveté, la font plus vide encore, éloignent l'habitant ; négligeant même l'heure des repas et de la sieste, il s'enfuit au galop de son cheval et va chercher à deux ou trois lieues la *pulperia*. La famille surveillera le troupeau, mais ne fera rien pour améliorer cet intérieur. Le *gaucho* a femme et enfans ; rarement il a un état civil, rarement il est marié, faute de villages, de moyens de transport, surtout par indifférence. Le gouvernement ne fait rien pour améliorer cette situation ; quant au *gaucho*, s'il est indifférent à des formalités qu'il comprend à peine, il respecte du moins les liens qu'il s'est créés et élève ses enfans, comme il a été élevé lui-même, jusqu'à ce qu'ils puissent aller seuls à cheval. A trois ou quatre ans, ils savent se tenir en selle et essayer un galop sur un cheval bridé d'une simple corde passée dans la bouche ; à six ans, ils gardent les moutons et ne craignent pas à dix ou douze de monter les chevaux les plus difficiles. Ils puisent dans cette éducation l'habitude de ne rien faire de leurs bras et reculeront toujours devant tout travail qui ne puisse se faire à cheval ; appliquant leur esprit inventif à substituer ce complaisant auxiliaire à eux-mêmes dans tous les efforts que les circonstances leur imposeront, sans autre instrument qu'un lasso attaché à une sangle fortement serrée autour du

ventre du cheval, ils pourront exécuter tous les travaux de force.

En dehors de ces anciens habitans d'un caractère peu envahissant, la pampa est peuplée d'étrangers venus de tous les points du globe et conquérant chaque jour tous les avantages que le *gaucho* délaisse, le repoussant lui-même comme fit autrefois l'Espagnol de l'Indien, le reléguant aux extrêmes limites de la partie peuplée, sur la lisière de la civilisation, au seuil tous les jours reculé de la barbarie. Cet envahissement date à peine de quelques années; l'immigration, aujourd'hui si protégée, était en effet prohibée par les lois espagnoles. Avant la proclamation de l'indépendance en 1810, il fallait, pour pouvoir résider dans la vice-royauté, solliciter préalablement l'autorisation royale, et, pour y exercer le commerce, justifier d'une résidence de vingt ans en Espagne ou en Amérique, y avoir pendant dix ans possédé des biens immeubles d'une valeur d'au moins 4,000 ducats ou avoir épousé une fille du pays. Le nouveau régime, loin d'amener une transformation dans un sens libéral de cette législation étrange, fut au contraire l'occasion d'une recrudescence de prohibitions dirigées contre les Espagnols européens, mais qui atteignait de fait tous les étrangers; c'est ainsi qu'en 1817 on leur interdisait le mariage avec les filles nées dans le pays et en 1819 les charges de tuteur, curateur ou exécuteur testamentaire, imposant en outre leurs successions d'un droit de 50 pour 100. Ces lois prouvent assez sur quels principes économiques et politiques se fondait le nouveau régime, républicain de nom, mais de fait tyrannique et prohibitif à l'excès. Ce ne fut qu'en 1821 qu'une première loi ouvrait au gouvernement un crédit destiné à favoriser la venue de familles laborieuses pour augmenter la population de la province, mais sans lever cependant ces prohibitions, que l'Angleterre combattit la première en 1825 avec un succès presque complet, consigné dans le traité qui porte la date du 2 février de cette année.

Cette législation rétrograde et l'état politique du pays suffirent à éloigner les étrangers; aussi malgré l'abrogation déjà ancienne de ces lois d'un autre âge, étaient-ils fort rares jusqu'en 1852. Ceux qui débarquaient à Buenos-Ayres y restaient et ne se risquaient pas à tenter la colonisation dans la campagne, domaine exclusif alors du *gaucho*. Jusqu'en 1862, l'envahissement a été lent, mais il s'est étendu rapidement depuis cette époque, qui marque la fin des révolutions permanentes de Buenos-Ayres. Alors en effet commença l'établissement de chemins de fer dans toutes les directions, et les capitaux sortirent avec eux de la ville, si bien qu'aujourd'hui dans la limite des frontières il n'est pas de point où l'étranger ne domine. Les premiers venus et les plus nombreux au début furent les Basques français et espagnols, travailleurs opiniâtres, qui prospè-

rent et s'enrichissent vite; mais depuis dix ans, de tous les points de la France, même du centre et de la Bretagne, de la Lombardie, de Naples, de la Suisse, de la Savoie, de l'Irlande, arrivent de nombreux colons à la Plata. Ces races trouvent toutes à s'employer différemment, suivant leurs aptitudes, mais toutes avec profit : beaucoup se livrent aux travaux industriels et se groupent dans des villages où ils conservent leur patois, leur langue, leurs habitudes de vie; beaucoup aussi, ne s'effrayant pas de la vie en pleine campagne, se consacrent résolûment à l'industrie pastorale : ce sont presque exclusivement les Basques et les Irlandais. Parmi les autres peuples, le petit nombre qui émigre à la campagne ne rêve pas encore d'y posséder, n'accepte ces travaux que comme un pis-aller fort triste, et recule devant la solitude et le silence de la grande plaine, la fuyant à la première occasion. Tous ces nouveau-venus prennent vite les habitudes de leurs prédécesseurs, se contentant d'opposer à la finesse rusée du *gaucho* l'âpreté au gain et l'économie de l'Européen. Les railleries dont on l'accable au début font vite de cet étranger un cavalier aussi intrépide que tout autre; de plus il sait mieux que le *gaucho* soigner son cheval et en tire un meilleur profit sans en abuser autant; si même il est agriculteur ou s'il joint seulement pour ses besoins une petite culture à son habitation, il apprend vite à employer le cheval à labourer, à semer, à conduire la faucheuse, à ramasser le blé, à le battre et à le rentrer sans, pour ainsi dire, mettre pied à terre.

Le cheval est donc, à proprement parler, le vrai conquérant et le maître de la pampa; sans lui, il n'y a ni industrie pastorale, ni séjour même possible dans ces plaines sans fin. Il est juste que nous lui donnions le premier rang dans l'étude des animaux qui peuplent ces déserts.

II. — LE CHEVAL.

Ce roi de la pampa, seul de tous les animaux domestiques, fit partie des premières expéditions à la Plata. N'ayant d'autre but en remontant le Parana que de chercher par terre une route plus courte que celle du cap Horn pour arriver au Pérou, les Espagnols songeaient simplement à l'employer dans cette exploration. Les déceptions ne devaient pas leur manquer jusqu'au jour où, définitivement échoués sur ces rivages, ils pensèrent à utiliser les ressources qu'ils y rencontraient. C'est alors qu'ils eurent l'idée de tenter l'élevage et de faire revivre sur le nouveau continent cette industrie des peuples primitifs. D'Espagne partirent diverses expéditions spéciales; les rois distribuèrent des concessions, nommèrent des chefs de

commanderie avec obligation d'importer des quantités déterminées d'animaux reproducteurs.

Lorsque commença ce mouvement, le cheval avait pris pied dans le pays depuis un siècle, il pouvait déjà aider l'homme dans l'acclimatation pénible des races européennes; son utilité, d'avance démontrée, lui assurait une place considérable dans les préoccupations de tous les chefs d'expéditions. Les troupes de chevaux libres disséminés dans la pampa, fils de ceux qui, amenés par les premiers explorateurs, avaient été abandonnés dans les départs précipités, prouvaient aussi combien l'acclimatation en serait facile. Leur multiplication avait été si rapide qu'il y eut bientôt plus de chevaux que ne pouvaient en employer les rares habitans de la pampa. Aujourd'hui encore, après trois siècles écoulés depuis la conquête, avec un accroissement de population considérable, malgré les guerres presque continuelles qui font ici une consommation incroyable de chevaux, comme celle du Paraguay, où il en a péri plus de 400,000, malgré les abatages annuels de ces animaux que l'on immole autant pour se débarrasser du trop-plein que pour utiliser leur graisse et leur peau, le cheval, à peine surveillé, élevé en liberté ou plutôt abandonné à lui-même, suffirait aux besoins d'une population dix fois plus considérable, en abusât-elle, comme elle l'a toujours fait pour tous les usages.

La race introduite par les Espagnols est la race andalouse. Ce cheval petit, aux jambes fines, au cou court, assez semblable au cheval arabe, ne s'est pas perfectionné dans la pampa; sa nouvelle existence ne lui a donné ni fait perdre aucune qualité, et n'a fait que modifier ses habitudes. La nourriture de rencontre, les intempéries, les vents, que rien n'arrête, ni arbres, ni montagnes, qui soufflent toujours avec violence, du cap Horn en hiver, de l'équateur en été, enfin la vie pénible qui lui est faite, ont par la sélection naturelle constitué une race rude, nerveuse, résistante; on voit de ces chevaux faire sans peine des courses de 20, 30 et même 40 lieues dans une journée, et si le soir, après cette longue étape, on arrive dans une région désolée par un fléau quelconque, où la sécheresse et la sauterelle ont tout détruit, ne laissant sur le sol qu'une poussière noire, ils passent la nuit sans prendre absolument aucune nourriture, pour repartir le lendemain et faire un trajet semblable. Ces expéditions sont fréquentes, et cette disette n'est pas rare, grâce à l'imprévoyance systématique des habitans, dont aucun n'a pour son cheval cette sollicitude méticuleuse, ni cette affection légendaire que nous prêtons volontiers aux cavaliers de tous les temps et de tous les pays. Le cheval, au retour d'un de ces longs voyages aussi bien que d'une promenade, est dessellé et

lâché en liberté; on le laisse seul chercher sa nourriture, se désaltérer, s'il trouve de l'eau, et quelquefois il lui faut faire une lieue ou deux pour en rencontrer. Le cavalier qui l'a surmené ne prendra pas soin, ni personne pour lui, de lui donner l'eau dont il a besoin, et que généralement un puits fournit à l'habitation; comptant sur lui seul, l'animal rejoint la troupe avec laquelle il pâture toujours aux mêmes heures, aux mêmes endroits. Chaque habitant et chaque serviteur de l'*estancia* doit avoir huit ou dix chevaux personnels pour le service journalier. Chacun en conserve toujours au moins un attaché au *palenque*, sellé et bridé. Chaque matin, on réunit dans une enceinte formée de pieux de bois dur, serrés les uns contre les autres et fortement réunis par des liens solides, les différentes troupes de chevaux, parmi lesquelles on choisit les bêtes nécessaires au service de la journée; ceux-là sont attachés au poteau, et, qu'ils restent inutiles ou qu'ils soient employés à un travail quelconque, ils passeront la journée entière sans prendre aucune nourriture et sans pouvoir faire d'autres mouvemens que ceux que permet leur licol attaché fort court. Les troupes de chevaux domptés sont toutes composées de chevaux hongres; ces cavaliers intrépides n'en emploient pas d'autres, et jamais on n'a vu ni sellé ni attelé un cheval entier pas plus qu'une jument; c'est là un signe du caractère des habitans, plus fanfarons qu'audacieux, s'étant fait une réputation de cavaliers incomparables et ne se risquant à monter que des chevaux déjà diminués avant d'être domptés.

Les jumens sont toutes sans exception réservées à la reproduction. Elles vivent dans une liberté absolue par troupes de dix à vingt appelées *manadas*, dirigées par un étalon; les chevaux dressés forment des *manadas* spéciales confiées à une jument *madrina* (marraine), portant au cou une clochette. On peut juger par ces détails du cas qu'il faut faire des récits fantaisistes inventés sur les troupes de chevaux sauvages qui couvrent ces plaines; cet état de liberté n'est rien autre qu'une domesticité réglementée suivant les nécessités du pays.

Lorsque l'on part en voyage, on forme une *tropilla* de chevaux de relais pris dans une ou plusieurs *manadas;* la jument, clochette au cou et suivie de son poulain, est nécessairement de la partie; c'est elle qui dirige la troupe. Ces voyages sont pittoresques et fort rapides. La *tropilla*, fouaillée en avant, prend un trot accéléré, les chevaux montés tendent à la rejoindre et ne perdent pas le galop; de deux heures en deux heures, on prend des chevaux frais et l'on repart. Les voyages en voiture se font de même. En ce cas, la *tropilla* est nécessairement beaucoup plus nombreuse; il n'était pas rare de voir encore, il y a trois ou quatre ans, une voiture en route

accompagnée de trente ou quarante chevaux de relais. La création de nombreuses diligences a fait perdre peu à peu cette habitude coûteuse de voyager; l'*estanciero* prend prosaïquement le chemin de fer ou la diligence. Celle-ci a des relais fixes et trouve à heure dite dans un lieu déterminé les chevaux dont elle a besoin, fournis sur le parcours par les propriétaires; c'est une subvention que l'on accorde volontiers pour obtenir l'avantage d'un relais chez soi.

Les jumens donnent assez régulièrement deux poulains tous les trois ans; les plus vieilles sont choisies chaque année à l'automne et envoyées au *saladero* pour y être abattues; l'huile, la peau, les os, es sabots, sont matière à exportation. Le crin se recueille à part au printemps; les jumens, prises au lasso dans le *corral*, sont jetées par terre, dépouillées de leur queue et de leur crinière, et, relâchées dans ce piteux état, vont rejoindre la *manada*. La crinière des chevaux est coupée de même, mais la queue est respectée; cependant, en temps de révolution, des propriétaires prudens les privent, eux aussi, de cet ornement, évitant ainsi le vol ou la réquisition, ces deux fléaux de l'éleveur de chevaux; il n'y a pas en effet une recrue qui consentît à monter un cheval ainsi ridiculisé.

Les jeunes poulains, après avoir subi à l'âge d'un ou deux ans l'opération de la marque et de la castration, sont vers trois ans remis au dompteur. Celui-ci est toujours un vrai pampasien; né et élevé dans la pampa, il ne connaît la ville que de nom et ne met pied à terre que pour s'accroupir ou se coucher, jamais pour marcher; il n'a d'autre bien que son cheval, d'autre lit que sa selle, dont les pièces nombreuses se divisent et forment un lit très confortable; il est le plus souvent nomade, et va d'*estancia* en *estancia* exercer sa profession; partout entouré de considération, il est fier de son mérite. Le cheval destiné à être dompté subit, avant de lui être remis, un travail préparatoire : pris en plaine avec les *bolas* (1) ou le *lasso*, il est ainsi traîné jusqu'au *palenque*, où il reste tout le jour attaché et les pieds entravés; il est lâché de nuit et ramené le lendemain; quelques jours de ce régime cruel adoucissent un peu son caractère et l'habituent à la présence de l'homme à pied. C'est en effet un des étonnemens de tous les animaux de la pampa que l'apparition de l'homme à pied, et même assez fréquemment les animaux qui fuient devant l'homme à cheval entourent l'homme à pied et l'attaquent jusqu'à mettre sa vie en péril, si la présence d'esprit l'abandonne. L'animal, ainsi un peu calmé, est pris avec deux lassos, l'un jeté au cou et l'autre aux pieds de derrière; fortement at-

(1) Les *bolas* sont un engin composé de trois lanières de cuir en forme de T, chacune terminée par une boule de fer ou de pierre; la plus petite se prend dans la main; on imprime alors aux deux autres un mouvement de rotation précipité, et le tout jeté sur l'objet à atteindre vient l'embrasser avec une violence irrésistible.

taché, culbuté et maintenu par plusieurs hommes, il est sanglé, sellé et muselé par le dompteur au moyen d'une corde qui lui serre les narines et passe dans la bouche. Tout ce travail est fait avec une brutalité excessive; c'est avec des coups violens que l'homme cherche à faire passer dans l'esprit de l'animal la terreur qui semble remplir le sien. Quand il est moins furieux et déjà terrifié, le dompteur le monte, et, le serrant dans ses jarrets puissans, où une longue habitude a concentré toute la vigueur dont il est capable, il lui prouve sa supériorité par des coups redoublés. Le lasso qui retient les pieds de derrière est alors lâché et un premier galop essayé, course furibonde d'où cheval et cavalier reviennent épuisés au milieu des *vivats*. Il reste alors au dompteur à entreprendre quelque longue course de dix ou quinze lieues pour pouvoir livrer au propriétaire un cheval dompté et recevoir sa prime. Ce traitement a pour résultat de rendre tous ces chevaux fort doux, mais presque tous très difficiles au montoir; ils se souviennent toujours de leurs premières relations avec l'homme; une fois montés, ils sont généralement dociles, ignorent le trot, et ne connaissent guère que cette allure commode et monotone vulgairement appelée *traquenard*, allure générale à tous les chevaux de la pampa, et qui explique la facilité avec laquelle un Européen, même fraîchement débarqué, arrive à faire sans fatigue 20 ou 30 lieues par jour.

Il y a dans toutes les *estancias* plus de chevaux domptés qu'il n'est nécessaire, les débouchés sont insuffisans, et la pensée se présente naturellement d'utiliser au bénéfice de l'Europe cet excédant sans profit pour le pays. La chose est non-seulement à tenter, mais elle est relativement facile; ni les capitaux, ni les moyens de transport, ni la matière transportable, ne pourront faire défaut. Le cheval en liberté coûte peu à nourrir, il s'accommode de tous les traitemens, à peine souffre-t-il des plus grandes sécheresses; il subsiste et prospère sans soins aucuns. Vienne un débouché, et il est à présumer que l'élevage du cheval fera en peu d'années des progrès considérables; même chose s'est produite en d'autres temps pour le mouton. Le prix d'une troupe de jumens pour l'élevage, étalon compris, est de 14 à 20 francs par tête; le prix d'un cheval sellé et dompté s'élève dans la campagne jusqu'à 60 francs. Le prix moyen dans la ville a beaucoup augmenté, il est déjà de 150 à 200 francs; les chevaux de carrosse valent jusqu'à 400 francs ainsi que ceux de *tramways*, dont la consommation est considérable. Voilà les conditions que rencontrerait l'acheteur en vue d'exportation; on peut dire qu'en payant sur le marché producteur 150 francs en moyenne par cheval prêt à embarquer, on pourrait trouver des chevaux choisis, dressés et de robes assez élégantes.

Deux obstacles sérieux se présenteront : l'insuffisance de la taille

et les marques à feu dont tous les chevaux sont déshonorés. En effet, la propriété des animaux ne s'affirme dans la pampa que par l'application d'une marque à feu; le poulain reçoit à un an sur la cuisse la marque de son propriétaire, qui en cas de vente l'applique de nouveau en même temps que l'acheteur la sienne; l'animal n'a donc changé de propriétaire qu'une fois, et il a déjà été marqué trois fois au fer rouge. Ces hiéroglyphes, qui s'entremêlent sur la cuisse gauche de tous les animaux, n'ont rien de gracieux et ôteront en Europe beaucoup de leur valeur aux chevaux importés. Il faudrait, pour éviter cet inconvénient, que les propriétaires renonçassent à cet usage, ce qu'ils ne pourront faire que lorsque leurs terres seront assez fermées pour être infranchissables pour les animaux retenus dans ces enceintes. Ces temps sont loin, c'est là une dépense inabordable, et les fermetures de fil de fer raidi et soutenu par des pieux, en usage jusqu'ici, n'ont été qu'un obstacle illusoire à la fuite des animaux et particulièrement des chevaux.

Le second inconvénient sera, jusqu'à de nouveaux perfectionnemens, l'aspect et la taille des chevaux. Il faut bien le dire, l'œil habitué aux races européennes ne rencontre guère dans celles-ci que des laideurs de détail dont l'ensemble est rarement supportable. Le cou est court et fort, la tête petite, l'arrière-main sans vigueur et sans élan; de plus la taille, et c'est là une question majeure, est en moyenne au-dessous de celle adoptée par la remonte de la cavalerie, et ce défaut est malheureusement plus prononcé encore chez les jumens, presque toutes fort petites; sans cela, il serait toujours préférable d'exporter des pouliches de trois ans, dont le prix est minime, étant complétement dédaignées.

Aucun de ces défauts n'est irréparable. Déjà de riches propriétaires se sont occupés de la question pratiquement. Les Anglais ont importé des étalons et créé des types métis qui brillent aux courses de Buenos-Ayres, d'autres ont importé des étalons de France et d'Allemagne et obtenu des chevaux de carrosse de belle apparence; faute de demandes pour d'autres espèces, les éleveurs ont tous porté leur attention de ce côté, et le luxe des voitures a jusqu'ici largement récompensé ces tentatives. Que la demande se présente pour les chevaux de selle d'une certaine taille, et l'on verra bientôt les efforts intelligemment conduits la satisfaire et trouver dans la plus-value le remboursement de frais considérables de première installation et d'importation d'étalons et de jumens. Les moyens de transport ne manqueront pas aux innovateurs; il arrive chaque mois à Buenos-Ayres vingt ou vingt-cinq *steamers* d'outre-mer, dont quelques-uns, très spacieux, sont spécialement aménagés pour le transport d'un grand nombre d'émigrans; au retour, les vastes entre-ponts réservés pour cet objet étant vides, rien n'est plus facile

que d'y pratiquer les divisions nécessaires et de tenter l'expérience. On l'a tentée déjà en 1874, et l'expédition, ayant donné d'assez bons résultats à Marseille, eût été certainement renouvelée sur une grande échelle, si la guerre civile n'eût éclaté à Buenos-Ayres. Or le premier effet des guerres dans ce pays est l'enlèvement des chevaux : ils sont considérés comme marchandise, à ce point que les propriétaires n'ont sur eux qu'un simple droit d'usufruitier que la guerre suspend. Elle suspend naturellement aussi l'exportation des animaux sur pied et la retarde pour longtemps par la consommation excessive dont elle est l'occasion. Heureusement cette dernière insurrection a été courte, et la question se pose aujourd'hui d'une manière sérieuse; elle doit intéresser vivement l'Europe, et sera pour la république argentine l'aurore d'une nouvelle prospérité, faisant une industrie productive de l'élève, jusqu'ici délaissée, du plus intéressant auxiliaire de l'homme.

III. — LES BÊTES A CORNES.

Ce fut en 1553, cinquante ans après les premières descentes des Espagnols sur les rives de la Plata, que deux Portugais dont l'histoire a conservé les noms, les frères Goës, amenèrent de Sainte-Catherine sur la côte du Brésil, par la route de terre, huit vaches et un taureau, souche de tout le bétail qui couvre aujourd'hui les plaines platéennes. L'homme qui avait soigné ces animaux pendant ce voyage, qui dura plus de six mois, fut récompensé par le don d'une vache; de là le proverbe encore existant : « cher comme la vache de Goës. »

Le sol se prêtait si merveilleusement à la multiplication de ces animaux que leur nombre dépassa bien vite celui de la population, et qu'un siècle après on aurait eu plusieurs troupeaux pour le prix de la vache de Goës. La race n'a pas subi de variations. Depuis quelques années seulement, de riches propriétaires ont importé d'Angleterre des taureaux de Durham, et ont créé une race métisse fort belle qui fournit d'excellentes laitières. Ce n'est qu'aux environs de Buenos-Ayres que ces vaches sont soignées et utilement exploitées; la production du lait, fort lucrative là comme dans le voisinage de toutes les grandes villes et principale préoccupation de l'éleveur européen, n'est nullement recherchée par l'éleveur ou *estanciero* de la pampa. C'est à peine si, dans une *estancia* riche de plusieurs milliers de vaches, on en trouverait une ou deux habituées à donner du lait et en donnant pour les besoins de l'habitation; quant au beurre, l'usage et la fabrication en sont peu répandus, et sur la petite quantité que consomment les Européens une partie est importée du Havre et de Cherbourg; l'*estanciero* fait peu ou point

de cuisine, et n'emploie ni beurre, ni graisse : il se contente d'un rôti copieux sans aucun assaisonnement. Le but de l'éleveur est donc de produire non pas du lait, mais bien du cuir, de la graisse et de la viande, qui, salée et séchée au soleil dans les *saladeros*, est expédiée au Brésil et à La Havane, où elle fait la nourriture exclusive des nègres.

L'élevage des bêtes à cornes dans l'industrie pastorale constitue la grande culture. L'*estancia* ou terre consacrée à l'élevage est en ce cas d'une grande étendue, elle ne saurait être de moins d'une lieue carrée dans les meilleurs terrains et de 2 ou 3 lieues dans les terrains neufs ou médiocres. L'animal en effet a besoin d'espace; respectant peu les limites du cadastre et même les clôtures, il violerait trop fréquemment la propriété d'autrui, si le terrain était restreint, les plus grands soins et une garde continue n'empêcheraient pas ces incursions. Le terrain étant vaste au contraire et suffisant pour nourrir les animaux qui le couvrent, rien n'est plus facile que de l'habituer à n'en pas sortir, à ne pas se mêler aux troupeaux voisins, à venir aux mêmes heures du jour se réunir tout entier, se reposer et, pour ainsi dire, se faire reconnaître au même endroit. Faire bonne garde, toujours surveiller son troupeau, le réunir chaque jour, connaître tous ses animaux, fussent-ils des milliers, tels sont les travaux productifs de l'*estanciero*, se résumant tous dans le mot *rodeo*. Ce travail, qui se fait, bien entendu, à cheval et emploie un nombre d'hommes proportionné à l'étendue de l'*estancia*, consiste à faire plusieurs fois par jour le tour du troupeau.

Dans les *estancias* de grande étendue, et il en existe de 15 à 20 lieues carrées, les animaux sont divisés par groupes de 2,000 ou 3,000, habitués à se réunir et à paître dans des endroits différens, n'ayant de commun que la marque que tous portent semblable. Il faut compter par lieue dans les meilleurs terrains un maximum de 3,000 têtes qui produisent chaque année une augmentation de 700 à 800 animaux, permettant au propriétaire de vendre autant de vaches grasses et de bœufs de trois à quatre ans à raison d'un prix qui varie de 50 à 80 francs par tête. On peut sur cette base calculer l'énorme revenu que produit un établissement de ce genre; nous ne croyons pas, — et nous avons pour nous la longue expérience de ceux qui dans le pays ont consacré leur existence à cette industrie, — qu'il y en ait d'aussi sûre en même temps qu'aussi lucrative; mais il faut pour l'entreprendre pouvoir disposer dès le début d'un capital assez considérable.

L'*estanciero*, éleveur de bêtes à cornes, est ordinairement un descendant d'Espagnols depuis plusieurs générations établis dans le pays, ayant entrepris cet élevage à une époque où il n'en existait pas d'autre et où le mouton n'avait pas encore conquis droit de

cité. Généralement riche, il habite presque toujours la ville et ne s'occupe que superficiellement de l'administration de sa terre, laissant ce soin à ses intendans, majordomes et sous-majordomes; le produit est si abondant et si sûr qu'il ne fait pas seulement la fortune rapide de ceux-ci, mais qu'il laisse encore des rentes au propriétaire. Nous pouvons donner, pour établir sur des chiffres l'importance de cette industrie, le compte d'administration des quatre dernières années de deux *estancias* situées dans des parages différens. La première, de pâturages tendres et depuis longtemps peuplée, a donné les résultats suivans :

Années.	Têtes de bétail.	Morts.	Proportion.	Naissances.	Proportion.
1871	18,645	204	1 1/2 pour 100	5,220	28 pour 100
1872	19,321	136	1 pour 100	5,796	30 pour 100
1873	19,750	1,580	8 pour 100	2,568	13 pour 100
1874	18,290	639	3 1/2 pour 100	4,023	22 pour 100

soit un revenu moyen de 20 pour 100 par le seul fait du croît en déduisant 3 pour 100 de morts; mais il faut remarquer que de l'animal mort on retire le cuir, soit les deux tiers de la valeur qu'il avait vivant, que l'année 1873 a été une année désastreuse comme on en compte à peine une sur vingt, que la perte a été considérable, et le croît presque nul. A ces valeurs, il faut ajouter la plus-value de la vente des animaux gras : on voit par exemple qu'en 1871 les naissances ont été dans cet établissement de 5,000 net, et les ventes de 4,300; or les animaux pris au hasard, petits et grands, valent environ 30 francs, mais les animaux gras en valent au moins 50 ou 60. Nous trouvons donc comme résultat total pendant ces quatre années : 15,000 animaux vendus au prix minimum de 50 fr.,— soit 750,000, 2,500 cuirs à 20 francs, 50,000, — formant un revenu total de 800,000 francs sans avoir diminué le capital primitif et ayant supporté une très mauvaise année et une médiocre; le capital engagé était, terrain compris, de 800,000 francs environ, en adoptant même comme base les prix d'aujourd'hui. On trouve donc comme résultat d'une mauvaise période le capital remboursé en quatre années ou un revenu annuel de 25 pour 100, risques, pertes et frais déduits; ces derniers sont presque insignifians et ne s'élèvent pas à 1 pour 100.

Nous avons fait le même calcul pour la même période sur une *estancia* située dans les régions de pâturages durs, en voici le résultat :

Années.	Têtes de bétail.	Morts.	Proportion.	Naissances.	Proportion.
1871	28,560	214	3/4 pour 100	5,997	20 pour 100
1872	31,256	312	1 pour 100	6,251	20 pour 100
1873	31,150	8,722	28 pour 100	1,869	6 pour 100

La terre, dans ces régions, a une valeur beaucoup moindre, mais les résultats sont aussi beaucoup moins incertains. Si nous ne trouvons qu'une augmentation moyenne de 15 pour 100 contre une perte moyenne de 8 pour 100, n'oublions pas que dans ces parages l'année 1873 a été si terrible qu'elle ne peut servir de base ni entrer dans une moyenne. Après quelques années d'établissement dans les pâturages durs, les pertes sont peu sensibles, mais l'engraissement est toujours moins rapide, les naissances moins nombreuses et par conséquent l'élevage moins productif; cependant on peut compter encore en moyenne sur une rente nette de 20 pour 100 du capital engagé, moyenne qui va en s'élevant tous les jours, et qui vient au bout de quelques années, par l'amélioration rapide du pâturage, à s'équilibrer avec le produit considérable des terrains mieux situés. Une entreprise de ce genre donne une tranquillité du lendemain qui suffit à expliquer l'indifférence de l'*estanciero*. Il est vrai de dire que les vieilles familles, qui ont acquis ces propriétés pour fort peu de chose il y a de longues années, et les ont peuplées d'animaux dans un temps où les bêtes à cornes valaient de 5 à 10 fr., n'ont pas encore ouvert les yeux sur la valeur du capital ainsi représenté, et le prix toujours croissant des animaux permet à leur indifférence d'augmenter en même temps que leurs revenus.

Cette insouciance et l'absence du propriétaire se révèlent dans l'aspect même de l'habitation. Il ne faut chercher ici rien qui ressemble au château d'un riche propriétaire du centre de la France, ni même à la ferme confortable d'un petit éleveur normand. Un toit de chaume soutenu par quatre murs de boue, une porte basse et pas de fenêtre, un puits sans margelle, un pieu pour y attacher le cheval, c'est là en général toute l'habitation où végète une famille dans les privations et l'oisiveté : la sobriété poussée à ce point n'est plus une vertu, c'est un vice antisocial. Heureusement quelques propriétaires riches semblent vouloir secouer cette torpeur par des exemples utiles, et montrer à leurs voisins les avantages de ce bien-être que l'homme a créé partout où il s'est établi. On peut déjà citer des établissemens assez nombreux où l'on a élevé des maisons luxueuses, créé des jardins, même de la grande culture, et enfermé tout cela au milieu de futaies d'eucalyptus, de saules, de peupliers et de pêchers. Dans une propriété princière de 4 lieues carrées d'étendue, située à 25 kilomètres de Buenos-Ayres, il existe une forêt de trente à quarante mille eucalyptus; un parc de 500 hectares a été créé, embelli de toutes les essences d'arbres, de fermes modèles et de tous les enchantemens de nos grands châteaux français. Malheureusement il n'est pas permis à tout le monde de prendre ainsi la nature corps à corps, de créer des forêts là où elle n'a pas mis un arbre, où règnent les vents

les plus variables, où la sécheresse de l'été amène toute sorte d'insectes destructeurs, où les gelées d'hiver ne respectent rien, où les révolutions détruisent en un jour le travail de plusieurs années : il faut pour cela des capitaux considérables, un caractère résistant et opiniâtre; mais, pour se créer un peu de bien-être, il suffirait de ne pas attendre tout du ciel seul et d'occuper à un travail quelconque les longs loisirs de la vie pastorale.

Le chef de l'exploitation, en l'absence du propriétaire, est un majordome; il vit à peu près à la manière de tous les hommes employés au travail de l'établissement, dont le système d'alimentation serait à peine supportable pour un Européen : il se compose uniquement d'une infusion d'un thé spécial connu sous le nom de *yerba* du Paraguay, qui s'aspire par un tube de métal plongé dans une petite courge sauvage servant de récipient et appelée *mate*. Prendre le *mate* constitue le fond de la vie du *gaucho* et en général de toute personne résidant à la campagne; il remplace le thé du Russe, le café de l'Arabe. Souvent les hommes employés dans l'*estancia* passent tout le jour sans prendre autre chose que cet aliment débilitant; le soir seulement, au coucher du soleil, on fait le rôti à la mode nationale, et l'on destine à cet usage une ou deux vaches par jour suivant les besoins de l'*estancia*. La viande en est distribuée avec libéralité; le cuir étendu sur le sol, étiré par des chevilles enfoncées en terre, est ainsi desséché, la graisse est recueillie dans des vessies, et ces produits vendus en leur temps; les os seront employés à faire le feu de la cuisine, et le surplus inutilisé blanchit au soleil jusqu'à ce qu'il trouve un emploi ou un acquéreur. Les têtes, dépouillées des cornes, servent de siége; dans les *ranchos* où l'on a quelque prétention au confortable, l'os frontal est garni d'une peau de mouton et devient ainsi un siége un peu moins rébarbatif. Ce meuble lui-même n'est pas d'une nécessité absolue, l'usage est non pas de s'asseoir, mais bien de s'accroupir sur les jarrets, position des plus fatigantes pour qui n'a pas hérité de ses aïeux une aptitude spéciale. C'est ainsi accroupis qu'hommes et femmes se réunissent autour du feu, fait au milieu de la chambre, qu'il remplit d'une fumée âcre; peut-être se reposent-ils; en tout cas, ils évitent la fumée, tout à fait insupportable. Si l'on vous invite à entrer, ce que la politesse vous oblige d'accepter, ayez soin à faire comme eux, autrement vous devrez sortir vite en vous frottant les yeux et criant grâce, ce qui vous fera mal juger et passer pour un homme aussi peu habitué aux élégances de la vie qu'aux usages du monde.

Avant le lever du soleil, les hommes sont debout et se préparent au travail. Le premier soin, après avoir sucé quatre ou cinq *mates*, est de prendre au lasso dans l'enceinte, où un homme les a amenés

dès l'aube, les chevaux nécessaires au travail de la journée, et pendant ce temps le soleil se lève, les troupeaux se rendent à leurs pâturages, si le temps le permet; si au contraire il pleut, si la rosée ou la gelée est trop forte, le troupeau doit rester au *rodeo*, c'est-à-dire sur la hauteur, où l'on a l'habitude de le réunir et où il a passé la nuit; on l'y gardera en galopant autour de lui jusqu'à ce que, le soleil ayant dissipé la rosée ou la gelée, il puisse aller pâturer sans avoir à craindre la météorisation. Ces précautions se prennent à l'automne et au printemps; une fois l'heure venue où il peut paître sans danger, hommes et chevaux lui laissent le champ libre. Ces mille ou deux mille animaux se lèvent alors, s'étirent, se forment par groupes et se rendent lentement à leurs pâturages; ils s'en vont au loin, mais la plaine est si unie qu'ainsi même ils demeurent sous l'œil du maître, et, par un effet d'optique étrange, ils semblent grandir à mesure qu'ils s'éloignent, se découpant en silhouettes gigantesques sur l'horizon. La pampa, comme le désert, a ses mirages trompeurs; c'est ainsi que parfois au loin une misérable chaumière entourée de quelques acacias rabougris et de terrains secs et nus vous semble une île verdoyante plantée d'arbres, avec des lacs sans fin; il y a des journées où de tous les côtés vous apercevez des paysages enchanteurs là où l'herbe elle-même ne pousse quelquefois qu'à regret et où règnent la misère et la dévastation.

Tous les jours ne sont pas aussi calmes, il y a même des journées d'un travail tellement rude et spécial que l'Européen le mieux disposé ne saurait l'aborder : le *gaucho* par contre l'accomplit gaîment sous un soleil tropical, à cheval, au milieu d'une poussière *sui generis*, sans se donner de repos pendant des heures et sans prendre même de nourriture avant la tombée de la nuit. Ces travaux sont ceux auxquels donne lieu l'opération de la marque et de la castration.

La marque des animaux est un vieil usage de la pampa qui durera encore des siècles. Les propriétés n'étant pas fermées, et, faute de bois ou de fer, ne pouvant l'être qu'à très grands frais, les animaux sont abandonnés à eux-mêmes et ne peuvent être matériellement surveillés dans leurs excursions quotidiennes, à plus forte raison lorsqu'une sécheresse prolongée ou une tempête les éloigne pour plusieurs jours et quelquefois plusieurs mois de l'*estancia*. Il est de toute nécessité que dans ces voyages lointains chaque animal porte avec lui son état civil et la preuve de son origine; l'usage s'est donc établi d'appliquer à tous une marque à feu sur la cuisse ou sur l'épaule. Chaque *estanciero* a la sienne, propriété exclusive, inviolable comme toute autre; le nombre en est si grand qu'il a fallu inventer les contorsions de lignes les plus bizarres pour arriver à n'en pas avoir deux semblables. La formalité d'inscription à la po-

lice étant remplie, l'*estanciero* peut reprendre partout où il les rencontre non-seulement les animaux sur pied, mais même les cuirs en poils sur les marchés; les peines les plus sévères frappent ceux qui s'emparent d'un animal marqué ou colportent, sans laisser-passer du juge de paix, des cuirs dont la propriété ne leur a pas été régulièrement transmise. Il n'existe pas d'autre moyen de sauvegarder les droits de chacun; on a vu en effet, dans des années de grande sécheresse, jusqu'à deux millions de bêtes à cornes réunies dans des plaines de 40 ou 50 lieues que le fléau n'avait pas atteintes; sans la marque, ces mélanges seraient inextricables, et, malgré l'habitude de ces animaux de retourner là où ils ont été élevés, beaucoup seraient perdus pour leurs propriétaires. Ces raisons ont sauvé cet usage, condamné depuis longtemps, car cette brûlure perd la robe des chevaux en les rendant fort laids, troue les cuirs, qui deviennent impropres à beaucoup d'usages, ne disparaissant ni à la tannerie, ni même sous le vernis; de plus le travail de la marque est pour l'éleveur un des labeurs les plus rudes.

Au jour désigné, on se réunit entre voisins; les troupeaux de chacun ont été visités, et les animaux égarés repris par leurs propriétaires respectifs, de telle façon que les veaux qui n'ont porté jusque-là qu'un signe à l'oreille soient bien authentiquement du troupeau que l'on va marquer. Le travail se fait le plus souvent en liberté; les animaux sont groupés et entourés d'un cercle d'hommes à cheval armés de lassos. Dès le matin, on tue une jument et, on allume un grand feu d'os, les fers y rougissent et sont ensuite trempés dans la graisse huileuse de la jument tuée. Le jeune taureau désigné est poursuivi par le *gaucho* à cheval, le lasso tourbillonne et vient s'abattre autour de son cou. Le cheval d'un mouvement souple et vigoureux se raidit des quatre pieds, assujettissant ainsi le lasso sans le rompre; le taureau, les quatre pattes liées, est aussitôt jeté à terre, maintenu sur le flanc et marqué au fer rouge au milieu des vivats. Cette lutte et ce travail durent à peine un instant, on enduit alors la blessure de graisse, et l'animal est lâché; si le temps est pur et sec, l'air de la pampa cicatrisera cette plaie en quelques jours, et l'on choisit si bien son moment que très peu de bêtes souffrent ou meurent de cette blessure. La journée se passe ainsi, et un animal est à peine pris que le lasso est déjà envoyé de nouveau avec une telle habileté qu'il est rare que le coup ne porte pas et que l'animal se dérobe.

La marque n'est pas permise en tout temps; dans les époques de sécheresse par exemple, comme il est habituel que les animaux quittent leurs *querencias* (1) pour aller chercher l'eau et la nourri-

(1) Pâturages préférés, de *querer*, aimer.

ture qui leur manquent, la marque est interdite : il serait alors trop facile aux propriétaires favorisés d'un cours d'eau de s'approprier tous les animaux égarés; aussi l'opération a-t-elle lieu presque partout à la même époque, au printemps, alors que les campagnes sont verdoyantes et tous les animaux réunis dans leurs pâturages respectifs, avant que les fortes chaleurs d'été ne la rendent dangereuse en amenant la gangrène sur la blessure profonde que fait nécessairement le fer rouge.

Au commencement de l'été, quand les premières chaleurs ont mûri les fourrages et leur ont donné les qualités nutritives exigées pour un engraissement complet, on s'occupe de réunir les troupes qui seront envoyées aux *saladeros*, sans préjudice de celles que l'on destine toute l'année aux marchés de la ville de Buenos-Ayres. Pour l'abatage, on choisit les bœufs de trois à quatre ans. La conduite de troupes de quatre à cinq cents animaux pendant de longues journées de voyage est un travail difficile qui demande beaucoup d'habileté : il faut tout le jour les dirger, les pousser lentement en leur permettant de pâturer le long du chemin et les empêchant de se dérober; la nuit, il faut les réunir, les surveiller, les protéger contre la panique qui souvent les prend et produit alors une mêlée générale où un grand nombre est exposé à périr. Les troupes, à leur arrivée au *saladero*, sont enfermées dans un *corral* où presque immédiatement commence l'abatage. Les animaux tués sont débités, et toutes les parties expédiées, la viande séchée pour le Brésil et La Havane, le cuir salé et le suif pour Anvers, Liverpool et Le Havre, les os pour l'Angleterre ainsi que les cornes et les sabots, le sang lui-même est aujourd'hui réduit en poudre et exporté comme guano. De tous ces produits, l'industrie locale n'en conserve aucun, il est plus économique de recevoir la bougie d'Anvers, les cuirs préparés de Millau, la viande fumée de Hambourg, que de s'appliquer à travailler tous ces produits pour la consommation ; grâce à l'étrange système économique des douanes du pays, l'objet manufacturé en Europe, quel qu'il soit, fait toujours une concurrence victorieuse au produit nécessairement inférieur de l'industrie locale.

La richesse produite par la pampa est aujourd'hui colossale, mais l'avenir surtout en est illimité; bien que chaque jour, par suite de la division des terres et de l'invasion de l'étranger, l'élève du gros bétail doive se retirer devant celle du mouton et devant la culture, cette industrie ne saurait de longtemps être atteinte ni diminuer d'importance. En effet, le terrain occupé jusqu'à ce jour ne représente pas la dixième partie de celui à conquérir sur l'Indien et sur le désert; ce travail de conquête se fera peu à peu, et l'on peut entrevoir que la pampa de l'Amérique du Sud pourvoira tous les marchés du monde le jour où la science aura trouvé la solution de

la question du transport de la viande abattue. En attendant, le commerce, qui cherche aussi bien que la science des champs nouveaux pour son activité, a tenté déjà des exportations d'animaux sur pied et en approvisionne quotidiennement la ville de Rio-Janeiro, située à 600 lieues de Buenos-Ayres.

Aujourd'hui le nombre des bêtes à cornes s'élève environ à 60 millions; mais, le jour où tous les terrains inoccupés seront peuplés de la même manière, ce nombre peut atteindre 250 millions, que la république argentine nourrirait aisément dans les 136,000 lieues carrées de plaine qu'elle contient. Les débouchés ont le temps de se former avant que ce peuplement s'opère; en attendant qu'ils soient ouverts, l'habitant de l'Amérique du Sud se livre à une véritable orgie de gaspillage de viande. La ville de Buenos-Ayres, qui compte moins de 250,000 habitans, consomme par jour 800 bêtes à cornes et 5,000 moutons; bien que ces animaux soient beaucoup plus petits que ceux tués dans les abattoirs des villes d'Europe, cela fait plus de deux livres de viande par jour et par habitant. Le prix de la viande autorise du reste ce gaspillage; quoiqu'il ait subi une hausse depuis la grande sécheresse de 1874, il ne dépasse pas 3 ou 4 francs pour la viande de mouton, et pour celle de bœuf 5 ou 6 francs les 25 livres. Le transport et le débit en ville donnent seuls le prix à cette denrée; dans la campagne, la viande n'a aucune valeur, et l'on ne prise que le cuir et la graisse. Il ne faudrait pas croire que cette abondance fasse le bonheur de l'Européen; le Français surtout n'y trouve aucun avantage et ne pense qu'à se plaindre du prix du pain, qui dépasse 50 centimes la livre en temps normal : aussi s'empresse-t-il d'en produire comme agriculteur, meunier ou boulanger, pour avoir le droit d'en manger à sa faim, se rappelant toujours

Quels bons croûtons de pain coupait la ménagère!

IV. — LE MOUTON.

L'élevage du mouton représente dans les plaines de l'Amérique du Sud la petite culture, et, bien entendu, ici comme partout où la terre est libre et accessible à tous, elle tend à devenir la plus importante, si déjà elle n'occupe le premier rang : elle n'appartient pas, à proprement parler, à la pampa, n'est possible que dans les terrains depuis longtemps peuplés de bêtes à cornes, et constitue l'arrière-garde de la colonisation ; elle est spéciale à l'étranger. Le premier, il y a vingt ans à peine, il s'est consacré à cet élevage, et lui a donné la place et l'importance qu'il mérite. Avant 1850, le

mouton, dont l'introduction à la Plata remontait cependant à trois siècles, n'avait littéralement aucune valeur vénale; l'élevage de cet animal, si utile à l'homme et pour qui la domesticité semble être l'état de nature, était si complétement dédaigné qu'il vivait sans aucun soin, presqu'à l'état sauvage, traqué comme un fauve; sa laine n'était pas même recueillie, sa chair n'apparaissait jamais sur le marché de Buenos-Ayres ni sur la table de l'habitant, on le tuait pour employer le cadavre desséché au chauffage des fours à briques. Des Français pour la première fois en 1852 eurent l'idée d'acheter et d'exporter pour les manufactures du midi de la France les laines de la Plata, alors tout à fait inférieures. Ils les payèrent pendant longtemps un prix dérisoire ainsi que les peaux; ces prix, dont on se souvient encore, étaient de 60 centimes à 1 franc les 25 livres de laine. Les peaux avec laine se payaient le même prix la douzaine; aujourd'hui, la laine vaut de 15 à 25 francs l'*arrobe* de 25 livres, et les peaux de mouton s'achètent jusqu'à 80 francs la douzaine; l'exploitation des laines et des peaux atteint de 250,000 à 300,000 balles par an, du poids de 1,000 livres chacune.

En vingt-cinq ans, armé de patience et aidé de peu de capitaux, l'étranger a conquis presque seul ces résultats sans parvenir à convaincre la majorité des indigènes, qui gardent leurs préférences exclusives pour l'élève des bêtes à cornes, et même leur ancienne répulsion pour la viande de mouton. A l'époque dont nous parlons, l'extrême dédain avec lequel on traitait le mouton avait amené une dégénérescence complète dans l'espèce et produit une race à part, dont quelques échantillons subsistent encore dans les provinces où cet élevage est le plus négligé. Cette race créole portait une laine longue, forte, entremêlée, en apparence feutrée, assez semblable à la bourre faite de la crinière des bêtes à cornes. Presque tous ces individus dégénérés ont disparu et fait place aux espèces d'importation européenne, Rambouillet, Saxons, Negretti, Lincoln, amenés à grands frais, élevés avec les plus grands soins et croisés avec les restes des anciens troupeaux; mais il a fallu de longues années pour amener une transformation complète dans la nature de la laine. Pendant ce temps, quelques manufacturiers d'Europe avaient créé une fabrication spéciale pour employer la laine créole, si bien qu'aujourd'hui, où elle disparaît, elle reste nécessaire et se trouve quelquefois demandée sur les marchés de Buenos-Ayres à des prix que n'atteint pas la laine des troupeaux raffinés.

Les étrangers qui au début pouvaient se consacrer à cet élevage s'établissaient discrètement sur des terrains dédaignés des propriétaires ou appartenant à l'état, et avec quelques moutons

créaient en peu d'années les élémens d'une fortune au milieu des dédains des riches *estancieros*. Que faut-il en effet pour entreprendre cet élevage? Peu d'argent pour le commencer et peu de travail pour le mener à bien; un enfant de huit ans suffit à garder une troupeau de 2,000 têtes et à lui donner toute l'année, sauf le moment de la tonte, les soins qu'il réclame; à plus forte raison suffit-il à soigner les 400 ou 500 brebis du début prêtées ou achetées à crédit, permettant ainsi à la famille de se livrer à tout autre genre de travail jusqu'au jour où elle pourra vivre dans une oisiveté productive en s'occupant du troupeau ainsi augmenté.

Les Irlandais sont parmi les émigrans ceux qui se sont livrés avec le plus de profit à cette sorte d'élevage. Hommes rudes, habitués aux privations, débarquant sans ressources, ils forment dans la province de Buenos-Ayres une grande famille de 35,000 individus environ, s'aident les uns les autres, tendent la main aux nouveau-venus, et acquièrent un premier capital qui s'augmente rapidement; tous à leur arrivée se consacrent exclusivement à l'élevage du mouton, et l'on en peut citer dont les fortunes colossales se sont faites là, et qui possèdent jusqu'à 250,000 moutons.

Le terrain propre à cet élevage doit être choisi dans les parties le plus anciennement peuplées où les graminées dures et hautes ont disparu sous le pied colonisateur des vaches et des chevaux, et ont été remplacées par des plantes courtes, touffues et tendres à la dent; les meilleurs sont naturellement ceux couverts de trèfle, mais ce ne sont pas les seuls bons, le trèfle a même un inconvénient grave qui a empêché longtemps la laine de la Plata d'atteindre son prix sur les marchés européens, c'est le grand nombre de ses graines, sorte de petites rondelles garnies de poils durs, dont la toison se couvre avant que la tonte puisse être terminée, et qui s'attache à la laine de façon à en rendre le peignage à la machine fort difficile; les immenses plaines du sud de la province de Buenos-Ayres, où le trèfle est rare, sont peuplées d'innombrables troupeaux de brebis dont la laine est plus recherchée que celle de l'ouest et du nord, où il couvre toute la plaine. Le sud cependant a toujours été dédaigné par les premiers *estancieros*, ce qui a permis aux étrangers de s'y établir en grand nombre, d'y acquérir à bas prix de vastes terrains fertiles, et d'y commencer avec peu de débours l'élevage en petit, aujourd'hui si productif.

L'*estancia* consacrée à l'élevage du mouton est généralement composée de terrains restreints; cependant il y a de riches propriétaires qui occupent 5, 6 et même 10 lieues. Pour un troupeau de 2,000 têtes, 200 hectares, 250 au maximum, suffisent; la terre se divise en conséquence, et, sur 1 lieue de pâturages passables, on

peut placer de 10 à 12 troupeaux de cette importance. On trouve facilement des terrains à louer, bien qu'ils soient chaque jour plus recherchés. Le système pratiqué est celui de l'association : le propriétaire ou locataire du terrain fournit un *rancho,* 1,000 brebis, 200 hectares à un métayer qui, fournissant également 1,000 brebis et entrant pour moitié dans les frais d'installation, aura la garde du troupeau. Tous les produits se diviseront par moitié; le métayer cependant a le droit de nourrir sa famille en tuant les animaux nécessaires à sa consommation; il doit compte, bien entendu, de chaque peau provenant de ces abatages quotidiens. D'octobre à décembre a lieu la tonte; en mai, avant la mise bas d'automne, qui commence à cette époque et qui est la plus productive, on peut vendre les animaux gras ou vieux et faire place ainsi aux agneaux.

Le produit de ce genre d'industrie est vraiment prodigieux. Nous avons pris au hasard le compte de rendement d'un troupeau de 2,040 moutons élevés par un métayer soigneux associé par moitié. Il fut payé en avril 1874 5 francs par tête, soit 10,200 francs; en décembre, le produit net en laine fut de 2,200 francs, les peaux provenant de la consommation du métayer et de quelques animaux morts donnèrent 420 francs; en avril 1875, on put extraire du troupeau 800 animaux choisis que l'on vendit 9 francs pièce, soit 7,200 francs, et le troupeau, augmenté déjà des mises bas d'avril, resta encore de 1,900 têtes à la veille de la mise bas d'automne, qui devait donner au moins 500 agneaux, soit un revenu de près de 100 pour 100 en une seule année pour un troupeau très ordinaire. Certes il y a des métayers peu soigneux et des propriétaires négligens qui détruisent ou laissent perdre leur troupeau peu à peu, et au bout de quelques années sont plus pauvres qu'au début; mais l'homme travailleur et sobre ne trouvera nulle part un emploi plus avantageux d'un petit capital. Ce premier capital, l'immigrant qui fera preuve de qualités sérieuses ne manquera pas de propriétaires qui le lui prêtent, trop heureux de s'attacher un homme capable de faire prospérer leurs intérêts en même temps que les siens propres; mais il ne faut pas croire que cette vie soit des plus douces, le seul charme pour celui qui aime le *far-niente* le plus invariable, c'est l'oisiveté absolue.

Est-ce un travail en effet que d'ouvrir à l'aube en été, à dix heures en hiver, la porte du parc? Le troupeau de lui-même va pâturer où bon lui semble, et le soir un enfant à cheval suffit à le rassembler et à le ramener bêlant. Les quelques soins à lui donner consistent pendant le jour à faire un tour ou deux à cheval pour empêcher qu'il ne se mêle avec le troupeau du voisin; quelquefois, mais rarement, dans les nuits d'orage, une surveillance est

nécessaire; on ne peut en effet le faire entrer au parc, où il s'enfoncerait dans la boue au grand péril du profit de l'année. Quel autre charme que le travail offrirait cependant cette existence peu riante? Le cadre en est triste, la monotonie en est lugubre. L'éleveur de moutons étranger ou indigène a pour toute habitation un *rancho* fait de paille recouverte de boue délayée, protégé d'un toit de chaume; d'une toile tendue ou d'une cloison légère, de boue aussi, on fait deux pièces. L'une est la cuisine, la salle de réunion et le dortoir des hommes; le feu y est allumé tout le jour au milieu même de la pièce; le combustible, qui n'est autre que la fiente du mouton recueillie dans le *corral* et séchée au soleil, laisse échapper une fumée âcre qui a peine à sortir par les interstices du chaume. L'autre pièce est la chambre des femmes; il est surprenant de voir la quantité d'êtres humains qui vivent là pêle-mêle, se multipliant dans l'insouciance, sans la moindre dignité humaine. Toute l'habitation représente une dépense d'installation de 400 à 500 francs, car il faut songer que les quelques bois qui servent d'armature aux autres élémens très dissolubles sont apportés de fort loin, et que les transports sont très coûteux. L'indigène n'est gourmand que de citrouilles et de pastèques, et ces végétaux rampans ont seuls l'honneur d'une apparence de culture; l'étranger embellit quelquefois de quelques arbres ce triste séjour. Celui, en exceptant les Irlandais, qui se décide à se consacrer à l'élevage du mouton n'est généralement pas nouvellement débarqué : il est venu d'Europe sur la foi des contes bleus des agens d'émigration ramasser des onces d'or sur les quais de Buenos-Ayres; il y a trouvé une population remuante, très occupée de ses intérêts, ardente au gain et moins disposée à se serrer pour faire place au nouveau-venu qu'à rire de son air vainqueur et de conquérant du Nouveau-Monde. Il a cherché alors à se faire une place, essayant de tout, entreprenant les métiers qui lui étaient les plus étrangers, réussissant peu et finalement partant pour la campagne y refaire sa vie; il devient alors, s'il est doué d'une nature résistante, un vrai berger, et, s'il est persistant, réussit à vivre et à se constituer un capital sûr. Parmi les émigrans de race latine, fort peu jusqu'ici se sont décidés à courir cette aventure, méprisant les exemples qu'ils ont sous les yeux.

Les écueils sont rares : à de longs intervalles apparaît une épizootie qui frappe la race ovine; en ce cas même, tout n'est pas perdu, les peaux peuvent être sauvées, beaucoup d'animaux préservés, c'est un retard et non une ruine pour l'éleveur. Si la guerre civile ou une invasion d'Indiens survient, l'éleveur de moutons est beaucoup moins atteint que tout autre, c'est à peine si on lui mange

quelques animaux en lui laissant les peaux. Les maladies, sauf la gale, qui diminue le rendement de la laine, sont rares chez ces animaux élevés à l'air libre; on peut compter sur un produit à peu près sûr et entreprendre cette industrie avec un petit capital et un grand fonds de courage et de patience, certain de recueillir au bout de quelques années le résultat de ce travail obscur.

Celui qui peu à peu, à force de temps, est parvenu à augmenter son troupeau, louant chaque jour une nouvelle étendue de terrain, aspire, bien entendu, à obtenir la propriété du sol sur lequel il a constitué sa nouvelle aisance. Cette acquisition est permise et possible à tous, bien que dans ces dernières années une spéculation mal raisonnée ait porté le prix des terrains hors des limites de leur valeur intrinsèque. Nous ne parlerons pas de ceux rapprochés de Buenos-Ayres dans un rayon de 8 à 10 lieues : le prix en varie de 4,000 fr. à 200 fr. l'hectare, suivant la situation, ce ne sont déjà plus des terrains propres à l'élevage, ils sont consacrés à l'agriculture. Le vrai rayon de l'industrie pastorale commence à 10 lieues et s'étend jusqu'à 60 et 70 lieues de Buenos-Ayres; dans cette région, les terrains valent de 50,000 à 150,000 francs la lieue carrée de 2,700 hectares, soit de 18 à 60 fr. l'hectare; c'est un prix qui permet d'essayer l'élevage du mouton en réservant à chaque troupeau une étendue assez vaste. En s'éloignant encore de Buenos-Ayres, dans des régions de pâturages déjà assez tendres, le gouvernement concède à des conditions fort avantageuses des terrains au prix de 30,000 et même 14,000 francs la lieue carrée, payables en trois ans ou six ans; mais ces concessions n'ont pas été jusqu'ici une faveur offerte à l'immigrant, elles se font à quelques intrigans, amis du pouvoir, qui ne les revendent qu'à gros profits : aussi est-il plus sage pour celui qui veut acquérir de choisir des terrains déjà peuplés depuis longtemps et mieux préparés pour un élevage sûr et sans risques. C'est en effet souvent une source de déceptions incalculables pour les nouveaux habitans que des essais de colonisation de terrains vierges; il est arrivé que, trompés par des apparences brillantes, des étrangers ont sollicité des concessions, risqué de gros capitaux sur des terrains neufs pour n'y recueillir que la ruine. Cela est vrai surtout pour les terrains boisés, abondans sur les rivages du Haut-Parana et du Paraguay. Des compagnies ont obtenu ou racheté des concessions de centaines de lieues couvertes de bois, ont engagé dans ces opérations des sommes importantes qui s'y sont englouties sans laisser de traces; les bois seuls, disait-on, devaient payer tous les frais de la colonisation, mais devant le premier arbre on a vu combien les outils et les hommes étaient insuffisans, que le sol n'avait pas d'assises, et

qu'au milieu de marais que l'on ne soupçonnait pas le transport d'un arbre jusqu'à la rivière, située à 100 mètres, était un problème insoluble. Ce qui s'est produit pour les terrains boisés est fréquent aussi dans la pampa : le terrain vierge dévore le troupeau et ruine le colon; il faut être riche pour acheter les terrains à bas prix.

L'importation récente de l'élevage du mouton dans la pampa enlève nécessairement à ce genre d'industrie toute espèce d'originalité, il n'a pas le pittoresque des travaux de l'élevage des bêtes à cornes. La vie de l'éleveur est vide, celle du troupeau est sans incidens, elle se passe en plein air; le *corral* où on le rentre le soir est en tout semblable aux parcs à brebis connus en France, avec cette différence qu'étant à poste fixe, le sol s'en élève avec rapidité jusqu'à former un monticule de résidus riches en azote et en ammoniaque; c'est là une richesse encore négligée faute de moyens de transport à bas prix, et qui un jour pourra fournir à l'Europe des chargemens aussi nombreux que ceux que l'on a extraits des îles Chinchas; pour le moment, dans ce pays où l'engrais est inutile, l'habitant n'en utilise qu'une faible partie comme combustible. Le matin, ce *corral* où les brebis ont passé chaudement la nuit sur un sol brûlant est ouvert, et le troupeau sort, se dirigeant de lui-même sur le point où il doit pâturer; on le surveille à peine, assez cependant pour l'empêcher de se mêler aux troupeaux existant dans le voisinage. Si un groupe s'égare, ce qui est fréquent, et se mêle à un troupeau étranger, le propriétaire a le droit d'en exiger l'examen : on fait alors rentrer les animaux dans le *corral* et l'on vérifie les oreilles des 2,000 ou 3,000 brebis qui s'y trouvent renfermées; c'est en effet à l'oreille que l'agneau a reçu la marque de propriété; les animaux étrangers sont pris par le pied et mis à part.

Au printemps, d'octobre à décembre, a lieu l'important travail de la tonte; les bras manquent généralement, le pays étant peu peuplé, hommes et femmes sont à l'œuvre. Les moutons réunis dans une enceinte auprès d'un hangar, s'il en existe, un homme les prend un à un, et, après avoir lié le patient, le jette aux tondeurs; ceux-ci, armés de forts ciseaux à ressort automoteur, pointus et d'un pied de long, au tranchant affilé, en moins de cinq minutes ont tourné, retourné l'animal et l'ont lâché dépouillé de sa toison, le plus souvent les chairs mises à vif par la pointe des ciseaux; la toison, repliée en boule sur elle-même, montrant extérieurement la racine blanche des poils, est liée avec une ficelle et remise par le tondeur contre un jeton de 10 ou 20 centimes suivant le prix du jour; les meilleurs tondeurs, généralement indigènes, se font 20 et 25 francs par jour.

Comme chez nous la moisson et la vendange, la tonte est l'occasion de fêtes de tout genre, de bals avec guitares et chants; s'il

pleut ou que le temps fraîchisse, la tonte est nécessairement arrêtée, et les fêtes redoublent. A l'automne commencent les grands abatages de moutons dans les fonderies de suif. En 1869, ils s'élevèrent jusqu'à 10 millions de têtes, à la suite d'une baisse subite du prix de la laine sur les marchés d'Europe; depuis il y a eu un très grand ralentissement dans ces travaux : le haut prix de la laine a élevé le prix de la brebis, la consommation toujours croissante de la ville de Buenos-Ayres et l'exportation des animaux sur pied pour le Brésil ont imprimé un tel mouvement de hausse des prix que la fabrication du suif a été fortement atteinte. Ce débouché restera toujours ouvert pour le trop-plein des troupeaux, mais il était peu avantageux pour l'éleveur de n'en pas avoir d'autres. Dans cette année 1869, le prix du mouton, qui dix ans auparavant était de 8 à 10 francs, était tombé à 3 et 4 francs; aujourd'hui, même après la tonte, les moutons gras ne valent pas moins de 9 à 12 francs, c'est une augmentation de valeur d'au moins 500 millions de francs pour l'ensemble des troupeaux de la république, que l'on peut estimer à 70 millions de têtes.

Après ces détails donnés sur cette modeste et riche industrie, on comprendra facilement que les mines et les aventures du mineur soient délaissées dans un pays où sans travail, presque sans premier capital, mais avec la résolution de supporter une vie oisive et rude, un homme a devant lui un horizon certain de bien-être et de fortune. On a vu quelques déclassés venir chercher dans cette existence la satisfaction de leurs désirs ambitieux et y réussir, mais en réalité ils sont rares. Le succès sur la terre d'Amérique appartient à ceux qui consentent à refaire leur personnalité, en constituant des débris de l'Européen un homme nouveau, à *s'américaniser*, mot nécessaire pour exprimer cette transformation curieuse que subit celui qui a passé l'Océan. A vivre au milieu de cette société en formation, l'Européen, oubliant le vieux monde, ses traditions, sa routine, retrempé dans un individualisme absorbant, acquiert une énergie spéciale, dominé qu'il est par la doctrine de l'intérêt personnel, loi générale à laquelle il essaierait vainement de se soustraire. Si l'on veut s'expliquer la raison de cette transformation, on la trouvera dans l'esprit de retour, mobile que ne connaît pas l'homme sédentaire, dont la vie plus ou moins heureuse est fixée là où il est né et qui peut accepter la médiocrité, qui, pour l'émigrant, contient une menace d'exil perpétuel.

Le sol d'Amérique influe différemment sur les différentes catégories d'émigrans : inutile de dire que les dix années de collége, bagage du bachelier, lui seront d'un mince profit, que l'étranger lettré, à quelque degré qu'il le soit, n'a de rang à prendre dans la

société américaine qu'à la condition de s'y refaire une éducation spéciale, toute différente de la première. Par contre, une place considérable appartient à l'homme nature qui débarque avec deux bras prêts à tout, qui n'a pas même essayé un apprentissage, ou du moins qui, s'il a un métier, le connaît superficiellement: tout travail lui est bon, les salaires élevés et la vie matérielle facile lui assurent un avenir prospère. Il semble créé pour lui, ce pays où le superflu est hors de prix, mais où le nécessaire est pour rien; peu lui importent ces joies de l'esprit et des yeux, ce luxe des sociétés européennes, qui distribuent gratuitement tout un monde de jouissances, où la nature elle-même a prodigué des satisfactions de tout genre. Ici, rien de semblable; dans les villes, tous les luxes hors de portée, rien de gratuit pour les yeux ni l'esprit, la nature elle-même sans pittoresque et sans beauté, mais le nécessaire en abondance à la portée de tous.

Entre ces deux classes d'individus, il y en a une, intermédiaire, qui trouverait la satisfaction de tous les désirs qu'elle ne saurait réaliser en Europe; nous voulons parler du petit fermier et du petit propriétaire français, vivant péniblement sur une terre morcelée à l'excès sans profit possible, sans pouvoir même développer sa famille sous peine de ne pouvoir l'alimenter. Celui-là, armé déjà d'un capital, quelque minime qu'il soit, accompagné d'une famille connaissant les travaux des champs, trouverait dans les pampas de Buenos-Ayres un climat des plus salubres, de vastes plaines fertiles, des terrains à acheter à des prix relativement bas; il tâtonnera peut-être un peu au début, mais, bien dirigé, il prospérera vite une fois enraciné, s'assurant à lui-même et préparant aux siens une aisance qu'il eût vainement rêvée en Europe. Quelques-uns échoueront, d'autres se lasseront; là comme partout les revers vous attendent, là comme partout il y a de bons et de mauvais jours; mais là plus que partout le travail est facile et rémunérateur.

Il faut vraiment que l'ignorance des résultats économiques de l'émigration soit bien profonde pour qu'elle rencontre en France, en Allemagne et en Italie l'opposition gouvernementale dont elle est l'objet. Est-ce donc une vérité si méconnue, qu'émigration c'est production? L'émigrant, à quelque catégorie qu'il appartienne, n'emporte-t-il donc pas avec lui ses usages et ses mœurs? Entrant dans la vie américaine, plus large, et d'où est bannie la mesquinerie des pays trop peuplés, il développe ses besoins, mais dans le sens de ses habitudes premières, les fait connaître et les impose même aux différens peuples au milieu desquels il vit; tout son travail retourne ainsi au centuple à la mère-patrie et vient augmenter chez elle la production, l'exportation et partant la richesse. On pourrait

citer à l'appui mille exemples, c'est ainsi qu'en Italie le mot inconnu d'exportation est devenu une réalité et une source de prospérité depuis que les Lombards et les Napolitains s'expatrient par milliers pour revenir sans exception jouir chez eux du bien-être acquis ailleurs. Prenons un exemple en France facile à contrôler.

De 1852 à 1860, à peine y avait-il quelques Français à Buenos-Ayres, l'exportation des vins de Bordeaux pour tout le bassin de la Plata n'atteignait pas en 1855 500 barriques par an; on ne consommait alors que les gros vins de Barcelone, que les Espagnols y avaient dès longtemps fait connaître. Vers 1860, la création d'une ligne de vapeurs de Bordeaux à Buenos-Ayres fut le signal d'un commencement d'émigration vers la Plata, qui s'accentua sérieusement vers 1866. En 1872, la colonie française de la province de Buenos-Ayres ne dépassait pas 50,000 individus, l'exportation des vins de Bordeaux pour la Plata atteignit jusqu'à 28,000 barriques dans un mois et ne descendit dans aucun au-dessous de 15,000 ou 18,000. Niera-t-on que ces quelques milliers de Français aient plus fait pour développer notre richesse nationale en la faisant connaître que 500,000 pris au hasard qui sont restés chez eux? N'ont-ils pas, dans une mesure considérable, développé en France la production en répandant au dehors l'exemple de leurs habitudes? Ce qui est si sensible dans le monde matériel ne l'est pas moins dans l'ordre moral et intellectuel : nos livres, nos journaux, notre littérature sont surtout répandus au dehors par ceux qui émigrent et inspirent à tous les étrangers le désir de connaître un pays où tout se sait et s'enseigne; c'est ce qui amène chez nous avec les nombreux étrangers un élément nouveau de richesse.

Il est certain qu'un temps viendra où les gouvernemens des pays neufs n'auront plus à répandre des primes et à entretenir des agens, et verront l'émigration aussi protégée par les gouvernemens européens qu'elle est aujourd'hui entravée, un temps où cette erreur économique ira rejoindre le vieux système espagnol, jaloux, prohibitif à l'excès et en même temps ruineux, qui, en fermant l'accès des colonies aux peuples étrangers, en ajournait le développement sans profit pour personne. L'Angleterre a depuis longtemps adopté le système contraire, et en a prouvé pratiquement la valeur par le profit qu'en ont tiré ses banques et son industrie. Peu à peu tous les gouvernemens suivront cet exemple; alors peut-être aurons-nous rendu un service en faisant connaître une des industries où l'activité humaine peut trouver le plus utilement son emploi.

ÉMILE DAIREAUX.

UN

POÈTE RÉPUBLICAIN

SOUS NÉRON

L'histoire des mœurs sous l'empire romain est pleine de contradictions, et ces contradictions sont d'autant plus grandes que les empereurs sont plus mauvais. Plus en effet la tyrannie s'aggrave, plus la violence envahit le monde intérieur de la pensée et du sentiment, pour y porter le trouble et en détruire l'équilibre. Au désordre social répond dans la vie morale un défaut de calme et de stabilité : les âmes s'abandonnent ou s'exaltent, le bien chez les faibles se heurte au mal, et le jugement est livré à l'incertitude. Ainsi s'expliquent sous Tibère, sous Caligula, sous Néron, ces contrastes entre la lâcheté et les passions honteuses qui dominent et les exemples de noblesse et d'héroïsme qui au même moment relèvent l'humanité. C'est le propre des temps agités de mettre ainsi à nu la faiblesse et l'inconsistance morale des peuples et des hommes. Figurons-nous quels troubles en ce genre pouvait produire l'énormité de la tyrannie sous un fou capricieux comme était Néron! Pour nous aujourd'hui, le témoignage le plus expressif de l'incohérence intellectuelle et morale qui caractérise cette débauche de quatorze ans dans la toute-puissance, c'est *la Pharsale* de Lucain, ce poème républicain sans mesure et sans proportion où la vraie grandeur se fait jour par instans au milieu de l'énorme et de l'étrange, où des accens sincères se mêlent à la plus fausse déclamation, où d'un scintillement perpétuel et d'une sonorité fatigante s'élancent parfois d'admirables rayons et de magnifiques harmonies, enfin ce poème républicain entrepris par le favori et sous les auspices du prince. C'est ce dernier fait qui paraît d'abord le plus surprenant.

La raison de cette contradiction singulière n'est point à chercher dans la politique de Néron. Entre Néron et la république, il y avait incompatibilité absolue. Qu'il ait souvent existé des rapports et même une alliance entre le despotisme d'un seul et la démocratie, cela est incontestable. Néron lui-même courtisait la foule, il pourvoyait largement à ses plaisirs : elle l'aimait et le regretta; mais entre la licence de la foule et la liberté de la nation fondée sur le droit et la moralité il n'y a pas de confusion possible, et il serait oiseux de démontrer qu'un prince dont le règne ne fut qu'un outrage éclatant et perpétuel à la moralité et au droit ne peut pas être transformé en empereur républicain. Il n'y visa jamais, et aucune des fantaisies de cet esprit déréglé n'autorise à lui prêter cette prétention. Par quelle étrange anomalie un des plus aimés et des plus attentifs parmi les courtisans du maître choisit-il précisément ce thème pour l'œuvre capitale de sa muse ambitieuse? C'est à l'histoire, c'est à l'examen des courans suivis depuis un siècle par la littérature et par les mœurs romaines qu'il en faudrait demander l'explication.

L'impression laissée par la chute de la république avait été profonde et durable, car le fait lui-même était immense. C'était l'achèvement de cette grande évolution de quatre siècles et demi qui, d'un des plus petits peuples du Latium, avait fait le maître de l'univers! Après cette prodigieuse carrière, la république n'avait pu finir tout d'un coup; les longues convulsions de son agonie, depuis les querelles de Marius et de Sylla jusqu'à la bataille d'Actium, avaient ébranlé tout le monde romain et profondément troublé les imaginations. Aussi, malgré les bienfaits réels du règne réparateur d'Auguste et les rapides progrès de la servilité, des paroles de regret pour le bien perdu ne cessèrent pas sous ce prince de se faire entendre. Même dans les rangs des panégyristes convaincus et officiels, les chefs du chœur, Virgile et Horace, le premier sans caractère politique, le second sincèrement rallié, donnent les louanges les plus magnifiques qu'il ait jamais reçues à Caton, l'homme en qui s'est incarnée l'idée de la résistance à la tyrannie. Le sentiment général est si fort qu'Auguste lui-même ne s'y peut soustraire. De là chez lui une tolérance dont on cite des traits nombreux. Il laissait appeler dans des lectures publiques Brutus et Cassius *les derniers des Romains*. De là aussi une préoccupation dont Suétone nous a conservé un curieux exemple. Il nous montre dans l'intérieur du palais impérial Auguste lisant devant un auditoire d'amis sa *Réponse à Brutus au sujet de Caton* et soulagé de temps en temps dans cette lecture par Tibère. Le souvenir de Caton, celui de Cicéron, étaient comme une obsession de la conscience publique : il fallait que chacun se mît à les louer ou à les attaquer.

A la chute de la république étaient liées, comme ses causes, la

corruption des mœurs et les guerres civiles. Auguste échoua dans le rôle de réformateur, et, quoiqu'il eût réussi à pacifier Rome et l'empire, la pensée des guerres civiles lui survécut. Elle inquiéta la vigilance de Tibère, car elle impliquait le regret de la liberté; elle tenta Claude, dans les ardeurs innocentes de sa jeunesse pour les compositions historiques; elle résista aux persécutions dirigées contre Crémutius Cordus. Ses *Annales*, malgré la sentence du sénat de Tibère, se lisaient de nouveau sous Caligula, et l'esprit républicain dont elles étaient animées était resté si vivant, au moins chez quelques-uns, que Chéréa, en tuant Caligula, se figurait qu'il allait rétablir la république.

Ainsi les lettres vont avec l'histoire. Celles-ci, par une pente naturelle dans de pareils sujets, inclinèrent souvent vers la déclamation. Certains thèmes avaient été adoptés par les écoles, par exemple les proscriptions et en particulier la mort de Cicéron, où un poète, Cornélius Sévérus, avait le mieux réussi de tous. C'était le jugement de Sénèque le père, et il le justifie par le morceau qu'il cite. Le même sujet avait encore été traité par un autre poète, Sextilius Ena, qui était de Cordoue, comme les Sénèques et Lucain, et avait, comme eux, l'enflure de son pays. Le fait n'est pas indifférent à relever quand on recherche les antécédens de *la Pharsale*. Si Pétrone critique ce poème et le refait à sa manière, c'est qu'il subit aussi le charme d'un pareil sujet. Il s'est formé sur les guerres civiles une tradition littéraire, et elle est si bien entrée dans les mœurs, qu'on serait tenté de se demander si elles n'ont pas dû exercer les facultés poétiques de Néron lui-même. S'il n'en fut rien, c'est sans doute que son imagination vivait de préférence dans la fiction grecque, le vrai monde de l'art, pensait-il, plus ouvert à son goût de magnificence théâtrale, et où ses talens de chanteur lyrique trouvaient mieux leur emploi.

Tout ce mouvement, cette émotion profonde et persistante laissée par la chute de la république, cette tradition républicaine fidèlement conservée par un côté des mœurs, par les lettres, par les écoles, tout cela aboutit à *la Pharsale;* elle en est le monument poétique. Qu'est-ce donc que ce républicanisme capable d'inspirer à Lucain l'œuvre la plus considérable qui soit sortie de la plus grande révolution du monde antique, quelle en est la sincérité, et quelle est aussi l'influence qu'il exerce sur le développement du sujet au point de vue de l'histoire et de l'art? Si l'on répondait à ces deux questions, on aurait jugé en grande partie *la Pharsale,* cette épopée qui a eu le mérite de survivre à son époque et de passionner souvent la postérité.

I.

La sincérité de Lucain nous serait d'abord suspecte, si nous oubliions l'ensemble de faits qui vient d'être rappelé. Rien à ses débuts ne nous fait entrevoir dans le présent ou dans l'avenir la figure austère du républicain convaincu. Quelques lignes charmantes de Sénèque, si, comme on l'a cru jusqu'ici, elles sont écrites sur Lucain, nous présentent un enfant vif et gracieux, dont la gaîté et le libre babil, dont la vue seule porte avec soi la joie et la sérénité, qui dans les deuils de famille est la consolation et l'espoir des siens. Cet enfant, après avoir brillé dans les écoles de Rome et peut-être d'Athènes, passe dans la cohorte poétique de Néron, où il prend la première place. Comblé aussitôt de faveurs, nommé questeur avant l'âge légal, revêtu d'autres dignités encore, il paie sa dette en poète courtisan. C'est lui qui aux premiers jeux quinquennaux, institution qui fait la joie et l'orgueil de Néron, a l'honneur de réciter l'éloge du prince, déjà parricide et publiquement dégradé. On se figure facilement ce que pouvait être cet éloge. Il suffit de voir, au commencement de *la Pharsale*, les raffinemens qui renouvellent l'apothéose traditionnelle. Néron dans les palais célestes, heureux de le posséder, et prenant à son gré les attributs des grandes divinités, respectueuses et soumises ; Néron adjuré de choisir la place de son astre bien juste au milieu du monde, afin de n'en pas détruire l'équilibre et d'envoyer directement sur Rome ses feux pacificateurs et bienfaisans ; Néron, et ceci allait plus droit au cœur du césar-poète que les honneurs posthumes de la mythologie astronomique, transformé dès sa vie terrestre en dieu inspirateur, plus puissant qu'Apollon et que Bacchus : aucun de ces traits ne coûte à la complaisance de Lucain, fier de laisser loin derrière lui les exemples trop timides d'Horace et de Virgile. Rien ne vaut la transition par laquelle on passe du sombre tableau des guerres civiles à cette glorification de l'empereur : « si cependant les destins n'ont pas trouvé d'autre voie pour la venue de Néron,... ô dieux, nous ne nous plaignons plus ! »

Voilà par quel langage, voilà au milieu de quelles idées et de quels faits Lucain commence son épopée républicaine. N'est-on pas fondé à craindre que son républicanisme ne soit tout littéraire? Eh bien! non ; ce jugement serait trop absolu. Sans doute Lucain n'est pas un héros, un confesseur austère de la foi ; mais il ne faudrait abuser contre lui ni de certains côtés de sa vie, ni d'adulations passées alors dans les mœurs, sans lesquelles il n'avait pas le droit de traiter son sujet, ni même d'être poète. En réalité, il ne ressemble pas à ses personnages : il n'est pas tout d'une pièce; il est ce que l'on

fait les traditions du passé, les influences contemporaines, les inégalités de sa propre nature. Il y a en lui un républicain d'école et de convention, il y a aussi un républicain sincère. Les deux s'unissent et se confondent dans une proportion variable suivant l'inspiration du moment et surtout suivant les circonstances, c'est-à-dire suivant les rapports du poète avec Néron.

D'abord il ne peut exister aucun doute sur la pensée première du poème. L'ambition poétique de Lucain a été séduite par l'espoir d'exprimer avec une puissance jusque-là inconnue la grande idée qui depuis un siècle hantait les imaginations romaines, la perte de la liberté. Cette perte s'était consommée à Pharsale, car, à partir de cette victoire, César était resté seul; la guerre avait continué terrible et périlleuse, mais le coup décisif était frappé. De là le titre du poème choisi par le poète lui-même : le poème de Pharsale, *Pharsalia*.

Pour lui, comme pour l'histoire, c'est à Pharsale qu'aboutit le mouvement antérieur des guerres civiles, et il pense que là s'est décidé pour l'avenir le sort de Rome et du monde, qui désormais dépendront d'un maître. Quelles qu'aient dû être dans sa pensée les limites de son œuvre, Pharsale était et devait rester le centre de sa composition. Sans doute, puisque dans la partie exécutée il a dépassé la mort de Pompée, on peut supposer qu'après la guerre d'Égypte, dont il a laissé le récit inachevé, seraient venues les guerres d'Asie, d'Afrique et d'Espagne, et comme il a l'habitude de suivre l'histoire pas à pas en s'arrêtant là où il trouve matière à développement, cette hypothèse donnerait au poème un accroissement dont on ne saurait déterminer la mesure; mais aucun de ces événemens, quels qu'en aient été la difficulté et les périls, ni Thapsus, ni Munda, n'avait la même importance (1) et ne prêtait autant à l'expression de la pensée principale du sujet. Poussons jusqu'au bout, et admettons que Lucain se fût fixé pour terme la mort de César : la nature de ses idées, qu'il nous a fait très clairement connaître, l'amenait nécessairement à présenter cette mort comme une expiation. Le vainqueur de Pharsale immolé au pied de la statue du vaincu, quelle occasion naturelle de marquer encore l'importance décisive du funeste combat de Thessalie! Laissons les conjectures : qui sait jusqu'à quel point l'esprit de Lucain pouvait dépasser l'effort du moment et ce qu'il aurait fait, s'il avait vécu? A prendre son poème tel que nous l'avons, nous y voyons nettement que, s'il est un point sur lequel il ait voulu rassembler ses forces et concentrer sa pensée, qui ailleurs s'abandonne et se dissipe si facilement, c'est

(1) Non istas habuit pugnæ Pharsalia partes
Quas aliæ clades.

la bataille qui fit disparaître de la scène Pompée, le principal adversaire de César, et qui par là fonda l'empire. « En ce combat, dit-il, les peuples sont atteints d'une telle blessure que le siècle présent n'y saurait suffire; ce qu'ils perdent, c'est plus que leur vie, plus que leur salut : nous sommes abattus pour l'éternité. Les glaives des vainqueurs asservissent avec nous toutes les générations futures. — Et nous, les fils des vaincus de Pharsale, quel est notre crime? En quoi avons-nous mérité de naître sujets? Avons-nous manqué de cœur sur le champ de bataille? Nous n'y étions pas. Si la fortune nous réservait un maître, que ne nous a-t-elle au moins laissés combattre? »

Lucain, combattant intrépide à Pharsale! Ce que nous savons de lui nous le montre moins brave en actions qu'en paroles. Son énergie poétique du moins ne faiblit pas. Dans ce septième livre, qua remplit tout entier ce grand fait du combat de Pharsale, il n'a rien épargné pour en exprimer la grandeur; toutes les ressources de la rhétorique et tout le bagage de l'épopée ont été mis en réquisition. Rendons-lui la justice de reconnaître qu"il a rencontré beaucoup de beaux vers dans cette accumulation de morceaux à effet dont se compose son récit de Pharsale : ici les vers sont plus beaux qu'ailleurs, et ils se font valoir mutuellement parce qu'ils sont reliés entre eux et plus constamment soutenus par la continuité de la passion qui anime le poète, le regret de cette liberté qui a emporté avec elle l'honneur national.

Il n'en est pas qui soient plus souvent cités. La liberté fuyant au-delà du Tigre et du Rhin, devenue le bien des Germains et des Scythes, les Arabes et les Mèdes heureux de ne l'avoir jamais connue, parce qu'ils n'ont pas à la regretter : ces traits célèbres, dans la langue énergique du poète, ont une vraie beauté. Le plus curieux peut-être, c'est cette punition qu'il trouve contre l'indifférence du ciel : « les guerres civiles feront des dieux égaux aux maîtres de l'Olympe; Rome ornera des mânes de foudres, de rayons, d'astres, et dans les temples des divinités elle jurera par des ombres. » La pensée est cherchée : d'où vient qu'elle nous intéresse et nous prend assez vivement? C'est que dans ces antithèses sonores est contenue une attaque directe contre ce qui est à l'époque même du poète l'expression suprême de la servilité romaine. Ces foudres et ces rayons, c'est l'appareil consacré des apothéoses; ces astres, c'est le signe adopté pour les empereurs depuis l'apparition de l'astre des Jules. Et le trait n'est pas seulement à l'adresse de Jules César, il est aussi dirigé sur Auguste et ses tristes successeurs; il atteint Néron lui-même, qu'attendent comme eux les honneurs divins, qui les reçoit déjà de son vivant : qui le sait mieux que Lucain?

Nous n'avons pu en effet oublier les adulations du premier

livre. Nous en voici bien loin. Est-ce vraiment le même poète qui naguère dépouillait, au profit de Néron, Jupiter et Phébus de leurs attributs, et qui maintenant proteste contre cet outrage insensé à la majesté des dieux? Je sais bien qu'ici il est entraîné par le développement de cette pensée républicaine d'où son poème est sorti; c'est le trait final d'un morceau où la déclamation a sa bonne part, et un déclamateur, une fois lancé, ne s'arrête pas facilement en route. Cette explication ne suffit pas; Lucain est ému d'une indignation sincère, c'est de son âme ulcérée que viennent ces accens plus âpres et ces élans. Il s'est fait en lui un changement dont l'histoire nous apprend la cause, et dont il est assez curieux d'étudier les effets dans son poème.

Nous voudrions pour l'honneur de Lucain que ce changement vînt d'un mouvement naturel de sa conscience, plus touchée des maux de la patrie ou cédant à quelque révolte irrésistible. Nous savons malheureusement qu'il n'en est rien. S'il vint un jour où cessa le désaccord primitif entre le poème et le poète, ce n'est pas à un progrès du sentiment patriotique ni à un élan d'honnête indignation qu'il en faut attribuer la première cause, c'est simplement à un dépit poétique. Néron, jaloux de Lucain, s'en alla pendant une de ces lectures, et bientôt même lui interdit de se produire en public. La poésie, sans le succès immédiat, ne suffit pas à Lucain. Ce nouveau mode de persécution, qui tout à coup faisait succéder le silence aux applaudissemens et le privait de ses bruyans triomphes, lui parut intolérable. Il comptait bien sur la postérité; mais cette compensation insuffisante de l'avenir, il voulut la relever par le plaisir anticipé d'une vengeance qui ne pouvait avoir tous ses effets parmi les contemporains. En continuant *la Pharsale*, il flétrit le pouvoir qui voulait le plonger dans l'ombre, et il la charge de publier plus tard cette flétrissure : « notre *Pharsale* vivra, s'écrie-t-il, et aucun âge ne l'ensevelira dans les ténèbres. »

Pharsalia nostra
Vivet, et a nullo tenebris damnabitur ævo.

En même temps il recourut à un moyen qui depuis longtemps déjà était dans les mœurs romaines : il fit un libelle contre le prince et ses favoris.

Le libelle de Lucain a péri comme tant d'autres; mais nous avons tout ce qu'il a pu faire de son poème, et nous y voyons comment se soulagea son ressentiment; ce fut par des allusions, toutes sur un ton grave. Je ne sais jusqu'à quel point la satire était dans son génie; sa parodie bien connue d'un hémistiche de Néron, cette bouffonnerie téméraire, ne suffit pas pour nous éclairer sur l'étendue de ses facultés en ce genre. En tout cas, il en eût jugé l'em-

ploi au-dessous de la dignité d'une œuvre comme *la Pharsale*. Il fit donc des allusions, ou plutôt il fit, contre l'asservissement de Rome, des protestations qui atteignaient le règne de l'empereur.

A vrai dire, de pareilles protestations faisaient partie du sujet, car *la Pharsale* n'avait jamais dû être autre chose que la perte de la liberté racontée et déplorée; mais Lucain proteste bien davantage à partir du quatrième livre, dont la composition coïncide avec la date de sa disgrâce. Jusque-là, dans les trois premiers, on peut même être surpris de ne pas rencontrer un plus grand nombre de traits contre l'empire; d'autres s'en étaient déjà permis, et d'une grande hardiesse. Sénèque, à ce moment courtisan de Néron, n'avait-il pas parlé, dans l'*Apocolocyntose*, d'un certain Crassus « si extravagant qu'on aurait pu en faire un empereur? » Le mot frappait non pas seulement les derniers empereurs, le fou Caligula et l'imbécile Claude, mais la dignité impériale présente dans la personne de ce jeune homme dont on fêtait l'avénement par un pamphlet contre son père adoptif. Dans les trois premiers livres de *la Pharsale*, les seuls publiés de son vivant, deux fois seulement Lucain attaque le régime impérial : c'est pour se plaindre des richesses exorbitantes des empereurs, maîtres de la fortune publique, et des démonstrations hypocrites qu'ils imposent à leurs sujets. César vient de mettre la main sur le trésor oublié à Rome par Pompée dans la précipitation de sa fuite : « alors, pour la première fois, dit le poète, Rome fut plus pauvre que César. » Voici l'autre allusion, qui n'est pas plus directe : « pleurez, vous le pouvez, maintenant que la fortune des deux chefs est encore indécise; quand il y aura un vainqueur, vous serez contraints d'être joyeux. » Il faut croire que Lucain, travaillant sous l'œil du maître, s'astreignait à une certaine prudence. Il n'en fut plus de même lorsqu'il écrivit les sept derniers livres, n'ayant plus à compter qu'avec lui-même, ou peut-être avec une publicité clandestine. A partir de ce moment, les allusions se multiplient, la pensée s'accentue, l'expression prend plus d'âpreté et d'audace.

La série des césars, ces successeurs de Sylla, de Marius, du sanguinaire Cinna, c'est la perpétuité d'une tyrannie toujours menaçante pour la vie de chacun. Dès le jour où Jules César, cédant à de prétendues instances, se fit coup sur coup dictateur et consul « furent inventés tous ces titres que depuis si longtemps déjà notre bouche menteuse prodigue à nos maîtres. » Voici dans ses trois phases l'asservissement des Romains : Sylla et Marius avaient tué la réalité de la liberté; quand Pompée a disparu, il en a emporté avec lui la fiction; aujourd'hui c'est la tyrannie sans feinte et sans pudeur, — à l'impudence du maître dans la domination répond celle du sénat dans la servilité. Quelquefois le coupable expie son crime;

mais la justice divine n'accomplit qu'à moitié son œuvre. Lucain, devançant Tacite, s'écrie : « Pourquoi les dieux ne s'inquiètent-ils pas autant de défendre la liberté que de la venger? »

La perte de la liberté, tel est le fonds d'où le poète tire en toute occasion des développemens ou des traits. La mort de Curion, celle du centurion Scæva, celle de Pompée, celle de Caton, ramènent avec des variantes ce thème préféré. Il proteste au nom de sa génération innocente, condamnée avant de naître à la servitude; dans ses transports, quelque peu refroidis par l'amplification, il porte envie aux barbares insensibles au joug qu'ils ont toujours porté, il accuse les dieux, injustes ou impuissans; enfin il menace. Il menace l'ennemi qu'un duel *non terminé* met aujourd'hui encore en face de la liberté : « César et la liberté, ce couple d'adversaires, qui est toujours devant nous dans l'arène. » Il se plaît à glorifier les Brutus, surtout le dernier, le tyrannicide. Il fait confier par Pompée mourant à ses fils et aux descendans qu'il espère la mission sainte de combattre *les césars*. Il se plaint amèrement que les complots contre les empereurs aient échoué : « la liberté, cherchée tant de fois au péril de notre vie, nous est refusée! » Ces menaces indirectes prennent par l'accent du poète une force singulière. N'oublions pas qu'il deviendra bientôt lui-même le complice de Pison, qu'il sera le conspirateur indiscret et fougueux que Suétone appelle *le porte-étendard de la conjuration.*

La haine de l'héritier de César associée au regret de la liberté, voilà bien quelle est maintenant la disposition dominante de Lucain. Une fois dans cet ordre de sentimens, il va jusqu'au bout, et, parmi les effets de la servitude, il s'attache avec passion, pour le flétrir, à celui qui représente à la fois le suprême degré de la flatterie et l'hommage le plus doux à l'orgueil du prince, — l'apothéose. Il n'avait que trop bien montré lui-même dans sa fameuse invocation à Néron jusqu'où pouvaient aller en ce genre les hyperboles adulatrices : aussi semble-t-il que cette idée l'obsède comme un remords. Non, les magnifiques funérailles du Champ de Mars ne prouvent rien, César n'est pas un dieu. Vaincus de Pharsale, hâtez-vous de mourir pour prendre votre revanche dans les enfers; « descendez avec orgueil de vos humbles bûchers, et foulez aux pieds les mânes des dieux de Rome, » c'est-à-dire des indignes héros de l'apothéose officielle. C'est aux soldats de la liberté, c'est aux âmes vertueuses, que sont réservés les honneurs d'un séjour privilégié. Non, ces cérémonies menteuses n'ont point d'effet : dans la région céleste des bienheureux « ne s'élèvent pas ceux qu'on couche dans l'or et qu'on brûle avec l'encens. » Il est un sanctuaire où habite réellement l'âme du grand Pompée, c'est le cœur de Brutus, le vengeur pieux, c'est aussi le cœur de Caton. L'indomptable Caton,

voilà celui dont l'apothéose serait seule légitime : « voilà le vrai père de la patrie, celui, ô Rome, qui mérite le mieux tes autels, celui par lequel tu pourras jurer sans rougir, celui dont un jour, si jamais ta tête se redresse libre, tu devras faire un dieu. »

Lucain, qui déclame toujours, est souvent éloquent; il l'est dans la plupart de ces traits, parce qu'il est animé d'une passion sincère. Il y avait à Rome plus d'un homme de cœur ou de sens que révoltaient ces apothéoses impériales. Au fond, malgré la consécration des rites religieux et peut-être un certain degré de crédulité dans le peuple, personne dans la société ne les prenait au sérieux et n'y attachait plus de valeur qu'à des formalités. Autrement comment Sénèque aurait-il osé tourner en ridicule l'apothéose de Claude et en tirer une bouffonnerie à l'usage de Néron et de sa cour? Lucain, lui, ne plaisante pas; il proteste au nom de la dignité et de la raison humaines. Il tient à se rétracter, à nier avec éclat la divinité de Néron en même temps que celle de tous les césars. Voilà jusqu'où l'a mené une rancune personnelle, d'accord avec la nature de son sujet; il appartient maintenant à ce sujet sans réserve, et se sent complétement libre de le traiter comme il l'a conçu, c'est-à-dire en républicain. Voyons ce que l'histoire y a gagné.

II.

Les allusions, les protestations, les attaques plus ou moins détournées contre le césar régnant, effets visibles dans le poème de Lucain des préoccupations contemporaines, sont déjà par elles-mêmes de l'histoire, et par momens on pourrait être tenté de soutenir qu'elles forment le côté le plus vrai de cette épopée historique. Ce serait une exagération. Ce n'est pas à ce titre que Lucain a été sérieusement compté parmi les historiens; c'est comme narrateur de la guerre civile, comme narrateur exact et bien informé, et même plus d'une fois depuis Pétrone on lui a reproché une exactitude incompatible, trouvait-on, avec la liberté qui convient à la poésie. « Il y en a qui me refusent le nom de poète, lui fait dire Martial; mais mon libraire, qui me vend, n'est pas de leur avis. » Au demeurant, il faut avouer que peu de reproches ont été moins mérités, si l'on entendait par là donner à l'historien ce qu'on retranchait au poète, car, au point de vue de l'histoire, son œuvre est d'une déplorable faiblesse. Les défauts de son esprit et le parti-pris républicain ont singulièrement dénaturé et amoindri le grand sujet qu'il avait prétendu traiter.

Quel sujet, en effet, que celui de *la Pharsale!* Je ne parle pas seulement des conséquences de la victoire remportée par César : ce fut la crise du monde antique; mais les faits eux-mêmes et les

circonstances où ils se produisent ont un caractère de singulière grandeur. La violence des mouvemens qui agitent la société, l'ardeur des passions, les efforts de l'intelligence et les jeux terribles de la fortune, tout cela forme un drame étrange dont l'imagination ne réussit guère mieux à faire revivre l'ensemble grandiose que le raisonnement à en distinguer nettement les élémens complexes et les ressorts. Des peintres et des historiens supérieurs à Lucain n'y suffiraient pas. On est surpris de voir avec quel degré de courage ou de naïveté il soumet cette admirable et immense matière à un système de simplification ou à des procédés d'amplification raides et faux. Il ne paraît avoir ni le respect ni le sens de la vérité. Voici le thème bien simple dont il suit le développement presqu'en droite ligne : César a tué la république, Pompée l'a défendue malheureusement; donc César et ses soldats sont d'odieux bourreaux, Pompée et les pompéiens sont de nobles et héroïques victimes. Une fois le principe admis, rien n'en gêne guère l'application.

Par exemple, il y a du côté de Pompée un personnage sur le compte duquel il nous est venu des renseignemens assez fâcheux, L. Domitius Aenobarbus; c'était, semble-t-il, un homme égoïste et pusillanime. Lucain le choisit précisément pour en faire un type de loyauté et d'indomptable obstination dans la lutte : de là l'épithète inséparable dont il paraît orné à la façon d'un héros d'Homère, *pugnax* Domitius. Successeur désigné de César pour la province de Gaule, il n'alla pas plus loin que Corfinium, qu'il ne réussit pas à protéger. Nous trouvons à ce sujet dans Plutarque le détail d'une petite comédie qui n'est rien moins qu'héroïque. Domitius, à l'approche de César, se décourage tout de suite, et demande du poison pour se soustraire à la vengeance de l'ennemi; mais bientôt, instruit des dispositions clémentes du vainqueur, il se repent, il se désespère. Heureusement son médecin, qui sans doute le connaissait, ne lui avait donné qu'un narcotique inoffensif. Domitius ne meurt pas, accepte sa grâce et en profite. Suivant d'autres récits, en apprenant l'attaque prochaine de César, il ne songe pas à mourir, il cherche à se sauver en abandonnant la place qu'il doit défendre. Dans le poème, Domitius, trahi par les siens, reçoit en frémissant la vie avec la liberté, et brûle désormais de rejeter ce présent odieux par une mort intrépide sur le champ de bataille. En effet, nous le retrouvons à Pharsale : il y commande l'aile droite, que Lucain lui confie de sa propre autorité; il tombe percé de mille blessures, heureux de mourir et, en mourant, de braver son vainqueur en face. En réalité, Domitius n'a pas commandé une aile des pompéiens; après la défaite, il a fui du champ de bataille, et, trahi par ses forces, il a été atteint et tué par des cavaliers ennemis. Que dire

de cet historien qui invente un héros? C'est, si l'on admet cette excuse, au profit de la cause républicaine; mais s'il était vrai que cette transfiguration de Domitius, un des ancêtres de Néron, eût été d'abord une flatterie imaginée pour plaire au prince? La chose est fort possible, et elle s'expliquerait encore malgré le changement des dispositions de Lucain à l'égard de Néron : Domitius, une fois transformé en héros, aurait gardé son rôle; la figure était créée, elle existait pour le poète, et il ne fallait pas, en la détruisant après coup, affaiblir le parti de Pompée.

Voici qui est plus grave qu'un défaut de vérité au sujet d'un personnage obscur, ou peut-être même qu'une flatterie à cette époque; l'adulation pouvait n'être qu'une servitude extérieure qui laissait le poète libre pour le fond de son œuvre. Les grands hommes qui existent réellement, qui sont l'essentiel et la vie du sujet, Lucain les dénature et les amoindrit. Il se flatte lui-même qu'il ne sera pas inutile aux grands noms auprès de la postérité, et même qu'il lui gardera le souvenir de César. Cette prétention est bien vaine. Non, Lucain n'a pas été le gardien de la gloire de César, qui assurément n'avait pas besoin de lui, ni même de la gloire de Pompée malgré des efforts plus sérieux pour y réussir, et quoiqu'il y fût plus naturellement conduit par le dessein de son poème. Qu'est-ce en effet que le Pompée de *la Pharsale?*

C'est d'abord un personnage fort incohérent. Ce grand citoyen, pour lequel on n'aura bientôt ni assez de sympathie, ni assez de vénération, on nous le présente au début comme un ambitieux qui ne peut souffrir d'égal, qui veut régner seul, complice du crime de la guerre civile. Jaloux de la gloire plus jeune de César, il est insatiable de renommée, il prodigue les flatteries à la foule; tout au souffle de la faveur populaire, il s'enivre des applaudissemens de *son* théâtre, celui qu'il a construit pour les plaisirs de Rome et qui s'appelle le théâtre de Pompée. Ce n'est d'ailleurs que l'*ombre d'un grand nom;* il ne se soutient que par le respect et n'est pas de force à lutter contre son terrible adversaire. Ce portrait célèbre, y compris la fameuse comparaison avec le grand chêne chargé de trophées et menaçant ruine, est en somme assez conforme à l'histoire, et Lucain n'est tout à fait vrai que là où, en dépréciant son héros, il infirme d'avance les hyperboles de son admiration future.

Tel est bien le Pompée de l'histoire : vaniteux, ambitieux, égoïste. Malgré la simplicité de ses habitudes privées, il adore le faste. La plus grande joie de sa vie, c'est d'avoir obtenu trois fois les honneurs du triomphe. « Le jour du triomphe, c'est le grand jour de Pompée, » dit un spirituel critique de Lucain. Il y convient d'ailleurs par sa belle figure et par sa majesté naturelle; mais dans ces solennelles occasions est-ce la grandeur de Rome

qu'il songe à représenter dignement? Non; Pompée songe à sa propre grandeur, et après tout n'est-il pas excusable? Quand il se voit tour à tour l'idole du sénat et du peuple, fêté plus d'une fois jusqu'à l'enthousiasme, comment ferait-il pour ne pas s'aimer plutôt que son pays? Il s'agit d'abord de sa popularité, pour laquelle il fait tout et qu'il a l'art de renouveler. De même son ambition ne respecte rien. Il viole outrageusement les lois, tantôt dans son propre intérêt, tantôt pour soutenir ses auxiliaires ou ses complices. Il s'associe aux violences de César consul, même contre Caton, le futur garant de sa cause. Il se fait donner des pouvoirs exorbitans, et s'il ne va pas, comme Sylla, jusqu'à la tyrannie, c'est autant par faiblesse que par scrupule; aussi n'a-t-il pour lui, quand on le juge aujourd'hui, ni les honnêtes gens, ni les ambitieux déterminés et les partisans du succès; enfin, s'il ne fut pas l'unique et absolu maître de Rome, il fut triumvir, et dans cette crise, dont le détail est répugnant et odieux, il lui revient autant de responsabilité qu'à personne. Sa victoire, que l'infériorité de ses talens et de son caractère n'a pas rendue possible, n'aurait rien sauvé. Voilà celui dont Lucain fait le défenseur du droit et le martyr de la liberté.

On doit reconnaître que Pompée avait paru pendant longtemps justifier son surnom. Il l'avait acquis et mérité jeune par une générosité native, par son audace, par des succès dont il ne faut pas trop atténuer l'éclat. Général très heureux, il était aussi actif qu'habile. La guerre contre les pirates ciliciens, poussée avec autant d'énergie que d'intelligence, délivra en deux mois toute la Méditerranée, même les côtes de l'Italie, même le voisinage de Rome. Dans les circonstances les plus critiques, il était la grande ressource de l'état, si souvent menacé. Pendant trente-six ans, Rome et le monde le respectent presque comme un maître. Enfin le grand Pompée existe pour le monde et pour Rome avant d'exister pour Lucain; mais le malheur a voulu pour le poète de *la Pharsale* que Pompée se diminuât de toute façon à mesure qu'il se rapprochait de la guerre civile, et pendant cette guerre son rôle n'est pas fait pour enlever l'admiration.

Eh bien! en dépit de l'histoire, en dépit de ses propres appréciations, Lucain, une fois engagé dans son sujet, ne voit plus chez Pompée que de la majesté et de la gloire. Il le loue et le vénère à tout propos. Pompée ouvre-t-il la bouche, il en sort une voix vénérable; il est vrai qu'elle ne produit pas d'effet sur les soldats qui l'entendent, et qui n'en ont pas plus de confiance dans leur général. De faiblesse en faiblesse, de chute en chute, Lucain le conduira jusqu'à une apothéose à demi stoïcienne, à demi poétique, en somme assez vague, où son âme, échappée à l'humble bûcher du Phare, errera libre et bienheureuse dans la région de la vraie lu-

mière et des astres, puis, au lieu de s'unir à eux, préférera élire pour domicile « la sainte poitrine de Brutus et l'âme indomptable de Caton. » En attendant ce complément suprême de sa destinée, Pompée est toujours d'après son surnom *le grand*, *Magnus*. Seulement *Magnus* fuit toujours. César passe le Rubicon, *Magnus* s'enfuit précipitamment de Rome à Capoue; il n'était pas prêt pour ce péril, que plus d'un lui avait prédit. De Capoue, il fuit à Brindes. De Brindes, où César le poursuit, il fuit à Dyrrachium. De là, il est vrai, c'est lui qui suit son adversaire en Thessalie; mais à Pharsale, avant la fin de la bataille, il fuit encore, et cette fuite entraîne sa perte définitive. Lucain a beau déguiser de son mieux cette situation fâcheuse d'un héros qui fuit toujours, lui faire un perpétuel cortége de ses trophées d'autrefois, lui prêter des sentimens d'humanité, il y a un contraste malheureux et parfois voisin du ridicule entre ces souvenirs et le présent, entre cette grandeur surfaite et la faiblesse des actes; l'enflure des termes, qui répond à l'exagération de la pensée, au lieu d'atténuer ce contraste, ne le fait que plus vivement ressortir. Il reste cependant un moyen de relever Pompée, c'est de faire sentir au-dessus de lui l'ascendant irrésistible d'une puissance merveilleuse. Lucain y a recours en effet : il met en avant la fatalité ou plutôt la fortune, divinité plus vague et plus commode à la déclamation. C'est Pompée lui-même qui, cédant aux instances de ceux qui le pressent de combattre, dit qu'il ne fera plus obstacle à l'accomplissement du destin : « Fortune, tu m'avais confié Rome à conduire, reçois-la plus grande et protége-la dans les hasards de Mars; » mais la fatalité ne nous touche que lorsque sa victime se débat sous son étreinte. La molle résignation de Pompée n'intéresse pas. En vérité, qu'est-ce qu'un général qui, avant de jouer dans une bataille la destinée de la patrie, abdique entre les mains de la Fortune et se décharge sur elle de sa responsabilité?

L'art républicain du poète est donc bien impuissant quand il veut, au mépris de la logique et des faits, glorifier dans Pompée les vertus patriotiques et faire de lui l'héroïque champion de la liberté expirante. Peut-être l'a-t-il senti lui-même, car, dans la peinture de son personnage, il se rejette volontiers sur le côté pathétique. Il le vieillit pour le rendre plus touchant : « que ma vieillesse ne fasse pas l'apprentissage de la servitude! » lui fait-il dire en suppliant ses soldats avant de combattre. Pompée est un vieillard, et son fougueux adversaire est dans la force de l'âge. En réalité, la différence entre le beau-père et le gendre n'était pas si grande : Pompée avait cinquante-sept ans et César cinquante et un, et, il ne faut pas l'oublier, c'est César qui était le beau-père. Lucain ne l'oublie pas, lui, car il répète ce nom à satiété, et quelquefois de la façon la plus inattendue, pour insister sur le crime de César, que

n'arrête pas un pareil lien. Il étend presque la solidarité de ce crime à tous ses soldats, autant de forcenés qui se précipitent contre la patrie, « on dirait autant de beaux-pères de Pompée. » On sait ce qu'étaient alors les mariages chez les Romains, combinaisons étranges, où les motifs d'ambition et de fortune tenaient le premier rang, aussi facilement défaites que formées. Pompée, après avoir perdu Julie, perte qui d'ailleurs hâta la guerre civile, s'était déjà remarié avec Cornélie, et c'est celle-ci qui figure dans la tragédie de sa mort.

Cette tragédie est ce que Lucain a fait de mieux, et c'est bien à la victime d'une catastrophe tragique qu'il faut assimiler le Pompée de *la Pharsale*, si on veut le voir sous son jour le plus favorable. Alors ses faiblesses au milieu des souvenirs de sa gloire passée s'excusent mieux; ses pressentimens mélancoliques, ses efforts incomplets, sa passivité, les affections douces qui se groupent autour de lui, préparent et relèvent encore l'impression de sa fin, qui est elle-même profondément touchante. On sait comment Lucain en a développé le drame. Ici, à dire vrai, il était très soutenu par l'histoire, si dramatique elle-même. Reconnaissons-lui du moins le mérite d'en avoir bien compris et rendu le caractère. La supériorité relative de cette partie de *la Pharsale* suggère assez naturellement une réflexion : ces morts tragiques, qui marquent chacune des périodes de cette terrible époque, après la mort de Pompée celle de César lui-même, puis celle de Brutus, enfin celle d'Antoine, n'étaient-elles pas du ressort du drame plutôt que de l'épopée? Ces ardeurs et ces complications de passions nobles ou basses, ces complots, ces surprises extraordinaires du sort n'appelaient-elles pas les concentrations puissantes et les rapides effets du drame plutôt que les lenteurs de l'exposition épique?

Quoi qu'il en soit, le Pompée de Lucain ne paraît vrai et touchant qu'au moment où il meurt. Ce ne serait pas assez pour un héros d'épopée, s'il était vrai, comme on est souvent tenté de le supposer, que le poète ait eu la pensée de lui réserver ce rôle. En tout cas, ce n'est pas assez pour l'histoire, et c'est la condamnation de cette grande épopée historique que, par impuissance ou par suite d'un parti-pris, la vérité lui échappe dans la peinture d'un des deux principaux personnages. Si du moins le portrait de l'autre était plus exact? Il s'en faut de beaucoup; si Pompée, dans *la Pharsale*, manque de vérité, que dire de César? Ici l'insuffisance et l'inexactitude dépassent toute vraisemblance.

De toutes les grandes figures de l'antiquité, c'est peut-être celle de César qui excite le plus vivement notre intérêt. Elle attire, elle fascine, non-seulement les auteurs de pamphlets politiques et quelquefois les panégyristes intéressés du présent, comme un type d'au-

dace destructive ou comme la brillante incarnation d'une providence sans scrupule, mais aussi les historiens les plus sérieux. En réalité, dans cette grande époque à laquelle il appartient, il n'y a rien de plus grand que César. Qu'on lise seulement Plutarque, on est ébloui, comme l'a été Plutarque lui-même, peu enthousiaste par tempérament et dont l'admiration pour les grandes choses n'a rien de profond. On se sent en face d'une nature et d'un temps qui depuis n'ont pu avoir d'analogues. Dans les mœurs de cette société où se forme et réussit presqu'un complot aristocratique comme celui de Catilina, dans les aventures et dans la destinée de César, il y a quelque chose d'immense qui dépasse la portée de notre esprit et de notre imagination. Qu'était-ce chez lui que la passion, qu'était-ce que l'ambition, qu'était-ce que l'intelligence? Nous ne pouvons nous le figurer. Nous entrevoyons quelques traits extraordinaires : son audace en tout, dans la politique, dans la guerre, dans sa vie, dans ses dettes; par-dessus tout sa volonté. L'activité et le courage de ce délicat souvent malade, sujet à l'épilepsie, sont presque incroyables. Il réunit les extrêmes. Il ne recule pas devant des exécutions terribles, et il montre une incontestable magnanimité. Puissant politique et grand capitaine, il est homme d'esprit; c'est un orateur, c'est un écrivain de premier ordre. Quel magnifique sujet pour un poète, pour un historien, pour un moraliste! Or telle est la triple prétention de Lucain : que fait-il pour la justifier?

Il a bien par momens l'instinct que César est le véritable héros du sujet; il va même dans un élan de vanité poétique jusqu'à se donner pour l'Homère de ce nouvel Achille. César, heureusement pour lui, était de force à se défendre contre un pareil chantre, car nous le voyons étrangement défiguré dans le petit nombre de traits grossiers qui ont suffi à ce poète-historien. César, c'est, en deux mots, un soldat formidable envoyé contre le monde par le génie de la destruction. Ajoutons qu'il y a chez lui une impétueuse activité, une témérité aventureuse, une cruauté sanguinaire, une inflexible volonté, un immense orgueil. Quoi encore? il est hypocrite au besoin, témoin ses larmes feintes sur la tête de Pompée, et dans l'occasion il cède à la volupté, témoin son amour pour Cléopâtre et les imprudences où cet amour l'entraîne. N'y a-t-il donc rien pour les qualités de l'esprit? Contre toute attente, il est possédé d'une vive curiosité scientifique : pour voir les sources du Nil, « il sacrifierait jusqu'aux plaisirs de la guerre civile, » et au milieu de ses batailles il songe à la réforme du calendrier. Voilà tout entier, moins nombre de beaux vers, le César de *la Pharsale*. Le tacticien de génie, la grande et délicate intelligence, le vainqueur généreux des guerres civiles, sont supprimés ou même outrageusement travestis.

Ce jugement ne souffre pas d'atténuation; la vérification en serait

facile, mais bien fastidieuse, car on se sent vite pris de dégoût, à voir sur un tel sujet cette succession vide de déclamations qui se prolonge avec une intrépide monotonie. Le parti-pris républicain, qui détruit l'histoire, semble même le plus souvent interdire au poète d'y rien substituer qui puisse séduire l'imagination, et ainsi ce qu'on perd en vérité, on est loin de le regagner en plaisir. César, destructeur de la liberté, a commis le plus criminel des attentats; soit, mais le crime peut avoir sa grandeur, et assurément César a la sienne. Lucain ne veut pas la lui laisser; il le dégrade, et ce grand criminel contre l'ordre moral et contre la patrie devient un monstre sanguinaire, chez qui le ridicule le dispute parfois à l'odieux. C'est moins un ambitieux qu'un forcené, amoureux de la lutte pour elle-même. Il vient de passer le Rubicon, et s'avance à travers l'Italie. Tout le monde a toujours admiré la rapidité intelligente de cette marche et la sûreté de ces mesures qui, une fois sa résolution prise, lui donnent en deux mois, sans dévastations et presque sans effusion de sang, l'Italie tout entière, la Sardaigne et la Sicile, Rome enfin, abandonnée dès le premier jour par ses défenseurs éperdus. Telle est l'histoire. Lucain ne pouvait pas l'ignorer; il connaissait le cri d'effroi de Cicéron à la vue de « cet être prodigieux, dont la vigilance et la rapidité le frappaient de stupeur. » Il n'en a pas moins le courage de développer à ce propos une amplification sur cette rage de lutte et de destruction qui ne laisse à César de plaisir que s'il arrose son chemin de sang, s'il trouve des ennemis à combattre, des champs à ravager, des portes à enfoncer, que s'il marche au milieu de la terreur. Lucain veut bien lui reconnaître une impétuosité irrésistible, « c'est une victoire que de l'arrêter, » — une ardeur « pour laquelle rien n'est fait, s'il reste à faire quelque chose, *nil actum credens quum quid superesset agendum;* » le vers est beau et mérite sa célébrité, mais il y a deux choses qu'il refuse obstinément à César, c'est l'humanité et l'intelligence. Il nie absolument la première de ces qualités, et quant à la seconde, il n'en parle pas, même quand elle éclate avec la plus évidente supériorité et constitue tout l'intérêt des faits. Le vainqueur de Pharsale, au moment décisif, inspecte les épées des siens, pour voir celles qui sont tout entières trempées de sang, et celles dont la pointe seule est rougie; il inspecte les visages, il observe s'il en est qui pâlissent de remords ou de pitié; il inspecte enfin les cadavres. Reconnaît-il des blessés, il applique sa main sur leurs blessures pour les empêcher de perdre tout leur sang. A-t-on besoin d'armes, il tire des épées et des javelots de je ne sais quel magasin dont sans doute il se fait suivre; et c'est là ce qui détermine le succès.

Il y a pourtant dans César un genre de grandeur qui séduit

Lucain lui-même, et qu'il respecte : c'est l'ascendant de l'homme supérieur sur la foule. L'histoire lui donnait à raconter la révolte de Plaisance. César, dans son récit, voit toute la grandeur du péril et le brave en face. Il sait que dans les guerres civiles l'autorité du chef est chancelante; « c'est le soldat qui est le maître de l'épée qu'il tire. » Au plus fort du péril, il se présente à son armée; son attitude, son visage, l'accent de ses paroles, la réduisent aussitôt, il la domine en un instant et l'écrase de son dédain. Ils osent réclamer et parler d'eux-mêmes! ils osent s'attribuer les succès passés! instrumens obscurs et sans prix de la destinée, ils se croient maîtres de l'avenir! ils s'imaginent qu'ils comptent à côté de César! « Croyez-vous avoir pesé de quelque poids *dans ma fortune?* Non, jamais les dieux ne s'abaisseront à ce point que les destins s'occupent de votre mort ou de votre salut. Les grands se meuvent, et le reste suit; le genre humain ne vit que pour quelques-uns, *humanum paucis vivit genus*... Tombez à terre... » Lucain n'a pas manqué de placer dans ce discours l'apostrophe célèbre de *Quirites* qui, à elle seule et sans aucun développement, suffira plus tard pour apaiser un soulèvement de la dixième légion. Ici, ce cri du fanatisme militaire est délayé et enveloppé, et par là il perd toute sa force. Lucain n'est pas seulement inexact en ce point. Si la neuvième légion s'était soulevée à Plaisance, ce n'était pas uniquement par fatigue du service militaire, c'était aussi par avidité : les soldats réclamaient le paiement d'une gratification promise à Brindes. A ce motif, Lucain, dans les plaintes d'ailleurs éloquentes qu'il leur prête, substitue un sentiment plus noble : l'horreur de la guerre civile, le désir d'y mettre fin. Ainsi voilà César condamné par les siens; toute la responsabilité retombe sur lui, il est le grand et unique coupable que suscite l'implacable destinée. Nous retrouvons un parti-pris de dénigrement jusque dans les hommages que le poète rend par exception au grand homme.

A vrai dire, le César de *la Pharsale*, et c'est par là que Lucain prétend nous toucher, est un être surhumain, surtout dans le mal. Son orgueil dépasse toute mesure; sa colère est épouvantable. Dans la forêt de Marseille, si les soldats se décident à frapper de la hache les chênes sacrés, ce n'est pas qu'ils soient libres de toute crainte religieuse; mais, tout bien pesé, la colère de César leur paraît plus redoutable que celle des dieux; *expensa superorum et Cæsaris ira.* Dans cette voie, Lucain arrive nécessairement au fantastique, auquel d'ailleurs il est porté par nature. C'est le propre de ces imaginations fortes et incomplètes que ne soutient pas le sens de la vie. Son chef-d'œuvre en ce genre, c'est l'apparition de la Patrie, personnification puissante d'une idée vraie et des scrupules de celui qui va franchir le Rubicon. Dans cette scène, le rôle

de César est plus théâtral que conforme à la vérité, bien autrement touchante. Un beau vers nous le montre à la fin, quand il a traversé le petit fleuve, gonflé par le poète pour l'effet, entraînant son armée à travers les ténèbres. C'est le génie fatal de la ruine et de la tyrannie qui commence son œuvre sous ces funestes auspices, et se précipite en avant, poussé par la destinée. Rien n'arrêtera désormais son aveugle élan, ni les élémens déchaînés, avec lesquels il traite d'égal à égal, ni les sentimens humains, auxquels son cœur est fermé. Un instant, dans la barque d'Amyclas, il se croit vaincu. Il est vrai qu'il s'agit d'une tempête qui confond les vagues de la mer Egée avec celles de la mer Tyrrhénienne et menace de replonger la nature dans le chaos. Dèjà son orgueil cherche une consolation dans la pensée d'une mort mystérieuse qui laissera le monde dans l'attente, et dans l'effroi de le voir reparaître, — lointain prélude, semble-t-il, des vers connus sur le César moderne :

Dans les nuits d'hiver, le nocher,
Si quelque orageux météore
Brille au sommet d'un noir rocher,
Croit voir le sombre capitaine,
Immobile, croiser ses bras,
Et dit que, pour dernière fête,
Il vient régner dans la tempête
Comme il régnait dans les combats!

L'analogie des deux poètes a été remarquée. César ne disparaît pas dans les flots; une vague complaisante le dépose doucement avec sa nacelle sur la partie la plus unie du rivage, et il y retrouve « sa fortune, » qui l'y attendait.

Dans les combats, il est en proie à une folie sanguinaire; il ne respire que le meurtre et le parricide : c'est une sorte de monstre déchaîné par les puissances infernales, les seules auxquelles sans doute il sacrifie; il leur appartient, elles le torturent pendant la nuit et le rendent plus furieux à l'activité du jour. Ainsi le combat de Pharsale est suivi, pour César et pour ses soldats, d'une nuit de terreurs et de visions horribles. Les malheureux ont osé dormir dans le camp de Pompée, pillé par leurs mains avides, souillé par leur présence impie. Un gémissement s'élève de la terre, et elle leur envoie les âmes de leurs victimes. Parmi les torches des Furies, les sifflemens de leurs vipères, les pères, les frères qu'ils ont tués apparaissent chacun à son meurtrier. César, lui, voit à la fois tous ces mânes. Tous les glaives qui ont combattu à Pharsale, tous ceux que le sénat lèvera un jour sur lui, le menacent pendant qu'il s'agite sous le fouet des Furies. Après un pareil sommeil, le matin, il ne s'en fait pas moins servir son repas en vue de tous ces ca-

davres dont il ne peut détacher ses yeux, de ces montagnes humaines qui s'effondrent en sanie et qu'il défend de brûler; il se repaît de ce spectacle jusqu'à ce que les exhalaisons le forcent à céder la place aux troupes de loups et d'oiseaux de proie qui accourent de tous les points de l'univers.

Ces inventions puériles et cette fantasmagorie déclamatoire, voilà ce que Lucain a le courage de nous donner à la place de l'histoire. La vérité est que les soldats de César, arrachés par l'ascendant de leur chef au pillage du camp ennemi, ont terminé cette journée d'immenses fatigues par des travaux pénibles pour cerner un corps considérable de pompéiens réfugiés sur des hauteurs, et que le lendemain matin le vainqueur le forçait à se rendre et le traitait avec humanité. En même temps que Lucain dégrade son principal personnage, il altère profondément les faits. Ne va-t-il pas jusqu'à nier le plan de César? La pensée supérieure qui domine les hasards de ce grand duel, la prévision de génie qui, avant le premier choc, assure la victoire à la plus faible de beaucoup des deux armées, cet admirable triomphe de l'intelligence dans les scènes brutales de la guerre, n'existent pas pour lui. Il aura bien la prétention de peindre et d'expliquer la suite des manœuvres et le progrès de la bataille; mais au début il ne nous montre qu'un chef qui lance en aveugle son armée au crime et des soldats qui se précipitent au hasard: « il n'y a ni ordre de bataille, ni science stratégique, *stant ordine nullo, arte ducis nulla.* »

Si l'on tenait à se convaincre davantage de cette inexactitude volontaire et inintelligente qui détruit l'intérêt avec la vérité, on n'aurait qu'à lire la campagne d'Ilerda successivement dans les *Commentaires* et dans *la Pharsale*. On verrait ce que devient dans les amplifications de ce poète impitoyable cette narration précise, animée sans aucune recherche d'effet, qui fait si bien comprendre les desseins, les périls, le succès mérité du grand capitaine, de l'admirable chef d'armée. César, à peine arrivé devant l'ennemi, semble perdu. Un orage de ces terribles pays de montagnes a subitement gonflé les eaux des deux rivières entre lesquelles il campe et emporté ses ponts. Prisonnier, sans communications extérieures, la faim, semble-t-il, va inévitablement le livrer à ses adversaires déjà triomphans. Quelques jours après, c'est l'armée de Pétréius et d'Afranius qui, affamée, dévorée de soif, est arrêtée dans sa fuite, réduite à l'impuissance, et se rend tout entière à son vainqueur. Ce sont les ressources de son esprit et de sa volonté, c'est son activité, c'est sa science du commandement et l'ardeur intelligente qu'il inspire à ses soldats qui ont accompli ce prodige. Le grand Condé s'était donné le plaisir d'étudier sur les lieux cette belle campagne, et depuis elle a fait l'admiration des hommes de guerre, à commen-

cer par Napoléon. Lucain y a vu la matière de trois amplifications : sur la tempête et l'inondation, sur la soif des pompéiens, et, dans l'intervalle, sur un accord momentané des deux armées. Tous les artifices de la poésie déclamatoire y sont consciencieusement employés, il y a même dans le détail des faits un certain degré d'exactitude; mais les rapports qui les unissent, cette action qu'ils forment et qui a ses phases, sa crise, sa péripétie, l'émotion qui les anime et surtout la pensée de l'homme supérieur qui les domine et les conduit, ont complétement disparu. Quel vide ne fait pas dans *la Pharsale* cette absence du vrai César !

Quand on voit ces altérations profondes des personnages et des faits, on a peine à comprendre qu'on ait pu reprocher à Lucain d'être trop historien. C'est le reproche contraire qu'il mérite, s'il est vrai que l'histoire est autre chose que la notation exacte des faits, des temps et des lieux. Les mots de Voltaire, *une gazette pleine de déclamations*, — *de la sécheresse cachée sous de l'enflure*, ne conviennent que trop bien à la plus grande partie du poème, et ces énormes défauts sont incontestables : il suffit d'ouvrir les yeux et de regarder. Aussi ce qu'on se proposait ici, c'était moins de les signaler que de montrer comment ils sont aggravés par le républicanisme du poète, ou pour mieux dire par son genre de républicanisme, car le tort de Lucain est non pas d'être républicain sous Néron, mais de l'être de manière à fausser l'histoire et à faire douter de sa sincérité.

Voilà donc à quoi aboutit ce grand effort du meilleur poète de l'épopée latine après Virgile, du chef de l'épopée purement romaine : une œuvre où le talent abonde, mais fausse, fatigante et déplorablement au-dessous du grand sujet que l'auteur a prétendu traiter. La décadence a-t-elle donc été si rapide et si profonde depuis le siècle d'Auguste? Oui, et cependant telle est dans la suite des siècles la rareté des génies poétiques, que la place de Lucain reste encore honorable. La pensée première, des élans généreux, des traits en quantité, un certain ordre de qualités ou même de défauts poétiques soutiennent et font vivre ce poème si imparfait. Il a pu séduire le génie à la fois naïf et cherché du grand Corneille. Cependant aujourd'hui la critique ne peut guère hésiter dans ses conclusions. Lucain est de cette race d'hommes de talent incomplets et non perfectibles, qui ne peuvent sortir d'eux-mêmes par infatuation ou par une incurable faiblesse originelle. C'est ce qui fait que son imagination est vive et impuissante. Il est indissolublement lié à certaines formes de la pensée et du style qui se sont moulées sur son esprit. Ce dur relief, ces saillies heurtées, ces plis contournés, ces surfaces étroites, c'est son goût, c'est sa nature;

c'est par là qu'il s'est révélé presque enfant, il s'y est tout de suite et pour toujours attaché. Il est mort jeune, à vingt-sept ans : eût-il vécu cinquante ans de plus, il n'eût pas fait un progrès. C'est le plus monotone des poètes, quoique sa curiosité et son effort se soient portés sur bien des objets divers.

Il y a d'ailleurs sur son œuvre une marque de son temps qui, malgré l'esprit républicain dont elle est pénétrée, le rapproche du prince qu'il a fini par tant haïr : c'est un goût tout extérieur de recherche et de magnificence théâtrale. On pourrait étudier dans Néron l'artiste, et montrer comment une idée d'art se faisait jour, non-seulement dans ses prétentions de poète et de musicien, mais souvent aussi dans ses monstrueuses ou ridicules fantaisies. Je ne sais trop qui serait tenté d'approfondir cette esthétique de Néron; mais on reconnaîtrait facilement, je crois, que ces erreurs, exagérées encore par la folie, ne sont pas sans quelque analogie avec les défauts de Lucain. Il semble même assez probable que la magnificence de la Maison-Dorée était de meilleur goût que celle de notre poète. Quelle que fût la profusion avec laquelle on y avait prodigué les matières précieuses, l'effet de l'ensemble exigeait nécessairement des conditions de perspective et d'harmonie que ne paraît pas avoir soupçonnées le poète de *la Pharsale*. C'est qu'on peut dire en thèse générale que la décadence agit plus sensiblement sur la poésie que sur les arts. Dans ceux qui emploient la matière et qui parlent aux yeux, la tradition de la forme est beaucoup plus impérieuse que dans la poésie, plus ouverte à la fantaisie et au caprice personnel. La musique elle-même, plus facile aux altérations que les arts plastiques et que la peinture, résiste mieux que la poésie, parce que les lois du rhythme et de l'harmonie y sont plus positives, plus arrêtées, plus perceptibles aux sens, plus indispensables à la construction d'une œuvre d'art. Enfin la débauche de l'esprit et l'affaiblissement du sens moral se communiquent directement à la littérature, même à celle qui prétend se maintenir le plus haut, le plus au-dessus de la vie pratique. Une étude complète sur Lucain, ce poète éminent d'un âge de décadence, aboutirait donc, comme terme naturel, à une étude morale. Lui-même il voulait être moraliste en même temps que poète et qu'historien. Comme poète, il n'est plus à juger; peut-être vient-on de voir à peu près quelle est sa valeur comme historien. Il y aurait de l'intérêt à rechercher ce que c'est chez lui que le moraliste et la morale : on trouverait chez Lucain moraliste, comme chez Lucain poète, beaucoup de faiblesses et une certaine grandeur.

JULES GIRARD, de l'Institut.

LES TENDANCES NOUVELLES
DE
L'ÉCONOMIE POLITIQUE
ET DU SOCIALISME

L'économie politique que j'appellerais volontiers orthodoxe, c'est-à-dire la science telle qu'elle avait été comprise et exposée par les pères de la science, Adam Smith et J.-B. Say, et par leurs disciples, semblait être définitivement constituée. Comme l'église de Rome, elle avait son *credo*. Certaines vérités paraissaient si solidement établies, si irréfragablement démontrées, qu'on les acceptait comme des dogmes. Ceux qui en doutaient étaient considérés comme des hérétiques dont l'ignorance seule expliquait les aberrations. Sans doute ces vérités économiques n'avaient pas été formulées sans rencontrer de vives oppositions. Dès le principe et jusqu'à nos jours, elles avaient été attaquées par certains écrivains religieux, qui les accusaient de matérialisme et d'immoralité, et par les différentes sectes socialistes, qui leur reprochaient de sacrifier sans pitié les droits des classes déshéritées aux privilèges des riches; mais les économistes avaient eu facilement raison de ces deux groupes d'adversaires, qui, n'obéissant qu'aux inspirations du sentiment, n'avaient guère approfondi les questions qu'ils abordaient. Aujourd'hui les dogmes économiques rencontrent des contradicteurs autrement redoutables. En Allemagne, ce sont les professeurs d'économie politique eux-mêmes, que pour ce motif on a nommés *Katheder-socialisten*, c'est-à-dire « les socialistes de la chaire. » En Angleterre, ce sont les économistes qui ont le plus étudié l'histoire et le droit

et qui connaissent le mieux les faits constatés par l'observation et par la statistique, comme MM. Cliffe Leslie et Thornton; en Italie, c'est tout un groupe d'écrivains distingués, Luzzatti, Forti, Lampertico, Cusmano, A. Morelli, qui ont exposé leurs idées dans un congrès réuni l'an dernier à Milan, et qui ont pour organe le *Giornale degli Economisti*. En Danemark, c'est l'excellent recueil économique, le *Nationaloekonomisk Tidskrift*, publié par MM. Frederiksen, V. Falbe, Hansen et Wil. Scharling. On ne peut donc le contester, il s'agit cette fois d'une évolution scientifique très sérieuse, qui appelle un examen attentif. Nous essaierons d'abord d'exposer l'origine et le caractère de ces tendances nouvelles de l'économie politique; nous étudierons ensuite les écrits de quelques-uns des auteurs qui représentent le mieux les différentes nuances de ce mouvement, ainsi que ceux des socialistes qu'ils se donnent la mission de combattre.

I.

L'économie politique nouvelle comprend autrement que l'ancienne le fondement, la méthode, la mission et les conclusions de la science. Le point de départ des *Katheder-socialisten* est entièrement différent de celui des économistes orthodoxes qu'ils désignent sous le nom de *Manchesterthum* ou secte de Manchester, parce que c'est en effet l'école des libres échangistes qui a exposé avec le plus de logique les dogmes du *credo* ancien. Voyons comment les nouveaux économistes exposent eux-mêmes les points qui les séparent de la doctrine généralement reçue (1).

Adam Smith et surtout ses successeurs, comme Ricardo, Macculoch, J.-B. Say et toute l'école dite anglaise, suivaient la méthode déductive. On partait de certaines vues sur l'homme et sur la nature, et on en déduisait les conséquences. Rossi caractérise nettement cette méthode quand il dit : « L'économie politique envisagée dans ce qu'elle a de général est plutôt une science de raison qu'une science d'observation (2). Elle a pour but la connaissance réfléchie des rapports qui découlent de la nature des choses... Elle recherche des lois en se fondant sur les faits généraux et constans de la na-

(1) Nous suivrons principalement ici Adolf Held, *Ueber den gegenwärtigen Princi pienstreit in der National-œkonomie*, — Gustav Schönberg, *Die Volkswirthschaft lehre*, — Gustav Schmoller, *Ueber einige Grundfragen des Rechts und der Volkswirth schaft*, — Contzen, *Die Aufgabe der Volkswirthschaftlehre*, — Wagner, *Die Socia Frage*, — L. Luzzatti, *Die national-œkonomischen Schulen Italiens und ihre Contr versen.*

(2) *Cours d'économie politique*, deuxième leçon, année 1836.

ture humaine. » Dans ce système, l'homme est considéré comme un être poursuivant partout et toujours son intérêt privé; mû par ce mobile, bon en lui-même, puisqu'il est le principe de sa conservation, il recherche ce qui lui est utile, et nul ne peut le discerner mieux que lui-même. Si donc il est libre d'agir comme il le veut, il arrivera à se procurer tout le bonheur auquel il lui est donné d'atteindre. Jusqu'à présent, l'état a toujours mis des entraves à la pleine expansion des forces économiques; mais supprimez ces entraves, et, tous les hommes se portant librement à la poursuite du bien-être, l'ordre véritable s'établira dans le monde. La concurrence universelle et sans restriction fait arriver chaque individu à la place qui lui convient le mieux, et lui fait obtenir la juste rétribution de ses travaux. Comme le dit Montesquieu, « c'est la concurrence qui met un juste prix aux marchandises. » Elle est le régulateur infaillible du monde industriel. C'est comme une loi providentielle qui, dans les rapports si compliqués des hommes réunis en société, fait régner l'ordre et la justice. Que l'état s'abstienne de toute immixtion dans les transactions humaines, qu'il laisse liberté entière à la propriété, au capital, au travail, aux échanges, aux vocations, et la production de la richesse sera portée au comble, et ainsi le bien-être général deviendra aussi grand que possible. Le législateur n'a pas à s'occuper de la distribution de la richesse; elle se fera conformément aux lois naturelles et aux libres conventions. Un mot dit au siècle dernier par Gournay résume toute la doctrine : *laissez faire, laissez passer*. Avec cette théorie, les problèmes se rapportant au gouvernement des sociétés se trouvaient singulièrement simplifiés. L'homme d'état n'a qu'à se croiser les bras. Le monde va de lui-même à sa fin. C'est l'optimisme de Leibniz et de Hegel transporté dans la politique. Appuyés sur cette doctrine philosophique, les économistes énoncent certains principes généraux applicables en tout temps et à tous les peuples, parce qu'ils sont d'une vérité absolue. L'économie politique était essentiellement cosmopolite. Elle ne tenait aucun compte de la division des hommes en nations séparées et des intérêts différens qui en pouvaient résulter, pas plus qu'elle ne se préoccupait des nécessités ou des conditions particulières résultant de l'histoire des différens états. Elle ne voyait que le bien de l'humanité considérée comme une seule grande famille, ainsi que le font toute science abstraite et toute religion universelle, le christianisme principalement.

Après avoir ainsi exposé la doctrine ancienne, les nouveaux économistes en font la critique. Ils l'accusent de ne voir les choses que d'un seul côté. Sans doute, disent-ils, l'homme poursuit son inté-

rêt, mais plus d'un mobile agit sur son âme et règle ses actions. A côté de l'égoïsme, il y a le sentiment de la collectivité, le *gemeinsinn*, la sociabilité, qui se traduit par la formation de la famille, de la commune, de l'état. L'homme n'est pas semblable à l'animal, qui ne connaît que la satisfaction de ses besoins; il est un être moral qui sait obéir au devoir, et qui, formé par la religion ou par la philosophie, sacrifie souvent ses satisfactions, son bien-être et sa vie même à sa patrie, à l'humanité, à la vérité, à Dieu. C'est donc une erreur d'appuyer une série de déductions sur cet aphorisme, que l'homme n'agit que sous l'empire d'un seul mobile, l'intérêt individuel. « Ces faits généraux et constans de la nature humaine, » dont Rossi veut qu'on déduise les lois économiques, sont une conception imaginaire. Dans les différens pays, aux différentes époques, les hommes obéissent à d'autres mobiles, parce qu'ils se font des idées particulières du bien-être, du droit, de la morale, de la justice. Le sauvage se procurera de quoi subsister en chassant et en égorgeant au besoin ses semblables, le citoyen de l'antiquité en les réduisant en esclavage, afin de vivre du fruit de leur labeur, l'homme moderne en leur payant un salaire.

Les hommes ayant d'après les différens états de civilisation d'autres besoins, d'autres mobiles, d'autres façons de produire, de répartir et de consommer la richesse, il en résulte que les problèmes économiques n'admettent pas ces solutions générales et *a priori* qu'on demandait à la science, et qu'elle se hasardait trop souvent à fournir. Il faut toujours examiner la question relativement à un pays donné, et ainsi il est nécessaire de s'appuyer sur la statistique et sur l'histoire. De là la méthode historique et « réaliste, » comme s'expriment les *Katheder-socialisten*, c'est-à-dire fondée sur les faits (1). En politique également, on admet aujourd'hui qu'il s'agit non pas de découvrir une constitution idéale convenant à l'homme abstrait, mais les formes de gouvernement qui sont le mieux en rapport avec les traditions, les lumières, le tempérament et les besoins de tel ou tel pays.

D'après les *Katheder-socialisten*, c'est encore une erreur de prétendre, comme l'a fait Bastiat dans ses *Harmonies économiques*, que l'ordre général résulte du libre jeu des égoïsmes individuels, et qu'il suffit par conséquent de supprimer toutes les entraves pour que le bien-être vienne à chacun en proportion de ses efforts. L'é-

(1) Quoiqu'en France il ne se soit pas constitué d'école économique nouvelle comme en Allemagne, en Angleterre et en Italie, plusieurs écrivains suivent la méthode historique et « réaliste » avec une sûreté d'érudition et une richesse d'informations qui ne sont point surpassées ailleurs : il nous suffira de citer les travaux de MM. Léonce de Lavergne, L. Reybaud, Wolowski, Victor Bonnet, Paul Leroy-Beaulieu.

goïsme porte les hommes à l'iniquité et à la spoliation ; il faut donc le réprimer et non lui donner libre carrière ; c'est là la mission propre de la morale d'abord, ensuite de l'état, organe de la justice. Sans doute, si les hommes étaient parfaits et ne voulaient que le bien, la liberté suffirait pour faire régner l'ordre ; mais, tels qu'ils sont, les intérêts déchaînés aboutissent à l'antagonisme, non à l'harmonie. Le chef d'industrie désire que le salaire baisse, et l'ouvrier qu'il monte. Le propriétaire s'efforce de hausser le fermage, et le fermier de le réduire. Partout triomphe le plus fort ou le plus habile, et dans la mêlée des égoïsmes aux prises nul ne s'inquiète de ce que commandent la morale et la justice. C'est précisément en Angleterre, où toutes les entraves ont été abolies et où règne le plus complétement la liberté industrielle, que la lutte des classes, l'antagonisme des maîtres et des travailleurs se présente de la façon la plus tranchée et sous l'aspect le plus alarmant. C'est aussi dans ce pays par excellence du *laissez-faire* que depuis quelque temps on réclame le plus fréquemment l'intervention de l'état pour réprimer les abus des puissans et pour protéger les faibles. Après avoir désarmé le pouvoir, on lui confère chaque jour des attributions nouvelles. N'est-ce pas la preuve que la doctrine économique de la liberté absolue n'apporte pas une solution complète ?

Les nouveaux économistes ne professent point pour l'état cette horreur qui faisait dire à leurs prédécesseurs tantôt que l'état était un chancre, tantôt que c'était un mal nécessaire. Pour eux au contraire, l'état, représentant l'unité de la nation, est l'organe suprême du droit, l'instrument de la justice. Émanation des forces vives et des aspirations intellectuelles d'un pays, il est chargé d'en favoriser le développement dans toutes les directions. Comme le prouve l'histoire, il est le plus puissant agent de civilisation et de progrès. La liberté de l'individu doit être respectée et même stimulée, mais il faut qu'elle reste soumise aux règles de la morale et de l'équité, et ces règles, qui deviennent de plus en plus strictes à mesure que les idées du bien et du juste s'épurent, doivent être imposées par l'état.

La liberté industrielle est chose excellente. Le libre échange, la liberté du travail et des contrats, ont énormément contribué à accroître la production de la richesse. Il faut donc abattre toutes les entraves à la liberté, s'il en existe encore ; mais c'est à l'état qu'il appartient d'intervenir quand les manifestations de l'intérêt individuel arrivent à être en contradiction avec la mission humaine et civilisatrice de l'économie politique en amenant l'oppression et la dégradation des classes inférieures. Ainsi donc l'état a une double mission : d'abord maintenir la liberté dans les limites tracées par le

droit et la morale, en second lieu accorder son concours partout où le but, qui est le progrès social, peut être mieux atteint de cette manière que par les efforts individuels, qu'il s'agisse de l'amélioration des ports, des voies de communication, du développement de l'instruction, des sciences, des arts ou d'un autre objet d'utilité générale. L'intervention de l'état ne doit pas être toujours repoussée comme le veulent les économistes à outrance, ni toujours admise comme le demandent les socialistes; chaque cas doit être examiné à part en tenant compte des besoins à satisfaire et des ressources de l'initiative privée. Seulement c'est une erreur de croire que le rôle de l'état s'amoindrisse à mesure que la civilisation progresse : il est aujourd'hui d'une autre nature que sous le régime patriarcal ou despotique, mais il s'étend sans cesse dès que s'ouvre une voie nouvelle à l'activité humaine et que s'épure l'appréciation de ce qui est licite et de ce qui ne l'est pas. Cette opinion a été exposée également en France avec beaucoup de force par M. Dupont-White dans son livre *l'Individu et l'état.*

Les *Katheder-socialisten* reprochent aussi aux économistes orthodoxes de s'être renfermés trop exclusivement dans les questions qui touchent à la production de la richesse et d'avoir négligé celles qui concernent la répartition et la consommation. Ils prétendent qu'ils ont considéré l'homme comme une force productive sans se préoccuper assez de sa destinée et de ses obligations comme être moral et intelligent. D'après eux, grâce aux merveilles de la science appliquée à l'industrie, celle-ci fournirait déjà des produits suffisans, si tout le travail était utilement employé et si tant d'efforts humains n'étaient pas gaspillés pour des satisfactions fausses ou même vicieuses; le grand problème de notre temps, c'est ce que l'on appelle la question sociale, c'est-à-dire une question de répartition. Les classes laborieuses veulent améliorer leur sort et obtenir une part plus grande des biens créés par le concours du capital et du travail. Dans quelles limites et à quelles conditions cela est-il possible? Voilà ce qu'il s'agit de savoir. En présence des maux qui troublent et qui menacent le corps social, trois systèmes se présentent : celui qui préconise le retour au passé et le rétablissement de l'ancien régime, — le socialisme, qui vise à un changement radical de l'ordre social, — enfin l'économie orthodoxe, qui croit que tout se résoudra par la liberté et par l'action des lois naturelles. D'après les *Katheder-socialisten,* aucun de ces trois systèmes ne résout les difficultés qui agitent l'époque actuelle. Le retour au passé est impossible, une modification générale et brusque de la société ne l'est pas moins, et invoquer la liberté, c'est en ce point se payer de mots, car il s'agit d'une question de droit, de code civil et d'or-

ganisation sociale. La répartition se fait non pas seulement en vertu de contrats qui évidemment doivent être libres, mais principalement en vertu des lois civiles et des sentimens moraux, dont il faut apprécier l'influence et juger l'équité. On a eu tort d'aborder les problèmes économiques isolément; ils se rattachent intimement à la psychologie, à la religion, à la morale, au droit, aux mœurs, à l'histoire. Il faut donc tenir compte de tous ces élémens et ne pas se contenter de la formule uniforme et superficielle du laissez-faire. L'antagonisme des classes, qui a été de tout temps au fond des révolutions politiques, reparaît aujourd'hui avec des caractères plus graves que jamais. Il semble mettre en péril l'avenir de la civilisation. Il ne faut pas nier le mal, il vaut mieux l'étudier sous toutes ses faces et s'efforcer d'y porter remède par des réformes successives et rationnelles. C'est à la morale, au sentiment du juste et à la charité chrétienne qu'il faut ici demander des inspirations.

En résumé, tandis que les anciens économistes, partant de certains principes abstraits, croyaient arriver par la méthode déductive à des conclusions parfaitement démontrées et partout applicables, les *Katheder-socialisten*, s'appuyant sur la connaissance des faits passés et présens, en tirent par la méthode inductive et historique des solutions relatives qui se modifient d'après l'état de société auquel on veut les appliquer. Les uns, convaincus que l'ordre naturel qui préside aux phénomènes physiques doit aussi gouverner les sociétés humaines, prétendent que, toutes les entraves artificielles étant supprimées, du libre essor des vocations résultera l'harmonie des intérêts, et de l'affranchissement complet des individus l'organisation sociale la meilleure et le bien-être le plus grand. Les seconds pensent au contraire que sur le terrain économique comme parmi les animaux, dans la lutte pour l'existence et dans le conflit des égoïsmes, le plus fort écrase ou exploite le plus faible, à moins que l'état, organe de la justice, n'intervienne pour faire attribuer à chacun ce qui lui revient légitimement. Ils sont aussi d'avis que l'état doit contribuer au progrès de la civilisation. Enfin, au lieu de professer avec les économistes orthodoxes que la liberté illimitée suffit pour mettre un terme aux luttes sociales, ils prétendent qu'une série de réformes et d'améliorations, inspirées par des sentimens d'équité, est indispensable, si on veut échapper aux dissensions civiles et au despotisme qu'elles amènent à leur suite. C'est surtout en Allemagne que l'école nouvelle s'est développée. La raison en est que l'économie politique y a été rangée parmi les sciences « camérales, » c'est-à-dire qui ont l'état pour objet. On ne l'a donc jamais traitée comme une branche isolée, régie par des lois spéciales; même les disciples orthodoxes de l'école anglaise, comme Rau, n'ont

jamais méconnu les liens étroits qui l'unissent aux autres sciences sociales et notamment à la politique, et ils ont volontiers invoqué les faits. Dès que les idées de Smith et de ses disciples ont commencé à se répandre en Allemagne, elles y ont trouvé des critiques qui considéraient non l'accroissement seul de la richesse, mais le progrès général de la civilisation, comme le professeur Lueder et le comte de Soden. Puis sont arrivés List, Stein, Roscher, Knies, Hildebrand, et aujourd'hui c'est une légion : Nasse, Schmoller, Held, Contzen, Schäffle, Wagner, Schönberg, G. Hirth, V. Böhmert, Brentano, Cohn, von Scheel, Samter.

II.

Essayons de démêler ce qu'il y a de vrai dans ces vues de l'école nouvelle. Tout d'abord il est certain qu'on n'est pas encore parvenu à déterminer nettement le fondement, le caractère et les limites de l'économie politique, ni ses rapports avec les autres sciences du même ordre. « Dût-il en rougir pour la science, dit M. Rossi, l'économiste doit avouer que la première des questions à examiner est encore celle-ci : qu'est-ce que l'économie politique, quels en sont l'objet, l'étendue, les limites? » Cette observation est très fondée; même dans le *Dictionnaire d'économie politique*, l'écrivain chargé d'en fixer la notion exacte, M. C. Coquelin, ne parvient pas à démêler si elle est un art ou une science. Il veut en faire une science qu'il définit, avec Destutt de Tracy, l'ensemble des vérités qui résultent de l'examen d'un sujet quelconque. Il fait siennes ces paroles de Rossi : « la science n'a pas de but. Dès qu'on s'occupe de l'emploi qu'on peut en faire, on tombe dans l'art. La science en toutes choses n'est que la possession de la vérité, » et M. Coquelin ajoute : « Observer et décrire des phénomènes réels, voilà la science; elle ne conseille, ne prescrit, ne dirige point. » Pourtant, après avoir accepté cette définition, l'embarras de M. Coquelin est grand, et il l'avoue. Le dictionnaire même où il écrit contient une quantité d'articles, et des plus importans, qui ne se contentent pas d'observer et de décrire, mais qui au contraire conseillent et prescrivent, qui condamnent telle institution, telle loi et en réclament la suppression. L'économie politique ne serait donc qu'un art et point une science. Il admet qu'elle est à la fois l'un et l'autre; mais, quand il veut tracer la ligne de démarcation, il arrive à ce singulier aveu d'impuissance : « Essaierons-nous d'opérer dès à présent entre la science et l'art une séparation plus nette en leur imposant des noms différens? Non, il nous a suffi de marquer la distinction; le temps et une

meilleure intelligence du sujet feront le reste. » Les incertitudes, les obscurités que l'on rencontre dans la plupart des auteurs quand il s'agit de préciser l'objet de l'économie politique proviennent peut-être de ce que l'on a voulu en faire une science d'observation comme l'histoire naturelle, ou une science exacte comme les mathématiques, et de ce que l'on a prétendu y trouver des lois fixes, immuables, comme celles qui gouvernent l'univers physique. Tâchons d'éclaircir ces deux points; comme ils sont fondamentaux, le véritable caractère de l'économie politique ressortira du débat.

On distingue généralement trois catégories de sciences, les sciences exactes, les sciences naturelles et les sciences morales et politiques. Les sciences exactes sont ainsi nommées parce que, spéculant sur des données abstraites clairement définies, des nombres, des lignes, des points, des figures géométriques, elles arrivent en raisonnant juste à des conclusions parfaitement rigoureuses et inattaquables : telles sont l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie. Les sciences naturelles observent et décrivent les phénomènes de la nature et s'efforcent de découvrir les lois qui les gouvernent : telles sont l'astronomie, la physique, la botanique, la physiologie. Les sciences morales et politiques s'occupent des idées, des actes de l'homme et des créations de sa volonté, — les institutions, les lois, le culte : ce sont la philosophie, la morale, le droit, la politique. Dans quelle catégorie faut-il ranger l'économie politique?

Quelques écrivains, entre autres M. Du Mesnil-Marigny en France, M. Walras en Suisse et M. Jevons en Angleterre, ont essayé de résoudre certains problèmes économiques en les mettant en formules algébriques (1). Je ne crois pas qu'ils aient beaucoup éclairci ainsi les points difficiles auxquels ils ont appliqué cette méthode. Les phénomènes économiques sont soumis à une infinité d'influences diverses et variables qu'on ne peut représenter par des chiffres; ils ne se prêtent donc pas aux déductions rigoureuses que comportent les mathématiques. Les données que l'on considère, les besoins des hommes, la valeur des choses, les richesses, n'ont absolument rien de fixe, et les variations dépendent de l'opinion, de la mode, de la coutume, du climat, d'une infinité de circonstances qu'il est impossible de faire entrer dans une équation algébrique. L'économie politique ne peut donc être rangée dans la catégorie des sciences

(1) M. A. Walras a publié en 1831 un ouvrage intitulé *De la Nature de la richesse et de l'origine de la valeur*, où il essaie de démontrer au chapitre XVIII « que l'économie politique est une science mathématique. » Voyez Stanley Jevons, *Theory of Political economy*, 1871, — Léon Walras, *Élémens d'économie politique pure*, 1874. — Cournot avait publié en 1830 ses *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*.

exactes. On lui en a fait un grief, on lui a refusé même le titre de science, parce qu'elle ne peut arriver à des résultats mathématiquement rigoureux. C'est au contraire en cela que consistent, à un certain point de vue, sa supériorité et sa grandeur. Elle ne peut avoir la prétention d'arriver à des solutions d'une rigueur absolue, parce qu'elle spécule, non sur des élémens abstraits et parfaitement définis, mais sur les besoins et sur les actes de l'homme, être libre et moral, « ondoyant et divers, » obéissant à des mobiles qu'on ne peut ni déterminer avec précision, ni surtout mesurer au moyen des nombres.

La plupart des économistes, soit par la définition qu'ils donnent de l'objet de leurs études, soit par l'idée qu'ils ont de leur mission, en font une science d'observation et de description, « une branche de l'histoire naturelle de l'homme, » comme le dit M. Coquelin. Cet écrivain explique ainsi sa pensée de façon à la rendre très claire : « L'anatomie étudie l'homme dans la constitution physique de son être, la physiologie dans le jeu de ses organes, l'histoire naturelle, telle que l'ont pratiquée Buffon et ses successeurs, dans ses habitudes, dans ses instincts, dans ses besoins, et par rapport à la place qu'il occupe dans l'échelle des êtres; l'économie politique, elle, l'étudie dans la combinaison de ses travaux. N'est-ce pas une partie des études du naturaliste et l'une des plus intéressantes d'observer les travaux de l'abeille au sein d'une ruche, d'en étudier l'ordre, les combinaisons et la marche? Eh bien! l'économiste, en tant qu'il cultive seulement la science, fait exactement de même par rapport à cette abeille intelligente qu'on appelle l'homme; il observe l'ordre, la marche et la combinaison de ses travaux. Les deux études sont absolument de même nature. » A ce compte, on le voit, l'économie politique n'est pas une science morale. Il ne s'agit ni d'un bien à réaliser, ni d'un idéal à atteindre, ni de devoirs à remplir; il suffit de voir et de décrire comment l'animal humain travaille pour arriver à la satisfaction de ses besoins. J.-B. Say était dans cet ordre d'idées lorsqu'en tête de son fameux livre, et comme titre de cet ouvrage si répandu, il donnait la définition toujours reproduite depuis : *Traité d'Économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses.* Bastiat, avec cette précision de langage, cette vivacité et cet éclat de style qui cachaient souvent des notions assez superficielles, a beaucoup insisté pour faire de l'économie politique une science purement descriptive. « L'économie politique, dit-il, n'impose rien, elle ne conseille même rien; elle décrit comment la richesse se produit et se distribue, de même que la physiologie décrit le jeu de nos organes. » Bastiat croyait aug-

menter l'autorité des principes économiques en leur attribuant le caractère « objectif, » désintéressé, impersonnel, des sciences naturelles. Il oubliait que tous ses écrits et sa propagande active en faveur du libre-échange contredisaient sa définition.

Dans un livre très bien fait, mais où la rigueur même des raisonnemens fait mieux apparaître l'erreur des prémisses quand elles sont fausses, Antoine-Élisée Cherbuliez exprime l'idée de J.-B. Say, de Bastiat et de Coquelin avec plus de netteté encore. « L'économie politique, dit-il, n'est pas la science de la vie humaine ou de la vie sociale, ni même celle du bien-être matériel des hommes. Elle existerait encore, et elle ne changerait ni d'objet ni de but, si les richesses, au lieu de contribuer à notre bien-être, n'y entraient pour rien du tout, pourvu qu'elles continuassent d'être produites, de circuler et de se distribuer (1). » L'auteur, pour donner à la science un caractère d'absolu qu'elle ne peut avoir, émet une hypothèse vraiment contradictoire. Il oublie qu'un objet n'est richesse que parce qu'il répond à un de nos besoins et qu'il contribue à notre bien-être. Supposer des richesses qui n'entrent pour rien dans notre bien-être, c'est donc admettre qu'il y ait des richesses qui ne sont pas des richesses.

Les économistes qui attribuent à l'économie politique la rigueur des sciences exactes ou le caractère objectif des sciences naturelles oublient qu'elle est une science morale. Or les sciences morales ne se bornent pas à décrire ce qui est, elles disent aussi ce qui doit être. Singulier moraliste que celui qui se contenterait d'analyser les passions de l'homme et qui négligerait de lui parler de ses devoirs! Le but de la morale est précisément de déterminer ce que nous devons à Dieu, à nos semblables et à nous-mêmes, quelles sont les choses que nous devons faire ou éviter pour arriver au degré de perfection qu'il nous est donné d'atteindre. De même au politique il ne suffit pas d'énumérer les différentes formes de gouvernement qui existent ni même de tracer une constitution idéale pour des hommes parfaits; il faut qu'il nous apprenne quelles sont les institutions qui conviennent à tel peuple ou à telle situation, et quelles sont celles qui sont le plus favorables au progrès de l'espèce humaine. C'est ainsi qu'il ne mettra pas sur la même ligne le des-

(1) Voyez Cherbuliez, *Précis de la science économique,* t. Ier. M. Cherbuliez tenait beaucoup à constituer une *économie politique pure* à l'instar des mathématiques pures. « La science économique, dit-il, a pour but de découvrir la vérité, non de produire un résultat pratique, d'éclairer les hommes, non de les rendre meilleurs ou plus heureux, et les vérités qu'elle découvre ne peuvent être que des théories ou des jugemens fondés sur ces théories, non des règles impératives, non des préceptes de conduite individuelle ou d'administration. » T. Ier, p. 10, même ouvrage.

potisme, qui étouffe la spontanéité humaine, et la liberté, qui développe nos plus nobles qualités, mais il devra dire aussi à quelles conditions les institutions libres peuvent durer, et quelles fautes ou quelles faiblesses rendent un gouvernement despotique inévitable.

De même l'économiste ne peut pas se contenter de décrire comment la richesse se produit et se distribue. Ce serait déjà une longue étude, beaucoup plus difficile que Say et ses disciples ne semblent le soupçonner, car il ne suffit pas d'étudier ce qui se passe dans un seul pays, et les modes de production et de distribution varient chez les différentes nations; mais ce n'est là que la moindre partie de la tâche du véritable économiste : il faut qu'il montre aussi comment les hommes doivent s'organiser, comment ils doivent produire et distribuer la richesse pour qu'ils soient aussi bien pourvus que possible des choses qui constituent le bien-être. Et ce n'est là pas tout encore; il faut qu'il cherche les moyens pratiques d'atteindre le but qu'il indique. Ainsi il trouve dans un pays des douanes intérieures de province à province ou des octrois arrêtant les échanges aux portes de toutes les villes; se bornera-t-il à constater le fait, comme le ferait le naturaliste et comme le veulent Bastiat et Cherbuliez? Évidemment non; il montrera les résultats funestes de ces institutions, il en conseillera l'abolition, et il cherchera comment on pourra y parvenir. Habite-t-il un pays qui croit augmenter sa puissance et sa félicité en se faisant redouter de ses voisins par l'étendue de ses armemens, il n'hésitera pas à démontrer qu'un peuple n'a aucun intérêt à en asservir d'autres ni même à les affaiblir, et qu'une nation ne peut vendre avantageusement ses produits les plus coûteux que si elle a des voisins riches en état de les payer. Les économistes eux-mêmes, M. Bastiat en tête, oubliant leurs définitions, n'ont-ils pas consacré toute leur énergie à conseiller et à réclamer l'abolition des tarifs protecteurs? Se contentaient-ils d'observer et de décrire quand ils fondaient leur recueil le *Free trade* et qu'ils couraient de *meeting* en *meeting* pour entraîner l'opinion?

Il existe entre les sciences naturelles et l'économie politique une différence fondamentale que l'on n'a pas assez mise en relief. Les premières s'occupent des phénomènes de la nature, forces fatales que nous ne pouvons que constater, non modifier. Les sciences morales et par conséquent l'économie politique s'occupent de faits humains, résultats de notre libre arbitre, que nous pouvons changer de façon à les rendre plus conformes à ce qu'exigent la justice, le devoir et notre bien-être. Aussi remarquez comme les naturalistes et les économistes agissent différemment. Les premiers voient les tremblemens de terre renverser les villes, les planètes se refroidir et perdre

toute trace de vie animale ou végétale. Ils cherchent la cause de ces faits; ils n'ont pas la prétention de les modifier. Au contraire, quand les économistes trouvent des lois, des règlemens ou des habitudes défavorables à l'accroissement du bien-être, ils les combattent et s'efforcent de les faire abolir. Comme le médecin, qui, après avoir constaté la maladie, en indique le remède, l'économiste doit d'abord se rendre compte des maux dont souffre la société, et ensuite indiquer les moyens de les guérir. Roscher a dit que l'économie politique était la physiologie du corps social. Elle est cela en effet; mais elle est plus encore, elle en est la thérapeutique.

Ce qui a entaché d'erreurs graves et surtout singulièrement rétréci les études économiques, c'est cette idée fondamentale, commune à Adam Smith et à la plupart des philosophes de son temps, que les faits sociaux sont réglés par des lois naturelles qui, sans les vices des institutions, conduiraient les hommes au bonheur. Les philosophes du XVIII[e] siècle croyaient à la bonté native de l'homme et à un ordre naturel. C'était le dogme fondamental de leur philosophie et de leur politique. Comme l'a montré sir Henry Maine, cette théorie venait de la philosophie grecque en passant par les juristes romains et par la renaissance. « Tout est bien sortant des mains de la nature, » répète sans cesse Rousseau. « L'homme est naturellement bon, » dit Turgot. C'est sur cette idée appliquée au gouvernement des sociétés que Quesnay et son école ont fondé leur doctrine, qu'ils ont très justement appelée *physiocratie* ou le règne de la nature, c'est-à-dire l'empire rendu aux lois naturelles par l'abolition de toutes les lois humaines qui en entravent l'application. Adam Smith emprunta aux physiocrates le fond des idées de son livre fameux *de la Richesse des nations*, qu'il aurait même dédié à Quesnay, si la mort du docteur ne l'en eût empêché. Il croit, comme les physiocrates, au code de la nature. « Supprimez toutes les entraves, dit-il, et un système simple de liberté naturelle s'établit de lui-même. » M. Cliffe Leslie, dans sa belle étude sur l'économie politique d'Adam Smith, a parfaitement montré comment tout au XVIII[e] siècle venait corroborer ce système de liberté illimitée fondée sur l'idée que l'on se faisait de la bonté de l'homme et de la perfection de la nature. A partir de la réforme commence ce grand mouvement des esprits qui aspire à la liberté religieuse et civile, à l'égalité des droits, et qui s'insurge contre la tyrannie des prêtres et des rois. En voyant les gouvernemens et les mauvaises lois appauvrir les peuples par des impôts iniques, entraver le travail par des règlemens absurdes, ruiner l'agriculture par des charges écrasantes, ceux qui s'occupaient des questions sociales en arrivèrent nécessairement à réclamer l'abolition de toutes ces institutions humaines

pour en revenir à un ordre meilleur qu'on appela le droit naturel, la liberté naturelle, le code de la nature. C'est sous l'empire de ces idées que les physiocrates en France et Smith en Angleterre tracèrent le programme des réformes économiques et que la révolution française tenta ses réformes politiques. Le point de départ de cette profonde évolution qui entraîna un moment l'Europe tout entière, peuples et souverains, depuis Naples jusqu'à Saint-Pétersbourg, c'était une confiance enthousiaste dans la raison et dans les bons sentimens de l'homme comme dans l'ordre de l'univers, c'était l'optimisme de Leibniz descendu des nuages de l'abstraction philosophique et apppliqué à l'organisation des sociétés. Le bon sens de Voltaire lui fit apercevoir l'erreur du système, et il écrivit *Candide* et *la Destruction de Lisbonne*. Rousseau, dans une lettre d'une touchante éloquence, défendit l'optimisme, qui est la base de ses idées, comme de celles de son époque et de la révolution française.

Chose curieuse, c'est Fourier qui a tiré les dernières conséquences de l'optimisme physiocratique des économistes. L'égoïsme et les vices des hommes semblaient donner un démenti au système que tout est bien et qu'avec la liberté tout s'arrange pour le mieux dans le meilleur des mondes. On avait bien dit que les vices des particuliers contribuent au bien-être général. Smith avait aussi soutenu que les hommes en ne poursuivant que leur intérêt faisaient toujours la chose la plus utile pour la nation et que les riches par exemple, en ne recherchant que la satisfaction de leurs fantaisies, arrivaient à la distribution la plus favorable des produits, « comme s'ils étaient dirigés par une main invisible. » Néanmoins on continuait à dire qu'il fallait combattre l'égoïsme et réprimer les vices. C'était reconnaître un élément perturbateur; tout ne s'arrangeait donc pas pour le mieux en vertu de la liberté absolue. Fourier, avec une logique que n'arrêtaient ni l'absurde ni l'immoral, construisit comme Platon une cité idéale, le phalanstère, où toutes les passions étaient utilisées comme forces productives et les vices transformés en élémens d'ordre et de stabilité, où par conséquent il n'y avait plus rien à réprimer. C'était là vraiment la liberté naturelle, le règne de la nature. On faisait l'ordre avec le désordre. Comme M. Caussidière en 1848, Pierre Leroux a parfaitement montré que Fourier avait puisé le germe de son système dans le voyage de Bougainville offrant au XVIIIe siècle dans l'éden de l'île d'Otahiti le tableau du bonheur dont jouit l'homme de la nature affranchi des lois et des conventions humaines. Diderot se fit l'écho de l'enthousiasme que provoqua ce piquant croquis des mœurs primitives. C'était logique : si tout est bien dans la nature,

c'est l'homme naturel qui doit être notre modèle. Le « laissez-faire » absolu nous ramène à l'île de Taïti.

Jusqu'à ce jour, la plupart des économistes sont restés soumis aux idées de l'optimisme physiocratique qui ont présidé à la naissance de leur science tant en France qu'en Angleterre. Ils parlent sans cesse de l'ordre naturel des sociétés et des lois naturelles. Ce sont celles-ci qu'ils invoquent et qu'ils veulent voir régner seules. Pour ne point multiplier les citations, je n'en prendrai qu'une empruntée à l'un des plus éminens et des moins systématiques des économistes contemporains, M. H. Passy. « L'économie politique, dit-il, est la science des lois en vertu desquelles la richesse se forme, se répartit et se consomme. Or ces lois, nous n'avons qu'à les constater et à en réclamer l'application. Le but à atteindre est le plus grand bien de tous, mais les économistes les plus éclairés ne doutent pas que les lois naturelles y mènent et y mènent seules, et qu'il est impossible aux hommes de substituer leurs propres conceptions à celles de la sagesse divine. » Voilà parfaitement résumée la pure doctrine économique en ce point. Or il sera facile de montrer que c'est là une idée vide de sens, qui ne répond à rien de réel, et qui est en opposition radicale avec le christianisme et avec les faits.

Je cherche ces « lois naturelles » dont on parle toujours, et je ne les découvre pas. Je comprends qu'on emploie ces mots quand il s'agit des phénomènes de l'univers physique, qui en effet, d'après l'infiniment peu que nous en savons, paraissent obéir à des lois immuables. J'admettrai même qu'on invoque des lois naturelles pour les animaux, qui vivent et se nourrissent de la même façon, mais point pour l'homme, cet être perfectible dont les mœurs, les coutumes, les institutions, changent sans cesse. Les lois qui règlent la production et surtout la répartition de la richesse sont très différentes dans les différens pays et dans les différens temps. Où donc les lois naturelles sont-elles en vigueur? Est-ce, comme le croyaient Rousseau, Diderot, Bougainville, dans ces îles du Pacifique où les produits spontanés du sol permettent à l'homme de vivre sans travail au sein de l'innocente communauté des biens et des femmes? est-ce dans l'antiquité, où l'esclavage des travailleurs procurait à une admirable élite de citoyens le moyen d'atteindre l'idéal de la véritable aristocratie? est-ce au moyen âge, sous le régime de la féodalité et des corporations, dans cet âge d'or où la papauté commandait aux peuples et aux rois? est-ce en Russie, où la terre appartient au tsar, à la noblesse et à des communes qui partagent périodiquement le territoire collectif entre tous les habitans? est-ce en Angleterre, où, grâce au droit d'aînesse, le sol est le monopole d'un

petit nombre de familles, ou en France, où les lois de la révolution répartissent la terre entre 5 millions de propriétaires au risque de l'émietter en parcelles? La richesse industrielle était produite jadis au foyer domestique par l'artisan aidé de quelques compagnons, aujourd'hui elle l'est dans de vastes ateliers par une armée d'ouvriers attachés aux mouvemens inexorables de la machine à vapeur; lequel de ces deux modes de production est conforme à l'ordre naturel? Primitivement la terre était partout la propriété indivise de la tribu, et ce régime était si général qu'on aurait certainement pu y voir une loi naturelle; aujourd'hui, dans les pays arrivés à la période industrielle, la propriété individuelle, qui jadis n'existait que pour les meubles, s'applique aussi aux immeubles; est-ce là une violation de l'ordre providentiel? Sous l'empire d'idées nouvelles de justice et de certaines nécessités économiques, toutes les institutions sociales se sont modifiées, et il est probable qu'elles se modifieront encore. Il ne doit donc pas être interdit de chercher à les améliorer, si on les croit imparfaites. « Laissons faire, s'écrie l'économiste, la liberté répond à tout. » Sans doute, mais que dois-je faire? Les lois ne se font pas seules, c'est nous qui les votons; or c'est à l'économiste à me faire savoir quelles sont celles qu'il faut adopter. Il dira avec M. Passy : « Il ne faut pas que les hommes substituent leurs propres conceptions à celles de la sagesse divine. » Mais le code civil qui règle aujourd'hui en France la répartition des richesses est-il donc une émanation de la sagesse divine? N'est-il pas plutôt le produit des conceptions juridiques des hommes de la révolution française? Quand, comme M. Le Play, on veut rétablir la liberté testamentaire, ou qu'on propose, comme dans les chambres belges, de restreindre les degrés de successibilité *ab intestat*, est-ce qu'on viole les décrets de la sagesse divine? Les économistes oublient que la base de tout régime économique chez les peuples civilisés, ce sont des lois faites par les législateurs, que par conséquent on peut changer, s'il le faut, et non de prétendues lois naturelles immuables auxquelles il faut se soumettre aveuglément et toujours.

In societate aut vis, aut lex viget, a dit Bacon; si vous ne voulez pas du règne des lois, vous tomberez sous le règne de la force. Parmi les hommes à l'état de nature, tout appartient au plus fort. Le rôle de l'état est au contraire de faire que la justice préside au partage des biens, et que chacun jouisse des fruits de son travail. Supprimez toute intervention de l'état et appliquez le laissez-faire absolu, tout est en proie, comme parle Bossuet. Le mieux armé égorge celui qui est moins préparé pour la lutte; il se nourrit de sa chair ou des produits de son labeur. C'est là précisément ce qui arrive parmi les animaux, où, dans cette lutte pour l'existence dont

parle Darwin, les espèces les mieux douées remplacent celles qui le sont moins. Les économistes positivistes disent aussi, conformément à l'idée de Darwin, que toute position meilleure est la conséquence d'aptitudes supérieures chez celui qui l'a conquise. Tout ce qui est est bien. Tout homme a partout le bien-être auquel il a droit, de même que tout pays a le gouvernement qu'il mérite. Tant pis pour les faibles et les simples, place aux forts et aux habiles! La force ne prime pas le droit, mais la force est l'attribut nécessaire du droit. Voilà la loi naturelle.

Ceux qui invoquent sans cesse les lois naturelles et qui repoussent ce qu'ils appellent les organisations artificielles oublient que le régime des pays civilisés est le résultat de l'art politique et économique, et que le régime naturel est celui des tribus sauvages. Là en effet règne la loi de Darwin comme parmi les espèces animales : point de règlemens, point d'état, nulle entrave, liberté complète en tout et pour tous. C'était bien l'idéal de Rousseau, fidèle en tout à l'idée du code de la nature. La civilisation consiste au contraire dans la lutte contre la nature. A mesure que l'agriculture et l'industrie se perfectionnent, nous employons de plus en plus des moyens artificiels, inventés par la science, pour nous procurer de quoi satisfaire nos besoins. Grâce à l'art de guérir et d'entretenir la santé, nous combattons les maladies dont la nature nous afflige, et ainsi nous portons la vie moyenne de vingt à quarante ans. C'est par l'art de gouverner que les chefs de l'état font régner l'ordre et permettent aux hommes de travailler et d'améliorer leur sort, au lieu de guerroyer sans cesse comme les fauves, afin de se défendre ou de se venger. C'est à l'art de faire de bonnes lois que l'on doit la sécurité de la propriété et de la vie. C'est en luttant contre nos passions que nous parvenons à remplir nos devoirs. Tout est le résultat de l'art, parce que la civilisation est en tout l'opposé de l'état de nature. L'homme de la nature n'est pas cet être bon et raisonnable rêvé par les philosophes, c'est un animal égoïste, cherchant à assouvir ses désirs, sans souci des droits d'autrui, inconscient du mal, égorgeant qui lui fait obstacle, et ce n'est pas trop de tous les freins de la morale, de la religion et des lois pour le plier aux exigences de l'ordre social. En lui, il faut dompter la bête sauvage, sinon il met la civilisation en péril. C'était donc une dangereuse erreur de croire qu'il suffisait de désarmer l'état et d'affranchir les hommes de toute entrave pour que l'ordre s'établît.

En économie politique, je ne découvre qu'une seule loi naturelle, c'est que l'homme pour vivre doit se nourrir. Tout le reste est réglé par les mœurs, par les coutumes, par les lois, qui se modifient sans cesse et qui, à mesure que la justice et la morale éten-

dent davantage leur empire, s'éloignent de plus en plus de l'ordre naturel où règnent la force et le hasard. S'il est une loi naturelle qui paraisse inéluctable, c'est celle qui commande à tous les êtres vivans de se procurer de quoi subsister par leurs propres efforts; l'homme pourtant est parvenu à s'affranchir de cette loi, et, grâce à l'esclavage ou au servage, on a vu les plus forts vivre oisifs aux dépens des plus faibles. Sans doute tout ce qui se fait arrive en raison de certaines nécessités qu'on peut à la rigueur appeler naturelles; mais c'est la lutte contre ces nécessités qui amène le changement et le perfectionnement dans les sociétés humaines. De ce que des institutions ou des lois existent, on ne peut donc conclure qu'elles soient nécessaires, immuables, seules conformes à l'ordre naturel.

III.

L'optimisme physiocratique qui a inspiré l'économie politique à ses débuts, et qui se mêle encore aujourd'hui à presque toutes ses spéculations, est non-seulement démenti par les faits, il est en opposition avec le principe fondamental du christianisme. Certaine école a reproché à l'économie politique d'être une science immorale parce qu'elle poussait l'homme à ne poursuivre que des biens matériels et à ne vivre que par les sens. Comme l'économie politique a pour objet de chercher comment les sociétés doivent s'organiser pour arriver au bien-être général, elle s'occupe en effet des biens matériels; en cela, elle ne s'éloigne que de l'ascétisme, non du christianisme, qui n'exige nullement que nous nous passions de tout; mais l'idée que l'ordre s'établit spontanément dans la société comme dans l'univers, en vertu des lois naturelles, est tout l'opposé de la conception chrétienne du monde et de l'humanité. D'après le christianisme, l'homme est si foncièrement mauvais qu'il faut l'intervention directe de Dieu et l'opération constante de sa grâce pour le maintenir dans la bonne voie et pour le sauver; le monde lui-même est tellement en proie au mal que les chrétiens ont longtemps attendu, et dans certaines sectes attendent encore la palingénésie, « de nouveaux cieux et une nouvelle terre, » conformément aux espérances messianiques : il faut donc combattre le mal en nous par le sentiment du devoir, et hors de nous par des lois où se traduit le sentiment du juste. Pour croire avec les économistes orthodoxes que du laissez-faire illimité résulte spontanément l'ordre le meilleur, il faut supposer l'homme bon ou obéissant nécessairement à des inspirations qui le font agir conformément au bien général. Cette idée est non-seulement le contre-pied du christianisme, elle

est en outre démentie par les faits. Déchaînez la bête humaine et vous avez la guerre de tous contre tous, le *bellum omnium contra omnes* de Hobbes, jadis dans les cavernes préhistoriques, théâtres de l'anthropophagie, plus tard dans les forêts des temps barbares, aujourd'hui dans les sphères de l'industrie. Dans la nature même ne règne pas un ordre de justice que nous puissions prendre pour modèle; c'est tout au plus si l'on y rencontre une espèce d'équilibre brutal que nous appelons ordre naturel. Dans la nature comme dans l'histoire, souvent l'iniquité triomphe et le juste succombe. Quand un oiseau pêcheur à force de patience et d'adresse est parvenu à saisir une proie qu'il apporte à ses petits affamés, et qu'un aigle, brigand des airs, s'élance et lui ravit le fruit de ses efforts, le sentiment d'équité s'éveille en nous comme lorsqu'un maître oisif force son esclave à le nourrir des produits de son travail. Si Caïn, l'homme de la chasse et de la guerre, tue Abel, le pasteur pacifique, nous sommes avec la victime contre l'assassin, et ainsi sans cesse nous nous révoltons contre les faits qui s'accomplissent dans la nature et dans la société. Les Chinois et les bonnes femmes qui voient dans tout ce qui arrive un effet de la volonté divine sont optimistes à la façon des économistes qui croient à l'empire des lois naturelles. Optimisme physiocratique aussi le jugement de Dieu et les ordalies qu'on retrouve chez tous les peuples, car cette coutume vient de l'idée que Dieu fait toujours triompher l'innocent. Job au contraire proteste contre cette immorale doctrine, et Israel vaincu, dispersé parmi les nations, ne désespère pas de la justice et attend le jour de la réparation. Sans doute les faits existans et l'organisation actuelle sont le résultat nécessaire de certaines causes, mais ces causes ne sont pas des lois naturelles, ce sont des faits humains : les idées, les mœurs, les croyances qu'on peut modifier, et en les modifiant il en résultera d'autres lois et d'autres coutumes.

La théorie des lois naturelles a eu encore deux autres conséquences fâcheuses : elle a éloigné toute notion d'un idéal à poursuivre, et elle a singulièrement rétréci les conclusions de l'économie politique. Dans les écrits des économistes orthodoxes, on ne parle jamais du but final qu'il faudrait tâcher d'atteindre, ni des réformes que pourrait commander la justice. La répartition s'opère-t-elle de la façon la plus favorable au progrès de l'humanité et au bonheur de tous? La consommation est-elle conforme aux lois morales? Ne serait-il pas désirable qu'il y eût moins de gêne chez les classes inférieures, moins de luxe chez les classes supérieures? N'avons-nous pas des devoirs économiques à remplir? Depuis l'époque primitive, l'organisation sociale s'est profondément modifiée : ne changera-t-elle pas encore et dans quel sens? Voilà autant de questions que

l'économie politique officielle n'abordait pas, parce que, disait-on, elles n'entraient pas dans son cadre. Nous avons vu que Bastiat et Cherbuliez en ont bien indiqué la raison. La science rigoureuse s'occupe non pas de ce qui *doit* être, mais seulement de ce qui *est;* elle ne peut donc ni proposer ni poursuivre un idéal. Elle décrit simplement comment la richesse se produit, se répartit et se consomme; de là résulte la pauvreté de ses conclusions pratiques. En effet, s'il suffit de proclamer la liberté pour que tout s'arrange au mieux et que l'harmonie s'établisse, son programme est bien près d'être épuisé dans les pays qui, comme l'Angleterre, la Néerlande et la Suisse, ont admis le libre échange et la libre concurrence. Sans doute elle aura rendu un grand service en provoquant la suppression des entraves qui arrêtaient l'expansion des forces productives et une meilleure distribution du travail; mais aujourd'hui son rôle est presque terminé. Nous arrivons aux dernières pages du livre; bientôt il n'y aura plus qu'à le fermer et à le déposer avec reconnaissance et respect sur les rayons de nos bibliothèques. Je crois qu'en ce point les critiques des *Katheder-socialisten* sont fondées. En prétendant faire de l'économie politique une science exacte, rigoureuse, on a souvent trop rétréci son domaine : elle ne peut s'isoler de la politique, de la morale, du droit, de la religion. Puisqu'elle recherche comment les hommes peuvent le mieux arriver à la satisfaction de leurs besoins, elle doit nous dire quelles sont les formes de gouvernement, de propriété, de culte, les modes de répartition, les idées morales et religieuses les plus favorables à la production de la richesse. Il faut qu'elle nous indique l'idéal à atteindre et les moyens d'y arriver. Obtenir la liberté, c'est parfait; encore faut-il savoir quel usage il convient d'en faire. Dans la société civilisée non moins que dans la forêt primitive, la liberté, si elle n'est pas limitée par les prescriptions de la morale et du droit, aboutit à l'oppression du faible et à la domination du plus fort ou du plus habile; on le verra bientôt dans le domaine économique non moins que dans celui de l'enseignement. C'est la loi de la nature et de la « sélection, » diront les darwinistes. — Fort bien; mais, si elle m'écrase inexorablement, souffrez au moins que je ne la bénisse pas.

C'est aussi avec raison, je crois, qu'on a reproché à l'économie politique officielle d'émettre comme des vérités absolues des propositions qui, dans la réalité, sont démenties par les faits, comme si en mécanique on formulait les lois du mouvement sans tenir compte des résistances et des frottemens. Ce sont ces formules abstraites et générales qui ont inspiré aux hommes d'état pratiques comme M. Thiers une grande méfiance à l'égard des axiomes économiques. J'en citerai quelques exemples. Depuis Ricardo, c'est un dogme de

la science que les salaires tendent à se niveler de même que les profits, parce que la libre concurrence amène aussitôt une offre plus grande là où se rencontre une rémunération plus élevée. Or M. Cliffe Leslie a démontré par des chiffres recueillis en Angleterre et sur le continent que cette égalité des salaires n'existe pas, et qu'au contraire la différence dans une même industrie d'une localité à une autre est plus grande aujourd'hui qu'autrefois (1). C'est encore un axiome économique souvent invoqué dans les récens débats au sujet du double étalon que l'abondance de l'argent est nuisible, attendu qu'on fait les affaires aussi bien avec une petite qu'avec une grande quantité de monnaie. Et cependant les cotes journalières des bourses européennes prouvent que la rareté du numéraire produit des crises, tandis que l'abondance amène une réduction de l'escompte, et par suite l'essor de la production et des transactions. Le libre échange prétend que la balance du commerce n'a nulle importance, parce que les produits s'échangent contre des produits, et que nous n'avons qu'à nous féliciter si l'étranger nous fournit les denrées à meilleur marché que nos nationaux. Cela ne serait vrai que si tous les peuples n'en faisaient qu'un et si tous les hommes étaient propriétaires. Supposons un peuple qui soit forcé de vendre au dehors ses titres de rente et ses actions industrielles. Les produits s'échangent contre des produits, seulement c'est l'étranger, désormais propriétaire de ces valeurs, qui jouit du revenu que les autres travaillent à faire naître. Si l'Angleterre pouvait livrer à la France tous les produits manufacturés à meilleur compte, les propriétaires consommateurs en profiteraient; mais les ouvriers français, privés de travail, disparaîtraient ou devraient aller exercer leur industrie en Angleterre. C'est ainsi qu'en France, après la suppression des douanes provinciales, les industries quittèrent les localités les moins favorisées pour se fixer là où elles rencontraient les conditions les plus avantageuses. Sans doute, au point de vue cosmopolite du genre humain et en considérant toutes les nations comme n'en formant qu'une seule, il importe peu où la population et la richesse s'accumulent, pourvu que le progrès s'accomplisse; mais peut-on exiger d'un peuple cet oubli complet de son propre intérêt et de son avenir particulier? Et d'ailleurs, en considérant la civilisation dans son ensemble plutôt que la richesse seule, n'est-il pas désirable que chaque nationalité conserve toute son indépendance et toute sa force, afin que chacune apporte sa note originale

(1) En Belgique, on peut noter des faits très curieux. Au moment où j'écris ces lignes, près d'Ypres, je paie, pour couper les foins, 1 fr. 50 cent., aux environs de Liége on donne 4 fr. Là un journalier obtient 3 fr. et 3 fr. 50 cent., en Campine seulement 1 fr. 25 cent., et l'ouvrier agricole campinois fait plus de besogne.

dans le concert de l'humanité (1)? C'est du moins à ce point de vue que l'économie politique s'est placée en Allemagne, surtout depuis List; aussi l'y appelle-t-on assez généralement *National-œkonomie*.

Je pense aussi que les anciens économistes ont trop voulu réduire le rôle de l'état. Quand on songe à tout le mal que les mauvais gouvernemens ont fait au peuple, en France surtout, on comprend le désir de réduire leur pouvoir et de restreindre leurs attributions; mais l'école du *laissez-faire*, dans ses théories du moins, a dépassé la mesure, et les pays qui suivraient absolument ses conseils auraient eu lieu de s'en repentir, car ils seraient dépassés par les autres. L'Angleterre s'en est aperçue, et ce pays, modèle du *self-government*, loin de persévérer dans la voie recommandée par les économistes, accorde chaque année des attributions nouvelles à l'état, qui déjà maintenant intervient dans les contrats de l'industrie et de l'agriculture avec un détail et des prescriptions qui seraient difficilement admis ailleurs. La Prusse tout entière, son territoire, sa force militaire, son agriculture, son industrie, sa religion, son instruction à tous les degrés, cette source principale de sa puissance, tout est l'œuvre de l'état. La Prusse, c'était jadis les sables du marquis de Brandebourg, dont se moquaient Voltaire et Frédéric II, aujourd'hui c'est l'empire d'Allemagne. Il y a quelques années, un président de la Nouvelle-Grenade, en arrivant au fauteuil, imbu des pures doctrines économiques, annonça que « désormais l'état, ramené à son véritable rôle, laisserait tout à l'initiative individuelle. » Les économistes d'applaudir. Au bout de peu de temps, les routes étaient rompues, les ports envahis, la sécurité anéantie, l'instruction aux mains des moines, c'est-à-dire réduite à rien. C'était le retour à l'état naturel et à la forêt primitive. En Turquie et en Grèce, l'état ne fait rien, les caisses étant vides : il est même imprudent d'aller sur les lieux constater les bienfaits du système. Supposez à côté l'un de l'autre deux pays de force et de ressources égales : dans l'un, le gouvernement s'abstient soigneusement de toute intervention, et par suite les besoins individuels consomment tous les produits; dans l'autre, l'état prélève sur les consommations souvent futiles ou même nuisibles des particuliers de quoi entretenir largement tous les services d'intérêt public : il ouvre des routes et des ports, construit des chemins de fer, bâtit partout des écoles, dote largement tous les établissemens scientifiques, encourage les sa-

(1) Dans un écrit publié en 1857, où j'employais déjà ce que l'on appelle la méthode nouvelle, j'essayais de montrer que les libres échangistes défendaient une cause juste avec de mauvais argumens, et une réforme utile avec des axiomes boiteux. Voyez *Études historiques et critiques sur la liberté du commerce international*.

vans, suscite le grand art comme à Athènes, enfin, par l'enseignement obligatoire et le service obligatoire, il s'empare des jeunes générations pour leur développer les forces du corps et de l'esprit. Un demi-siècle écoulé, lequel des deux peuples sera le plus civilisé, le plus riche, le plus puissant? En Belgique, l'état, en construisant les chemins de fer dès 1833, assurait l'existence économique du pays par le développement de l'industrie malgré la séparation de la Hollande, qui lui enlevait son principal débouché. C'est de la même façon qu'aujourd'hui l'Italie cimente l'unité nationale et que la Russie prépare sa grandeur future. L'état a donc une double mission à remplir. La première, que nul ne lui conteste, mais dont peu de personnes comprennent toute la portée, consiste à faire régner dans la société l'ordre et le droit, c'est-à-dire à édicter des lois aussi conformes à la justice distributive que le permet l'avancement de la culture sociale. La seconde consiste à faire, au moyen des ressources prélevées proportionnellement sur chacun, tout ce qui est indispensable au progrès, quand l'initiative privée n'y suffit pas.

Un incontestable mérite des nouveaux économistes, c'est d'aborder l'étude de la question sociale dans un vrai sentiment de charité chrétienne, mais en même temps dans un esprit rigoureusement scientifique, s'appuyant toujours sur les faits de la statistique et de l'histoire et se préservant ainsi des entraînemens de l'utopie. Pour combattre les socialistes, Bastiat et toute son école ont soutenu la théorie de l'harmonie naturelle des intérêts et se sont trouvés ainsi amenés à nier l'existence même du problème. C'est une dangereuse erreur. La question sociale, il est vrai, date de loin; elle naît dès que, la propriété foncière cessant d'être collective, l'inégalité des conditions s'établit. C'est elle qui trouble les républiques grecques et qui les précipite vers leur ruine; c'est elle qui agite la république romaine malgré le palliatif sans cesse et vainement renouvelé des lois agraires. Elle reparaît dans les communes du moyen âge aussitôt que l'industrie s'y développe, et plus tard, quand la réforme apporte aux hommes l'affranchissement religieux et quand la révolution française proclame la doctrine de l'égalité et de la fraternité; mais aujourd'hui elle présente un caractère de gravité et de généralité qui en impose l'étude aux hommes d'état, aux publicistes et aux économistes surtout, car il s'agit de sauver la civilisation, mise en péril par les revendications des classes ouvrières. Parmi les causes principales des grandes évolutions de l'histoire, vous trouvez toujours les intérêts économiques, — vérité que Napoléon exprimait d'une façon brutale quand il disait : « C'est le ventre qui fait les révolutions. » Les nouveaux économistes sont amenés à publier un

nombre considérable d'études spéciales sur l'une ou l'autre face de la question sociale, et comme ils se piquent d'être « réalistes, » c'est-à-dire de s'appuyer sur la statistique, ils contribueront certainement à faire avancer la science. L'ensemble de la doctrine nouvelle est encore assez vague et dans ses prémisses et dans ses conclusions, et lorsqu'elle essaie d'établir les rapports de l'économie politique avec la morale ou le droit, elle est moins originale, moins neuve, que ne le prétendent certains de ses adeptes les plus enthousiastes. Pour ne citer que des économistes contemporains qui se sont occupés de ce sujet, il suffira de rappeler les livres de MM. Dameth, Rondelet et Baudrillart, et l'ouvrage si bien fait et malheureusement si mal traduit en français de M. Minghetti, actuellement président du conseil en Italie. Toutefois des écrivains comme MM. Cliffe Leslie, Luzzatti, Frederiksen, Schmoller, Held, Wagner, Contzen, Nasse, me paraissent beaucoup mieux armés que l'école de Bastiat pour combattre le socialisme scientifique actuel, qui s'appuie précisément sur les formules abstraites et les « lois économiques naturelles » pour battre en brèche l'ordre social et pour en demander la reconstitution intégrale. Déjà Bastiat avait compromis la défense en restant trop exclusivement sur le terrain de la théorie, car il avait été amené à contredire les faits et à nier des doctrines admises par tous les économistes, par exemple la théorie classique de la rente. Les économistes « réalistes » au contraire s'emparent des principes et s'appuient sur les faits afin de poursuivre l'utopie pas à pas, distinguant avec soin les réformes possibles de celles qui ne le sont pas, et les droits de l'humanité des exigences de la convoitise et de l'envie. C'est la mission de salut qui est imposée aujourd'hui plus que jamais à l'économie politique en présence des formes nouvelles et du développement rapide qu'a pris récemment le socialisme, surtout en Allemagne.

ÉMILE DE LAVELEYE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 juillet 1875.

L'autre jour, pendant le voyage qu'il vient de faire à travers les contrées ravagées du midi de la France, M. le président de la république a rencontré le maire d'une assez grande ville, qui s'est cru obligé de le saluer d'un très honnête discours, de lui parler du chemin de l'honneur et de la gloire, de la défense de l'ordre. A cette harangue, M. le maréchal de Mac-Mahon aurait répondu avec une bonhomie toute militaire : « Merci, mais ce n'est pas ça, je suis venu pour visiter les inondés... » La réponse du soldat-président, pour n'avoir point été officiellement enregistrée, ne paraît pas moins vraie, elle est surtout expressive et de circonstance.

Que de choses du temps auxquelles le mot pourrait s'appliquer! A ceux qui font de la politique avec des déclamations et des banalités équivoques, à ceux qui multiplient les diversions compromettantes autour des lois les plus graves, à ceux qui cherchent avant tout des satisfactions de parti ou de secte, à ceux qui s'épuisent en conférences oiseuses ou en stériles tactiques, et quelquefois au gouvernement lui-même, on pourrait dire aussi : Ce n'est pas cela! Il s'agit d'abord du pays et de ses intérêts les plus impérieux, de la réalité qui nous presse, de tout un régime à régulariser, de la sécurité du lendemain à préparer dans des conditions équitables, de tout un ensemble d'œuvres pratiques à terminer sans arrière-pensée; il s'agit d'aller droit aux choses sérieuses, de savoir fixer la mesure de ce qu'on veut et de ce qu'on doit faire, pour éviter de perdre du temps, pour échapper à la tyrannie des incidens inutiles. Effectivement ce serait là un programme assez simple, naturellement tracé par les circonstances, presque imposé à un parlement dont les heures sont nécessairement comptées; mais non, il vaut mieux livrer des batailles de partis sur l'enseignement supérieur, au risque de surcharger d'aggravations une loi qui est déjà par elle-même une très délicate expérience. Il vaut mieux faire comme

M. Louis Blanc, aller dans les réunions démocratiques prononcer des harangues pour fêter l'anniversaire de la naissance de Garibaldi et pour proclamer les droits de l'absolu en face des transactions constitutionnelles qui ont été récemment consacrées. Il vaut mieux soulever des incidens, se livrer à toute sorte de délibérations intimes pour savoir si on se prononcera sur la dissolution avant ou après le vote de la loi électorale, s'il y aura une crise ministérielle à propos du scrutin d'arrondissement ou du scrutin de liste. On n'est jamais au bout des discussions irritantes ou inopportunes, et c'est ainsi que passent des jours qui pourraient sûrement être mieux employés quelquefois par une assemblée pénétrée d'un plus juste sentiment de sa situation et de la situation du pays.

C'était, à vrai dire, une question de savoir si cette loi sur l'enseignement supérieur, qui vient d'être votée définitivement, qui pendant quelques jours a partagé et passionné l'assemblée, n'aurait pas dû être renvoyée à un parlement nouveau, au lieu d'être une sorte d'acte testamentaire d'une chambre arrivée au terme de son existence, épuisée de divisions. Puisqu'on y tenait, il fallait du moins imprimer à cette grande réforme le large et libéral caractère d'une transaction faite pour rallier tous les esprits sincères. Il y avait un double intérêt : la loi aurait obtenu ainsi une immense majorité, et par cela même elle eût défié d'avance toute réaction. Malheureusement cette œuvre, depuis longtemps préparée par une commission dont M. Laboulaye était le rapporteur, destinée à vivifier l'instruction par la liberté, à stimuler l'enseignement public par la concurrence, cette œuvre s'est compliquée en chemin de tant de corrections, d'additions ou d'amendemens improvisés qu'elle a fini par être comme un succès de parti.

Quelle sera, au point de vue du développement des esprits, l'influence de la loi nouvelle? On croit toujours à la fécondité de l'émulation, à l'efficacité de la concurrence des établissemens libres. On invoquait déjà ces raisons il y a vingt-cinq ans; la loi de 1850 a été faite pour relever l'instruction secondaire, et les études n'en ont été, que nous sachions, ni plus florissantes, ni plus solides. La vérité est que nul ne peut dire ce qui résultera de la liberté qui vient d'être proclamée. Au point de vue politique, il est bien clair que la droite a poursuivi avec une opiniâtreté singulière un triomphe d'opinion, et que si elle n'a pas mis dans la loi tout ce qu'elle aurait voulu, elle y a introduit tout ce qu'elle a pu. Elle n'a pas même pris la peine de déguiser ses arrière-pensées et ses intentions; elle s'est proposé d'assurer à l'église des moyens d'action de plus, de prendre en quelque sorte un gage sur l'avenir par l'éducation, de combattre par l'enseignement religieux l'enseignement laïque, et c'est M. Chesnelong qui l'a dit avec une redoutable naïveté : « Vous ne voulez pas de nos écoles pour vos enfans, eh bien! nous ne voulons pas de vos écoles pour les nôtres. » M. Chesne-

long a dit cela d'un ton dégagé comme la chose la plus naturelle du monde; il ne s'est pas aperçu qu'en parlant ainsi il dévoilait la conséquence la plus périlleuse de la loi nouvelle, le danger de scinder l'éducation intellectuelle du pays, de susciter dans une même société des esprits ennemis, des générations étrangères les unes aux autres, animées peut-être les unes à l'égard des autres d'incurables défiances. Ces écoles dont M. Chesnelong ne veut pas, dont il parle si légèrement en les représentant comme des foyers d'ignorance et de matérialisme, ce sont les écoles publiques où jusqu'ici les enfans de tous les Français ont grandi ensemble. Si toute cette jeunesse a été dispersée dans des maisons différentes, religieuses ou laïques, d'instruction secondaire, elle se confond encore dans les cours, dans les facultés, dans toutes les écoles supérieures; elle retrouve par la familiarité, par l'échange des idées, par les études poursuivies en commun, cette habitude de solidarité jusque dans la contradiction qui est le lien national, et voilà ce qu'on s'expose à rompre en prolongeant par système, par emportement de croyance, la séparation dans les études supérieures! « Vous ne voulez pas de nos écoles, nous ne voulons pas des vôtres. » On nous permettra de dire que c'est la plus délicate comme la plus audacieuse expérience tentée sur l'intelligence française.

Assurément, si la liberté de l'enseignement supérieur avait pu être compromise, elle l'aurait été par ces étranges défenseurs qui n'ont rien négligé pour rendre la tâche difficile au rapporteur, M. Laboulaye, qui se sont efforcés de toute façon, tantôt par un amendement, tantôt par un simple mot, de dénaturer, d'attirer pour ainsi dire à eux cette grande réforme, de lui imprimer le sceau de leurs opinions ou de leurs préjugés. Si la loi peut courir encore des risques, même après avoir été votée, c'est que, par une imprévoyance dangereuse, on a tout fait pour atteindre l'état dans son rôle, dans ses juridictions nécessaires, dans son autorité supérieure. Qu'on accorde aux facultés, aux universités libres, tous les droits qu'on voudra, le droit d'avoir des chaires de toute sorte, des professeurs aussi bien que des ressources indépendantes, le droit d'acquérir la personnalité civile par une déclaration d'utilité publique, c'est une condition de la liberté, il n'y a rien à objecter; mais évidemment cette liberté s'arrête là où commence le droit supérieur, inaliénable, de la puissance publique, et ici cette limite, nettement tracée par la nature des choses comme par les traditions, c'était la collation des grades. A vrai dire, c'était la chose essentielle dans la loi, c'est le point autour duquel s'est livrée la bataille la plus sérieuse et la plus décisive. Tout a fini par une transaction, dira-t-on, un biais a été heureusement trouvé. Les facultés libres ne donnent pas des grades, elles ne font pas des avocats, des médecins ou des ingénieurs; elles seront de moitié dans un jury mixte d'examen, les professeurs libres concourront avec les professeurs officiels dans la distribution des diplômes. Il n'est

pas sûr, et l'expérience de la Belgique le prouve, que le système des jurys mixtes soit un moyen efficace de relever les études. Dans tous les cas, c'est peut-être une satisfaction d'amour-propre pour les facultés officielles, qui peuvent se dire qu'elles gardent au moins ainsi une partie ou une apparence de leur ancienne juridiction; en réalité, on ne peut s'y tromper, c'est la diminution, l'effacement de la puissance publique, et ce qu'il y a d'assez étrange, c'est que dans cette discussion passionnée l'état n'a point trouvé un secours des plus actifs parmi ceux qui sont particulièrement chargés de le représenter.

L'état n'est point resté sans défense, il est vrai. Il a été peut-être préservé de plus cruelles blessures par M. Laboulaye, il a été habilement et chaleureusement défendu, il y a quelques semaines, par M. Jules Ferry, et tout récemment encore il a trouvé un défenseur instruit, décidé, dans un homme de talent, M. Lepetit, doyen de la faculté de droit de Poitiers. Jusqu'au dernier moment, il y a eu des tentatives : en désespoir de cause, et comme pour sauver l'avenir, un professeur distingué de Montpellier, M. Bouisson, a proposé de réserver une période de douze ans pendant laquelle l'état continuerait de conférer exclusivement les grades. Quant à M. le ministre de l'instruction publique, il a fait véritablement une singulière figure au milieu de ces débats. Un peu trop absorbé peut-être dans le sentiment de son rôle de législateur constitutionnel, M. Wallon a paru oublier ou il ne s'est point suffisamment souvenu qu'il était professeur, qu'il appartenait depuis longtemps à cet enseignement supérieur traité en ennemi. Il a représenté assez bien au courant de toute cette discussion un membre du gouvernement dans l'embarras, cherchant une opinion, inépuisable en complaisances pour la droite, évitant de se porter au combat avec résolution, avec autorité, et allant tout au plus jusqu'à se réfugier à demi dans quelque honnête et timide réserve. M. Beaussire revendiquait-il pour l'état le titre « d'université de France? » Mon Dieu! M. Beaussire avait droit à tous les éloges; « grammaticalement » il pouvait avoir raison, « historiquement » il avait tort : le titre d'université a toujours appartenu à tout le monde, et rien n'empêche qu'à côté de l'université de France il n'y ait l'université de Lyon, l'université de Marseille, l'université de Toulouse. S'agissait-il des jurys mixtes et du droit de partage dans la distribution des grades? Hélas! la question est délicate; les jurys mixtes ne sont pas sans valeur, ils ne sont pas non plus sans inconvéniens, enfin c'est toujours au nom de la puissance publique que les diplômes seront conférés, le sceau de l'état y sera. Il ne faut pas se brouiller en se montrant trop difficile, — et voilà pour sûr l'état bien défendu! Il est presque abandonné par ceux qui auraient dû saisir cette occasion si naturelle de relever sa cause, et c'est d'autant plus triste qu'à l'heure où nous sommes, dans la situation troublée de la France, l'état est la dernière autorité morale, la dernière garantie d'impartialité au milieu des

opinions extrêmes qui se disputent en quelque sorte l'âme nationale, qui se font une arme de tout, même de l'enseignement, qui ne cherchent que la domination, fût-ce aux dépens de l'instruction de la jeunesse. Oui, les partis en sont là, ils ne craignent pas d'abuser des intérêts les plus sacrés pour leurs ambitions implacables, et même de faire intervenir l'étranger dans leurs querelles. Est-ce qu'on ne vient pas de le voir? — Prenez garde, disent les uns, si vous ne votez pas cette loi, la France reste livrée à l'influence de l'enseignement révolutionnaire et matérialiste. C'est la défaite irrémédiable de tous les principes conservateurs. La dernière occasion est perdue; la démagogie triomphe par l'éducation comme dans les élections prochaines, et l'Europe n'attend que cela pour savoir ce qu'elle doit faire à l'égard de notre pays. — Réfléchissez, disent les autres, si vous votez cette loi, tout est compromis. Le prince Gortchakof l'a dit, il regarde avec curiosité si la France sera définitivement cléricalisée. Le prince de Hohenlohe ne le cache pas, M. de Bismarck n'attend que le vote pour savoir s'il peut désarmer. La loi sur l'enseignemeut supérieur, c'est l'abaissement définitif de la France, c'est une économie de 500,000 hommes pour l'Allemagne. — Au milieu de toutes ces passions contraires, de quel côté veut-on que se tourne le pays, s'il n'a pas la sauvegarde d'une autorité impartiale et protectrice, de l'état maintenu dans ses prérogatives, gardant son droit de direction ou de modération, défendant la société civile, la France contre tous les excès et tous les fanatismes?

La modération n'est point aisée, nous en convenons, au milieu de ces conflits de partis qui n'écoutent que leurs passions ou leurs préjugés; elle est d'autant plus difficile qu'elle est exposée aux assauts des radicaux de toutes les couleurs. Si à droite il y a de naïfs fanatiques qui veulent absolument cléricaliser la France malgré elle, à gauche il y a surtout les révolutionnaires à outrance, les excentriques qui veulent la démocratiser à leur manière. Qu'est-ce à dire? Il s'est trouvé des républicains sensés, éclairés par l'expérience, qui acceptent la république telle qu'elle est aujourd'hui, qui consentent à sanctionner de leur vote les lois constitutionnelles telles qu'elles sont proposées par le gouvernement et par une commission parlementaire. N'est-ce point de leur part une vraie trahison? M. Louis Blanc n'a pu encore en revenir, et après un discours qui n'a eu qu'un médiocre succès dans l'assemblée de Versailles, il est allé porter ses doléances dans une salle de la banlieue, au milieu d'un auditoire plus facile à convaincre.

Il y a deux choses dans ce discours. M. Louis Blanc a tenu à fêter l'anniversaire de la naissance de Garibaldi; il a exalté surtout le héros de Caprera pour son expédition d'Aspromonte, par laquelle il se serait proposé de « délivrer » Rome. M. Louis Blanc oublie que c'étaient des Français qui alors occupaient Rome, et que, si l'Italie est libre, la France y a peut-être autant contribué que Garibaldi. C'est une étrange

manière de respecter le sentiment national que d'exalter un homme pour ses entreprises contre des Français qui ont affranchi son pays; mais ce n'est là qu'un détail, un préliminaire. Le véritable objet de M. Louis Blanc est de chanter un hymme à « l'absolu » personnifié en Garibaldi, et un peu aussi représenté par lui-même sans doute, de protester contre la « politique pratique » de ces républicains aveugles de l'assemblée qui ont la simplicité de se payer d'un mot, qui se tiennent tranquilles parce qu'ils ont une apparence de république. Quel est donc l'idéal de M. Louis Blanc? Quel est le régime qu'il voudrait instituer? Est-ce la république du banquet de la salle Ragache, où, pour rester en pleine démocratie, on commence par ne pas vouloir de président du festin? Est-ce la république qu'il inaugurait autrefois au Luxembourg? Est-ce la république des assemblées tumultueuses et des clubs incendiaires, une république qui ne tiendrait compte ni des intérêts nationaux ni des intérêts conservateurs de la France? A ce prix, M. Louis Blanc risque fort de n'avoir pas de sitôt sa vraie république, ou si par malheur il l'obtenait, s'il gagnait cette triste victoire, ce serait pour retomber rapidement dans ce cercle de déchaînemens anarchiques et de coups d'état qui a été si souvent la fatalité de la France. M. Louis Blanc peut se moquer des républicains avisés qui n'ont pas des familiarités avec l'absolu. Ceux-ci ont sur lui l'avantage d'avoir compris que la meilleure manière de faire vivre la république, c'était de ne pas l'identifier avec l'agitation en permanence, de lui donner avec des assemblées régulières « un gouvernement qui ne fût pas trop en désaccord avec les traditions, les instincts et les besoins du pays. » C'est M. le vice-président du conseil qui parlait ainsi dans la dernière discussion de la loi des pouvoirs publics en combattant la politique de M. Louis Blanc, et en vérité M. Buffet traçait le meilleur programme du régime actuel.

C'est bien là en effet le moyen le plus efficace d'échapper à l'anarchie et aux coups d'état; c'est la politique la mieux faite pour rendre vaines toutes ces tentatives du bonapartisme militant et remuant, auquel l'assemblée vient d'infliger une leçon de plus en invalidant l'élection de M. de Bourgoing. On aurait pu, il est vrai, ne point attendre quatorze mois pour en venir là. La commission parlementaire a voulu pousser jusqu'au bout les enquêtes qu'elle avait commencées sur toutes les menées bonapartistes aussi bien que sur l'élection de la Nièvre. La vérité s'est faite, l'élection a été cassée, et le parti est jugé. L'assemblée, il faut lui rendre cette justice, n'est ni révolutionnaire ni bonapartiste. Elle n'a plus aujourd'hui qu'à oublier ses querelles, à finir en paix, en mettant sa dernière pensée et ses derniers efforts dans l'affermissement d'un régime régulier où démagogie et empire ne soient plus que des factions désavouées par le pays.

De tous les grands fracas du printemps, il ne reste plus pour le moment en Allemagne que de vagues rumeurs, des entrevues impériales

toujours interrogées avec curiosité, des voyages princiers, un deuil à Vienne et les élections bavaroises. Berlin est maintenant désert, et les journaux teutomanes n'ont d'autre ressource que d'imaginer des fables sur les relations personnelles de M. de Gontaut-Biron avec la cour de Prusse. L'empereur Guillaume fait ses cures habituelles à Ems ou à Gastein pendant que M. de Bismarck est allé se reposer à Varzin. L'empereur Alexandre, regagnant la Russie, est rejoint sur la route par l'empereur François-Joseph, qui lui fait cortége pendant quelques heures en wagon. L'impératrice d'Autriche et l'archiduc Albert viennent respirer l'air salin de nos côtes de l'Océan à l'abri de l'hospitalité française, qui ne leur manquera pas. Ainsi vont tout doucement les choses, tandis que de ce monde des vivans et des royautés disparaît un vieux souverain qui a porté la couronne des Habsbourg, et dont on ne parlait plus depuis longtemps, l'empereur Ferdinand.

C'était comme une image survivante et oubliée d'un passé qui est déjà bien loin. L'empereur Ferdinand avait plus de quatre-vingts ans, depuis plus d'un quart de siècle il avait cessé de régner. Il avait succédé en 1835 à l'empereur François Ier, l'antagoniste, bien inégal par le génie, de Napoléon, — le père de Marie-Louise. Au milieu des révolutions de 1848, il avait abdiqué en faveur de son neveu François-Joseph, qui avait alors dix-huit ans et qui règne encore. L'histoire de l'Autriche de ce siècle est écrite dans ces trois noms d'empereurs. François Ier, c'est encore, au moins jusqu'à 1805 et par le souvenir, l'Autriche du vieux saint-empire. Ferdinand, c'est l'Autriche de la confédération germanique et de la sainte-alliance, assoupie dans les douceurs de Vienne, gouvernée par M. de Metternich. François-Joseph, l'empereur régnant, c'est l'Autriche éprouvée et transformée, exilée de l'Allemagne, réconciliée avec la Hongrie, ayant encore à faire sa paix avec la Bohême, c'est l'Austro-Hongrie avec ses blessures, ses embarras et ses nouveautés libérales, sa constitution, ses parlemens multiples. L'empereur Ferdinand n'était pas de ce monde nouveau. Après son abdication, il s'était retiré dans le vieux château historique de Hradschin, à Prague, où il vivait en solitaire, étranger à la politique, s'occupant, dit-on, de ses fleurs, faisant le bien avec simplicité, vieillissant doucement auprès de l'impératrice, qui était une princesse de Savoie, et ayant mérité de son vivant d'être appelé « le débonnaire. » Depuis 1848, il n'avait plus revu Vienne, qu'il aimait; il n'y est rentré que mort au milieu de la pompe des funérailles impériales. Jamais, depuis qu'il avait quitté le trône, le bon souverain n'avait fait autant de bruit que le jour où il a disparu de ce château de Hradschin, dont il était l'hôte si peu bruyant.

Les Tchèques honorent sa mémoire comme pour saisir une occasion de plus de revendiquer leurs droits en rappelant que ce fut le dernier roi de Bohême couronné à Prague, et d'ingénieux nouvellistes, qui met-

tent la politique partout, veulent maintenant nous prouver que nous venons d'assister à une représentation de haute diplomatie donnée par les héritiers de toutes les couronnes autour d'un catafalque. Le prince impérial d'Allemagne, le grand-duc héritier de Russie, le prince Humbert d'Italie, se sont en effet rendus aux funérailles, ils se sont rencontrés à Vienne, et il est bien clair que c'est là une manifestation nouvelle de l'alliance des empereurs et rois de l'Europe. C'est un gage de l'alliance dans l'avenir comme dans le présent; évidemment, les princes héritiers ont dû aller tout exprès à Vienne pour se jurer mutuellement, par les mânes de l'empereur Ferdinand, qu'ils seront toujours d'accord! Rien de mieux en vérité. Les Allemands, qui saisissent toutes les occasions de donner un certificat de longue vie à une alliance dans laquelle ils voient leur œuvre et leur garantie, les Allemands se trompent étrangement, s'ils croient émouvoir ou piquer la France en lui montrant tantôt les entrevues de Berlin, tantôt les entrevues de Vienne ou le prochain voyage de l'empereur Guillaume à Milan. Les entrevues, les fêtes princières, ne changent pas la nature des choses; les mirages s'évanouissent, les affaires restent avec les embarras pour tout le monde, et, sans rien exagérer, on peut dire que les élections qui se préparent en Bavière, qui commencent demain, sont pour le moment une des affaires sérieuses de l'Allemagne.

Le parlement bavarois qui va être renouvelé est celui qui avait été élu en 1869, qui a voté la participation de la Bavière à la guerre de 1870, qui a sanctionné la reconstitution de l'empire germanique. Maintenant que les fumées de la victoire sont un peu dissipées, que les effets de la guerre se font sentir et que des questions nouvelles se sont produites, la situation s'est singulièrement modifiée et compliquée; une certaine réaction s'est organisée de façon à rendre quelquefois le pouvoir difficile au ministère libéral qui gouverne depuis sept ou huit ans, et, dans ces conditions, le mouvement électoral qui touche aujourd'hui à son terme présente incontestablement un caractère particulier de gravité. Les partis sont violemment dessinés, tout le monde s'est jeté dans la mêlée, à commencer par l'épiscopat, par l'archevêque de Munich, dont le manifeste, sous forme de lettre pastorale, a eu un grand retentissement. En définitive, la lutte est engagée entre les catholiques, autonomistes ou « particularistes » de toutes nuances, dont le mot d'ordre est la résistance à la politique prussienne, et les libéraux-nationaux qui suivent au contraire l'impulsion de Berlin.

Le parti catholique « particulariste, » comme on l'appelle dédaigneusement à Berlin, « patriote, » comme il se nomme lui-même, ce parti n'est pas né précisément de la guerre de 1870 : il avait commencé à se manifester dans le parlement à la suite des événemens de 1866; mais c'est surtout après 1870 qu'il a grandi et s'est fortifié en présence de la

politique religieuse de M. de Bismarck. D'un autre côté, le sentiment d'indépendance locale a souffert à mesure que se sont révélées les conséquences des récentes transformations. La Bavière n'a connu les avantages de la guerre que par les sacrifices qu'elle a faits, par des surcroîts de charges militaires et d'impôts. Les populations ont été atteintes dans leur bien-être; on a pu leur montrer cette prestigieuse résurrection de l'empire comme une combinaison allant aboutir, malgré l'indemnité de cinq milliards, à un prochain déficit de budget, c'est-à-dire à la nécessité de contributions nouvelles. Tous ces griefs réunis étaient certainement de nature à parler aux imaginations et à former un programme d'opposition redoutable. La vérité est que cette opposition n'a fait que grossir depuis quelques années, recrutant tous les instincts hostiles, les croyances et les intérêts qui se sentaient menacés. Qu'elle affecte un caractère particulièrement catholique, ce n'est pas bien étonnant dans un royaume où les catholiques sont au nombre de 3,400,000 sur une population de près de 5,000,000 d'habitans; en réalité cependant, elle n'est pas exclusivement catholique, elle compte des adhérens, même des hommes considérables parmi les protestans, qui forment ce qu'on appelle le parti « national-conservateur. » Appuyée sur les masses, armée de griefs qui touchent l'esprit populaire, cette opposition aurait certainement les plus grandes chances, si, au lieu de l'élection à deux degrés, il y avait le suffrage universel direct.

Le parti national-libéral est moins nombreux sans nul doute; mais il a pour lui d'abord la force des événemens, la nécessité de la situation, le courant de l'esprit unitaire allemand, le poids des influences de l'empire. Il a aussi pour lui incontestablement l'appui du ministère, dont M. de Lutz est le vrai chef et l'inspirateur. Le ministère a certes inscrit de belles paroles dans le décret qui dissout la chambre; il a recommandé à toutes les autorités de protéger la liberté des électeurs, de diriger les opérations du scrutin avec la plus stricte intégrité. Seulement il a pris soin de préparer le terrain électoral en commençant par mettre en pratique un système dont l'empire a eu l'initiative et le privilége en France; il a découpé les circonscriptions, détachant les districts ruraux des centres urbains comme Munich, Passau, Ratisbonne, Augsbourg. C'est ce qui s'appelle rétablir ingénieusement les chances entre les partis. Des deux côtés du reste on ne se fait faute de programmes, d'invectives, de déclamations furibondes. Les catholiques se déchaînent contre le militarisme, contre les impôts, contre les persécutions religieuses, contre « l'empire protestant » que l'ambassadeur d'Allemagne en Angleterre, le comte de Munster, préconisait récemment dans un banquet de Londres. Ils disent avec un de leurs principaux représentans, M. Jœrg, le directeur des *Feuilles historiques et politiques*, « nous voulons être catholiques et Bavarois, non protestans et Prussiens. » Les libéraux, à leur tour, fulminent contre les

ultramontains, qu'ils accusent de préparer la ruine de la Bavière, d'être infidèles à l'Allemagne, de pactiser avec l'ennemi. Dans ces ébats électoraux, le prétendu miracle de Lourdes, l'infaillibilité papale, les pèlerinages, le sacré cœur, jouent un certain rôle d'épouvantail, et la France naturellement est toujours là pour essuyer les derniers éclats de la verve teutonne. C'est contre la France qu'il faut rester armé, « armé jusqu'aux dents; » il faut se tenir en garde contre la rage de ce « voisin toujours remuant, sur lequel on ne peut jamais compter. » En passant de Berlin à Munich le thème ne varie pas et il paraît qu'il produit toujours son effet.

Que sortira-t-il de ce scrutin qui s'ouvre demain, et dont le résultat définitif ne sera connu que dans quelques jours? Évidemment un succès un peu décisif des catholiques, des « patriotes » bavarois, ne manquerait pas d'une certaine gravité, d'une certaine signification. Ce serait un échec pour la politique de M. de Bismarck. Le ministère de Munich se trouverait dans une situation assez embarrassée. Il ne faut cependant rien exagérer, et les teutomanes de Munich peuvent se rassurer, la France ne se fait aucune illusion sur la portée des élections bavaroises, quel que soit le parti qui triomphe. Le succès des particularistes, des catholiques, peut être un embarras ou un avertissement, il ne peut aller bien loin parce qu'il irait se heurter contre cette force des choses qu'un orateur des réunions électorales résumait récemment en disant : « Un cabinet ultramontain serait peut-être en état de gouverner, mais il serait incompatible avec l'empire. » Il pourrait tout au moins n'être pas longtemps compatible avec M. de Bismarck, — et « cela pourrait nous coûter très cher, » a dit avec candeur l'orateur bavarois. Le roi Louis II lui-même n'est probablement pas fort disposé à engager de telles luttes. Il a bien pu quelquefois montrer de l'humeur contre la prépotence prussienne en s'abstenant d'aller à Berlin, ou en se donnant le plaisir d'aller courir les montagnes pour éviter de rencontrer le prince impérial lorsque celui-ci visitait les troupes en Bavière; mais le jeune souverain n'a pas l'humeur tenace: depuis quelque temps, il a fait des frais de coquetterie avec M. de Bismarck, et il s'est rencontré tout récemment avec l'empereur Guillaume. Il a rompu en certaines circonstances avec les catholiques ou du moins avec la politique du parti. C'est après tout le roi Louis qui en 1870 a pris l'initiative des démarches auprès des princes allemands pour la résurrection de l'empire, il en subit les conséquences, et, quelle que soit l'issue des élections, il sera bien obligé de suivre, tout au moins dans une certaine mesure, la politique impériale. De toute façon, les catholiques, s'ils triomphent, seront tenus de rester dans certaines limites, ou ils iront au-devant d'une dissolution nouvelle du parlement. Ils sont suffisamment prévenus par tout ce qui se dit à Berlin, et le mi-

nistère de Munich est, dit-on, décidé à défendre le terrain jusqu'au bout, fût-ce par un appel nouveau adressé au pays.

Ce n'est point d'élections qu'il s'agit précisément au-delà des Pyrénées, quoique tout concoure à préparer le rétablissement de la monarchie parlementaire par une réunion peut-être prochaine des chambres sous l'empire d'une constitution nouvelle. Pour le moment, l'Espagne en est encore à la période préparatoire, et avant tout il s'agit de délivrer le pays de l'insurrection carliste. C'est la première question, et s'il y a eu jusqu'ici des lenteurs qui s'expliquaient trop par la désorganisation de tous les services publics, tout indique aujourd'hui que la guerre prend un caractère nouveau. Ces quelques mois qui viennent de s'écouler n'ont pas été perdus; le gouvernement de Madrid les a passés à préparer des moyens d'action; il s'est occupé de proportionner les forces militaires aux nécessités du plan d'opérations plus général qu'il méditait, et dont l'exécution vient de commencer par une série de succès qui peuvent être décisifs.

Il faut se souvenir que les carlistes atteignaient presque partout l'Èbre et que sur certains points ils le dépassaient. Ils étaient dans le Bas-Aragon et du côté de Valence, dans ce massif montueux du Maeztrazgo, toujours si favorable à la guerre civile. Ils occupaient ainsi une longue ligne faisant face à toutes les forces libérales, et ayant des places fortes dans le Maeztrazgo. C'est de ce dernier côté que le général Jovellar s'est chargé d'attaquer avec l'armée du centre reconstituée; il devait être secondé d'un côté par le général Martinez Campos opérant en Catalogne, d'un autre côté par le général Quesada opérant en même temps au nord contre la Navarre. On voulait avant tout rejeter les carlistes au-delà de l'Èbre, les refouler dans le Haut-Aragon, vers la frontière de France, en coupant, si on le pouvait, leurs communications. Ce plan a entièrement réussi, puisqu'en quelques jours le général Jovellar est parvenu à s'emparer de la place forte carliste du Maeztrazgo, de Cantavieja; il a fait 2,000 prisonniers, il a mis la main sur du matériel et sur des établissemens militaires assez bien organisés. Le chef carliste Dorregaray n'a pu résister à cette attaque, il s'est rejeté avec le gros de ses forces dans le Haut-Aragon, poursuivi et harcelé par les troupes de Jovellar. Vainement d'autres chefs dispersés en Catalogne ont essayé de lui venir en aide ou de le dégager; ils ont été tenus en respect par des troupes de l'armée de Martinez Campos. Du côté de l'armée du nord, le général Quesada a eu des succès peut-être plus décisifs encore. Il s'est avancé de Miranda sur l'Alava, il a rencontré les carlistes, il leur a livré bataille et leur a infligé des pertes sérieuses en les forçant à reculer. Il a dégagé ainsi Vittoria, et il a pu s'avancer dans l'intérieur de l'Alava. Il a déjà occupé la petite ville de Salvatierra et se trouve pour

ainsi dire au cœur des positions ennemies, de sorte que les carlistes sont refoulés et resserrés de tous côtés.

Que ces opérations si heureusement inaugurées se poursuivent sans trop de désavantage, la cause du prétendant est fort en péril. Don Carlos du reste en est à ne pouvoir plus dominer qu'avec peine les divisions qui sont dans son camp. Il vient de destituer le général Mendiri, qui commandait ses forces, et ce sont les chefs les plus violens qui l'emportent dans ses conseils comme dans son armée. C'est d'un mauvais augure pour lui et d'un heureux présage pour le gouvernement du roi Alphonse, qui trouve dans le succès de ses généraux le prix du soin qu'il a mis depuis quelques mois à préparer cette difficile campagne.

Tout n'est point fini, il s'en faut, l'action militaire a du moins bien commencé, et, sans détourner son attention de la guerre, le gouvernement de Madrid peut mettre la main à l'œuvre constitutionnelle qu'il a entreprise de concert avec une commission composée de représentans de tous les partis libéraux. Entre la commission et le gouvernement d'ailleurs tout est déjà réglé, les parties essentielles de la constitution sont fixées. Le libre exercice des cultes est consacré, et, si l'on n'est pas allé jusqu'à une pleine et entière liberté des manifestations extérieures, c'est qu'on a cru devoir s'arrêter devant des considérations d'ordre public. Ainsi marche cette délicate affaire de la restauration d'une monarchie libérale que M. Canovas del Castillo a le mérite de poursuivre avec autant de prévoyance que d'habileté, avec autant de résolution que de souplesse. Les difficultés ne lui sont pas épargnées, elles lui viennent parfois de l'extérieur autant que de l'intérieur. Il est très probable que ce n'est pas dans une intention de sympathie qu'on fait courir de temps à autre tous ces bruits sur le mariage du roi ou de la comtesse de Girgenti, princesse des Asturies. Tout récemment encore, on a livré au public cette énigme du prochain mariage de la sœur du roi avec un prince de Hohenzollern qu'on n'a même pas pris soin de désigner. La vérité est que ce sont là des bruits cachant des intrigues, — que la comtesse de Girgenti, jeune femme de vingt-quatre ans, ne semble nullement pressée de voir finir son veuvage, et que le jour où la question sera sérieusement agitée, le gouvernement espagnol trouvera sûrement sans peine un prince libéral, éclairé, dont le nom ne puisse prêter à aucun commentaire ou éveiller des susceptibilités extérieures. L'Espagne a encore d'autres affaires sérieuses avant de s'occuper du mariage de ses princes.

CH. DE MAZADE.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

es
ns
r-
ns
ui
n-
is
oi
in

on
e-
a
ns
nt
n
as
s,
u-
r-
ec
de
nt
ue
ps
ir-
ou-
ce
ité
de
sée
se-
ine
m-
en-
ses